

Procès-verbal

Conseil municipal du 27 janvier 2022

(Délibérations n° 2022/1406 à 2022/1533)

Présidence de M. Grégory DOUCET, Maire

Le jeudi 27 janvier 2022 à 8 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 20 janvier 2022 en séance publique par Monsieur le Maire se sont réunis par visioconférence via l'outil StarLeaf.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour.

Nous voici donc réunis pour cette session du Conseil municipal de manière encore un peu particulière, vous le savez, du fait des contraintes liées à la crise sanitaire. Nous aurons un relativement long Conseil. J'espère que chacun est bien installé. Nous démarrons donc immédiatement cette séance du Conseil municipal du 27 janvier.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée, Monsieur Sylvain GODINOT. Il n'y a pas d'opposition. Monsieur Sylvain GODINOT est désigné.

Au préalable, je vous rappelle que la loi numéro 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire reconduit les dispositions relatives à la tenue des instances de Conseil municipal jusqu'au 31 juillet 2022 compris. Le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser le formulaire de pouvoir à la Direction des Assemblées à l'adresse mail indiquée dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à cette même adresse.

Par ailleurs, vous avez reçu un code de connexion à l'outil de vote électronique VoteBox. Je vous invite à vous connecter dès à présent si ce n'est pas déjà fait en vue du test auquel nous procéderons à l'issue de l'appel nominal.

Je donne maintenant la parole à Monsieur GODINOT pour procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : Mme Alcover, Mme Augey, Mme Bacha-Himeur, M. Berzane, M. Billard, M. Blanc, Mme Blanc, M. Blache, Mme Borbon, M. Bosetti, Mme Bouagga, Mme Braibant Thoraval, M. Broliquier, Mme Bruvier Hamm, Mme Cabot, M. Chapuis, M. Chevalier, M. Chihi, M. Collomb, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois-Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinci, Mme Ferrari, Mme Fréry, Mme Gailliout, M. Genouvrier, Mme Georgel, M. Giraud, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénocque, M. Hernandez, M. Husson, M. Képénékian, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Palomino, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, M. Souvestre, Mme Tomic, M. Vasselín, Mme Verney-Carron, Mme Vidal, M. Vivien, M. Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : M. Maes (donne pouvoir à M. Vasselín), Mme de Montille (donne pouvoir à Mme Croizier), Mme Zdorovtsoff (donne pouvoir à Mme Tomic).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Alcover (donne pouvoir à M. Chapuis), M. Blanc (donne pouvoir à Mme Verney-Carron), Mme Braibant Thoraval (donne pouvoir à Mme Bruvier-Hamm), Mme Cabot (donne

pouvoir à Mme Bouagga), M. Cucherat (donne pouvoir à M. Collomb), Mme Delaunay (donne pouvoir à M. Revel), Mme Ferrari (donne pouvoir à Mme Palomino), M. Genouvrier (donne pouvoir à M. Chapuis), Mme Georgel (donne pouvoir à Mme Fréry), M. Oliver (donne pouvoir à M. Billard), Mme Popoff (donne pouvoir à Mme Perrin).

Test de fonctionnement du vote électronique

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GODINOT.

Je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents est largement atteint.

Pour procéder aux scrutins à venir, nous utiliserons l'outil de vote électronique VoteBox.

En cas de problème de fonctionnement, nous pourrions procéder par vote à main levée. Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons procéder à un vote test.

À cet effet, je vous invite à prendre en main votre outil VoteBox par lequel vous allez être invités à procéder à ce vote test. Vous disposerez de 30 secondes pour voter ou modifier votre vote. À l'issue du vote, il ne sera plus modifiable.

Si vous disposez d'un pouvoir, deux tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Si vous disposez de deux pouvoirs, trois tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Il vous appartient de voter autant de fois que nécessaire dans ce même délai de 30 secondes.

Pour celles et ceux utilisant VoteBox sur leur smartphone, je recommande de ne pas répondre au téléphone pendant un vote, car, dans le cas contraire, le téléphone privilégierait l'appel téléphonique par rapport au scrutin.

Vous disposez donc de 30 secondes et vous pouvez voter pour, contre, abstention ou ne prend pas part au vote. Le scrutin est lancé.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Chacun a-t-il pu voter ? Je vous prie de patienter quelques instants. Nous vérifions que le test est concluant. Je clôture le vote.

Le test est concluant. Nous utiliserons donc l'outil VoteBox pour voter.

Vœux du Maire

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Il en va d'une tradition lyonnaise bien ancrée, vous le savez, que le premier Conseil municipal de l'année soit l'occasion de nous présenter nos vœux. Cette tradition a le grand avantage de nous offrir un temps de réflexion sur ce que nous souhaitons et espérons collectivement pour notre Ville et ses habitantes et ses habitants.

En dépit des temps difficiles que nous traversons et qui sollicitent en permanence nos capacités d'adaptation, je nous souhaite de faire de Lyon une ville encore plus inspirante, encore plus accueillante, encore plus prospère, où il fait bon vivre, où il fait mieux vivre, où la joie se conjugue avec la quiétude, avec l'égalité, avec la solidarité et avec l'inclusion.

Tous autant que nous sommes dans cette assemblée, même si nous débattons de l'interprétation que nous donnons à ces valeurs, nous avons en commun, je le sais, un attachement profond à notre ville. Nous l'aimons. Nous voulons le meilleur pour son avenir et pour celles et ceux qui la peuplent.

Aussi c'est avec beaucoup de plaisir que je veux souhaiter à l'ensemble des conseillères et des conseillers de notre assemblée tous mes vœux de succès, au-delà des divergences de points de vue que nous pouvons avoir sur la manière de faire réussir Lyon. Car je connais votre dynamisme, la passion et l'engagement que vous mettez dans l'étude et le suivi de vos dossiers, dans la préparation de vos interventions, votre vigueur dans les échanges, mais pour peu que nous ayons à cœur de nous écouter. Il ne s'agit pas d'être d'accord a priori, seulement de faire le choix d'avancer avec ce qui compose la pluralité de nos points de vue. Il s'agit surtout d'entendre les Lyonnaises et les Lyonnais, de répondre à leurs aspirations, de faire avec eux et pas seulement pour eux.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Il faut que j'écoute le Maire, quand même.

M. LE MAIRE : Oui, cela se fait, Monsieur KÉPÉNÉKIAN, effectivement, d'écouter le Maire.

Je souhaite donc à chacune et à chacun d'entre vous d'un point de vue personnel d'être épargné dans sa santé, tout comme ses proches, et de trouver ou retrouver la joie d'une vie épanouissante et pleine avec tout ce qui faisait son sel avant les restrictions, les sorties, la convivialité, les activités de plein air, les activités culturelles, les activités physiques, un souhait que je vous adresse à vous et bien entendu c'est un vœu que je forme pour toutes celles et tous ceux qui résident dans notre ville.

Je souhaite également que notre ville soit épargnée par la violence physique, matérielle et symbolique, en particulier qu'elle soit délivrée des discours et des actes insupportables prônant la haine, la discrimination, la xénophobie. La

délinquance est une chose et nous la traitons au mieux, mais nous ne pouvons tolérer dans notre ville des attaques et des agressions répétées réalisées au nom d'une doctrine politique de rejet de l'autre.

Je viens d'écrire au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Justice pour que les groupuscules d'extrême droite identifiés qui sèment la peur et le désordre dans notre cité soient sanctionnés et démantelés afin que les troubles cessent.

Je nous souhaite donc de ne plus connaître en 2022 ces tristes épisodes de 2021, de retrouver au plus vite la tranquillité et une plus grande qualité de vivre ensemble.

Ensuite, vous le savez, Lyon n'est ni une province autonome ni une cité qui peut vivre en autarcie à l'égard de la marche du monde. Et s'il faut trier parmi les phénomènes globaux qui nous affectent, il en est à mes yeux au moins trois à retenir pour 2021.

Il y a d'abord la pandémie, qui est là et bien là avec ses variants préoccupants, présente au détour de chacun de nos actes comme réalité, comme paramètre incontournable et comme question. À chaque initiative que nous prenons, nous devons avoir en tête ces trois interrogations : comment prévenir ? Comment atténuer ? Comment réparer ?

Sur le plan international, 2021 restera, hélas, l'année de la déception liée à l'issue de la COP26 de Glasgow, symbolisée par les larmes de son président, Alok SHARMA. Cela bien sûr nous renforce dans la conviction qu'il n'y a plus de temps à perdre, que nous devons agir à notre échelle pour la transition, lancer les choses et c'est le sens notamment de notre récente candidature au programme des 100 villes climatiquement neutres et intelligentes, qui, il me semble, est parvenu à fédérer largement autour de notre résolution à placer notre ville sur une trajectoire positive et ambitieuse.

Troisièmement, à l'échelle planétaire, l'accroissement vertigineux des inégalités, tel que saisi dans le dernier rapport d'OXFAM, ne peut que nous interpeller. La concentration des richesses met en effet en péril la survie d'une part toujours croissante de l'humanité, livrée au dénuement le plus complet. Dans le monde, un nouveau milliardaire apparaît toutes les 26 heures. La fortune des dix premiers milliardaires a doublé pendant la pandémie tandis que 160 millions de personnes tombaient dans la pauvreté. En France également, la fortune des milliardaires a davantage augmenté en 19 mois qu'en une décennie entière, progressant ainsi de 236 milliards, alors même que 7 millions de nos concitoyens ont besoin d'aide alimentaire pour vivre et que 4 millions de personnes supplémentaires sont en situation de vulnérabilité à cause de la crise.

Je nous souhaite de parvenir à trouver les remèdes locaux et globaux pour ne pas laisser cette situation dérapage davantage et nous mettre tous et toutes sur la voie de la prospérité.

Même si elle est complexe, il y a une incontestable chaîne d'interdépendance entre les infortunes biologiques, économiques et sociales. Ainsi, à Lyon, nous avons le devoir de permettre la sécurité, l'épanouissement et l'émancipation de chacune et de chacun, quels que soient son âge, son genre, ses origines et sa condition. Tout ce que nous pouvons faire au travers de l'instauration du bouclier social, de la politique de logement, de la culture, de la délégation pour l'égalité y contribue, notamment.

Et puis cela passe un peu aussi par la capacité à se réapproprier son parcours et à peser sur les décisions collectives. Cela tombe bien, en 2022, nous allons ouvrir une opportunité originale de reprise en main individuelle et collective via l'instauration d'un budget participatif qui permettra de favoriser les initiatives des habitantes et des habitants, de renforcer leur pouvoir d'agir et, pour nous, de les consulter relativement à l'orientation d'une part de l'investissement public.

Enfin, vous le savez, il y a eu des bonheurs partagés dans notre ville en 2021. Sans pouvoir ni vouloir être exhaustif, nous pouvons nous féliciter que des petits Lyonnais prennent désormais la parole pour dessiner le Lyon qui vient dans les Conseils d'arrondissement des enfants. Nous pouvons aussi nous réjouir des éditions réussies de On Sème, Tout l'Monde Dehors, Re Lyon Nous, la Fête des Lumières, autant d'événements rassembleurs, populaires et gratuits qui manifestent que la vie à Lyon ne s'est pas arrêtée. Et je souhaite naturellement aussi une grande réussite au nouvel événement festif emblématique que nous allons proposer en juillet 2022 autour de nos cours d'eau.

Pour en terminer avec ces vœux, un mot pour rendre hommage au formidable travail accompli dans le centre de dépistage puis de vaccination du Palais des Sports de Gerland, grâce à la coordination de très nombreux acteurs. Cette mobilisation hors norme a permis, vous le savez, d'atteindre dans le Rhône, à la fin de l'année, une couverture vaccinale supérieure à 94 %, avec des journées à plus de 3 000 vaccinations quotidiennes au plus fort de la crise, souvent plus de 100 professionnels simultanément présents sur place, 7 jours sur 7, ce qui a représenté une contribution majeure à l'offre de vaccination et un investissement indispensable pour soulager la pression hospitalière sur notre territoire.

Je nous souhaite donc de ne rien céder dans notre engagement face à la crise sanitaire, de penser continuellement aux personnels soignants et aux autres professions essentielles, dont nos agents, indispensables pour assurer la continuité du service public.

Indiscutablement, Lyon est une grande ville de la santé, de par son histoire, de par ses hôpitaux, de par ses industries, de par ses centres de recherche. Cette place d'excellence s'est trouvée confortée par l'inauguration de l'Académie de l'OMS, le 27 septembre dernier. Aujourd'hui même, à l'heure où je vous parle, le Hub Veterinary Public Health organise depuis Lyon une conférence internationale digitale consacrée au continuum entre santé humaine et animale. Le 9 février prochain, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne et en parallèle d'une réunion des ministres de la Santé, nous organiserons à Lyon la réception de maires européens pour un événement dédié à la santé des villes, à la santé dans les villes. Healthy Cities, Healthy Citizens permettra de montrer que les villes peuvent contribuer à la santé globale. Et tout cela forme un tout, un tout qui rappelle l'importance de la santé environnementale et d'une vision intégrée qui l'inclut pour parvenir à un équilibre global et le préserver.

Je vous souhaite donc, vous l'avez compris, de continuer à faire notre part avec humilité, mais aussi avec détermination, afin de contribuer autant que nous le pouvons à l'amélioration de la santé et du bien-être pour les Lyonnaises et les Lyonnais, autant que pour les êtres humains et les êtres non humains auxquels notre sort est attaché partout sur la planète.

À toutes et à tous, chers collègues, une très bonne année 2022.

Je vous remercie.

Procédure d'urgence

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, vous avez reçu le projet de délibération numéro 2022/1533, jour de repos exceptionnel accordé aux agents Éducation et Enfance. Ce dossier vous a été adressé en dehors du délai de cinq jours francs. Conformément aux articles L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et à notre règlement intérieur, je vous demande d'accepter l'examen de ce rapport en urgence.

Je mets donc l'urgence aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos.

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez toutes et tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2021.

Je mets ce procès-verbal aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier numéro 2022/1406.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

La Conférence des Présidents a retenu l'intervention du groupe Droite, Centre et Indépendants. Madame CROIZIER, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Avant d'entrer dans le vif du sujet de la délibération que vous nous proposez, permettez-moi, Monsieur le Maire, de présenter très sincèrement les meilleurs vœux des élus de notre groupe à vous-même, aux membres de cette assemblée, aux agents de la Ville et plus largement à l'ensemble des Lyonnais. Que cette nouvelle année soit plus sereine, plus douce, plus constructive que la précédente. Et, finalement, l'ensemble des points que je vais mentionner dans mon intervention font écho à votre intervention.

Puisque nous sommes encore dans cette période de vœux, j'espère que vous m'autoriserez à rêver un peu. Rêver à ce qu'enfin, les arrondissements du 2^e et du 6^e soient intégrés et traités comme les 7 autres de votre majorité. Au-delà de ce que vous pourriez imaginer comme un problème d'égos d'élus, il s'agit juste de ne plus ignorer ou mépriser les habitants de ces deux arrondissements, de ne plus s'asseoir sur la démocratie électorale et donc d'être, pour votre majorité, à l'écoute de l'ensemble des habitants de cette ville.

C'est d'une rare violence que de constater sur tant de dossiers que la majorité de vos Adjointes poursuivent leur travail en excluant deux arrondissements et donc des élus tout aussi légitimes que votre majorité l'est. Nous ne faisons pas l'aumône de démocratie, mais constater une ville à deux vitesses n'est pas supportable.

Dans ce cadre, la négation de nos deux arrondissements nous condamne à recevoir la divine parole sur de nombreux dossiers après des mois de discussion entre vous. Certains de vos Adjoints nous distillent alors au gré des commissions, éventuellement d'une petite réunion entre deux avec le Maire d'arrondissement ou en nous associant une fois sur trois ou peut-être pire encore nous faisant croire que nous sommes associés, alors même que, dans l'heure qui précède la réunion, nous savons que tout a été bordé entre vous dans une réunion préliminaire.

Comment voulez-vous que cela fonctionne ? Les élus de vos différents groupes politiques parlent à l'envi de co-construction et jamais il n'y en a eu aussi peu dans cette ville avec les élus que nous sommes.

Il ne s'agit pas de nier votre légitimité, comprenez-moi bien, de remettre en cause vos choix politiques, mais juste de travailler ensemble, d'éviter ces clivages stériles dont certains de vos Adjoints sont seuls responsables.

Vous détestez, et je comprends aisément, l'application des mots « dogmatisme », « idéologie », qui vous collent à la peau. Eh bien moi, je déteste ce mépris ressenti dans ces étonnements sur des stéréotypes que certains de vos élus ont en nous imaginant au volant de nos gros SUV, assénant des phrases comme « si l'écologie vous intéresse » ou s'étonnant qu'à droite, nous portions à connaissance du Conseil le cas des *dark stores* et des conditions de travail déplorables des salariés ou imaginant dans un monde loufoque que nos groupes politiques décident des sujets d'intervention en fonction du genre de l'intervenant, comme s'il y avait des sujets masculins et d'autres féminins.

Avoir le pouvoir de cette assemblée n'autorise pas ce mépris. Les résultats des élections vous obligent bien au contraire à dépasser un statut de militant politique pour être un élu du peuple.

C'est beau mais inquiétant d'avoir si peu de doutes que l'on n'écoute plus les autres.

Alors, je fais le vœu que les Adjoints avec qui nous collaborons, et je les en remercie, arrivent à démontrer aux autres que nous pouvons travailler ensemble dans l'intérêt des Lyonnais.

Second vœu, Monsieur le Maire, que vous prévoyiez d'ores et déjà le Conseil supplémentaire de février 2023. En 2021, c'était pour le Pacte de Cohérence métropolitain. Cette année, c'est pour la ZFE 5+. Ces cafouillages laissent à penser que la Ville de Lyon et la Métropole avancent chacune de leur côté, sans se préoccuper de ce que fait le voisin. Pourtant les interactions entre ces deux collectivités sont nombreuses et nécessitent la plus grande collaboration. Sur la ZFE 5+, nous atteignons le summum. C'est un courrier du 22 décembre qui sollicite les communes pour connaître leur avis dans le cadre de la concertation réglementaire engagée par la Métropole sur l'extension de la ZFE aux véhicules particuliers Crit'Air 5 et plus. Cette concertation fait suite à une délibération du Conseil métropolitain du 15 mars 2021, Conseil dans lequel siègent 17 membres de la majorité municipale, dont vous d'ailleurs, Monsieur le Maire, 8 de vos Adjoints, 4 de vos Maires d'arrondissement. On est en droit de s'interroger sur leur implication dans ce projet.

Vous avez dit récemment que la ZFE est un sujet d'importance et tous nous en convenons. Vous avez ajouté qu'un facteur de la réussite de cette ZFE est la communication qui en sera faite. Dès lors, Monsieur le Maire, comment expliquer, par exemple, que samedi, en se rendant à la Mairie du 9^e, aucun registre ne soit disponible à l'accueil de cette Mairie, même chose à la Mairie du 1^{er} hier. Or la concertation réglementaire du public s'achève le 5 février. Dans ce domaine, vous avez une Adjointe en charge de la Démocratie locale et un Adjoint en charge de l'Administration générale. Ne doivent-ils pas s'assurer du respect des règles relatives aux concertations réglementaires ?

Autre question, le 10 février, vous allez nous proposer de donner donc un avis sur la ZFE 5+, mais quid de l'avis sur le plan de protection de l'atmosphère, dossier tout aussi important, pour lequel le Préfet nous demande et vous demande un avis avant le 25 mars ?

Pour terminer, je voudrais revenir sur la première décision d'ester en justice dont vous nous faites part dans ce compte rendu de vos décisions et vous féliciter, Monsieur le Maire, d'avoir engagé des poursuites contre les auteurs des inscriptions injurieuses et nauséuses à l'endroit des forces de l'ordre, qui avaient été faites le 20 juillet place Mazagan.

Comme nous avons vu que ces délinquants étaient soutenus par le groupement antifasciste de Lyon, nous avons deux interrogations. Quelle est votre réaction à l'ultimatum de « déguerpir » posé à l'entreprise Bayer dont le siège français et un centre de recherche sont implantés sur le 9^e arrondissement, ultimatum relayé par ce groupe ?

Deuxième point, l'association Grrrnd Zero est hébergée par la Ville de Lyon dans des locaux que la Ville loue à la Métropole. Une prolongation de convention d'occupation a été accordée en juillet 2020 et nous avons vu que cette association avait finalement accueilli mi-décembre le festival Lyon Antifa Fest, où l'on sait que l'amour des forces de l'ordre n'est pas ce qui rassemble en premier lieu les participants.

Si la liberté d'expression doit évidemment exister, les appels à la violence, générateurs de troubles à l'ordre public, doivent être prohibés. Aussi nous nous interrogeons sur l'encadrement de cette mise à disposition de locaux.

Pour paraphraser certains membres de votre majorité, Monsieur le Maire, cette radicalisation de la gauche extrême, tout comme celle de l'extrême droite, nous inquiète et il convient d'être vigilant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame CROIZIER.

Je profite de votre intervention pour préciser que la concertation sur la ZFE ne se termine pas le 5 février, mais bien le 5 mars. Elle a été prolongée, ce qui permettra à chacune et à chacun de pouvoir apporter son avis sur le sujet.

Nous allons avancer sur l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Je vous demande donc de me donner acte de la communication de ce compte rendu. Nous allons procéder au vote. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos.

Interventions préalables

M. LE MAIRE : La Conférence des Présidents a retenu deux interventions.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur KÉPÉNÉKIAN, à qui je cède la parole pour 10 minutes.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Simplement, ce n'est pas que je ne vous écoutais pas, mais j'étais en train de régler mon problème de votation. J'ai du mal à faire deux choses à la fois, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de souci, Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : D'autres y arrivent mieux que moi sûrement.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

De tradition dans notre collectivité, depuis de longues années, le Premier Adjoint du Maire présentait ses vœux au nom du Conseil municipal. Certains, dont je fais partie, considèrent que les traditions sont des progrès qui ont réussi à un moment. Donc bienvenue à cette tentation de changer une vieille tradition.

Aussi je vais vous présenter aujourd'hui les vœux, en tout cas ceux de notre groupe, à vous-même, à toute votre équipe et à l'ensemble des membres du Conseil municipal, parce que c'est un moment particulier pour nous, élus de la Ville, de vous réaffirmer notre engagement pour la Ville à vos côtés aujourd'hui en tant qu'exécutif, pour défendre la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais, de toutes les Lyonnaises et de tous les Lyonnais, comme chaque élu de cette assemblée s'est engagé à le faire.

En cette année 2022 qui s'ouvre, nous avons pris connaissance de vos annonces déjà en amont sur votre programme, sur les vœux, sur vos ambitions et de la teneur de vos projets et de vos déclarations en ce début de Conseil. J'ai bien noté les mots « inspirante », « prospère », « égalité », « solidarité », « inclusif » et je m'arrête là. Et nous pouvons adhérer bien entendu à tous ces mots. La question est qu'il faut les mettre en action.

Mon propos s'articulera autour de trois sujets.

Ce Conseil est celui de l'adoption du budget qui traduit dans les faits votre politique en termes de fonctionnement comme en termes d'investissement. De même, elle présente la manière dont vous allez faire évoluer les conditions sociales des environ 8 500 personnes, femmes, hommes, qui travaillent et qui œuvrent pour notre Ville et qui sont ces maillons indispensables pour transformer la pensée en action.

Nous reviendrons tout à l'heure sur le budget, mais, en préambule, nous constatons qu'il est encore un peu en transition. L'essentiel des projets qui se réalisent étaient déjà ceux engagés précédemment et nous ne mesurons pas toujours comment va se mettre en place une PPI qui est encore bien flottante. On peut s'étonner qu'après ces longs mois, quelles que soient les conditions, vous ayez encore du mal à fixer le plan pluriannuel d'investissement jusqu'à la fin du mandat et les transformations en profondeur que vous aviez annoncées largement pour notre Ville.

Nous savons par expérience que les projets qui ne seront pas lancés dans le courant de l'année 2022 risquent de ne pas être au rendez-vous en 2026 et s'avéreront donc très engageants pour le mandat suivant.

De même, les décisions prises concernant le fonctionnement de notre institution vont accentuer la charge de la dette et diminuer l'autofinancement, quel que soit aujourd'hui le classement de Standard&Poors que vous avez pu en d'autres temps critiquer et, ne soyons pas dupes, le bon classement est aussi au non-engagement d'une partie des budgets qui, pour le moment, peuvent donner à penser que notre santé qui était bonne va le rester et je le souhaite bien entendu.

Annoncer que ce mandat est le dernier pour le climat, propos liminaires que vous avez largement utilisés, peut paradoxalement, Monsieur le Maire, ne pas entraîner les réactions que vous souhaiteriez. Si nous comprenons bien votre détermination et la nôtre, nous restons convaincus que les mécanismes de peur ne peuvent pas générer des comportements vertueux. Et d'ailleurs, que ferez-vous en 2026 une fois ce dernier mandat pour le climat échu ? Et, si vous avez échoué, est-ce que tout sera pour autant fini ? Quelle évaluation nous proposez-vous pour que nous soyons tous comptables de ces engagements ?

Enfin, concernant votre budget participatif, notre groupe a marqué son scepticisme, non pas sur la démarche, qui peut être un bon moyen d'impliquer les citoyens dans la vie de leur collectivité, mais sur la manière dont vous souhaitez la mettre en œuvre et sur ses impacts vis-à-vis de nos institutions.

Nous sommes convaincus que les arrondissements sont des acteurs de première ligne, car ils sont proches des habitants... Pardon, j'étais passé à mon deuxième point, je vous prie de m'excuser, mais je vais continuer et je reviendrai tout à l'heure sur mon autre point. Je disais donc, nous sommes convaincus que les arrondissements sont des acteurs de première ligne, car ils sont proches des habitants. Il nous semblait dès lors que, sur un modèle réinventé à Lyon, qui n'est

ni Paris ou d'autres villes qui ont mis en œuvre ces processus, on pourrait donner la maîtrise d'œuvre au moins à titre expérimental, plutôt que de créer une lourde machine en surplomb qui tendrait à les effacer.

Nous avons eu un échange avec Madame Chloé VIDAL, votre Adjointe, pour insister sur le caractère expérimental de la première tranche de 12,5 millions, avec une évaluation au terme de la première année au sein de l'arrondissement, ce qui nous paraissait être une bonne solution.

Expérimenter, c'est aussi comparer. Ce n'est pas simplement dire « je fais » et continuer. Mais si le mot « expérimental » est bien cité dans la délibération, on peut s'étonner dès lors que vous ayez déjà défini le point d'arrivée à l'issue du mandat avec 50 millions qui sont d'ores et déjà dédiés. Cela relève pour nous plus de la communication que d'un principe de réalité, car, en tout état de cause, une expérimentation peut aussi s'avérer non concluante.

Je reviens un peu en amont sur ce qui était mon deuxième point, parce qu'il nous paraît majeur et aujourd'hui insuffisamment pris en compte. C'est la crise sociale qui est devant nous. Le taux de pauvreté dans notre Métropole est désormais de 16 %. 30 % des habitants considèrent qu'ils ne mangent pas comme ils voudraient et 15 % ne mangent pas à leur faim et cela concerne nécessairement une partie de la population lyonnaise et nécessite bien entendu une parfaite harmonie et une complicité pour ces problèmes entre la Métropole et la Ville.

Si l'on ajoute à ce constat la difficulté à se loger, l'augmentation des coûts de l'énergie et un nouveau rapport des Français au travail avec l'introduction du télétravail, qui soulève de nouveaux défis, et je n'aborde pas les difficultés psychologiques d'une grande partie de notre population qui est dans un état grave, on constate que le monde a beaucoup évolué.

Vous parlez de santé, je vais me permettre de vous rappeler que la santé est un complet état de bien-être physique, mental et social et que ne pas prendre en compte cette dimension sociale, c'est d'ores et déjà manquer le rendez-vous de cette santé pour chacun, dont nous espérons bien entendu la réussite, cette santé globale qui englobe la santé humaine, animale et environnementale.

Cette situation sociale est inédite et va changer notre société. Nous pensons que votre majorité, de même que notre Conseil municipal dans son ensemble, devrait redéfinir une feuille de route adaptée à cette nouvelle situation. Si les questions de l'écologie restent bien sûr un sujet majeur, elles ne peuvent pas être l'unique réponse aux attentes et aux besoins de toutes et tous. Les habitants de notre Ville, me semble-t-il, ne mettent pas les mêmes priorités dans leurs attentes qu'elles pouvaient avoir au printemps 2020.

Ce moment critique, pour reprendre la terminologie de Didier FASSIN, qui réfute le mot « crise », ce moment critique que nous connaissons devrait être celui où, nourris de la réalité qui nous entoure, nous serions capables de questionner les évidences et d'infléchir vos, nos politiques pour répondre aux besoins réels et immédiats des habitants de notre ville.

Dès lors, cette concertation qui nous est chère et à laquelle notre groupe avait accordé une place prépondérante dans son programme mérite peut-être d'être réorientée. Trop de concertation sur des sujets qui ne concernent peut-être pas tous les habitants peut être néfaste à une concertation de qualité en la noyant dans une masse d'informations trop nombreuses pour être digestes.

Voilà, Monsieur le Maire, en quelques points, je terminerai en vous appelant à une écoute plus attentive, certes de votre majorité, nous savons qu'elle regroupe des sensibilités différentes comme en d'autres temps, mais aussi des élus du Conseil municipal de votre opposition. Madame CROIZIER y a fait référence. En prenant peut-être en compte, de temps en temps, quelques propositions qui pourraient participer à apporter une meilleure réponse à nos concitoyens, dont nous représentons aussi une partie au sein de ce Conseil municipal. Nous sommes tous ici, élus, attachés au mieux-être des Lyonnaises et des Lyonnais, de toutes les Lyonnaises et de tous les Lyonnais, et tous ici, nous aimons notre ville. Alors, Monsieur le Maire, n'oubliez pas que vous êtes par vocation le Maire de tous les Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour 8 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

En ce début de Conseil, nous souhaitons tout d'abord présenter à tous les élus de cette assemblée, ainsi qu'à toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais, nos vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur, de réussite et d'épanouissement.

Dans des temps particulièrement difficiles, où bien des plaies mettront du temps à se refermer, où bien des situations personnelles et professionnelles auront du mal à se rétablir, nous souhaitons plus que tout la réussite de notre belle Ville de Lyon pour apaiser peine et douleur et redonner joie de vivre aux Lyonnais.

Cette ville qui s'est développée grâce à ses acteurs qui se rencontrent, qui échangent, qui collaborent quotidiennement doit être une chance pour tous les Lyonnais, une chance pour s'épanouir, se construire, se projeter. Lyon est riche de ses habitants, de sa chaleur humaine, de la diversité qui la caractérise, de la pluralité de ses composantes. C'est un héritage précieux, mais fragile qu'il nous faut préserver.

Alors, pour ce faire, le premier vœu que nous formulons pour 2022, c'est d'en terminer avec les fausses bonnes idées. J'espère donc qu'on en finira une bonne fois pour toutes avec ce projet de téléphérique qui a réussi à faire l'unanimité contre vous.

J'espère qu'on classera cette chimère de métro hybride sorti du chapeau, sorte de tramway à moitié enterré, qui ne répondrait ni aux enjeux écologiques ni aux problèmes de mobilité.

J'espère que l'on fera évoluer l'aire de covoiturage du quai Gailleton, qui voit son utilité proche de la nullité.

J'espère que vous réinterrogerez votre politique de baisse drastique des constructions de logements qui, indéniablement, engendre une augmentation des prix d'hébergement, oblige une partie de la population à s'installer en troisième couronne et multiplie automatiquement les déplacements en voiture faute de solutions alternatives.

J'espère que vous repenserez vos recours à l'endettement et vos dépenses de fonctionnement abyssales qui vont grever les capacités d'agilité de la Ville et forcément se répercuter tôt ou tard sur la feuille d'impôt des Lyonnais.

J'espère que vous reconsidérerez votre relation à l'entreprise et créerez les conditions de leur implantation sur notre Ville, afin de préserver notre développement économique et donc l'accès à l'emploi de nos concitoyens.

J'espère que vous arrêterez ces incessants coups de communication qui affichent bien plus qu'ils ne font. J'en veux pour preuve la liste des projets structurants prévus pour 2022, qui ne reprend quasiment que des projets initiés par la précédente majorité. Si je me félicite que vous restiez sur notre ligne, je demande ce que vous avez réellement à proposer de nouveau, vous qui promettiez tant.

Votre politique est hasardeuse et votre projet pour notre Ville nébuleux. Monsieur DOUCET, depuis deux ans, nous vous voyons tel que Rimbaud se voyait : Petit Poucet rêveur égrenant dans sa course pléthore de projets blancs sans rime ni raison comme autant de cailloux tombés dans le désordre et sans esprit de suite d'une poche trouée.

Vous êtes aussi par trop sentimental, Monsieur le Maire. Vous prenez vos émotions pour des idées et voyant le chemin, vous croyez voir la fin. Finissez-en avec cette politique des faits divers et portez une vision.

Je souhaite enfin que vous deveniez le Maire de tous les Lyonnais et que vous cessiez vos clivages, le Maire qui comprend que les traditions historiques ou culturelles sont des marqueurs plus importants que quelconque dogmatisme politique, le Maire qui accepte avec bienveillance et respect nos différences d'histoires, de parcours, d'orientations intellectuelles et spirituelles, tout simplement celui qui rassemble et non pas celui qui fragmente.

Ce qui m'amène à formuler un deuxième vœu, c'est d'arrêter votre déni de démocratie. Toutes nos propositions, toutes nos interventions depuis deux ans sont balayées d'un revers de main. Vous ne leur prêtez aucune attention et vous n'avez de cesse de faire preuve de suffisance et même d'arrogance à notre égard. Malgré ce que vous tentez de faire croire et vos grandes déclarations, vous ne tenez pas compte de votre opposition. Sachez que notre position n'est pas de s'opposer par principe à votre action. Nous sommes là parce que nous aimons notre ville et défendons ce que nous jugeons être les intérêts de ses habitants. Il est temps de retirer votre costume de despote mal éclairé.

Vous suggérez au Président de la République dans votre interview au *Monde* de faire preuve d'humilité. Vous devriez commencer par vous appliquer cette recommandation avant de faire la leçon. Sinon, comme vous le dites, c'est de l'esbroufe. Parce qu'à ce jour, la seule nouvelle trajectoire démocratique que vous donnez, c'est celle d'une idéologie sectaire, au service de votre propre intérêt intellectuel et non du bien commun.

L'année politique sera riche de débats et de confrontations, des confrontations qui, si elles sont nécessaires, peuvent aussi se dérouler dans un climat d'écoute et de respect. C'est le vœu que nous formulons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je ne vais pas reprendre tous les sujets qui ont été évoqués ici, nous avons un ordre du jour assez important et je crois que nous avons suffisamment de sujets sur lesquels nous aurons l'occasion d'échanger. Je me permets simplement de réagir à vos propos, Monsieur CUCHERAT. Vous m'invitez à la bienveillance, mais vous en faites bien peu preuve vous-même en utilisant d'une part les expressions que vous avez formulées et même les mots que vous avez utilisés. En l'occurrence, il me semble que ce Conseil municipal, session après session, démontre que la place qui est faite à chacun est largement suffisante, que l'écoute est bien là. Je ne vais pas alimenter des polémiques que vous êtes les premiers à vouloir créer.

Je crois fondamentalement diriger cette Ville et mon exécutif dans l'intérêt général. Nous pouvons avoir parfois bien évidemment des désaccords sur la façon d'aller vers cet intérêt général et notre Conseil municipal et les commissions qui permettent de le préparer sont là pour offrir des espaces de débat, qui sont d'autant plus riches que vous vous emparez bien sûr de ces espaces de débat. Mais il ne me semble en aucune façon museler quelque parole que ce soit, en tout cas pas celle des groupes de l'opposition ni même celle des groupes de la majorité. Donc je crois que nous allons continuer dans cette voie et dans le même esprit dans lequel nous dirigeons cette Ville depuis le début de cette mandature.

En tout cas, je vous remercie pour vos vœux aux uns et aux autres.

QUESTIONS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

QUESTION DU CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT : Quelles sont les ambitions de la Ville pour son patrimoine vacant à court terme, mais également sur le long terme ?

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions des Conseils d'arrondissement.

Nous examinons aujourd'hui les questions des 7^e, 8^e et 9^e arrondissements.

Pour le 7^e, Madame la Maire d'arrondissement, chère Fanny, c'est à vous la parole.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Meilleurs vœux à toutes et à tous.

Cette question a été votée à l'unanimité du Conseil du 7^e arrondissement et elle s'adresse à Monsieur Sylvain GODINOT.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Cet hiver, afin de répondre à l'impérieuse nécessité de mettre à l'abri chaque enfant du territoire lyonnais, la Mairie du 7^e a proposé à la Ville que l'ancien commissariat situé dans son même bâtiment soit mis à disposition de familles. Grâce à vous, Messieurs, ainsi qu'à Sandrine RUNEL, qui avait appuyé notre proposition, le 44 accueille désormais 35 personnes. Ces mises à l'abri ont pu être réalisées grâce au patrimoine vacant de la Ville de Lyon.

Autre exemple, afin de mieux répondre aux besoins de la population lyonnaise, la Ville considère à nouveau les équipements de proximité comme des lieux répondant à des besoins spécifiques et territorialisés. Ainsi a été acté le transfert à l'arrondissement de la maison située au 20 rue Grignard. Dotée d'une cuisine, d'un espace de stockage et d'un jardin, cette véritable future maison du lien accueillera les associations de solidarité pour des permanences, la préparation de maraudes ou l'accueil de personnes en difficulté. Le patrimoine vacant de la Ville trouve là aussi une utilité sociale, qui permet de répondre à un véritable besoin, de fournir un service public et ainsi de retisser du lien.

Ce ne sont que deux illustrations parmi d'autres. Le patrimoine de la Ville de Lyon est vaste, nous en découvrons chaque jour l'étendue. Beaucoup de bâtiments sont tombés dans l'oubli de la liste des travaux à réaliser ou dans l'oubli tout court. Or ce patrimoine est une richesse et chaque mètre carré doit selon nous être valorisé pour de l'hébergement, des activités économiques ou culturelles, la vie associative, etc.

J'en viens à ma question, Monsieur l'Adjoint. Quelles sont les ambitions de la Ville de Lyon pour son patrimoine vacant sur le court terme comme sur le long terme ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame DUBOT. Monsieur GODINOT, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, Adjoint : Madame la Maire, chère Fanny,

Je me réjouis d'une telle question qui va me permettre de valoriser tout le travail conduit depuis le début de mandat par nos services sur le patrimoine vacant.

En effet, optimiser le patrimoine de la Ville et notamment réduire sa vacance fait partie des priorités que m'a fixées Monsieur le Maire dès septembre 2020 avec un objectif politique très clair : n'avoir en fin de mandat plus aucun patrimoine vacant sans projet de destination ou d'usage.

À l'heure où la pression immobilière se fait ressentir si fortement dans nos grandes villes, la collectivité doit en effet s'efforcer de valoriser ce patrimoine vacant qui, comme vous le dites, représente une vraie richesse. Car le patrimoine vacant ne dort pas, il pourrit.

Cette vacance représente un coût de fonctionnement pour la Ville (entretien minimal et sécurisation), mais aussi un coût d'investissement à terme du fait qu'il se dégrade en accéléré.

Elle questionne les riverains et associations qui voient des bâtiments semblant abandonnés alors qu'ils cherchent des lieux de réunions et d'activité. Elle choque les acteurs et citoyens engagés dans le droit au logement, la lutte contre le sans-abrisme. Elle nous choque, nous, élus, qui sommes interpellés sur l'absurdité et même l'indignité de ces situations.

Laissez-moi d'abord vous dresser un panorama de la situation, puis nos ambitions.

Tout d'abord, je dois revenir sur l'état des lieux de ce patrimoine vacant : 274 biens vacants (hors parkings et greniers), dont environ 60 % de logements (eux-mêmes essentiellement constitués des anciens logements d'instituteurs), mais aussi des locaux, musées, écoles, hangars, etc. La surface totale est d'environ 50 000 mètres carrés, ce qui représente 2,5 % des surfaces municipales bâties sur 2 millions de mètres carrés. Si, en nombre, les logements occupent la première place, les grands bâtiments à vocation tertiaire pèsent lourd en superficie.

Le patrimoine vacant de la Ville a toujours vocation à le rester de manière transitoire, mais parfois, le provisoire dure et cela pour quatre raisons principales :

- La constitution de réserve foncière avec démolition à terme pour un projet à venir (emplacement réservé pour une école, un espace vert, etc.) ;
- Les batailles juridiques en cours, qui nous font souvent perdre plusieurs années ;
- Le choix de ne pas prioriser les investissements en travaux de mise aux normes de ces équipements ;
- Et enfin, la priorisation des capacités à faire de nos services.

Je tiens à dire ensuite que la priorité de la Ville n'est pas de gérer ces bâtiments vacants, mais d'abord de maintenir en bon état de fonctionnement les bâtiments déjà occupés. Je parle du travail de contractualisation nécessaire pour que la Ville mette à disposition les centaines de locaux que sont nos équipements socioculturels, de petite enfance, équipements

sportifs et culturels ou associatifs, notamment de proximité. Je parle également de la charge des travaux de gros entretien et d'aménagement que nécessitent tous ces locaux dont la Ville est propriétaire occupant ou bailleur.

Venons-en maintenant aux actions engagées.

Pour réduire cette vacance, nous avons mis en place depuis le début du mandat une méthode qui s'appuie sur des utilisations temporaires ou définitives, en fonction de l'état des locaux et de leur destination finale.

Les biens vacants ont été classés en deux grandes catégories :

- Grands bâtiments tertiaires faisant plus de 1 000 mètres carrés. Nous procédons pour chacun de ces biens par un comité de pilotage, qui définit les orientations afin de produire des appels à manifestations d'intérêt dédiés ;
- Les logements, pour lesquels un comité de pilotage Logements vacants implique six Adjointes : Sandrine RUNEL, Stéphanie LÉGER, Raphaël MICHAUD, Laurent BOSETTI, Sylvie TOMIC et moi, et un comité technique qui associe la Direction centrale de l'Immobilier, le service Habitat, la Direction de l'Éducation et le Centre communal d'Action sociale.

Les trois orientations politiques pour ces logements vacants sont les suivantes :

- La Ville privilégie en destination finale le logement social, qui relève de sa compétence, contrairement à l'hébergement. Elle flèche pour cela des bâtiments de taille suffisante pour intéresser les bailleurs sociaux ;
- Lorsque les logements sont diffus et imbriqués dans nos équipements, la Ville étudie leur affectation en logements à destination des agents de la Ville ;
- Enfin, lorsque le bien a vocation à être détruit à moyen terme, la Ville le flèche pour de l'hébergement.

Pour le bilan à ce jour, nous avons donc avancé par étapes.

Pour la première catégorie des grands sites tertiaires, deux dossiers vous sont présentés lors du Conseil municipal de ce jour, initiés sous le mandat précédent. Il s'agit de la Salle Rameau dans le 1^{er}, bâtiment de près de 4 000 mètres carrés, et du collège Serin dans le 4^e, bâtiment de 4 900 mètres carrés. Nous aurons donc j'espère le plaisir de voir baisser cette vacance de façon significative en 2022 grâce aux décisions de ce Conseil. Nous aurons surtout le plaisir de vous présenter ces deux projets qui ont su évoluer pour intégrer les priorités de la nouvelle équipe municipale.

Nous continuerons à avancer en 2022 sur d'autres grands sites avec de bons espoirs de perspectives de court terme pour la Galerie des Terreaux pour laquelle une étude de faisabilité sera rendue au printemps sur un projet de cité des artisans réparateurs, et pour un premier appel à manifestations d'intérêt pour le Chalet du Parc qui paraîtra début avril.

D'autres appels à projets suivront pour la Villa Chazière, le Musée Guimet, la tour du CIRC et l'ex-internat Denuzière à Caluire.

En ce qui concerne les immeubles de logements d'instituteurs, la Ville y travaille depuis un an et va lancer en 2022 une consultation restreinte de quatre bailleurs sociaux pour deux groupes scolaires, Diderot et Champvert dans le 5^e. En attendant, les logements qu'ils permettaient ont été affectés pour 18 mois au dispositif Zéro enfant à la rue.

Un immeuble rue Pierre Corneille dans le 6^e sera mis à disposition par bail emphytéotique à la SACVL au premier semestre 2022 et 5 logements sont réservés à l'association Alynea.

Courant 2021, 5 logements isolés ont été mis à disposition de plusieurs associations pour des défenseurs des droits humains, des artistes ou des mères en situation d'urgence sociale. Il s'agit des associations Shelter City, le dispositif Icorn et l'association Le Mas.

L'hébergement d'urgence, vous l'avez souligné, a été la priorité de fin 2021 avec le dispositif Zéro enfant à la rue. C'est dans ce cadre que l'ancien commissariat du 7^e arrondissement a pu être mis à disposition de familles juste avant Noël, en même temps que 8 logements : 6 anciens logements et 2 logements du domaine privé communal, pour une capacité totale d'environ une centaine de places.

Enfin, un immeuble de deux logements avec un local commercial a été également mobilisé pour reloger des personnes du squat Maurice Scève.

2021 aura ainsi été une année dense en mobilisation du foncier vacant avec ces 15 logements qui revivent, plus l'ex-commissariat du 7^e, et les négociations sur les grands projets tertiaires.

Je tiens à souligner et remercier l'implication des Adjointes, Sandrine RUNEL et Stéphanie LÉGER, ainsi que du Maire et de son Cabinet, sans oublier les services, tout comme le partenariat avec la Préfecture.

2022 sera, j'en suis convaincu, dans sa continuité et je n'ai pas cité ici tous les aménagements et nouvelles mises à disposition qui nous permettront d'utiliser de nouvelles surfaces dans les bâtiments déjà partiellement occupés.

Je conclurai par deux messages, un pour la majorité et un pour l'opposition.

Pour la majorité, nous souhaitons garder une maîtrise foncière maximum pour préserver l'avenir dans un contexte de hausse durable du prix du foncier à Lyon. Mais, à long terme, chaque mètre carré bâti de la Ville de Lyon lui coûte a minima 100 euros par an. Chaque mise à disposition gratuite est une subvention. Il sera souvent plus efficace d'accorder cette subvention en euros aux partenaires de la Ville, en les laissant louer leurs locaux, que de supporter la charge de l'entretien d'un patrimoine pas toujours adapté aux usages. La vente de certains biens dont la Ville n'a pas besoin ne sera donc pas une trahison, mais un engagement à utiliser ces recettes pour acheter d'autres biens et mieux accompagner nos citoyens.

Quant à votre question sur la vision à moyen et long terme, Madame la Maire, je vous répondrai que notre stratégie pour optimiser le patrimoine de la Ville et en favoriser l'accès devra se traduire dans le schéma directeur immobilier, qui fixera la vision des besoins prioritaires par une prospective et un débat politique.

Comme message à une partie de notre opposition, je dirai, comme la Chambre régionale de Comptes, que je déplore que ce schéma directeur immobilier n'ait pas été initié plus tôt au regard des dizaines de millions d'euros que nous y injectons chaque année en investissement, ainsi qu'en fonctionnement, et des enjeux liés à ses usages. J'engagerai ce chantier avant la fin du premier semestre 2022. Tous les groupes politiques y seront les bienvenus.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GODINOT, pour cette réponse extrêmement complète.

J'en profite pour ouvrir une courte parenthèse. Madame CROIZIER, j'ai bien vu votre main levée. Vous m'avez indiqué dans le tchat que vous souhaitiez vous exprimer avant les temps de parole des arrondissements, mais ces minutes n'ayant pas été réclamées au moment de la Conférence des Présidents, vous pourrez les prendre à l'occasion de nos débats. Nous allons poursuivre pour le moment avec les questions aux arrondissements qui, elles, ont été annoncées et préparées en amont.

QUESTION DU 8E ARRONDISSEMENT : Les enjeux relatifs aux évolutions à venir de l'espace public dans le 8e arrondissement

M. LE MAIRE : Pour le 8^e arrondissement, Monsieur BERZANE, cher Olivier, c'est à vous.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Bonjour à toutes et à tous,

Monsieur le Maire,

La transformation de Lyon est une ambition forte de notre mandat. Végétaliser la ville, apaiser, rééquilibrer l'espace public, redonner la place aux piétons, sécuriser les déplacements des mobilités douces sont des enjeux prioritaires que nous relevons avec volontarisme.

C'est dans ce cadre ambitieux que le 8^e arrondissement poursuit sa mue. Deux exemples emblématiques de cet engagement seront lancés. Cette année 2022 verra ainsi le lancement de la concertation sur deux projets majeurs du mandat, d'une part sur le devenir de la place du Bachut devant la Maison de la Danse, en englobant le parvis de la Mairie et le carrefour du Bachut. Ce projet donnera lieu à une large concertation afin de revoir la configuration de ce carrefour extrêmement pollué de cinq rues, de fortement végétaliser la place du Bachut et, à terme, le parvis de la Mairie, pour construire un nouveau cœur de quartier agréable à vivre.

D'autre part, évidemment, nous démarrons cette année l'un des projets phares de notre arrondissement, le réaménagement de l'avenue des Frères Lumière, incluant la place Ambroise Courtois et la rue du Premier Film, dont chacun s'accorde à dire qu'elle ne fait pas honneur à son illustre passé.

Ce projet piloté par la Métropole de Lyon aux côtés de la Ville va également donner lieu dès le mois de février à une large concertation avec l'ensemble des acteurs du quartier et des habitants et des habitantes.

Je sais l'attente forte. Nous serons extrêmement attentifs à la bonne place des habitants et habitantes, ainsi que des acteurs du territoire dans ces différentes concertations.

Monsieur le Maire, nous sommes toutes et tous ici heureux de l'évolution de ce quartier. Pouvez-vous ici tracer les points principaux des enjeux de ces évolutions de l'espace public dans notre arrondissement ?

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BERZANE. Pour vous répondre, Monsieur LUNGENSTRASS, je vous passe la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je partage votre intérêt bien évidemment sur la question des espaces publics, sur la transition des mobilités et en particulier dans le 8^e arrondissement. Je pense que nous pouvons déjà partir d'un constat partagé : dans le 8^e arrondissement, nous n'avons pas de grand parc. Nous avons des squares, nous avons des espaces verts, nous avons de plus petits parcs, mais nous n'avons pas ce grand espace de respiration aussi en matière de végétalisation. Nous avons un arrondissement qui fait partie des plus minéraux de la ville avec plusieurs îlots de chaleur urbains qui sont assez bien identifiés.

J'ai envie de vous dire que, clairement, la surchauffe n'est pas une fatalité. Il y a des projets de végétalisation qui sont nombreux. Il y a aussi des végétalisations dans les espaces privés. Ensemble, nous travaillons pour que ces espaces privés, dans le cadre des projets d'aménagement urbain, continuent à être végétalisés, à être perméabilisés, à créer aussi des espaces qui soient confortables et agréables pour tous.

Bien sûr, cela vaut également pour l'espace public. Déjà avec les seuls petits projets sur la voirie ou dans les squares, nous avons près de 1 400 mètres carrés qui ont été végétalisés, perméabilisés durant les derniers mois, ceci sans compter les micro-implantations florales qui ont pris un certain essor. Mon collègue Nicolas HUSSON pourrait bien mieux en parler que moi. Une centaine d'arbres ont été plantés également, des arbres d'alignement sur la voirie durant les quelques derniers mois. Voilà aussi des éléments très concrets en matière de végétalisation de l'arrondissement et sur lesquels nous avançons bien évidemment ensemble.

Vous dire que ce n'est pas suffisant effectivement. Nous accélérerons ensemble dans les prochains mois, dans les prochaines années, pour justement végétaliser plus, pour perméabiliser plus, pour avoir des îlots de fraîcheur au lieu d'avoir des îlots de chaleur, pour améliorer l'infiltration des eaux de pluie et pour améliorer au final le cadre de vie de toutes et tous, pour avoir un confort augmenté en ville et, en l'occurrence, dans le 8^e arrondissement.

Bien sûr, cela vaut pour les espaces publics et je reviendrai tout à l'heure aussi sur la question du partage de l'espace public en lien avec les mobilités. Peut-être simplement un mot sur les grands parcs, vu que j'ai commencé par là. Vous en avez en revanche à proximité et je pense qu'il y a là un enjeu très important de relier davantage les habitantes et habitants du 8^e arrondissement avec ces grands parcs, d'une part Parilly, qui est plutôt bien accessible en transports en commun, mais qui l'est beaucoup moins à pied ou en vélo, il y a donc des actions à mener de ce côté. Et bien sûr Blandan qui est assez proche d'une partie assez dense du 8^e arrondissement, mais qui aujourd'hui pêche effectivement sur l'accessibilité pour les personnes à pied ou à vélo. Le pont de l'Épargne est dangereux, nous pouvons le dire, pour la pratique de la marche ou du vélo, en particulier lorsque l'on est en famille ou en situation de mobilité réduite. La situation est d'une manière générale accidentogène. Ensemble, nous allons donc travailler sur la sécurisation de ce passage vers le parc Blandan, qui est un espace de fraîcheur, mais également de loisirs et de rencontre entre personnes, qui est très important.

Cela vaut aussi d'une manière plus générale de l'accès des habitants du 8^e arrondissement aux parcs de la ville. Je pense bien évidemment au parc de la Tête d'Or, qui attire de nombreuses Lyonnaises et Lyonnais. L'accessibilité de ce parc est essentielle. Mais cela vaut aussi pour le fait de sortir de Lyon pour aller chercher des espaces de fraîcheur, des espaces de nature en dehors de la ville. C'est quelque chose qui nous est très cher. C'est d'ailleurs pour cela que, dans les mois passés, nous avons mis en ligne sur lyon.fr une page qui s'appelle « Sortir de Lyon sans voiture », qui recense des blogs, des sites qui permettent de définir des destinations qui sont accessibles en train, en transports en commun, à vélo, pour avoir des espaces de fraîcheur qui soient agréables pour des ballades, pour des pique-niques, et ce, pour tous les publics.

Quand on parle d'espace public, j'aime bien lier cette question à la question de la transition des mobilités. Je pense que ces deux sujets ont des destins liés.

D'abord, sur la question climatique, nous avons le sujet de l'atténuation du changement climatique, mais aussi celui de l'adaptation. Ce que je viens d'énoncer rentre parfaitement dans ce cadre-là, mais aussi, d'une manière générale, sur l'atteinte de nos objectifs climatiques et en matière de pollution de l'air. Notre récente candidature aux 100 villes climatiquement neutres va aussi dans ce sens.

Pour cela, en matière de mobilité, nous développons fortement les infrastructures, nous développons fortement les services. Nous associons toutes les parties prenantes pour faire évoluer aussi les tarifications, pour améliorer les services existants, pour faire le lien avec le partage des modes de déplacement dans l'espace public. C'est un enjeu essentiel effectivement de rendre les modes de déplacement collectifs notamment bien plus efficaces pour se déplacer en ville, pour permettre à toutes et tous d'avoir accès beaucoup plus facilement tant d'un point de vue purement pratique que d'un point de vue financier à ces différentes solutions alternatives.

La question de l'espace public ne s'arrête pas là. Nous avons d'autres enjeux, notamment de santé globale, qui lient les mobilités à l'espace public. C'est par exemple le sujet de l'accidentologie et du bruit, deux sujets dont on parle assez peu. On va mettre en place au 30 mars la ville 30, qui vise à baisser la question de l'accidentologie et qui vise à baisser les nuisances liées au bruit. C'est la solution que nous amenons aussi depuis de nombreux mois sur la question des rues des enfants, avec un réaménagement et une sécurisation aux abords des écoles, pour créer un espace public beaucoup plus agréable et beaucoup plus sûr pour les enfants et leurs parents. C'est essentiel au niveau de ces établissements avec des personnes vulnérables aussi, notamment vis-à-vis de la circulation routière.

Enfin, c'est la question de la sédentarité, qui est aussi un enjeu important. C'est pour cela que nous développons les modes actifs. Ce n'est pas simplement pour des questions d'efficacité et de meilleur partage de l'espace public, mais aussi pour encourager la pratique physique et nos modes de vie nous ont poussés à des modes de vie beaucoup plus sédentaires qu'auparavant. Le vélo permet d'allier l'efficacité tant pratique qu'économique et les enjeux de pratique sportive. Notre projet des voies lyonnaises, qui vise à créer de larges voies cyclables plus sûres et plus confortables pour allonger les distances parcourues et augmenter le nombre de cyclistes, va bien évidemment dans ce sens.

Au final, nous sommes réellement sur une question d'équilibre et de partage de cet espace public, pour améliorer la qualité de vie. D'autres outils sont à notre disposition et que nous pouvons regarder. Par exemple, dans le 8^e arrondissement, nous creusons avec attention le concept d'aménagement des super îlots, parce que nous avons un certain nombre de quartiers qui sont en proie à des circulations de transit, qui n'ont rien à faire là, qui ne sont pas les besoins des riverains ou les besoins directs des entreprises ou des commerces qui peuvent être dans ces quartiers-là. Nos quartiers, un certain nombre de quartiers, ne sont pas des raccourcis et nous regardons cela avec attention, ce qui permet aussi de réaménager d'une manière bien plus confortable et agréable un certain nombre de quartiers. Nous sommes engagés sur ce sujet.

L'espace public, nous le voyons clairement, c'est le quotidien des Lyonnais. Les mobilités, c'est le quotidien des Lyonnais. On voit que c'est un sujet qui intéresse tout particulièrement, qui mobilise nos conseils de quartier, qui mobilise au sein des différentes concertations. Vous l'avez abordé, il y aura un certain nombre de concertations très importantes pour le 8^e arrondissement qui se lanceront prochainement. Nous avons voté en début de semaine à la Métropole le lancement de la concertation du projet de réaménagement de l'avenue des Frères Lumière, de la place Ambroise Courtois et avec la replantation des arbres qui ont dû être abattus pour raison de maladie ces derniers temps, et le réaménagement de la rue du Premier Film avec bien sûr des enjeux patrimoniaux, des enjeux paysagers, avec un centre important dans le 8^e arrondissement, avec un certain nombre d'équipements, l'Institut Lumière bien sûr, mais bien d'autres, de nombreux commerces. Nous sommes vraiment là sur un cœur de quartier très important, animé et dynamique de la ville, au-delà du 8^e arrondissement. Nos orientations en matière de ville du quart d'heure, de ville à hauteur d'enfants y prennent tout particulièrement sens. Cela fera partie intégrante de cette concertation qui se lancera prochainement. J'ai hâte qu'elle se

lance pour que nous puissions avoir les retours de cette concertation, pour que nous puissions échanger avec les habitantes et les habitants.

Nous avons déjà pu, Monsieur le Maire, ensemble, rencontrer les acteurs du quartier à ce sujet pour avoir de premiers échanges sur le réaménagement et les périmètres de ce projet. Les acteurs divers et variés, les usagers, les habitants bien évidemment, auront plusieurs semaines pour s'exprimer sur leurs attentes, leurs envies, leurs usages. Tout cela nous permettra collectivement de créer une programmation pour le réaménagement de ce quartier majeur pour la ville.

Vous l'avez abordé, il y a aussi le sujet de Bouchut, qui est aussi au centre du 8^e, qui mérite aussi un réaménagement important. Nous sommes à un croisement majeur du 8^e, mais qui est aujourd'hui un no man's land un peu complexe, dangereux et assez peu agréable. Ce sera aussi avec plaisir que nous travaillerons avec nos orientations en matière d'espace public, de partage de l'espace public, de végétalisation de l'espace public et de la prise en compte de tous les usages, afin de créer un espace public inclusif dans la ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur LUNGENSTRASS, pour cette réponse complète également.

QUESTION DU 9E ARRONDISSEMENT : L'accueil des enfants des établissements médico-sociaux dans nos écoles

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Anne BRAIBANT, Maire du 9^e, pour la question de son arrondissement, chère Anne.

Mme BRAIBANT-THORAVAL Anne, Maire du 9^e arrondissement : Je prends simplement 10 secondes en préambule pour indiquer à Madame CROIZIER qu'il y a bien un registre de concertation ZFE en Mairie du 9^e arrondissement. Il est disponible au niveau de notre agent urbanisme et logement. Je ne comprends pas très bien comment elle n'a pas pu le trouver quand elle est venue en Mairie du 9^e arrondissement. Voilà, pour rétablir une petite vérité et je l'encourage, la prochaine fois qu'elle passe dans le 9^e, si elle ne trouve pas quelque chose, à me solliciter en direct. Je me ferai un plaisir de lui répondre en direct.

Passons à la question du 9^e arrondissement, qui est très réjouissante, puisque, le 12 novembre dernier, six enfants qui sont ordinairement accueillis à l'institut médico-éducatif le Bouquet, dans le 9^e arrondissement, ont découvert pour la première fois leur salle de classe au sein de l'école voisine de la Sauvagère. Ils intégraient ainsi la première unité d'enseignement externalisée conventionnée avec la Ville de Lyon.

Les unités externalisées permettent la scolarisation des enfants et adolescents accueillis habituellement dans les établissements médico-sociaux dans des établissements scolaires en milieu ordinaire, favorisent le développement du vivre ensemble pour l'ensemble des élèves de l'école. Cela participe à la construction d'une société plus inclusive, où les singularités sont plutôt source d'enrichissements mutuels que d'obstacles à la rencontre.

Dans les classes, les enseignants, les professionnels socio-médico-éducatifs sont appelés à travailler ensemble. L'unité d'enseignement est constituée a minima d'un enseignant spécialisé et d'un professionnel éducatif. Leurs interventions ne sont pas juxtaposées, mais bien complémentaires, la particularité étant due à l'implantation de l'unité d'enseignement au sein d'une école plutôt qu'au sein d'un établissement médico-éducatif. Cela permet à l'ensemble des enfants des temps communs (récréation, cantine, périscolaire, sortie scolaire), mais également des temps d'activités pédagogiques. Tous les intervenants partagent donc là le même objectif, qui est de mobiliser les capacités d'apprentissage et de développer les capacités d'autonomie et de sociabilisation des enfants. Ce fonctionnement permet de coordonner des actions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques pour l'ensemble de la classe. Les intervenants réfléchissent donc ensemble non seulement aux besoins de chaque élève, mais à la vie et au fonctionnement de la classe. Elle est rendue possible parce que tous les enfants sont soumis à un même service.

Une autre unité externalisée est prévue au sein de l'école Berlioz à Champvert. Ma question est donc la suivante. Quelle est l'ambition de la Ville de Lyon pour développer l'accueil des enfants d'établissements médico-éducatifs dans nos écoles et ainsi participer à la construction d'une société plus inclusive ? De quels moyens, de quels outils souhaitons-nous nous doter ? Quels moyens souhaitons-nous allouer pour faciliter l'accueil et permettre ainsi de faciliter les rencontres entre tous nos enfants ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire. Pour vous répondre, Madame LÉGER, c'est à vous.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Merci.

Madame la Maire du 9^e arrondissement, je vous remercie de cette question qui interroge plus généralement sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles publiques lyonnaises. Ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges pendant la concertation que nous avons menée sur le nouveau Projet éducatif en 2021 avec la communauté éducative. Il s'inscrit dans une de nos trois ambitions : une école coconstruite, plus juste, plus solidaire et inclusive.

Adapter l'école aux besoins de l'enfant, être à l'écoute des besoins des enfants, des familles, faire de l'inclusion une réalité font clairement partie de nos objectifs, mais nous avons un chemin à parcourir.

Voici la situation à Lyon dans les écoles publiques lyonnaises. À peu près 1 200 enfants notifiés MDPH sont scolarisés, soit un peu plus de 3 % des effectifs scolaires publics. Ces chiffres sont en constante augmentation depuis plusieurs années. Entre 2014 et aujourd'hui, nous sommes passés de 800 enfants à 1 200, soit une augmentation de 50 %. Sur ces

1 200 enfants, environ trois quarts fréquentent nos temps périscolaires et notamment la pause méridienne. Il faut savoir que 20 % de ces 1 200 enfants fréquentent l'école maternelle.

Par ailleurs, 278 élèves sont scolarisés dans des classes ULIS, des unités localisées pour l'inclusion scolaire. Ils sont répartis dans 27 classes dans 25 écoles. Il y a plusieurs catégories d'ULIS, avec des classes ULIS TFA (troubles de la fonction auditive), par exemple à l'école Condorcet, des classes ULIS TSA (troubles du spectre autistique) et d'ailleurs, en 2022-2023, l'école Lumière dans le 8^e arrondissement accueillera une nouvelle classe ULIS TSA. Le nombre des classes ULIS a augmenté et continue à augmenter régulièrement dans les écoles lyonnaises.

Enfin, depuis la rentrée 2021-2022, comme vous l'avez souligné, deux unités dites d'enseignement externalisées s'implémentent ou sont en cours d'implémentation dans deux écoles du 9^e avec, à la Sauvagère, six enfants de 6 à 12 ans et, à l'école Berlioz, neuf enfants de 6 à 12 ans qui fréquentent la restauration scolaire.

La Ville de Lyon met bien sûr à disposition des classes, des locaux au sein des écoles, équipés pour l'accueil, du mobilier, et nous entretenons ces locaux. Nous rédigeons également une convention qui cadre l'occupation des locaux entre la Ville de Lyon et les structures pour sécuriser d'une part les occupations et de l'autre préciser l'engagement de la Ville auprès des unités d'enseignement externalisées. Cette contractualisation sera également la reconnaissance de l'existence de ces unités dans nos écoles.

Pour accompagner l'ensemble des enfants en situation de handicap, nous nous appuyons d'une part, et vous le savez, sur l'accompagnement de nos équipes médico-sociales de la Direction de l'Éducation. Il s'agit pour elles d'anticiper l'accueil des enfants, d'accompagner la famille et les projets personnalisés de l'enfant sur tous les temps, à la fois scolaire, périscolaire et extrascolaire, d'accompagner les transitions, de favoriser l'inclusion. Les équipes médico-sociales scolaires sont là pour bien sûr faire le lien entre parents, enfants et les équipes pédagogiques et éducatives, pour mobiliser les accompagnements, mobiliser les moyens nécessaires.

Nous nous appuyons aussi sur un dispositif dit plateforme pour l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires. Cette plateforme nous permet entre autres de faire un plan de formation adapté pour les directeurs d'accueil de loisirs qui accueillent des enfants en situation de handicap, de mobiliser des heures de renfort dans les ALAÉ concernés, de créer des outils pédagogiques, mais aussi de former des animateurs spécialisés à l'association Une Souris verte. Je tiens à dire que cette plateforme est cofinancée par la CAF.

Nous proposons et déployons des actions de sensibilisation au handicap auprès des enfants. Plusieurs milliers d'enfants chaque année peuvent profiter de cette sensibilisation.

Notre ambition, telle qu'elle est inscrite dans notre Projet éducatif, est de travailler à élargir et améliorer la scolarisation de ces enfants en milieu dit ordinaire. Mais je tiens à dire que la mise en accessibilité ne peut être que multiple. Nous mettons et mettrons à disposition des locaux, des mobiliers, des aménagements nécessaires, l'entretien. Nous sommes en train d'impulser également un véritable pilotage interinstitutionnel avec l'Éducation nationale sur ce sujet, en cohérence avec notre ambition éducative et les orientations ministérielles relatives à l'école inclusive. C'est un travail quotidien, régulier, avec l'Inspection académique, et notamment les IEN ASH, afin d'anticiper l'implémentation des classes ULIS et des unités d'enseignement externalisées, avec l'appui de notre service médico-social et en coopération bien sûr avec les établissements médico-sociaux, médico-éducatifs. Il s'agit vraiment d'enclencher un pilotage stratégique.

Il y a également le travail que la Ville va pouvoir faire, un travail de coopération entre les différents acteurs éducatifs sur les différents temps. Elle a une véritable légitimité à piloter ce travail d'articulation et à favoriser l'inclusion sur tous les temps. Il s'agit de travailler en coopération à la fois avec les acteurs associatifs, les équipes municipales et les instituts médico-éducatifs qui encadrent ces enfants. Nous devons encourager les projets qui feront lien entre les enfants sur les temps périscolaires, comme la récréation, mais des activités aussi sur la pause méridienne, bien sûr la restauration scolaire, et la fréquentation de la bibliothèque, la BCD. Nous mobilisons toutes nos équipes : territoires, équipes médico-sociales, équipes d'animation et nos partenaires au quotidien et cet investissement humain est non seulement précieux mais indispensable.

Par ailleurs, dans le cadre de notre Projet éducatif, nous avons rencontré la CAF qui, dans son schéma départemental des services aux familles notamment, est à l'écoute des demandes des collectivités qui souhaitent agir en faveur de l'inclusion. Nous continuons donc à mobiliser les fonds publics et territoires et nous avons exprimé le besoin d'augmenter et de pérenniser ces fonds. Nous ferons dès que nécessaire nos besoins en matière d'investissement également, afin que les équipements, les moyens humains, l'ingénierie soient à l'écoute des besoins de tous les enfants, car effectivement l'inclusion des enfants est aussi une question de moyens. Je tiens simplement à signaler que le cofinancement de la CAF sur la plateforme dont je vous ai parlé précédemment n'a pas augmenté depuis 2014. C'est un montant de 30 000 euros qui n'a pas évolué. Nous avons aussi besoin qu'aux côtés de la Ville de Lyon, l'État s'engage.

Enfin, pour élargir le champ de notre réflexion et de nos actions, un travail a été entrepris avec la Métropole et des associations, notamment sur le développement des unités d'enseignement externalisées dans les nouvelles constructions d'écoles et de collèges, mais également dans les bâtiments existants. Participent à cette cellule Pascal BLANCHARD, Vice-Président à la Santé et aux Personnes en Situation de Handicap, Véronique MOREIRA, Vice-Présidente Éducation et Collèges, et Florence DELAUNAY et moi-même pour la Ville de Lyon.

Je conclurai en disant que la présence des élèves en situation de handicap dans les écoles dites ordinaires n'est pas une obsession, comme le soulignent certains. C'est un droit, cela ne se discute pas. C'est un droit humain, qui est transcrit par la Convention de l'ONU sur le Handicap et la Convention internationale des Droits de l'Enfant. Nous serons tous d'accord, enfin je l'espère, pour dire qu'il n'y a pas de débat sur ce sujet. Cependant le débat porte sur les moyens, les moyens financiers, les moyens humains et je tiens à évoquer le rôle des AESH, ces professionnels qui accompagnent les élèves dans leur scolarité. Certes, leur effectif a augmenté, cependant les AESH ont besoin d'une vraie revalorisation,

revalorisation salariale, professionnelle. Elles ont besoin de formation. Elles ont besoin tout simplement d'une reconnaissance de leur rôle essentiel auprès de ces enfants.

Le débat doit également porter sur les stratégies et ne reculons pas à nous interroger sur l'institutionnalisation. Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer et à assumer et la Ville de Lyon s'engage à faire de l'inclusion une réalité pour les enfants en situation de handicap.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame LÉGER.

Vous me permettez, chers amis, chers collègues, avant de passer à l'examen de notre ordre du jour et de vous repasser la parole, Madame CROIZIER, puisque vous m'avez demandé 2 minutes supplémentaires, de souligner à quel point les réponses apportées par Monsieur GODINOT, Monsieur LUNGENSTRASS et Madame LÉGER viennent à point nommé, au-delà du contenu de leurs réponses bien sûr, souligner à quel point les questions de redevabilité, mais surtout de clarté dans la vision que nous proposons sont clairement ancrées dans notre majorité.

À ceux qui nous critiquent pour le manque de vision, je remercie Monsieur GODINOT d'avoir rappelé à quel point le schéma directeur de notre patrimoine n'existait pas jusqu'ici. Je le remercie d'avoir lancé ce chantier et démontré par là-même à quel point, oui, nous avons pris là les dossiers bien en main et il est bien porteur d'une vision sur le sujet.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a pu être dit par Monsieur LUNGENSTRASS et Madame LÉGER, que je remercie aussi pour son engagement sur l'inclusion des enfants en situation de handicap à l'école.

Dans cette assemblée, dans des mandatures précédentes, et certains d'entre vous ici sont bien placés pour le savoir, il n'a pas toujours été fait une place à l'expression de l'opposition. Madame CROIZIER, je vais vous céder la parole et j'espère que vous apprécierez que je vous accorde ces 2 minutes supplémentaires, même si elles n'ont pas été demandées lors de la Conférence des Présidents. J'en profite donc pour rappeler aux différents groupes de la majorité et de l'opposition que la Conférence des Présidents, qui est organisée en amont de nos séances de Conseil municipal, a vocation à encadrer les débats, à les rendre plus sereins, plus fluides aussi. Donc je vous saurai gré pour les séances à venir de bien préciser vos temps de parole. Bien évidemment, en bon républicain, je n'empêche personne de prendre la parole et de s'exprimer. Je vous rappelle de temps en temps que vos temps de parole sont limités aux temps que vous avez demandés en Conférence des Présidents et donc j'en appelle à la rigueur de chacun et de chacune sur ce sujet.

Madame CROIZIER, c'est à vous pour 2 minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire, je vous remercie effectivement, mais concevez qu'il est quelque peu difficile d'anticiper des temps de parole quand c'est en cours de Conseil qu'on est pris à parti ou quand il faut corriger une erreur.

Madame BRAIBANT, je ne savais pas qu'il fallait venir avec un huissier ou venir dans votre bureau pour constater ce qu'un de vos administrés a constaté à 11 heures samedi matin. Votre agent lui a même proposé, parce qu'il était un peu perdu, d'écrire sur papier libre quelque chose qu'il s'efforcera de faire remonter.

Monsieur le Maire, la seule chose que je voulais vous faire remarquer, c'est qu'il y a tellement de concertations que vous-même, vous vous y perdez. Effectivement, il y a deux concertations en cours, une réglementaire sur la ZFE qui s'achève bien le 5 février et c'est bien de celle-là dont je vous parlais et la seconde qui est une autre concertation qui elle a effectivement – pour celle-là, vous avez raison – été prolongée jusqu'en mars.

Je ne pense pas que mes interventions et les quelques minutes que je viens de vous prendre soient déconnectées du reste des interventions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vois une demande de prise de parole de Madame BOUAGGA, Maire du 1^{er} arrondissement. Yasmine, c'est à vous la parole.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voulais également, comme l'a fait Anne BRAIBANT-THORAVALE, assurer que le registre ZFE est bien présent en Mairie du 1^{er}. Toutefois, je reconnais qu'une personne s'est présentée hier pour y avoir accès et n'a pas pu y avoir accès. Je présente toutes mes excuses. Nous avons des désorganisations des services qui sont liées au Covid, à des arrêts maladie, à du télétravail, qui font que nous reconnaissons éprouver parfois des difficultés à donner accès à ces documents. Nous nous engageons à faire bon accueil aux personnes qui reviendront pour consulter et contribuer dans ce registre.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci pour cette précision.

Nous passons maintenant à l'examen de notre ordre du jour, à commencer par les dossiers de la Commission Finances, Commande publique, Administration générale, Promotion des Services publics et Ressources humaines. Pour le premier dossier, Madame HÉNOCQUE, je vous cède la parole.

Audrey, êtes-vous avec nous ? Nous avons un souci technique. Nous allons faire une suspension de séance de 10 minutes. Il est 10 heures 17, nous reprenons à 10 heures 25. Je vous remercie.

(La séance est interrompue de 10 heures 17 à 10 heures 25.)

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

2022/1417 - Vote du budget primitif 2022, budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, des Halles Paul Bocuse, et états spéciaux d'arrondissement

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : J'en profite pour saluer ma Première Adjointe que je vois à l'écran. Nous reprenons le cours de notre Conseil municipal avec l'examen, je le rappelle, des dossiers de la Commission Finances, Commande publique, Administration générale, Promotion des Services publics et Ressources humaines. Et pour le premier rapport sur le budget primitif, chère Audrey, je vous cède la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de cette prise de parole pour souhaiter à toutes et à tous une très belle année 2022 sur un plan personnel tout comme dans vos engagements militants et politiques.

J'ai le plaisir de vous présenter le deuxième budget primitif de ce mandat et de vous indiquer qu'il permet à la fois de renforcer la santé financière de la Ville, tout en mettant en œuvre les politiques répondant aux besoins de notre population.

Je vous propose d'abord d'étudier l'équilibre budgétaire de ce budget primitif 2022, avant de regarder dans un second temps quel objectif il poursuit.

Tout d'abord, concernant l'équilibre budgétaire, l'épargne brute de la Ville de Lyon s'améliore par rapport à 2021 et atteint plus de 80 millions d'euros. Comme vous le savez, cette épargne brute résulte de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Or sans toucher au taux de la taxe foncière, comme l'ont fait beaucoup d'autres villes pour cette année 2022, la Ville de Lyon connaît une augmentation importante de ses recettes réelles de fonctionnement. Leur évolution entre 2021 et 2022 est estimée à plus de 3,3 %, soit 24,4 millions d'euros.

Comme vous pouvez le lire dans le rapport sur le BP 2022, en ligne sur lyon.fr, cette augmentation des recettes de la Ville est liée notamment à deux facteurs, tout d'abord le retour progressif des recettes propres de la Ville au niveau de la période avant Covid, mais surtout cette augmentation est due à celle des recettes de la fiscalité directe locale, liée notamment à trois effets, tout d'abord la majoration du taux de taxe d'habitation des résidences secondaires que nous avons acté en juillet dernier, ensuite la revalorisation législative des bases de taxe foncière, ainsi que leur croissance physique, et enfin le travail persévérant de la Direction des Finances avec la Direction des Finances publiques pour calculer au plus juste la compensation de la réforme de la taxe d'habitation des résidences principales. Les recettes augmentent donc de 3,3 %.

Or dans le cadre de la prospective financière de la Ville, encore récemment saluée pour sa solidité par Standard&Poors, nous nous sommes autorisé une augmentation des dépenses de fonctionnement de 2 % par an pour une augmentation de recettes de 1 %. Mais, comme évoqué à l'instant, nous ne sommes pas à 1 % d'augmentation, mais à 3,3 %. Ainsi, nous avons pu réévaluer notre plafond d'évolution des dépenses de 2 à 2,5 % pour cette année. Cela nous permet de consacrer 14,2 millions d'euros supplémentaires pour l'amélioration attendue par les Lyonnais et les Lyonnaises de leurs services et équipements publics, comme je l'illustrerai ensuite.

Ainsi, tout en augmentant les dépenses réelles de fonctionnement de 2,5 %, nous arrivons à une épargne brute retraitée estimée à 80,3 millions d'euros. Comme vous le savez, cette épargne brute est utilisée pour cofinancer les dépenses d'investissement et l'amortissement de la dette prévu en 2022, à côté des recettes d'investissement, prévues à 22 millions d'euros cette année, et à côté de l'emprunt, que nous ajusterons à la réalité des dépenses d'investissement.

Maintenant, regardons à quoi nous allons consacrer ce budget de 823 millions d'euros. Nous allons le consacrer à la réalisation du plan d'équipement et au service public.

D'abord, concernant le plan pluriannuel des investissements, qui a été adopté en mars 2021, il a d'ores et déjà commencé à être réalisé sur l'année passée, puisque les crédits de paiement dépensés devraient avoisiner 93 millions d'euros pour 2021. Cette année passée a également été consacrée à la planification des travaux nous permettant d'accélérer les réalisations en 2022. Ainsi, notre futur budget nous donne la possibilité d'investir jusqu'à 152 millions d'euros en 2022, essentiellement dans les investissements concernant les espaces publics, l'éducation, la culture et le patrimoine. Cependant tous les secteurs de politique de la Ville bénéficieront d'investissements, soit à travers des opérations individualisées, telles que les rénovations de bâtiments publics et les groupes scolaires (Duvivier-Cronstadt, Ginkgo ou Nérard notamment), soit à travers des enveloppes financières globales concernant l'éclairage urbain, la végétalisation, l'apaisement des rues, l'achat de terrains en vue de la construction de crèches, la production de logement social ou le renouvellement du parc de véhicules de la Ville.

La réalisation de notre projet pour le bien-être des Lyonnais et des Lyonnaises passe également par une augmentation des dépenses de fonctionnement, qui pourraient atteindre près de 630 millions d'euros en 2022. Ces dépenses de fonctionnement sont mobilisées via la masse salariale, les dépenses directes et les subventions accordées.

La masse salariale tout d'abord, elle représente 57 % des dépenses de fonctionnement et atteindra près de 357 millions pour une évolution de 3 %. Cette progression va nous permettre de revaloriser les salaires pour 7,1 millions d'euros, afin d'augmenter les rémunérations les moins élevées, perçues majoritairement par des femmes, et de rendre plus attractifs les métiers en tension. Cette augmentation de la masse salariale va nous permettre également de créer 47 nouveaux postes, notamment pour accompagner les extensions de groupes scolaires, la santé publique, les enjeux de transition écologique, la scolarisation des enfants handicapés et l'accessibilité des bâtiments publics ou encore le renforcement des

Mairies d'arrondissement sur les questions de coordination technique et de démocratie locale. Enfin, cette augmentation de la masse salariale bénéficie à la politique sociale en faveur des agents, via la protection sociale et la mutuelle renforcées, et à l'insertion, puisque nous allons avoir recours à plus d'apprentis, de contrats aidés, de stagiaires et de services civiques.

Le deuxième mode d'action est celui des charges à caractère général, qui représentent 18 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit près de 116 millions d'euros. Ces dépenses directes nous permettent de mettre de nouveaux moyens pour renforcer le vivre ensemble et la célébration de la nature avec le futur Festival de l'Eau. Elles nous permettent aussi de renforcer nos nouvelles politiques publiques au niveau de la transition écologique, de la prospective et de l'évaluation, d'augmenter le budget de la sécurité et de la prévention de 362 000 euros, d'accompagner la participation des enfants et des communautés éducatives à la végétalisation des cours d'écoles et de crèches et l'apaisement des rues, entre autres chantiers qui seront réalisés cette année.

Enfin, les dépenses de fonctionnement passent aussi par des subventions aux personnes de droit public et de droit privé. Les subventions aux personnes de droit public connaissent une augmentation de 7,8 % pour atteindre 15,4 millions d'euros. Cela est dû essentiellement à l'effort considérable fait par la Ville de Lyon pour soutenir l'action sociale et en faveur des personnes âgées du CCAS, en augmentant sa subvention de 924 000 euros, soit presque 1 million d'euros. Ce soutien permet au CCAS de rester à l'équilibre malgré les effets du Covid sur ses recettes et ses dépenses.

Les subventions aux structures de droit privé sont, elles, portées à 77,2 millions d'euros. Si l'on retraits la subvention de 3 millions d'euros à l'Opéra, qui est annulée par le remboursement au niveau équivalent des personnels mis à disposition de la Ville, le total de ces subventions pour les personnes privées s'élève à 74,2 millions, soit une augmentation retraitée de 1,4 %. Cette augmentation se compose essentiellement de 556 000 euros supplémentaires pour les structures d'éducation populaire, de 300 000 euros supplémentaires pour la politique de la Ville, essentiellement sur les secteurs de Cité Jardin et de la place Gabriel Péri, se compose aussi de l'amorçage de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, de la réorientation des subventions culturelles pour soutenir le cinéma et les musiques actuelles, ou encore de notre soutien aux projets internationaux, dont les aides d'urgence.

Enfin, je mentionne que les dépenses de fonctionnement intègrent 2,5 millions d'euros pour faire face aux effets possibles du Covid en 2022, dont 2 millions d'euros de charges à caractère général et 500 000 euros de masse salariale.

Vous l'aurez compris, ce budget est un budget de responsabilité, qui, bien qu'encore impacté par la crise Covid, nous permet de mettre en œuvre les politiques attendues par nos concitoyens et nos concitoyennes pour la transition écologique et le bien vivre à Lyon, tout en préservant de très importantes marges de financement pour l'avenir.

C'est sur cette trajectoire que nous allons continuer dans les années à venir, tout en développant une approche novatrice de la gestion budgétaire, faisant plus de place à la participation citoyenne, à l'évaluation et à la redevabilité. Ce sera notamment le cas avec le lancement du budget participatif. Je rappelle l'engagement d'une première tranche de 12,5 millions d'euros d'investissement sur les deux ans qui viennent. Mais ce sera également le cas avec l'expérimentation de la budgétisation sensible au genre, qui rentre en phase opérationnelle sur cinq secteurs de la Ville en 2022 et devrait nous donner de premiers enseignements pour la préparation du budget 2023.

Le rapport sur le projet de budget 2022 a été présenté beaucoup plus en détail en Commission et a obtenu un avis favorable.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame HÉNOCQUE.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame GAILLIOUT, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Tout d'abord, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à tout le personnel de la Ville de Lyon et les élus ici présents.

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Dans la droite ligne de ce que vous aviez annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, ce budget primitif porte en son sein un certain nombre d'éléments qui prêtent à questionnements et inquiétudes.

Mais je voudrais tout d'abord m'étonner de la teneur de l'édito que vous avez rédigé en guise d'introduction de ce dernier. Parce que j'avoue que j'ai quelque peu souri en découvrant que vous valorisiez à nouveau la note de Standard&Poors, agence de notation pourtant tant décriée dans les rangs de votre majorité. De même, lorsque vous annoncez que la Ville de Lyon garde la confiance de ses partenaires internationaux malgré sa dette écologique et patrimoniale.

Je dois ici vous rappeler que Lyon a toujours la confiance de ses partenaires internationaux. Partenaires internationaux qui ont toujours salué la qualité du travail mené, y compris pour le développement des transports en commun, des modes doux et d'un urbanisme plus soucieux de l'environnement.

Aussi, lorsque vous pointez l'inaction climatique historique de la Ville de Lyon, je vous inviterais à vous délester quelques instants de vos œillères idéologiques, car inaction il n'y a jamais eue. Lyon est très loin d'être une mauvaise élève pour la lutte contre le dérèglement climatique. Cela fait des décennies qu'elle déploie des politiques publiques en faveur des transports en commun et des modes actifs pour un meilleur partage de l'espace public, pour favoriser l'accès des Lyonnaises et des Lyonnais à la nature et à une alimentation plus saine, pour rénover le bâti et en réduire la consommation énergétique, pour accompagner les entreprises vers une diminution de leurs émissions.

Contrairement à ce que vous semblez croire, vous n'êtes pas devenu Maire d'une ville où rien, jamais, n'avait été fait, à moins que, pour vous, l'action climatique, la vraie, ne puisse être considérée que par les sacrifices qu'elle impose à nos habitants, auquel cas, je vous confirme que nous divergeons fortement de points de vue. Car nous ne défendons jamais une écologie punitive qui est prête à opposer écologie et humanisme.

Mais venons-en à présent au fond du sujet. Le document que vous nous présentez aujourd'hui atteste ce que nous constatons depuis le début du mandat, à savoir de grandes difficultés à mettre en œuvre votre plan d'investissement et vos politiques. Si vous constatez une bonne santé financière supérieure à vos estimations, c'est davantage parce que vous ne parvenez pas à atteindre vos objectifs que par une réelle volonté d'économie. Aussi, lorsque vous nous annoncez que le pilotage resserré des dépenses et des recettes se poursuivra afin de préserver un juste équilibre entre un service public en adéquation avec les objectifs de la municipalité et le maintien de fondamentaux budgétaires sains, nous comprenons que, faute de parvenir à déployer vos politiques et donc à dépenser comme vous le souhaiteriez, vous nous expliquez qu'en réalité, il s'agit d'une logique de bonne gestion financière de votre part. Habile, mais nous sommes encore capables de croiser ces annonces avec vos projets.

Vos projets d'investissement patinent, le taux de réalisation est décevant et nous sommes déjà en 2022, ce qui signifie que tout projet d'envergure qui ne sera pas lancé d'ici la fin du printemps n'a quasiment aucune chance de sortir de terre avant la fin du mandat. Engorgement, tergiversations, ordres et contre-ordres, force est de constater que vous fatiguez davantage les services que vous ne faites avancer les dossiers.

Vos méthodes et vos objectifs sont à revoir. Il ne s'agit plus seulement d'un problème de nouveauté et de prise de marques, après 18 mois, vous devriez être pleinement opérationnels et vos politiques devraient avoir atteint leur rythme de croisière. Il n'en est pourtant rien.

Cela se voit notamment par la gestion active de la dette. Où sont les emprunts pour réaliser les 1,2 milliard d'investissements sur le mandat ? La planification de votre PPI est toujours inexistante. On découvre ici et là dans la presse quelques projets annoncés, quelques autres en commission, mais point de cohérence d'ensemble.

Comme on nous l'a dit en Commission Éducation, on est censé découvrir l'ordonnancement des projets au fil de l'eau. Ainsi, l'ordre des projets semble fixé selon ce que vous parvenez à lancer ou non.

En tout état de cause, lorsque c'est flou, c'est qu'il y a un loup et votre manque de clarté sur le sujet ne nous dit rien qui vaille.

Cela ne vous empêche pas en parallèle de nous confirmer votre volonté de recruter 400 nouveaux agents d'ici la fin du mandat. Il s'agit là d'un effort financier considérable pour notre collectivité, un effort qui augmentera fortement nos dépenses de fonctionnement et grèvera à terme nos capacités d'action et d'investissement.

Je ne reviendrai pas sur la part de ces recrutements dédiée à la valorisation de votre action, mais je ferai néanmoins une légère digression pour vous faire part de mon étonnement quand vous annoncez que les recrutements de personnels de crèche supplémentaires relèvent de l'action sociale. Nous sommes circonspects car, aux dernières nouvelles, ces places ne sont pas réservées, loin de là, aux populations en difficulté.

Si les indicateurs économiques sont pour l'heure rassurants, notamment parce que vous avancez moins vite que souhaité, il m'apparaît important de revenir sur ce que je vous ai dit lors du ROB, à savoir de vous méfier fortement de l'effet ciseau.

Quand on voit l'état des collectivités qui y sont confrontées, quand on voit ce que cela implique en termes de réduction des investissements et des services rendus aux habitants, nous nous sentons obligés d'insister et de vous mettre en garde à nouveau. Une augmentation des dépenses plus rapide que celle des recettes, ce que vous planifiez d'ici la fin du mandat, est de nature à créer cet effet. Aussi, je vous le demande, ne mettez pas en péril l'avenir de notre collectivité pour satisfaire une frénésie court-termiste.

Contrairement à ce que vous semblez penser, ce n'est pas le dernier mandat avant la fin du monde. Notre institution aura encore besoin de finances saines pour faire face à ce que l'avenir nous réserve.

Les Lyonnaises et les Lyonnais d'aujourd'hui et de demain auront toujours besoin de services publics et il sera toujours nécessaire d'investir pour renouveler notre patrimoine et construire les logements nécessaires à l'accueil des nouvelles Lyonnaises et des nouveaux Lyonnais.

Car Lyon est pour l'heure toujours attractive et chaque année, ce sont plusieurs milliers de personnes qui espèrent venir vivre dans cette ville, pour se rapprocher de leur emploi, de leurs études, de leur famille ou pour bénéficier de la qualité de vie de notre ville. Estimés à 3 500 par an, ces nouveaux venus doivent se loger. Ils participent involontairement à la pression immobilière qui fait grimper les prix et, à moins de vouloir les empêcher de nous rejoindre, ce qui aurait pour effet de les forcer à s'installer en périphérie et, dans bien des cas, de participer au mitage urbain que nous souhaitons éviter. Il faut que nous soyons en capacité de produire les logements dont ils ont besoin.

À ce sujet, je souhaite à nouveau vous exprimer mes inquiétudes car, lors du dernier Conseil, vous n'avez pas été, Monsieur le Maire, en capacité de nous faire un état des lieux sur le nombre de nouveaux logements sociaux que vous avez réellement autorisé, sur le nombre qui a réellement été mis en chantier et ceux qui ont réellement été commercialisés depuis le début de votre mandat. Parce qu'il semblerait que l'on soit très loin des résultats annoncés dans vos déclarations de début de mandat et cela posera inévitablement un problème avant la fin de celui-ci.

De même, vos errements et contradictions urbanistiques, à savoir devoir construire davantage, tout en annonçant vouloir construire moins pour préserver la nature en ville, au-delà de perdre nos partenaires et de fatiguer plus que de raison nos services, ont pour effet de ralentir les projets en cours et de gêner le déploiement des suivants.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Madame GAILLIOUT.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Je vais conclure, Monsieur le Maire.

Prenez garde ce faisant à ne pas casser la nécessaire dynamique de notre Ville en la matière, il en va de la qualité de vie de nos habitants et de la mixité sociale de notre Ville.

Je souhaite revenir également sur la politique de petite enfance et d'éducation que vous dépeignez dans ce document. Là encore, on constate que l'écologie est la principale de vos préoccupations, loin devant toutes les autres, loin devant l'épanouissement de nos enfants. Car non, Monsieur le Maire, l'écologie n'est pas un épanouissement en soi. Elle peut même être tout le contraire lorsqu'elle devient envahissante, lorsqu'elle devient étouffante. Elle produit alors ce qu'on appelle l'écoanxiété, un mal reconnu et dont les effets sur le développement des enfants et des jeunes inquiètent les professionnels de la santé mentale.

L'écologie ne peut pas, en tout état de cause, devenir l'alpha et l'oméga...

M. LE MAIRE : Merci de parvenir à votre conclusion, Madame GAILLIOUT, vous avez demandé 8 minutes et vous les avez déjà largement dépassées.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je vais conclure directement.

En conclusion, Monsieur le Maire, ce budget primitif n'est pas pour nous rassurer quant à l'avenir que vous préparez pour notre Ville, il n'est pas pour nous rassurer quant à la place que vous accordez au développement et à la qualité de vie de nos habitants face à vos impératifs politiques.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur COLLOMB, c'est à vous pour 15 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire,

Je veux d'abord vous souhaiter une très belle année 2022 à vous, à votre équipe, à Madame HÉNOCQUE, dont j'ai pu souligner, lors du dernier Conseil municipal, quel était le rôle important, à tous nos collègues et en particulier aussi aux agents de la Ville. Je veux leur dire combien pendant toutes ces années, j'ai aimé travailler avec eux.

Au début de ce mandat, Monsieur le Maire, vous avez bien voulu reconnaître que la précédente majorité vous avait laissé une situation financière très saine. Et c'est vrai qu'alors même que, pendant toute la première partie du mandat dernier, nous avons dû subir la baisse des dotations de l'État, l'encours de la dette n'était que de 389,8 millions quand elle se montait à 428 millions en 2001, ce qui relevait de l'exploit. Je pense que, lorsque la Covid nous a atteints en 2020, réduisant nos recettes et entraînant des dépenses supplémentaires, beaucoup de communes auraient souhaité se trouver avec un encours de dette aussi faible et un fonds de roulement équivalent au nôtre, 45 millions d'euros.

Si nous avons pu parvenir à un tel résultat, c'est parce que, tout au long des années où nous avons dirigé cette Ville, nous avons travaillé pour en développer chaque jour un peu plus la dynamique économique et urbaine, faisant ainsi augmenter nos recettes.

Dans le même temps, bien sûr, nous veillions à maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, parce que, si elles dérapent, c'est l'investissement qui se trouve affecté.

Vous avez, vous, annoncé dès le départ que vous souhaitiez vous situer en rupture par rapport à cette politique et, de fait, vous le souligniez encore dans le rapport présenté à l'occasion de notre débat d'orientations budgétaires, là où nous nous efforcions d'autofinancer la plus grande partie de nos dépenses, même quasiment de manière complète, vous avez fait le choix, vous, de n'autofinancer ces dépenses d'équipement qu'à hauteur de 40 %, vous endettant pour le reste et acceptant ainsi une diminution progressive de votre autofinancement que vous envisagez à 60 millions en 2026, alors qu'il était de 115,6 millions en 2019. Du coup, vous ferez passer la dette de 389,8 millions en 2019 à 565 millions à la fin de votre mandat avec une capacité de désendettement à 9 ans et 3 mois.

Monsieur le Maire, je vous l'ai dit dès nos premiers débats sur le budget, vous faites courir là un grand risque à la Ville, parce que nous vivons dans un environnement plein de risques.

J'espère que la pandémie sanitaire sera dans les prochains mois derrière nous, encore que nous ne nous attendions pas à une telle explosion des cas Covid en ce début d'année.

Mais au-delà même de cette pandémie, l'avenir est plein d'incertitudes : baisse de la croissance en Chine, qui peut retentir sur la croissance mondiale, renouveau de l'inflation aux États-Unis avec la probabilité d'une augmentation des taux d'intérêt, tension sur les prix des matières premières et vous en faites l'expérience sur la construction du groupe scolaire Nérard dans le 9^e arrondissement, où vous aviez budgété 10 millions d'euros et où vous devez en rajouter déjà 2 millions d'euros, changement enfin à moyen terme de la politique monétaire de la BCE, sans compter la tension grandissante à l'est de l'Europe qui pourrait tout remettre en cause.

C'est pourquoi envisager dès 2022 d'aller vers une capacité de désendettement située à plus de 9 ans, c'est la certitude d'aller dans le mur si l'un ou l'autre de ces éléments se produisait sauf bien évidemment à augmenter massivement les impôts.

Nous avons ce désaccord-là sur l'augmentation que vous prévoyez donc sur vos dépenses de fonctionnement. Et Monsieur le Maire, je vous le dis, vous nous faites frémir quand vous affichez dans votre BP 2021 une création nette d'emplois à la Ville de Lyon de 154 postes (180 créations pour 26 suppressions, dont 100 postes donnant lieu à financement supplémentaire), et quand, de nouveau, pour le BP 2022, vous annoncez une création nette de 73 postes (127 créations contre 54 suppressions, dont 47 postes donnant lieu à financement). Ces derniers postes marquent, je pense, le passage d'un statut de contractuel à un statut de titulaire, mais, du coup, ils doivent être pris en compte dans l'évolution de nos finances, puisque c'est pour de longues années qu'ils pèseront désormais sur la Ville.

Pour donner un élément de comparaison, je rappelle que, dans l'ensemble du mandat précédent, nous avons eu une création nette de 83 postes, dont 52 sur l'année 2020 pour faire face aux nouveaux équipements qui allaient s'ouvrir.

Mais je ne sais si c'est pour le bonheur des Lyonnais, les contribuables auront sans doute moins à payer, ou pour leur malheur, nos concitoyens regretteront que votre réputation en matière de gestion de la sécurité nuise fortement à l'augmentation des policiers municipaux. Vous n'arrivez pas à recruter. Et donc les chiffres affichés lors des budgets primitifs ne se traduisent pas dans les chiffres du compte administratif et c'est pour cela que votre autofinancement et votre dette ne connaissent pas encore de dérapage, mais je sais que cela viendra. Et cela, pour une cause que je voudrais expliciter.

Nos recettes sont d'abord aujourd'hui basées depuis la réforme fiscale décidée au niveau national, sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et une compensation de l'État correspondant à la suppression de la taxe d'habitation, les deux évoluant en fonction des constructions réalisées en matière de logements comme de locaux d'entreprises. C'est dire que, lorsque vous décidez de réduire la constructibilité comme vous l'avez déjà fait au cours de ces deux ans, confère la Part-Dieu, et comme vous allez encore le faire avec la modification numéro 3 du PLU-H, vous vous tirez une balle dans le pied, parce que vous allez, dans les prochaines années, impacter fortement vos recettes.

De ce point de vue d'ailleurs, le deuxième élément important pour nos recettes, ce sont les DMTO, les droits de mutation à titre onéreux. Du fait de la dynamique que nous avons impulsée dans notre ville et je dois dire dans notre agglomération, ils ont été en constante augmentation. Et même dans les deux dernières années fortement impactées par le Covid, 2020 et 2021, ils ont été en augmentation et ils le seront sans doute encore plus dans cette année 2022, à plus de 45 millions d'euros sans doute. Mais si vous persistez dans votre volonté de réduire l'accueil d'entreprises, la construction de logements à Lyon, ils ne manqueront pas de baisser au cours des prochaines années.

Quand on me dit que les promoteurs immobiliers n'auraient pu construire que 600 logements à Lyon en 2021, alors que nous en construisons par le passé 2 000, voire 3 000, c'est là une catastrophe pour les Lyonnais ou celles et ceux qui voudraient venir habiter dans notre ville. Faute de trouver un logement à Lyon, ils sont en effet obligés de s'orienter vers la troisième couronne et là aussi, les chiffres sont parlants, puisque, du fait de la pression de la demande, se sont construits dans cette troisième couronne en 2021 2 000 logements contre 1 000 en 2020.

Cette obligation d'aller toujours plus loin de Lyon entraîne d'ailleurs une augmentation des navetteurs domicile-travail, avec pour beaucoup d'entre eux la nécessité, faute de transports en commun, d'emprunter leur voiture et vous aboutissez ainsi au résultat contraire à ce que vous souhaitez : un renforcement de la circulation automobile que l'on pourra constater à nouveau dès que l'on ne sera plus dans une obligation forte de recourir au télétravail. Et ce n'est pas la création des voies lyonnaises qui permettra à celles et ceux qui sont obligés de faire des trajets de 30 à 40 kilomètres de se déplacer facilement.

Sur tous ces points-là, lorsque vous êtes arrivés à la tête de Lyon, nous savons que nous étions en désaccord. Nous voulions poursuivre une dynamique économique forte, vous disiez qu'il était urgent de mettre un coup d'arrêt à l'implantation de nouvelles entreprises. Nous cherchions à attirer un tourisme international, qu'il soit d'affaire ou d'agrément, parce qu'il est un vecteur fort de ressources pour nos hôteliers, nos restaurateurs, nos commerçants.

En 2019, ce sont 36 000 emplois sur l'agglomération. Vous, vous souhaitez un tourisme plus local, pour réduire le nombre de celles et ceux qui, pour ce faire, pour venir à Lyon, arrivaient en avion. Nous développons de grands projets comme la Confluence, Gerland, générateurs de beaucoup d'emplois et de richesses pour la ville. Vous souhaitez, vous, comme je viens de le dire, réduire la constructibilité.

C'était dans vos discours de campagne. Nous étions donc prévenus et cela n'a pas constitué pour nous une découverte. En revanche, vous affirmiez que vous alliez fortement investir dans les dépenses d'équipement. Ah, Monsieur le Maire, je vous entends encore en début de mandat vous flatter des 1,2 milliard d'euros d'autorisations de programme, des 800 millions de crédits de paiement, ce que nous aurions d'ailleurs réalisé si nous avions continué à gérer cette Ville !

Mais pour cela, nous aurions été pourtant plus précautionneux en termes de ressources humaines, ne dispersant pas les créations nettes de postes, mais les concentrant sur les nouveaux équipements ou le renforcement de nos services techniques ou des équipes *backstage*, parce que c'est sur eux qu'il faut effectivement s'appuyer si l'on veut construire. Nous n'aurions pas laissé par ailleurs partir des éléments précieux de notre direction.

Ce qui, je dois dire, nous surprend plus fortement, c'est votre difficulté à réaliser. En effet, alors que vous aviez budgété 130 millions de dépenses d'équipement au BP 2021, vous n'en avez réalisé que 95 millions. On le voit, la chute est vertigineuse. Vous qui parlez toujours de redevabilité, il faudra peut-être que vous expliquiez aux Lyonnais. Alors, vous comprendrez que, lorsqu'au BP 2022, vous nous annoncez vouloir réaliser 149 millions d'euros de dépenses d'équipement, nous attendrons de voir.

Pourtant, ce n'est pas le manque de projets qui vous a paralysé, car ils étaient nombreux ceux laissés par le précédent exécutif et vous ne partiez pas d'une page blanche. Lorsqu'on regarde les investissements prévus au budget 2022, ils correspondent tous à des projets lancés dans le précédent mandat : groupe scolaire Duvivier-Cronstadt, groupe scolaire Gingko, groupe scolaire Léon Jouhaux, groupe scolaire Veyet, groupe scolaire et établissement d'accueil de jeunes enfants sur la Confluence – celui-ci est presque même construit –, restructuration du bâtiment Porsche à destination de la salle de musique du Marche-Gare. D'autres qui auraient pu partir ont été abandonnés. C'est le cas par exemple du projet du Musée Guimet, qui devait accueillir l'atelier de création de la Maison de la Danse et le service archéologique de la Ville de Lyon. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, l'ancienne École des Beaux-Arts devait être cédée pour un beau projet, comprenant logements en accession à la propriété et logement social avec une belle esplanade avec une vue magnifique sur l'Ouest lyonnais. Aujourd'hui, on s'aperçoit que vous n'avez de réel projet ni sur l'École des Beaux-Arts ni sur le Musée Guimet. Et j'entendais tout à l'heure votre Adjoint avec beaucoup de perplexité dire que lui, il n'allait pas laisser des locaux vides. Je parle là des dépenses d'investissement.

Pour les dépenses de fonctionnement, si, pour ce qui est des crédits supplémentaires pour les centres sociaux, les MJC, les Maisons de l'Enfance, les clubs sportifs ou la culture, nous sommes d'accord, pour le reste, les projets nouveaux, les vôtres, a-t-on besoin de grande concertation citoyenne pour végétaliser les cours de crèche, pour trouver des projets pour les lieux à investir ? Vous voulez créer une grande Fête de l'Eau, projet que vous avez trouvé dans nos tiroirs et même historique, puisqu'elle avait lieu sous le nom de Fête des Merveilles. Mais il se passe beaucoup d'événements sur l'eau à Lyon, à la fois ce que nous faisons en matière de descente de kayak, traversée de Lyon à la nage, ce que nous avons fait pour la Fête des Lumières avec ces petits lumignons, « Fleuve de Lumière ». Mais bon, va pour la Fête de l'Eau ! À une condition, Monsieur le Maire, c'est que vous ne détruisez pas une fête qui, elle, marche bien, la Fête des Lumières, qui attirait le monde entier, alors qu'il va vous falloir plusieurs années pour lancer une grande fête sur l'eau.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur COLLOMB.

M. COLLOMB Gérard : Alors, vous comprendrez, Monsieur le Maire, que nous voterons contre ce budget primitif 2022.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 15 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Monsieur le Maire,

Tout d'abord, je tiens également à vous adresser tous mes vœux pour cette année 2022.

Quelques mots sur le droit de parole des élus en Conseil municipal, Monsieur le Maire. Effectivement, il y a une Conférence des Présidents qui arrête les temps de parole, mais qui ne limite pas le droit d'expression et vous devez concilier le pouvoir de direction des débats que vous tenez de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales avec le respect du droit reconnu aux conseillers municipaux de s'exprimer en cours de séance sur l'ensemble des questions portées à l'ordre du jour et mises en discussion. Je vous renvoie à l'arrêt du Conseil d'État du 22 mai 1987, suite à une procédure engagée par votre ami, Étienne TÊTE.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous avons été un petit peu surpris à la lecture de ce budget primitif 2022, car il est en euros. Nous nous attendions à le trouver libellé non pas en gonettes, mais dans la nouvelle unité de compte lancée le 19 janvier dernier par votre Adjoint en charge des Mobilités, de la Logistique urbaine et des Espaces publics. Je veux parler de l'anecdote, qui est désormais la référence de l'exécutif avec un cours de l'anecdote fixé à 400 000 euros pour une anecdote. C'est en effet comme cela qu'il a décrit la perte de recettes pour la Ville de Lyon sur la taxe locale sur la publicité extérieure du fait du nouveau règlement local de publicité. « 400 000 euros, c'est le maximum de manque à gagner. On est sur quelque chose d'anecdotique. » Telle était sa déclaration.

Je pense que les Lyonnais seront ravis de voir comment votre majorité, Monsieur le Maire, peut être hors-sol par rapport à leurs préoccupations quotidiennes. Mais alors que la question du pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations d'un certain nombre de nos concitoyens, alors que, lors de notre dernier Conseil, vous nous avez présenté une délibération revalorisant le régime indemnitaire avec un Monsieur BOSETTI qui remontait le temps jusqu'en 2010 pour déplorer le gel du point d'indice, comment franchement est-il possible de tenir un tel discours ?

Prenons un exemple. Si je suis le raisonnement de la majorité, la diminution de 427 000 euros de la participation de la Ville au fonctionnement du Conservatoire est anecdotique. C'est bien cela ? Les élèves, les personnels seront ravis de l'apprendre.

Comment dire à Monsieur BOSETTI que l'aide supplémentaire apportée par la Ville sur les contrats de santé et prévoyance des agents de la Ville, dont il est si fier, n'est finalement qu'une demi-anecdote ?

Vous voyez, Monsieur le Maire, il serait utile que vous enseigniez à certains de vos Adjointes un peu plus d'humilité. C'était d'ailleurs une demande qui était ressortie du séminaire des cadres qui a eu lieu en juin 2021 à la Bourse du Travail. Six mois après, elle est toujours d'actualité.

Mais revenons à votre budget dont les dépenses de fonctionnement progressent de 2,5 %, hausse en grande partie imputable à celle de la masse salariale, qui est de 3 %, avec quelques dépenses qui nous interpellent toujours, comme celles relatives aux locaux du 69 rue de la République, où il semble qu'avec 727 000 euros de frais annuels, nous ne soyons plus dans ce qui avait été annoncé en juillet, mais effectivement, si nous en croyons la CGT, ce ne sont plus 1 000 mètres carrés de locaux qui sont loués, mais 2 000. Comme en juillet, vous nous répondiez que vous ne saviez pas vraiment qui allait s'installer là-bas, nous espérons que vous avez depuis trouvé.

Finalement, cette histoire de location illustre assez bien votre politique. Vous dépensez et après, vous essayez de justifier. Navré, mais nous n'avons pas la même conception de l'utilisation de l'argent public. Nous pourrions prendre d'autres exemples de dépenses qui pourraient être rationalisées, comme la multiplication des recours à des cabinets extérieurs pour des missions d'assistance. On l'a vu avec la place Gabriel Péri, on le voit avec le budget participatif, où on est déjà à trois prestataires. Nous avons été surpris dans vos dépenses de ne pas trouver ce que les élus écologistes ont voulu introduire par amendement au budget régional le 17 décembre dernier, à savoir une revalorisation des moyens des groupes politiques, estimant, je cite, « qu'il s'agit d'une exigence de démocratie ». Mais vous qui avez diminué les moyens des groupes politiques de près de 18 % au début de ce mandat, qu'attendez-vous pour mettre en œuvre ce que vos amis politiques souhaitent ou alors les raisonner en les appelant à plus de modération ?

La majeure partie de vos dépenses est, comme nous le mentionnions, constituée de masse salariale. Et là, c'est un peu comme pour les locaux de la rue de la République, on ouvre les vannes. C'est vrai que si on en croit ce qui a été dit aux cadres il y a deux semaines lors d'un webinaire, le plan de marges de manœuvre du mandat précédent n'était mû que par une volonté de pressurisation du personnel. Cette explication est simpliste au regard des enjeux de bonne gestion. D'ailleurs, aux manettes du personnel était un Adjoint, Gérard CLAISSE, peu susceptible d'être un suppôt du capitalisme débridé, puisque plutôt classé à gauche toute de l'échiquier politique.

Lors du débat d'orientations budgétaires, vous avez annoncé 400 embauches sur le mandat, pas moins, peut-être plus. Là-dessus, on vous fait confiance, rien ne vous effraie. Ce devait être 50 embauches en 2022, mais c'est en fait 73, même si 26 sont potentiellement financées par un redéploiement de crédits. Toujours de l'affichage, car en reprenant de budget primitif à budget primitif, les chiffres des emplois budgétaires et des emplois pourvus, que constate-t-on ?

Une dégradation de vos ratios, où, d'un taux de couverture de 94,45 % des emplois budgétaires au BP 2021, vous descendez à 92,36 % en 2022. Le déficit d'emplois pourvus était de 389 emplois taux plein au 1^{er} janvier 2021, il est de 553 au 1^{er} janvier 2022. Sur les 230 emplois budgétaires de plus, vous n'avez réussi à en pourvoir que 65.

Cette difficulté du recrutement est particulièrement flagrante dans les filières sociales et médico-sociales. Bref, pour faire simple, dans les écoles et dans les crèches. Sur la police municipale, si le ratio s'améliore au rythme actuel, on est encore loin du compte. Pensez-vous, il faudra 12 ans pour arriver à 100 % d'effectif des 365 postes ouverts au rythme auquel vous recrutez. Ce phénomène est particulièrement visible quand on reprend les euros sonnants et trébuchants, puisque, si vous affichez une hausse de la masse salariale de 10,3 millions d'euros de BP à BP, du compte administratif prévisionnel 2021 au BP 2022, elle est de 16,2 millions d'euros.

Donc, tel un moulin à paroles, Monsieur BOSETTI fait tourner la machine à créer des postes sans qu'il y ait des hommes et des femmes en face, ce qui lui permet ensuite de bomber le torse pour nous dire qu'il est l'enchanteur du service public. Manifestement, à lire les tracts syndicaux, il n'a pas encore réussi à émerveiller tout le monde.

Dans un certain sens, cette incapacité à honorer vos engagements pourrait nous satisfaire, car elle est synonyme de moindres dépenses, mais ce n'est pas signe d'une bonne gestion. Au lendemain du temps électoral, nous pouvons attendre un retour sous une nouvelle forme du contrat de Cahors, ce qui limitera quelque peu votre propension à l'affichage dépensier.

Quant à vos recettes, merci à vos deux ennemis, que sont l'immobilier et la voiture, puisqu'entre la fiscalité locale (+ 15,5 millions d'euros), les droits de mutation (+ 2,5 millions d'euros) et le stationnement (+ 2,5 millions d'euros), ce ne sont pas moins de 20,5 millions d'euros supplémentaires qui rentrent dans les caisses de la Ville. Ce sont d'ailleurs bien sur des recettes de taxe foncière et de droits de mutation que Standard & Poor's fonde sur son analyse et parle de solides recettes fiscales. Et comme nous vous l'avons dit déjà plusieurs fois, nous estimons que votre politique tout comme celle menée à la Métropole font peser un risque sur les recettes.

De la même façon, Standard & Poor's souligne le rôle important joué par l'environnement économique de notre ville et de notre agglomération. Attention à ne pas le casser par des mises en pratique idéologiques.

Sur l'investissement, alors que le taux moyen de réalisation s'élevait à 82,5 % sur les 21 dernières années, entre 2011 et 2021, avec un record en 2014 de 98,7 %, vous nous indiquez que la programmation pluriannuelle des investissements se monte à 1,25 milliard d'euros avec des moyennes d'exécution à 60 %. Au final, ce sera donc au mieux 750 millions d'euros.

Encore 15 millions d'euros de moins par rapport aux informations données lors du débat d'orientations budgétaires, soit une moyenne annuelle de 125 millions et non de 130 à 140 comme écrit. Si on respectait le taux moyen de la période 2001-2021, on devrait arriver à 1,03 milliard d'euros, sans parler du fait qu'en deçà des 70 %, la jurisprudence constante des Chambres régionales des Comptes vise à émettre des critiques récurrentes quant à la sincérité des budgets d'investissement présentés.

On est bien dans la communication. À quoi sert d'afficher 1,25 milliard d'euros d'investissement si on sait qu'on ne va en faire que 0,75 milliard ? C'est de la tromperie.

Pour des gens hostiles à la publicité, une chose est certaine, vous n'en êtes pas avares pour vos idées. C'est d'ailleurs visible avec la délibération d'actualisation des autorisations de programme ou le montant des crédits de paiement affiché pour 2022 est de 145 millions d'euros, alors que, dans l'actualisation présentée en novembre, il était de 187 millions. Nous vous en avons fait la remarque. Sachant que 5 millions d'investissements ne font pas l'objet d'AP, cela fait une baisse de 41,7 millions d'euros de CP en peu de temps. Cela traduit bien un plan de charge peu vraisemblable pour les services.

Comme l'indiquait Laurence CROIZIER en ce début de Conseil, nous ne pouvons qu'être surpris du manque de relation entre la Ville et la Métropole de Lyon quand, lors de la Commission, il nous a été répondu que l'exécutif ne connaissait pas les critères d'éligibilité à la nouvelle enveloppe de 10 millions d'euros pour accompagner les investissements des communes, enveloppe qui se veut une réponse à la fronde des Maires de la Métropole.

Plus globalement, Monsieur le Maire, si aujourd'hui nous avons la chance d'avoir des recettes en progression, au regard des différentes incertitudes internationales et nationales existantes, il est bien compliqué de se hasarder dans des prédictions, d'où la nécessité de prudence dans la dépense. Or votre politique de fonctionnement va consommer une grande partie de l'augmentation attendue de l'épargne brute prévue pour 2022 et ne sera pas consacrée à financer des dépenses d'équipement. Ainsi, l'épargne brute retraitée des opérations spécifiques serait aux alentours de 80 millions d'euros en 2022 et représenterait 11,3 % des recettes de fonctionnement, c'est-à-dire la limite basse de la zone de confort comprise entre 10 et 15 % de ces mêmes recettes réelles de fonctionnement.

Voilà, Monsieur le Maire, les réflexions que nous inspirent votre projet de budget et qui font que nous voterons contre ce projet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, Madame RUNEL, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe, chère Audrey,

Mes chers collègues,

J'en profite également à mon tour pour souhaiter à ceux que je n'ai pas eus l'occasion ni la chance de rencontrer de présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le vote du budget est toujours un moment important et les différentes prises de parole sur le sujet depuis le début de ce Conseil montrent bien à quel point il s'agit d'un moment politique pour notre assemblée. D'ailleurs, les différences de perception et d'interprétation sur cette délibération démontrent également que le clivage gauche-droite, sans surprise, fonctionne toujours aussi bien.

Je ne reviens pas sur les détails de cette délibération, qui ont été déjà présentés et longuement débattus en Commission, mais je souhaitais en revanche revenir sur l'ambition qu'elle présente.

En 2022, nous allons continuer à mettre en œuvre notre projet politique pour changer Lyon en accord avec notre vision et notre ambition dans la droite ligne de ce que nous avons voté lors du débat d'orientations budgétaires et avant cela encore lors du vote de notre politique d'investissement.

En 2022, nous allons continuer à améliorer le service public et la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais, notamment celle de nos enfants et de nos aînés.

En 2022, nous allons continuer à accompagner les plus fragiles, lourdement frappés par la pandémie, avec des budgets sociaux de nouveau en hausse, mais aussi permettant d'encourager le développement économique.

En 2022, nous allons continuer de mettre en œuvre les politiques que nous portons et, pour ce faire, nous allons mobiliser l'outil budgétaire en fonctionnement comme en investissement. Nous allons mobiliser l'outil budgétaire avec sérieux et je crois qu'après deux exercices budgétaires, la qualité comme la compétence de notre majorité et de notre Adjointe aux Finances n'est plus un sujet. Ce ne fut d'ailleurs qu'un feu de paille, un discours de circonstance sans rapport avec la réalité des choses, encore un de ceux qui nous accusent de ne pas savoir gérer, de ne pas maîtriser les dépenses de fonctionnement, de laisser déraiser l'endettement, de conduire la Ville vers la faillite ou la banqueroute, mieux encore aujourd'hui de créer dans l'imaginaire de certains l'exode lyonnais.

Car l'enjeu de notre mandat est bien de faire de la politique autrement, mais aussi de faire une autre politique. Cela se traduit dans notre conception de l'exercice du pouvoir, dans notre manière de travailler ensemble, non pas verticalement, mais dans l'échange et la recherche de convergences et dans le respect des identités politiques de chacun.

En effet, c'est collectivement que nous sommes parvenus à dessiner un plan de mandat dont les ambitions sont immenses : redonner du souffle à la démocratie locale, lutter contre l'exclusion et la pauvreté, donner à nos enfants la possibilité d'apprendre dans un cadre de qualité, réduire la pollution de l'air et ses effets délétères sur la santé de chacun.

Car changer Lyon ne passe pas tant par les grands discours, mais avant tout par des projets que nous développons et nous développerons. En la matière, laissez-moi vous dire que nous ne manquons pas d'idées.

En effet, mes chers collègues, notre ambition est forte. Elle est forte quand il s'agit de développer une politique sociale protectrice et émancipatrice, quand il s'agit de fournir à chacun de quoi répondre aux besoins fondamentaux.

Elle est forte aussi quand il s'agit de répondre aux besoins scolaires et d'améliorer les écoles existantes, que ce soit au travers de la végétalisation, des piétonnalisations ou qu'il s'agisse d'inscrire les élèves dans un parcours éducatif cohérent et concerté.

Elle est forte enfin quand il s'agit d'agir pour la mobilité douce en espaces publics végétalisés et apaisés où tout le monde trouve sa place.

Au quotidien, notre majorité est engagée pour répondre aux besoins des Lyonnaises et des Lyonnais et amener notre ville vers la transition écologique et sociale. Faire de Lyon un moteur et pourquoi pas un modèle de cette transition qui nécessite des efforts considérables. Et c'est bien le sens du budget qui nous est présenté aujourd'hui.

Ce budget est synonyme d'une majorité engagée, engagée d'abord pour le service public, celui-là même qui a été si capital pendant les longs mois de crise, le service public à l'hôpital qui reste mobilisé malgré le manque atterrant de moyens et de reconnaissance. Quand il s'agit d'accueillir des patients en profonde détresse, quand il a fallu mettre en place le chômage partiel ou assurer l'enseignement des élèves, la fonction publique a répondu présente.

Ce service public que l'on veut aujourd'hui raboter, une fois n'est pas coutume, car trop coûteux ou inefficace. Pourtant il ne faudrait supprimer ni personnel hospitalier, ni forces de l'ordre, ni enseignants. Il ne faudrait pas non plus toucher aux agents de proximité dans nos communes ou dans nos départements ni aux agents de propreté.

Dans ce contexte, que dire de l'action de celui qui voulait « disrupter » notre pays ? Un Président qui, pendant 5 ans, est resté sourd aux demandes de dégel du point d'indice, à la détresse des étudiants qui, dans leurs amphithéâtres sursaturés, ont vu leur situation économique et sociale se dégrader.

Que dire après deux ans de crise sanitaire de la réponse apportée à l'hôpital ? Alors que nous en sommes à la cinquième vague, rien ne s'est amélioré. Les choses ont même sensiblement empiré, lits fermés faute de personnel, agents sous-payés, non considérés et fatigués.

Que dire des enseignants qui souffrant chaque nouveau protocole sanitaire ont dû s'adapter sans relâche malgré le manque de considération et de reconnaissance de leur ministre de tutelle ?

Après cinq ans de macronisme, on ne peut pas tellement dire que la République soit en marche, mais plutôt à genoux. La société est fracturée comme jamais et les inégalités sociales galopent. Alors moi, c'est plutôt cela qui me fait frémir.

J'entends aujourd'hui des critiques quant à l'ampleur de nos dépenses, mais c'est parce que la nécessité l'exige, la nécessité de rattraper un retard considérable, tant sur l'entretien et le développement du patrimoine municipal qu'en termes de transition solidaire et écologique. Comment juger alors l'action de la précédente majorité qui prétendait avoir un temps d'avance ? Car si nos investissements sont importants, c'est aussi parce que le nécessaire n'a pas été fait par le passé. N'est-il pas un peu trop facile de critiquer aujourd'hui des dépenses alors qu'hier, à notre place, les efforts requis n'ont pas été faits ? Vous n'avez pas fait le nécessaire pour entretenir le patrimoine des Lyonnaises et des Lyonnais. Vous n'avez pas fait le nécessaire non plus pour développer le service public municipal. Vous n'avez pas fait le nécessaire pour renforcer et valoriser le travail de nos agents. Vous n'avez pas fait le nécessaire non plus pour inscrire Lyon dans une trajectoire de transition écologique et sociale pourtant vitale.

Vous nous appelez à la responsabilité dans nos décisions budgétaires, mais où était-il le sens des responsabilités face à cette gravité il y a cinq ans, il y a dix ans ? En arrivant aux responsabilités, nous l'avons déjà dit, nous n'avons rien découvert du besoin d'investissement dans notre patrimoine comme dans l'humain ou dans les solidarités. Nous savons que la capacité de la Ville repose sur ses agents qui font vivre son service public et c'est pour cette raison que nous investissons et que nous nous investissons auprès d'eux. Il est un peu facile de se draper aujourd'hui dans l'orthodoxie budgétaire. Il est un peu facile de lancer des anathèmes, de grogner en réprochant les choix que nous faisons. Mais il ne suffit pas d'avoir des principes et des projets pour notre Ville, encore faut-il les mettre en œuvre.

Pour nous, socialistes, ce qui ressort de ce budget, c'est la maîtrise, la maîtrise des dépenses et des équilibres budgétaires, la volonté aussi de maîtriser des impacts de notre mode de vie, de notre modèle économique et politique sur l'environnement et l'avenir de nos enfants. Nous avons pris nos fonctions en déclarant l'état d'urgence climatique. Il nous appartient désormais de mettre en œuvre une politique permettant d'y répondre, car la situation est dramatique, vous le savez. Nous prenons donc nos responsabilités. Nous ne tombons ni dans la demi-mesure ni dans le dogmatisme et nous nous engageons.

Nous nous engageons à faire du service public une machine impactant pour nos concitoyens, pour faire de Lyon une ville à hauteur d'enfants, pour créer des logements et des équipements, pour faire de Lyon cette ville solidaire et inclusive.

Aussi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous mesurons la responsabilité qui est la nôtre, mais également l'opportunité que nous avons, collectivement, de faire changer les choses. Face à ce coup de retard que nous accusons, tâchons désormais de redoubler d'efforts et d'atteindre nos objectifs. Nous voulons continuer à faire commune, nous voulons continuer à développer une ville plus solidaire, plus sociale, plus écologique, plus accueillante, plus verte, plus mobile. Et c'est tout cela que porte avec sérieux et rigueur ce budget primitif.

C'est pourquoi les élus Socialistes, la Gauche sociale et écologique, le voteront favorablement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur BOSETTI, c'est à vous pour 8 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Chers collègues,

Je dois vous avouer une chose. Avec les élus de Lyon en Commun, nous avons longtemps repensé à notre débat d'orientations budgétaires. Nous avons repensé au tableau noir que nous dressaient nos opposants. Un endettement qui nous mènerait à la banqueroute. Des créations de postes dites « hallucinantes ». Une « dérive communiste » pour mon collègue Pierre OLIVER. Des « dépenses abyssales » à entendre aujourd'hui mon collègue Yann CUCHERAT.

Vous comprenez qu'avec les responsabilités qui sont les nôtres, on réfléchit évidemment à deux fois avant l'adoption d'un budget de près de 700 millions d'euros. Et après tout, comme le dit l'adage, il n'y a que les cons qui ne changent pas d'avis. Alors, plutôt que de penser action publique, nous nous sommes dit qu'il fallait peut-être que nous changions notre logiciel et que nous enfiliions un temps les lunettes de l'opposition, en pensant plutôt économie publique. En somme, être fourni plutôt que cigale.

Et finalement, chers collègues, l'exercice n'est pas si difficile vu de l'autre côté. Essayez donc pour voir. L'inaction publique a cette vertu, c'est qu'elle vous offre mille façons de ne rien faire.

D'abord, nous nous sommes dit qu'une bonne manière de faire des économies, ce serait de provoquer un effet ciseau inversé, un budget dynamique. Plutôt que nos dépenses augmentent plus vite que nos recettes, inversons le processus : la population lyonnaise ne cesse de croître, les recettes vont aujourd'hui croissantes, et bien, profitons-en pour stabiliser ou diminuer le niveau d'équipements publics.

Au fond, la liste d'attente est déjà interminable pour accéder à une crèche. Alors, pourquoi en construire une vingtaine de plus ? Les jeunes parents étaient d'ores et déjà résignés.

Le manque criant de piscines à Lyon ? Il suffit de laisser passer les trois mois d'été pour que la gueulante s'essouffle. À quoi bon créer une nouvelle piscine dans le 8^e arrondissement ?

Avec le climat ou le Covid, ne perdons pas de vue que les gens sont de plus en plus résilients. Les mécontents iront de toute façon chercher le service public dans la commune voisine et les plus riches se paieront un service privé.

Quant aux nécessaires rattrapages qui s'imposeront sans doute dans quelques années, nous partagerons la charge avec les générations futures. Gardons pour l'heure notre double A.

Chers collègues, une autre idée nous est venue : alléger le coût bien trop important de notre patrimoine municipal. Notre stratégie ici, ce serait le « laisser vieillir », le fait de ne pas ou peu entretenir nos bâtiments publics. Alors, certains brandiront la fameuse « dette patrimoniale », nous reprochant de laisser nos bâtiments dans leur jus. Mais la rénovation énergétique, sachez-le, a un coût colossal et le retour sur investissement n'est perceptible souvent que des dizaines d'années après. Aussi, il est bien plus rationnel sur nos mandats politiques, qui sont assez courts, de conserver les bâtiments à l'existant. Et, au pire, quand le bâtiment devient trop vétuste, vous le cédez au privé. C'est d'autant plus facile à défendre qu'il suffit alors de pointer le coût de réhabilitation insurmontable d'un bâtiment en fin de vie. Vous connaissez l'adage, on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Là, sans avoir rien déboursé pour entretenir le bâtiment, vous dégagez finalement une recette grâce à la vente. Et vive le double A !

Chers collègues, vous avez aussi la tactique assez classique du « maire bâtisseur ». Vous menez une politique d'investissement très active, tout en bloquant les dépenses de fonctionnement. C'est assez facile de surcroît : vous plaidez les berges, les parcs, la nouvelle avenue, la place centrale réaménagée, l'investissement et, à côté, vous pointez des fonctionnaires trop nombreux, la fameuse masse salariale qui paralyserait votre épargne brute. Je vous assure que personne ne fait alors le lien entre le fait de créer des espaces publics (l'investissement) et la nécessité de disposer d'agents pour instruire cette programmation puis pour l'entretenir (le fonctionnement). Comme vous avez bloqué la section de fonctionnement, vous mettez la pression sur les équipes, cela les challenge, on parle alors de « modernisation de l'administration » et si les équipes craquent, c'est ensuite une bonne raison de confier tout cela au secteur privé. Et si quelqu'un vous renvoie la responsabilité d'un manque de moyens, vous aurez toujours un « pacte de Cahors » en poche, en disant que vos dépenses sont plafonnées et que vous n'avez pas le choix. Là aussi, soyez assurés du double A.

Des leviers d'inaction publique, nous pourrions en inventer des dizaines. La suppression de services à la personne, c'est-à-dire de personnel municipal en poussant nos usagers du public à devenir des clients du privé (pour ceux qui le pourront), la diminution des impôts, toujours populaire, qui permet de dire ensuite que « non, vraiment, il n'y plus de crédits pour tel ou tel équipement ».

Chers collègues, c'est pour tout cela que la CANOL va nous manquer. Parce que penser l'austérité publique, sans penser l'action publique, cela avait quelque chose de galvanisant. Cela revenait à penser en tant que simple contribuable, sans s'emmerder avec un quelconque idéal citoyen. Parce que renoncer à transformer la société, à faire corps autour de biens communs, à prendre soin des plus fragiles avec des personnels en nombre suffisant, il faut reconnaître que c'est parfois confortable et surtout moins coûteux.

Aussi, à Lyon en Commun, nous avons du coup bien réfléchi. Et s'il n'y a que les cons qui ne changent pas d'avis, eh bien, nous sommes prêts à prendre ce risque-là.

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, « chers despotes mal éclairés », pour reprendre les termes malheureux du camarade CUCHERAT, nous voterons favorablement ce budget.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI.

Pour le groupe les Écologistes, Madame TOMIC, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme TOMIC Sylvie, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Pourquoi votons-nous aujourd'hui un budget primitif pour l'année 2022 ? Alors, la réponse pourrait paraître simple, mais visiblement ce n'est pas le cas et je vais donc me permettre de rappeler une évidence. Un budget sert à mettre en œuvre une politique, un projet pour la Ville de Lyon. Il est un moyen et non une fin.

Or certains détracteurs de ce projet de budget semblent le considérer comme un objet en soi. Il doit afficher la plus faible augmentation possible de dépenses, la plus forte épargne, le taux d'endettement le plus bas et ainsi, tout le monde serait content. Tout le monde ? Non. Et certainement pas les parents qui ne trouvent pas de place en crèche, les enfants qui étudient dans des écoles dégradées, les sportifs qui peinent à trouver un créneau dans une piscine. Certainement pas celles et ceux qui vivent dans un environnement bitumé souffrent encore plus de la chaleur en été. Certainement pas celles et ceux qui habitent dans des passoires thermiques ou qui vivent dans des conditions précaires ont difficilement accès à l'alimentation ou à l'hygiène.

En écoutant les interventions de l'opposition sur ce budget, je continue de trouver étrange, et c'est un euphémisme, de se féliciter de la bonne santé financière d'une ville, mais de feindre d'ignorer que son patrimoine a été très insuffisamment entretenu ou que les investissements en équipements publics n'ont pas été à la hauteur de la croissance démographique, alors que, justement, tout était fait pour attirer activités et investisseurs.

Alors, à quoi va servir ce budget primitif ? Madame HÉNOCQUE nous l'a bien exposé et je vais seulement mettre en lumière quelques exemples qui me semblent parlants.

Tout d'abord, un soutien accru apporté aux structures d'éducation populaire et aux quartiers politique de la Ville, ce qui nous permettra ainsi de travailler davantage sur les inégalités territoriales et sociales qui demeurent encore malheureusement trop importantes.

Je citerai également la forte augmentation de la subvention de fonctionnement allouée au CCAS, ce qui conforte notre volonté de continuer et d'accroître les moyens d'accompagnement des personnes en difficulté et des personnes âgées, alors même que bien sûr la crise sanitaire a fortement impacté le budget du CCAS.

Je citerai également la hausse du budget de prévention de la délinquance, l'organisation des états généraux des droits culturels à l'automne, le lancement de la première édition de la Fête de l'Eau, grande fête populaire et participative, ou encore, en interne, le développement de services, comme la Direction Prospective et Évaluation ou la Mission Transition écologique.

Le groupe Écologistes salue également la création de postes, qui permettra l'arrivée à la Ville de 47 agents supplémentaires dans des secteurs essentiels, comme l'éducation, la transition écologique ou encore le handicap.

Nous saluons aussi la revalorisation salariale des agents municipaux et notamment celle du régime indemnitaire, qui va permettre de réduire les écarts entre femmes et hommes et également de rendre plus attractifs des métiers en tension, comme les personnels de crèche et les policiers municipaux.

Notre service public, ce bien commun si précieux, ne peut remplir ses missions qu'avec un personnel suffisamment nombreux et aux conditions de travail correctes. Là aussi, c'est une évidence, mais qu'il convient visiblement de rappeler encore et encore.

En investissement cette fois, de nombreux projets vont également être lancés cette année selon la montée en charge prévue. En 2022, nous allons ainsi réaliser la construction de trois nouvelles écoles. Nous continuerons l'apaisement des abords des groupes scolaires et la végétalisation des cours. Nous augmenterons l'effort de production de logements sociaux et nous procéderons à la relocalisation-extension d'un EHPAD. Enfin, j'ai à cœur de souligner que, pour la première fois dans l'histoire de notre Ville, une partie de cet investissement sera entre les mains des Lyonnaises et des Lyonnais, via la mise en place du budget participatif sur laquelle nous reviendrons au cours de ce Conseil.

Alors, on le voit, ce budget primitif va avoir des répercussions concrètes, tangibles dans la vie de nombre de Lyonnaises et Lyonnais. C'est véritablement un outil, un moyen, pour mener à bien la transition écologique, sociale et démocratique que nous voulons pour notre Ville.

Mais pour répondre aux nombreuses craintes qui ont pu être exprimées, c'est aussi et malgré ce qui en est dit, un budget responsable. En effet, les prévisions de recettes de fonctionnement augmentent davantage que les dépenses. Cela conduit donc mécaniquement à une hausse de notre épargne, ce qui permet de sécuriser les années à venir et de nous donner les moyens d'agir dans un cadre budgétaire que nous continuons de maîtriser. C'est aussi un budget que nous allons désormais mieux évaluer, notamment en l'analysant au regard de ses répercussions sur l'égalité femmes-hommes.

Je terminerai en remerciant, au nom du groupe Écologistes, les agents des services et notamment de la Direction des Finances pour tout le travail qui a été fourni pour élaborer ce cadre budgétaire rigoureux, qui va nous permettre de poursuivre la réalisation d'un programme ambitieux au service des Lyonnaises et des Lyonnais.

M. LE MAIRE : Merci, Madame TOMIC.

Madame HÉNOCQUE, un certain nombre de points ont été soulevés dans les prises de parole, je vous laisse répondre.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je vois qu'après débats d'orientations budgétaires et votes du budget, l'opposition se répète et a peu de choses à dire en fait, à part avoir du mal à accepter que nous ayons changé de paradigme et qu'en effet, notre majorité souhaite utiliser les recettes pour faire des investissements d'avenir et prévenir les difficultés en termes environnementaux et en termes de catastrophe sociale, qui vont nous coûter beaucoup plus cher dans l'avenir si nous n'agissons pas maintenant.

Madame GAILLIOUT, l'écoanxiété n'est pas liée au fait d'en parler. L'écoanxiété vient du fait qu'il y a un dérèglement climatique, qu'il y a une chute de la biodiversité et que les citoyens voient bien que la plupart des décideurs ne font pas assez de choses. Les citoyens voient bien qu'il y a des mégafeux dans le monde, qu'il y a des inondations et qu'il y a une énorme pollution à Lyon depuis plusieurs jours avec l'ensemble des écoles qui ont un air irrespirable.

Alors, plutôt que de parler d'écoanxiété, pour l'opposition, on devrait parler de « dette-anxiété », parce que c'est la dette qui les angoisse, mais, à la différence du dérèglement climatique, il n'y a pas de réalité. Nos créanciers ne sont pas en train d'étouffer sous des nuages de microparticules, les banques ne sont pas en train de brûler. Nous gérons le budget de manière sérieuse. Nous dépensons moins que nous ne recevons de recettes et nous le faisons pour répondre aux besoins de la population et pour faire face justement à ces enjeux dont nous venons de parler qui sont importants pour l'avenir.

Si je réponds de manière un peu plus précise sur les quelques points qui ont été abordés.

Alors, il a beaucoup été question de la PPI. Je trouve que ce sont vraiment des faux procès, puisque l'année dernière en 2021, alors que nous avons dû faire face à une crise Covid importante, que nous avons voté la PPI en mars, nous avons quand même déjà dépensé 93 millions d'euros d'investissement, ce qui est plus que sous certaines années des deux derniers mandats. Donc nous n'avons pas à rougir des dépenses d'investissement qui ont été faites en 2021 et nous allons continuer à augmenter progressivement ces dépenses d'investissement pour mettre en place la PPI que nous avons adoptée. Là aussi, j'ai l'impression de me répéter souvent sur la question des autorisations de programme et des crédits de paiement. Vous savez tous que nous avons une PPI qui est sincère, où nous affichons un engagement de 1,2 milliard, mais nous savons bien en effet que l'on ne peut pas tout réaliser en cinq ans et que c'est une mécanique tout à fait classique, que nous héritons, comme l'a rappelé Monsieur COLLOMB, d'environ 400 millions d'euros d'investissements non faits, non terminés, de l'ancien mandat, tels que les écoles, qui avaient pris beaucoup de retard par le passé. Évidemment, nous allons les terminer. Nous allons faire ces 400 millions d'euros et nous allons engager d'autres dépenses qui sont propres à notre mandat qui vont en partie être terminées et payées avant 2026, mais pour la somme à peu près identique, environ 400 millions d'euros ne seront payés en crédits de paiement et terminés, inaugurés, qu'après 2026.

Donc c'est vraiment un faux procès, puisque la PPI se déroule correctement et que nous avons fait aussi un effort très important de planification. Je vois que l'opposition utilise la forte transparence que nous avons eue avec elle contre nous. Il y a un travail de planification très important qui a été fait, notamment avec Monsieur GODINOT, et nous avons présenté à l'ensemble des élus et des Mairies la première vague de travaux qui va partir pour plus de 200 opérations et qui vont être réalisées à moyen terme. Nous avons eu l'honnêteté de dire que le reste des travaux sera lancé après que la première phase soit faite – cela semble assez logique – et les Finances ont eu l'honnêteté de marquer les crédits de paiement, les dépenses donc réelles, après 2026, puisque nous ne savons pas encore exactement comment les derniers travaux vont avancer. On se sert de cela pour indiquer que certains projets seraient en dehors du mandat. Non, nous planifions, nous avançons, nous réalisons, mais évidemment nous ne pouvons pas tout faire en même temps et certains travaux, projets, prennent plusieurs années.

Concernant maintenant les dépenses réelles de fonctionnement, je suis contente de voir que Monsieur COLLOMB nous valide tout, sauf la concertation. Désolée d'expliquer aux familles, aux personnels des crèches et des écoles comment cela va se passer avec des cours qui ne seront plus en béton, mais qui seront végétalisées. Cela fait des changements qu'il faut expliquer. Le Festival de l'Eau, apparemment, cela ne lui plaît pas trop, mais tout le reste, cela va, c'est bien.

Monsieur OLIVER, il s'émeut surtout de l'augmentation de la masse salariale et de l'augmentation des loyers qui sont nécessaires pour loger ces agents. Évidemment, il leur faut des bureaux pour travailler. Je ne pourrai que rappeler que la population est en augmentation constante, que la population est en demande de services publics, je crois que tout le monde en est d'accord, et que nous devons mettre en place des politiques publiques qui, malheureusement, n'ont pas été faites et prises à bras-le-corps sous les mandats précédents. Cela nécessite en effet des agents et des bureaux, mais nous sommes totalement en cohérence.

Concernant enfin la question des recettes, je me permets de rappeler que notre majorité n'a pas décidé d'augmenter les impôts au début du mandat, comme l'a fait Monsieur COLLOMB à chaque début de mandat sur la taxe foncière.

Nous, nous avons simplement majoré la taxe d'habitation pour les résidences secondaires pour des raisons politiques plus que pour des raisons de recettes, pour augmenter les logements qui sont disponibles en résidence principale pour nos concitoyens qui cherchent à se loger. Donc nous, nous n'avons pas procédé à cette augmentation d'impôt. C'est une marge qui reste disponible, mais que nous n'avons pas besoin de mobiliser parce qu'en effet, les recettes de la Ville sont dynamiques. Vous avez rappelé que les DMTO sont dynamiques. Ces droits de mutation sont acquis par la Ville, vous le savez, lorsqu'il y a des transactions dans l'immobilier. Mais les DMTO ne sont pas liés aux constructions neuves ou très peu, ils sont surtout liés aux échanges, aux transactions dans l'ancien. Ils ont donc une certaine stabilité. Pour nous, ces bases sont très solides. C'est pour cela en effet que nous valorisons la note de Standard&Poors, puisqu'elle montre que l'équilibre budgétaire, de manière assez mathématique, est satisfaisant.

Mais nous ne nous arrêtons pas uniquement à cette notation de Standard&Poors, nous voulons aller plus loin.

C'est pourquoi avec la Direction des Finances, je travaille à de nouveaux critères d'évaluation extrafinancière qui, justement, ne s'arrêteront pas uniquement à ces aspects de dette et de budget, mais permettront d'avoir une vision plus globale de notre action au niveau de la qualité de notre patrimoine et la qualité de notre action en termes environnementaux et sociaux notamment. C'est la raison également pour laquelle nous travaillons à rendre notre dette plus éthique en s'appuyant sur des organismes bancaires, soit d'ores et déjà éthiques, soit en les encourageant au fur et à mesure à faire des efforts de transparence et de ne pas nuire à l'environnement.

Je pense avoir fait le tour des questions posées.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, chère Audrey.

Je me tourne vers mon tableau de contrôle pour voir si des mains se lèvent pour de nouveau réagir. Nous sommes dans un débat, n'est-ce pas, donc il peut y avoir de nouvelles prises de parole. Je n'en vois pas. Je vais donc pouvoir conclure.

Vous ne m'en voulez pas, j'espère, d'avoir été soudainement frappé par l'éclair de la fée Démocratie. J'avais soudainement, en despote éclairé, envie que nous ayons un débat ensemble. Bref.

Mes chers collègues, il m'appartient donc de conclure ces échanges nombreux et riches qui ont été les nôtres pendant plus d'une heure, une heure et demie presque.

Cela a été dit, le vote du budget primitif d'une collectivité locale est effectivement un acte politique. Je voudrais de ce point de vue commencer par vous dire ou vous redire combien notre majorité est d'une part profondément girondine et porteuse d'une logique de développement local, c'est-à-dire attachée à une gestion décentralisée et proche de concitoyennes et concitoyens, afin de construire les solutions les plus adaptées pour améliorer la vie des Lyonnaises et des Lyonnais, et convaincue de l'importance de la dépense publique locale et de l'investissement local, d'autre part profondément convaincue, au final, que la mise en œuvre indispensable de la transition écologique passe par l'engagement de tous en proximité.

Dire cela aujourd'hui, c'est d'une part prendre acte de l'engagement immense des collectivités depuis 24 mois dans la gestion de la crise sanitaire comme dans l'indispensable relance économique grâce à la mobilisation de l'investissement local, mais c'est aussi souligner avec les élus de tous bords combien ces cinq dernières années ont été marquées par un recul du principe de décentralisation dans notre pays. Certains d'entre vous ont évoqué tout à l'heure le retour des contrats dits de Cahors, par lesquels l'État a contraint le niveau des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, incapable qu'il était lui-même de maîtriser sa structure budgétaire. Même si ce contrat draconien et imposé par l'État a contribué à la qualité des ratios budgétaires de la Ville, je veux vous dire très simplement que ce n'est pas ce type de solution descendante, autoritaire et au final inadaptée que je souhaite pour notre pays dans les années à venir et bien sûr pour notre collectivité.

Alors, le budget qui est aujourd'hui soumis à votre vote est marqué d'abord par la confiance qui est la nôtre dans le service public et les agents qui le mettent en œuvre au quotidien. Et la crise nous a confirmé combien ils étaient essentiels. Ensuite, par la conviction que la transition écologique doit s'appuyer sur une gestion rigoureuse et un investissement public massif. C'est notamment le sens de notre candidature à la démarche 100 villes climatiquement neutres et j'y reviendrai. Enfin, par la volonté, nous allons le voir au cours de ce Conseil municipal, de promouvoir une démocratie ouverte, complémentaire des mandats que nous exerçons et gage d'une implication citoyenne réelle et durable.

Pour ce qui est de la PPI, qui a fait l'objet de certaines remarques tout au début de Conseil par Messieurs KÉPÉNÉKIAN et CUCHERAT, les choses sont très claires. La PPI a été votée dès le mois de mars 2021, donc assez rapidement dans le mandat, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé, et nous avons veillé à ce qu'elle soit précise, à la fois dans son contenu, dans son libellé, aussi précise que cela avait été le cas dans les mandats antérieurs. Je vous le rappelle, la PPI, ce sont 600 lignes comme autant de projets qui vont être réalisés, lancés, programmés dans ce mandat. Comme dans les mandats précédents encore, les projets font bien sûr l'objet d'un travail technique par les services avant d'être lancés.

Mais il est vrai que le changement de fond que nous avons induit nécessite plus de travail que la simple reconduction de mandat en mandat et conceptions du bâti dont on a vu qu'elles ont amené à la dette patrimoniale que nous connaissons et de conceptions d'espaces publics qui ont produit îlots de chaleur, pollution et minéralité dans cette ville.

Alors, vous pouvez continuer à annoncer le chaos financier et budgétaire, mais l'effondrement que vous annonciez en 2020 n'est qu'un mirage. On parlait, je crois, d'un certain conte pour enfants fameux, je dirais plutôt que cet effondrement que vous annonciez n'est qu'un ogre que vous agitez pour faire peur. Mais arrêtez donc d'infantiliser les Lyonnaises et les Lyonnais. Ils attendent des écoles en bon état et adaptées au réchauffement climatique. Ils attendent plus de nature en ville, un autre urbanisme qui laisse plus de place à la marche et aux modes doux. Ils attendent des services publics de qualité et ils ont bien compris à la faveur de cette crise sanitaire ô combien les agents de cette Ville, les soignants aussi de l'hôpital public, étaient indispensables au maintien du bon fonctionnement de notre société.

Quant à l'écoanxiété, qui a été évoquée tout à l'heure, elle est d'abord le résultat de l'inaction climatique. Oui, oui, j'insiste, de l'inaction climatique. Je vous rappelle, à celles et ceux qui soutiennent la majorité au pouvoir actuellement, au pouvoir, à la tête de l'État, vous m'avez compris, que la France, hôte de l'Accord de Paris en 2016, six ans après, ne respecte toujours pas la trajectoire fixée par cet accord, qui pourtant est la seule qui doit nous permettre de rester sous la barre des 1,5 degré, qui est la seule qui pourra nous garantir de maintenir l'habitabilité terrestre dans la durée. Et donc, oui, il y a eu inaction climatique depuis 2015, mais même depuis bien plus longtemps, depuis que les scientifiques nous alertent sur les risques de réchauffement, risques qui sont connus, je vous rappelle, depuis les années 70, allez, 80, du siècle dernier bien sûr. Donc, oui, nous avons pris une autre trajectoire ici, à Lyon, avec un projet clair, un projet de transformation, un projet de transition écologique, dans la justice sociale, dans une démocratie ouverte, renouvelée, vivante, impliquante.

Et pour conclure, je dirais que cet objectif que nous nous sommes fixé, pour lequel les Lyonnaises et les Lyonnais ont choisi de nous faire confiance, s'est illustré encore récemment à l'occasion de la présentation de la candidature de la Ville de Lyon au programme 100 villes climatiquement neutres et intelligentes pour 2030. Au cours d'une soirée où j'ai pu rassembler autant d'entrepreneurs ou de représentants du monde économique, autant d'associations, autant de représentants du monde de l'enseignement supérieur, mais aussi des citoyennes, des citoyens, simplement engagés dans la transition. Je crois que ce projet de transition que nous portons aujourd'hui, il est très largement, très largement, partagé. Ce n'est pas simplement une ambition qu'un groupe politique ou qu'une majorité politique se serait donnée, mais c'est bien aujourd'hui ce que les habitantes et les habitants de cette ville attendent de nous, du mieux vivre, un air de qualité, des services publics de qualité, et c'est à cela que nous allons nous attacher notamment au travers de ce budget primitif.

Je tiens à saluer et à remercier ma Première Adjointe, chère Audrey, Adjointe à la Finance, à la Commande publique et aux Grands Événements, pour le travail qu'elle a réalisé dans la préparation de ce budget primitif et bien évidemment à remercier et à saluer le travail de la Direction financière de la Ville. Je crois que, de la compétence de Madame HÉNOCQUE, il en a été question tout à l'heure dans la bouche de Monsieur COLLOMB. Elle est désormais connue et reconnue, comme l'est, bien évidemment, la compétence aussi de la Direction financière de notre Ville.

Chers collègues, je vous remercie pour ce débat riche et je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Les groupes Droite Centre et Indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains votent contre.)

(Mmes VERNEY-CARRON, CONDEMINÉ, FERRARI, DUBOT, DE LAURENS, FRÉRY et M. BLANC sont non votants)

Mise au point :

(Mmes DUBOT, DE LAURENS et FRÉRY ont fait savoir qu'elles avaient voulu voter POUR.)

(Mmes CONDEMINÉ, VERNEY-CARRON et M. BLANC ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter CONTRE.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté

2022/1421 - Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'Équipement pluriannuel 2021-2026

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous allons passer au rapport suivant, pour lequel je cède de nouveau la parole à Madame HÉNOCQUE.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la délibération d'actualisation des autorisations de programme, qui est présentée en parallèle d'une étape budgétaire. Ici, il s'agit du vote du BP 2022 évidemment que nous venons de réaliser.

Cette délibération acte, comme chacune des délibérations d'actualisation prises en Conseil, de l'ensemble des mouvements affectant à la hausse ou à la baisse les autorisations de programme intervenues depuis la dernière actualisation, en l'occurrence, celle du Conseil municipal de novembre 2021, et elle intègre notamment les décisions du Comité d'engagement du 26 novembre 2021.

Tous les mouvements décrits sont liés à la mise en œuvre du plan d'investissement et sont absorbés par des enveloppes prévues à cet effet. En effet, après le vote de programmation des investissements, les services mènent des études qui permettent de préciser les montants exacts de chaque opération. La forte augmentation des prix des matières premières sur le plan international a également des impacts sur l'estimation des budgets des projets à venir, comme cela a été rappelé tout à l'heure avec l'exemple de l'école Nérard, que l'on retrouve en effet dans cette délibération.

Cette délibération nous permet de réaliser la PPI en ajustant les montants des projets entre eux et d'utiliser les diverses enveloppes thématiques prévues pour les différentes composantes des projets.

Cette délibération a obtenu un avis favorable en Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame HÉNOCQUE.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur COLLOMB, c'est à vous pour 5 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Je voudrais revenir, puisque vous nous invitez au débat – j'avais levé la main, mais vous ne m'avez pas vu –, sur le budget, donc sur les problèmes d'autorisations de programme sur lesquelles nous débattons. Est-ce que vous pouvez nous dire que les arguments que nous avons donnés sont faux ? Est-on passé de 130 millions d'investissements prévus à 95 millions, soit une baisse historique ? Est-ce que, lorsque je dis qu'on ne construit plus de logements sur Lyon, vous pouvez me dire : « Monsieur COLLOMB, non, on a construit l'année dernière tant de logements sur Lyon » ? Est-ce que vous pouvez me dire que les entreprises aujourd'hui ne sont pas en train de chercher d'autres destinations ? Vous demanderez à vos collègues de Mâcon, de Dijon, combien ils se réjouissent de vous avoir à la tête de la Ville de Lyon et de la Métropole, parce qu'ils sont en train de récupérer aujourd'hui un certain nombre d'entreprises.

Vous nous parlez de la pollution dans la ville, mais, en dehors de périodes où il y a du télétravail, les 10 kilomètres de bouchons qui sont au nord du tunnel de Lyon, qui sont au bout de l'autoroute sur le sud, est-ce qu'effectivement, ce n'est pas cela, la pollution ? Vous êtes en train, aujourd'hui, de faire en sorte qu'il y ait des bouchons partout et donc la pollution va être renforcée. Moi, j'attends effectivement les chiffres. Si vous vouliez lutter contre la pollution, vous pourriez par exemple développer de manière massive un plan de plateformes pour voitures électriques. Là, oui, alors, on passerait à autre chose. Nous, nous pensons que l'écologie, la réponse au changement climatique, elle va se faire dans l'innovation et, dans les dix dernières années, nous avons travaillé sur cette innovation pour réduire la pollution.

Parce que l'écologie, nous en faisons depuis très longtemps. Je le disais. Moi, j'ai été au premier Sommet de la Terre à Rio. Je faisais régulièrement venir à Lyon Monsieur JOUZEL, parce que je crois effectivement qu'il faut lutter contre le changement climatique. Et la politique d'arbres, quand vous aurez planté autant d'arbres que nous, nous en avons plantés dans nos différents mandats, créé autant de parcs, alors, là, vous pourrez dire que vous avez avancé.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je me tourne vers Audrey. Souhaitez-vous réagir ? Il n'y a pas réellement de question, mais comme nous sommes à distance, je préfère le vérifier. Très bien.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme GAILLIOUT et MM. COLLOMB et HERNANDEZ votent contre.)

(Mmes BLANC et PALOMINO et MM. BILLARD, BLACHE, OLIVER et KEPENEKIAN s'abstiennent.)

(Mmes BACHA-HIMEUR, BORBON, FERRARI, FRERY, VERNEY-CARRON et MM. CUCHERAT, BLANC, EKINCI, LEVY et SECHERESSE sont non votants.)

Mise au point :

(Mme FRERY et M.EKINCI ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter POUR.)

(Mmes CROIZIER, DE MONTILLE, VERNEY-CARRON et MM. BLANC, DUVERNOIS et BROLIQUIER ont fait savoir qu'ils avaient voulu s'abstenir.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1413 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur BOSETTI, c'est à vous.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du traditionnel tableau des effectifs avec les créations, les suppressions et les modifications de postes. À noter, dans les créations au mois de janvier des postes autour de la conduite de projet sur la végétalisation des cours d'écoles et de crèches, des renforts également en matière de santé publique pour nos écoles et nos crèches, et le fait d'étoffer une équipe de volants dans les écoles sur les directeurs d'accueil de loisirs de manière à venir en appui des équipes en fragilité.

Le rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 2 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Juste avant, c'était une explication de vote que nous voulions vous donner, mais revenir sur deux choses qui ont été dites.

Tout d'abord, Madame HÉNOCQUE a expliqué qu'il n'y avait pas eu de hausse d'impôt, je suis désolé de le dire, mais si. Celle sur les surtaxes est une hausse d'impôt. C'était une chose que vous pouviez éviter. C'est le premier élément.

La deuxième chose, c'est Monsieur BOSETTI qui l'a dit tout à l'heure en expliquant qu'il fallait en arrêter par clientélisme ou par volonté d'affichage politique de baisser les impôts, mais je ne sais pas dans quel monde vit Monsieur BOSETTI. Les Français sont asphyxiés par les impôts et les taxes et je pense qu'au contraire, nous avons la gestion de leur argent et nous devons donc être rigoureux. C'est pour cela que nous vous le demandons assez régulièrement.

Contrairement à ce que dit Monsieur BOSETTI, je pense que cela doit être un objectif de baisser les impôts.

Après, si je reviens juste sur l'explication de vote, compte tenu des éléments que nous avons développés lors du débat d'orientations budgétaires sur votre gestion du personnel, nous ne pouvons cautionner votre politique de ressources humaines et donc nous voterons contre cette délibération.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite Centre et Indépendants vote contre.)

(MM. CUCHERAT, COLLOMB, HERNANDEZ et Mme CONDEMINE votent contre.)

(Mme GAILLIOUT s'abstient.)

(MM. BILLARD, SECHERESSE, CHEVALIER et Mme FERRARI sont non votants.)

Mise au point :

(M. BILLARD a fait savoir qu'il avait voulu voter contre.)

(M. CHEVALIER a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos.

2022/1533 - Jour de repos exceptionnel accordé aux agents de l'Éducation et de l'Enfance

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame LÉGER, je vous cède la parole.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mars 2020 a sonné le début d'une nouvelle période, d'une nouvelle ère même, pour bon nombre d'entre nous et notamment, je le rappelle en ce jour de Conseil municipal qui se déroule une fois de plus en visio, le début d'une nouvelle façon de travailler.

Pour certains de nos agents, et il est ici particulièrement question des agents des crèches et des écoles, mars 2020 a signé le début d'une mobilisation sans faille, qui ne s'est jamais arrêtée depuis, afin d'accueillir, de nourrir, de changer, d'éduquer, de divertir, de nettoyer, en un mot, de prendre soin de nos enfants.

De nouveau, depuis la rentrée de septembre 2021, les équipes n'ont eu de cesse de suivre et d'appliquer d'incessants changements de protocoles, ont parfois défait, refait ce qu'elles avaient fait la veille, afin de garantir la continuité du service public, tout en respectant le cadre donné.

Vous le savez, la situation sanitaire a connu une dégradation extrêmement rapide en décembre dernier et nous connaissons en ce mois de janvier une situation que l'on peut qualifier de critique, d'exceptionnellement critique.

La situation est critique car le contexte a changé. Aujourd'hui, il n'est plus question de refermer crèches et écoles, alors même que nos équipes, qui sont victimes tout comme nous de la contagiosité du variant Omicron, déplorent de nombreuses absences. Plus de 500 agents de l'Éducation et 150 agents de la Petite Enfance ont été absents la semaine dernière en moyenne.

Cette situation exceptionnelle impacte bien évidemment les conditions de travail des personnels, mais également, lorsque cela est inévitable, le service rendu. En moyenne, entre trois et neuf restaurants scolaires fermés chaque jour la semaine dernière, les temps périscolaires du soir et du mercredi matin également impactés (entre un et cinq accueils fermés un jour ou plus en moyenne). Dans les crèches, plus d'une vingtaine de crèches en réduction d'amplitude horaire, une dizaine de fermetures de sections et parfois une à deux crèches fermées.

Face à cette situation, je tiens à saluer, ainsi que Steven VASSELIN qui se joint à moi, l'investissement inébranlable des services et des directions qui engagent tous les moyens de remplacement possible, afin d'assurer la continuité du service public et qui ont su déployer des protocoles de continuité de service agiles, permettant de minimiser au maximum l'impact sur les enfants et les familles.

Je tiens également à saluer la solidarité et l'adaptation des services, car, depuis ce mardi 25 janvier, 20 agents des Sports volontaires viennent en renfort dans les écoles auprès des équipes de la Direction de l'Éducation. Ces professionnels, de par leurs qualifications, peuvent encadrer les enfants sur le temps périscolaire de la pause méridienne.

Vous l'aurez compris, nous sommes fiers de notre service public et en complément de toutes les mesures humaines et financières mobilisées, nous souhaitons prendre en compte la forte pénibilité actuelle en tant que sujétion particulière et ainsi permettre aux agents de bénéficier d'un repos complémentaire rapidement après cette période si éprouvante.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame LÉGER.

Un petit complément de Monsieur BOSETTI.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement dire qu'en tant qu'Adjoint au Personnel, je suis évidemment heureux que nous puissions apporter notre soutien aux équipes de l'Éducation et de la Petite Enfance, à travers ce jour de repos bonifié. Au-delà de la mesure symbolique, mais ô combien importante bien sûr pour ces personnels, je voulais aussi réaffirmer quelques engagements qui sont les nôtres en tant qu'employeur à leurs côtés.

Vous le savez, nous avons adopté tous ensemble lors de notre dernier Conseil municipal des mesures significatives pour ces personnels des écoles et crèches : bien sûr la revalorisation de leurs salaires, mais aussi, vous vous en rappelez, la reconnaissance en pénibilité de leurs métiers pour bénéficier d'un temps de travail aménagé.

Nous allons maintenant ouvrir, je voulais le souligner aujourd'hui, à compter du printemps, « des conférences de salariés », qui consisteront à tirer au sort des panels d'agents des écoles et des crèches, qui représenteront les différents métiers de ces structures, de manière à écouter leurs attentes, en leur soumettant ensuite des propositions d'actions. Nous examinons également actuellement, avec les représentants du personnel, les irritants qui auraient été mis de côté ces dix dernières années et qui pourraient être désormais traités.

C'est un travail de longue haleine, ô combien important, que nous avons engagé structurellement pour les personnels éducatifs. Je pense qu'ils le méritent. Au nom du Conseil municipal, je veux leur témoigner toute notre gratitude pour leur implication et leur dire que nous sommes fiers de leur engagement et fiers de notre service public.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI.

J'ai une demande supplémentaire de prise de parole du groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER. C'est à vous pour 2 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Voici donc le jour du Maire qui revient d'une façon déguisée, mais cela ne trompe guère de monde. Après avoir classé, lors du passage aux 1 607 heures de travail, 60 % des agents de la Ville, soit quelque 5 000 personnes en pénibilité, relevé le régime indemnitaire, voilà donc un autre artifice dégainé pour essayer d'amadouer le personnel.

Si nous reconnaissons bien volontiers que la crise sanitaire a un impact sur les agents, la Covid a quand même le dos large. Là encore, il y a un problème de méthode : une délibération présentée en urgence, qui doit concerner au bas mot 1 300 agents, peut-être plus, sans que nous soit indiqué le coût d'une telle mesure. Si, pour le personnel des écoles, cela aura peu d'impact sur le service public, puisque le jour préconisé est pendant les vacances scolaires, il n'en est pas de même pour les crèches et d'ailleurs, sans ambages, vous dites que les crèches seront fermées ce jour-là et que les parents seront prévenus. C'est le moins qu'il puisse être fait !

Et les parents, vous vous inquiétez des effets de la crise sanitaire sur eux, sur leur activité professionnelle ? Ce n'est pas très sérieux. En plus, ce cadeau n'a pas l'effet escompté, puisqu'aujourd'hui 69 écoles sur 207, soit un tiers, sont impactées par un mouvement de grève.

Vous comprendrez, Monsieur le Maire, que nous ne pouvons pas participer à cette entreprise démagogique et voterons contre cette proposition.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur DRIOLI, c'est à vous pour 8 minutes.

M. DRIOLI Adrien : Merci, Monsieur le Maire.

Chères Lyonnaises, chers Lyonnais,

Mes chers collègues,

La crise sanitaire sans précédent que nous connaissons depuis mars 2020 bouleverse encore nos vies, notre quotidien, celles de toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais.

Depuis mars 2020, c'est toute la société, acteurs publics comme privés, acteurs associatifs, économiques, culturels, qui ont dû s'adapter aux différentes phases sanitaires et faire en sorte de faire fonctionner les services essentiels, les activités des uns et des autres, dont bon nombre d'entre nous ont pu réaliser l'utilité dès lors qu'ils étaient mis à mal.

Deux années plus tard, nous pouvons largement et unanimement affirmer que nous avons pu passer, franchir ces difficultés collectivement grâce à la mobilisation de toutes et tous durant de longs mois.

Les premiers, et nous nous en souvenons tous, sont encore en première ligne. Les personnels de santé (médecins, infirmiers, infirmières, aides-soignants, personnels administratifs hospitaliers, personnels d'entretien) se mobilisent encore et toujours en pleine vague de Covid en ce début d'année 2022. Ils ont répondu et répondent encore présents pour faire face au pic épidémique, et ceci, malgré le cynisme et l'hypocrisie d'un gouvernement qui allait jusqu'à baisser le nombre de lits en pleine crise sanitaire. Nous les avons applaudis durant des mois en 2020 pour voir les députés la République en Marche voter en fin d'année un projet de loi de finances de la Sécurité sociale, incluant encore une fois une baisse drastique des moyens alloués au service public de santé. Quelle esbroufe, comme diraient certains !

Toutes les agentes et tous les agents publics se mobilisent pour permettre aux usagers d'accéder à des services de qualité. Collectivité, État, hospitalier, toutes et tous tiennent un rôle primordial dans cette crise. C'est d'ailleurs souvent lors de crises majeures que certains se rappellent de l'importance de services publics forts, bien organisés et mobilisés.

Les agentes et agents des Directions de l'Éducation et de l'Enfance font partie de ceux-là, de ceux qui se mobilisent toujours quotidiennement, sans compter leur énergie, pour assurer la continuité de l'accueil des enfants en crèche et à l'école. À ce titre, il est amplement justifié d'octroyer temporairement ce jour de repos supplémentaire, un jour de repos bien mérité face aux enjeux et défis relevés. Il ne s'agit pas de démagogie pour répondre à Monsieur OLIVER et surtout pour répondre à sa démagogie ambiante.

Le choix de la Ville de Lyon va dans le bon sens à l'heure où les agentes et agents sont mobilisés pour mettre en œuvre, aux côtés de la communauté éducative, des procédures, des ordres et des contre-ordres à répétition. Nous l'avons constaté, les conditions de travail des agents de toute catégorie en école et les conditions d'étude des élèves sont catastrophiques. Mesures ubuesques imposées aux établissements, règles sanitaires qui n'assurent pas la sécurité de la

communauté éducative, celle des élèves et de leurs parents, manque de moyens humains et matériels pour faire face à la crise.

Si la Ville de Lyon s'implique pleinement pour assurer au mieux l'accueil des enfants en crèche et des élèves dans les écoles, en respectant des consignes contradictoires, elle ne peut le faire qu'avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des décideurs publics. Cette mobilisation demande que le ministre de l'Éducation lui-même soit disponible et attentif au bon fonctionnement de son administration, de la première administration française, l'Éducation nationale.

Force est de constater que les résultats attendus n'y sont pas. Les mobilisations sociales de la communauté éducative les 13 et 20 janvier derniers en sont la preuve. En complément de l'arrêt des ordres et contre-ordres, leurs revendications sont totalement fondées et légitimes. Ils demandent des mesures adaptées pour assurer la sécurité des élèves, de leurs familles et des personnels.

Dans cette gestion du désordre, le gouvernement a priorisé davantage la gestion des absences et des cas contacts plutôt que l'accompagnement des élèves. Quel esprit visionnaire du gouvernement libéral en place !

Des revendications légitimes également pour des moyens à la hauteur des obligations imposées, pour assurer le respect des protocoles sanitaires (masques, tests, mais également du personnel supplémentaire pour pallier le remplacement des enseignants malades ou cas contacts).

Pour remettre de l'ordre, pour planifier, il faut de la volonté et des moyens. Il faut porter ces responsabilités. Le ministre de l'Éducation doit se ressaisir, doit se mobiliser faute d'avoir été sanctionné. Il doit tirer des leçons de ses erreurs, de ses manquements, de ses absences. Si l'on avait voulu affaiblir les services publics, on ne s'y serait pas pris autrement.

Les revendications sont claires, les moyens doivent être apportés non seulement pour répondre aux urgences de la crise sanitaire, mais également pour stopper le déclassement des enseignants. Leurs salaires ont baissé de 15 à 25 % en euros constants depuis 2000. C'est tout un secteur qui est en crise, une crise des vocations qui s'amplifie à l'instar des tensions de recrutement dans le secteur de la santé que nous connaissons actuellement.

Vous l'aurez compris, en ce jour de grève nationale, les élus Lyon en Commun apportent un double soutien et remercient le travail effectué par les agents et les élus, notamment Stéphanie LÉGER et Laurent BOSETTI. Un double soutien.

Le premier pour ce rapport qui formule, qui apporte du temps libre et du repos aux agents mobilisés de la Direction de l'Enfance et de l'Éducation. Le second, quitte à peut-être « emmerder l'emmerdeur », au mouvement social interprofessionnel aujourd'hui et aux journées de mobilisation à venir pour défendre la communauté éducative, défendre les enseignants, défendre les conditions d'étude de nos petites Lyonnaises et de nos petits Lyonnais, défendre plus largement les salaires de toutes et tous, défendre les services publics et notamment le service public de l'éducation, qui est pourtant la clé de voute de notre société, un service public de l'éducation mis à mal – et on a pu le voir à travers les dernières déclarations d'Emmanuel MACRON sur l'accès à l'université des étudiants et sa remise en cause.

Merci à toutes et tous pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DRIOLI.

Je mets ce dossier aux voix et vous demande à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite Centre et Indépendants vote contre.)

(Le groupe Pour Lyon s'abstient.)

(Mmes FERRARI, FRERY et M. SOUVESTRE sont non votants.)

Mise au point :

(Mme FRERY et M. SOUVESTRE ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté et je me réjouis que nous puissions reconnaître l'engagement et la pénibilité du travail qui est actuellement fourni par les équipes de l'Éducation et de la Petite Enfance. Je crois qu'on peut encore une fois leur rendre hommage. Cela a déjà été fait à plusieurs reprises, puisque Stéphanie LÉGER et Laurent BOSETTI l'ont souligné, ainsi que Steven VASSELIN et Monsieur DRIOLI, mais je crois que si nous avons un service public de la petite enfance et de l'éducation qui tient encore aujourd'hui, c'est bien grâce à nos agents.

2022/1408 - Développement de la politique d'insertion professionnelle de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention. Au regard de l'importance de ses enjeux, j'ai souhaité que Laurent BOSETTI nous présente particulièrement le rapport relatif à la politique d'insertion professionnelle de la Ville. Cher Laurent, c'est à vous.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire, pour cette proposition.

Chers collègues,

En adoptant au printemps dernier le Pacte social de la Ville de Lyon, vous nous avez engagés à renforcer les effectifs du service public et à améliorer les conditions de travail de nos personnels.

Mais vous nous avez également confié la responsabilité d'être plus actifs encore en matière d'insertion professionnelle, notamment auprès des jeunes. Je crois que c'est un objectif que tout le monde peut partager au sein de cette assemblée.

Simplement, je veux rappeler à quelques-uns que lorsque l'on critique avec insistance l'augmentation de notre masse salariale, il faut bien avoir en tête que cette politique d'insertion en dépend. Et que lorsque l'Administration est soumise à des coupes sombres au sein de ses effectifs, c'est bien souvent le personnel en insertion qui sert de première variable d'ajustement.

Notre nouvelle majorité a donc choisi d'accentuer l'effort budgétaire sur l'insertion professionnelle : d'abord au titre de sa responsabilité sociale d'employeur dans une période encore fortement marquée par le chômage, ensuite parce qu'il nous paraît important de faire connaître notre service public aux jeunes générations qui s'en sont éloignées après des années malheureuses de "fonctionnaire bashing".

Très concrètement, nous avons augmenté de 50 % l'accueil d'apprentis entre 2020 et 2022, passant de 55 à 90 apprentis.

Nous avons également augmenté de 30 % l'accueil de stagiaires universitaires gratifiés depuis 2020, soit désormais l'équivalent de 90 stages par an en moyenne au sein de notre collectivité.

En 2022, autre nouveauté, nous nous engageons sur l'accueil de 35 contrats aidés au sein des services pour épauler un public un peu plus en fragilité.

Dans le même état d'esprit, nous allons allouer à compter de 2022 une prime de tutorat aux agents qui accueillent des travaux d'intérêt général, ceci pour gratifier une mission qui là aussi n'est pas toujours évidente.

Enfin, nous décidons d'expérimenter l'accueil de services civiques dans nos Mairies d'arrondissement sur les enjeux de démocratie locale, à compter de la rentrée prochaine.

Au-delà de l'ensemble de ces moyens, nous vous proposons aussi d'adopter lors de ce Conseil municipal une convention de partenariat avec les acteurs de l'emploi pour renforcer encore notre collaboration (il s'agit d'ailleurs d'un autre rapport qui vous est proposé dans la foulée).

Certes, nous œuvrons depuis des années avec les partenaires de l'emploi, mais nous avons considéré qu'il serait heureux de formaliser des objectifs communs, une coopération renforcée avec des temps formels de pilotage et d'évaluation. Ce sera chose faite à travers cette convention.

À l'occasion de ce rapport sur l'insertion et de celui qui va suivre sur la convention de partenariat, je veux remercier de manière appuyée notre Adjointe à l'Emploi et à l'Insertion, Camille AUGÉY, qui ne ménage pas ses efforts et son implication de tous les instants sur ces dossiers.

Je veux aussi remercier les services, la Délégation aux Ressources humaines et la Direction du Développement territorial ainsi que tous les acteurs de l'emploi mobilisés à nos côtés.

Je vous propose d'entériner ces avancées significatives en matière d'insertion professionnelle.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur BOSETTI.

2022/1407 - Mise à jour de la liste des emplois autorisés à réaliser des astreintes et permanences à la Ville de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/1409 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat en matière d'emploi

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Mme AUGÉY et M. GIRAULT ne prennent pas part au vote.)

Mise au point :

(Mme DE MONTILLE a fait savoir qu'elle avait voulu ne pas prendre part au vote.)

(Adopté.)

2022/1410 - Modalités de rémunération des agents participant aux scrutins électoraux

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/1411 - Attribution d'une subvention, approbation et autorisation de signature de la convention-cadre entre le Comité des Œuvres sociales (COS) et la Ville de Lyon - Année 2022

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Mmes ZDOROVITZOFF, LEGER, TOMIC, MARAS, GAILLIOUT, DE MONTILLE, ROCH, PERRIN-GILBERT et MM. VASSELIN, CHEVALIER, MAES, REVEL et EKINCI ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

2022/1412 - Mise à jour de la délibération n° 2021/540 du 28 janvier 2021 relative aux IHTS

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/1420 - Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole dans le cadre d'une convention unique

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/1418 - Vote des taux d'imposition directe locale pour 2022

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1419 - Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Mmes PERRIN-GILBERT, LEGER, GOUST et MM. BERZANE, SOUVESTRE, DEBRAY et GODINOT ne prennent pas part au vote.)

Mise au point :

(Mmes ROCH, DE MONTILLE et CROIZIER ont fait savoir qu'elles avaient voulu ne pas prendre part au vote.)

(M. DRIOLI a fait savoir qu'il avait voulu ne pas prendre part au vote.)

(Adopté.)

2022/1414 - Délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lyon - Avis sur la demande de crédit d'impôt du délégataire pour ses participations financières au profit des manifestations artistiques de qualité prévues à l'article L. 2333-55-3 du CGCT - Exercice 2020-2021

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1416 - Cession de matériel inutilisé - Vente en ligne de matériels divers

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1422 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 574 657 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 40 logements PLUS situés 55, avenue René Cassin à Lyon 9e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Le groupe Droite Centre et Indépendants vote contre.)

(Adopté.)

2022/1423 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3 525 915,00 euros relatifs à une opération d'acquisition - Amélioration de 23 logements (7 PLAI et 16 PLUS) situés 12, 14,16, Boulevard de la Croix Rousse à Lyon 1er

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Le groupe Droite Centre et Indépendants vote contre.)

(Adopté.)

2022/1424 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 81 570 euros relatifs à une opération acquisition-amélioration d'un logement PLAI situés 19 rue Dolet à Lyon 3e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1425 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 68 264 euros relatifs à une opération acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 30 rue François Garçin à Lyon 3e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1415 - Commission administrative de la Fondation Martin - Approbation de la candidature d'un administrateur

Rapporteur : M. MAES Bertrand

Mise au point :

(Mme HENOCQUE a fait savoir qu'elle avait voulu ne pas prendre part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Si vous souhaitez individualiser un vote, vous êtes invités à le signaler en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos.

COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME

2022/1530 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 500 852 euros à la Maison métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Emploi, Économie durable, International et Tourisme, avec un premier dossier pour lequel je cède la parole à Madame AUGÉY.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Dans le numéro du magazine municipal *Au fil de Lyon* distribué actuellement dans vos boîtes aux lettres, vous pouvez trouver le témoignage de Mounir, qui a franchi la porte de l'Atelier de l'Emploi à la Part-Dieu sur conseil de ses parents, avait un entretien dans la journée et a trouvé un travail dans la vente peu de temps après.

Mais je peux aussi vous citer Brigitte, 52 ans, dont la venue à l'Atelier de l'Emploi lui a permis pour, je cite, « une femme de son âge », de retrouver confiance en elle et un emploi.

Et bien d'autres encore, plus de 300 personnes à date qui, grâce à l'Atelier de l'Emploi ont trouvé des réponses, des conseils, de l'aide, une écoute attentive et parfois un contrat.

Si je commence par vous parler de cela, c'est que ces réussites ont été permises par une politique emploi et insertion tournée vers le concret, vers des dispositifs qui prennent en compte la réalité des besoins des publics, leurs difficultés et l'endroit où ils se trouvent. Car, si le nombre de demandeurs d'emploi baisse (- 6,3 % sur Lyon en un an), traduisant ainsi une reprise de l'activité suite au coup d'arrêt mis par la crise sanitaire, cette reprise ne profite pas à tout le monde. Les demandeurs d'emploi de longue durée, les personnes peu qualifiées, les plus de 50 ans retrouvent moins facilement du travail, voire voient leur nombre augmenter.

Alors, que fait la Ville face à ce constat ? Permettez-moi de saisir l'opportunité de cette délibération pour revenir sur quelques réalisations de 2021 accomplies main dans la main avec les quatre partenaires que nous subventionnons aujourd'hui.

Je reviens donc à l'Atelier de l'Emploi, dont je vous parlais à l'instant, qui est venu ajouter une sixième antenne de procédure aux cinq Maisons de Lyon pour l'Emploi opérées par la Mission locale, ALLIES et la Maison métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi. Ce lieu, ouvert en octobre en plein centre commercial de la Part-Dieu, est accessible sans rendez-vous. On y trouve en permanence un conseiller Mission locale, mais aussi un conseiller numérique deux jours par semaine et plusieurs dizaines de structures ont répondu présentes pour y tenir des permanences afin d'adresser une grande variété de problématiques (création d'entreprise, formation, reconversion, etc.). Je les en remercie sincèrement et je me réjouis de voir que l'Atelier de l'Emploi est aussi un formidable laboratoire de collaboration qui, je l'espère, en augure de nombreux autres.

L'Atelier de l'Emploi, c'est aussi une mise en application concrète de ce qu'on appelle « l'aller vers », ce terme si souvent utilisé, mais finalement si difficile à mettre en œuvre. Alors, quoi de mieux que la Part-Dieu qui voit passer 100 000 visiteurs et visiteuses jour de tous horizons sociaux et géographiques pour sortir nos institutions de leurs murs. À ce titre, l'Atelier de l'Emploi est l'une des briques de la réponse de l'appel à projets Repérer les Invisibles, financé par l'État et dont la Mission locale de Lyon est lauréate en consortium avec l'ALTM, Alynea, le CRIJ, l'École de la Deuxième Chance et Unis-Cité, et en association avec de nombreuses autres structures.

Rendre visibles les institutions dans un format attrayant et innovant pour les jeunes, mobiliser l'image du service public de l'emploi, construire une programmation partenariale sur les lieux qu'ils fréquentent ou qui les attirent, voilà ce que nous allons faire concrètement sur 2022 et 2023 pour mettre en œuvre cet aller vers si nécessaire.

Mais cela ne doit pas nous faire oublier que notre responsabilité et notre priorité doivent être avant tout d'accueillir et d'accompagner l'ensemble des publics dans les meilleures conditions possibles au sein de nos antennes de proximité et je me réjouis que nous ayons inauguré le 14 septembre dernier la Maison de Lyon pour l'Emploi de Gerland.

Dans les années qui viennent, nous souhaitons continuer à améliorer l'accueil au sein de nos antennes, à travers, dans certains cas, des locaux plus spacieux et plus agréables, mais aussi en mettant en place une démarche qualité accueil – c'est en cours – et enfin en écoutant les publics que nous accompagnons pour être au plus près de leurs besoins.

Je ne peux que me réjouir également du déménagement de l'École de la Deuxième Chance, permis grâce au financement de la Ville en investissement à hauteur de 1 million d'euros et qui permet aujourd'hui de quasiment doubler les capacités d'accueil de cette structure, qui accompagne des jeunes en situation de décrochage scolaire.

Bien évidemment, je ne peux conclure ce tour des principales réalisations de 2021 sans vous rappeler que la Ville de Lyon a déposé mi-décembre dernier son dossier de candidature à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur le quartier de la Plaine-Santy, dont nous attendons les premiers retours. Toutes les fondations ont été posées (acquisition d'un local, création de l'entreprise à but d'emploi, consensus local, identification d'activités prêtes à être lancées). La mise en œuvre de ce projet, si nous sommes habilités, ne sera pas le moindre des challenges qui nous attendent sur 2022 et j'aurai l'occasion d'y revenir au cours de l'année.

Tant de choses restent à faire en matière de lutte contre les discriminations, d'égalité femmes-hommes, de féminisation des métiers, en matière de levée des freins à l'emploi ou d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Autant d'axes qui sont adressés à travers la programmation emploi-insertion que nous devrions voter au Conseil municipal de mai et sur laquelle nous devons aller encore plus loin.

Enfin, de même qu'avec le SPASER et le doublement des objectifs d'heures d'insertion dans nos marchés publics, nous souhaitons faire de la Ville un acheteur exemplaire, nous voulons également faire de la Ville de Lyon un employeur exemplaire. Et je tiens à saluer le travail que mène Laurent BOSETTI en ce sens à travers le Pacte social et les délibérations que nous venons de voter à l'instant. Un employeur qui est investi dans la jeunesse, un employeur qui donne sa chance aux personnes éloignées de l'emploi, un employeur qui travaille main dans la main avec le service public de l'emploi pour résoudre ses difficultés de recrutement.

Mais ces difficultés de recrutement sont loin de concerner uniquement la Ville de Lyon, elles mettent à mal aujourd'hui des pans entiers de l'économie et l'un des leviers est simple, c'est la formation professionnelle. Simple, basique, comme diraient certains de mes collègues. Une formation professionnelle dont le budget a été divisé par deux par la Région depuis 2015 avec 3,2 % des dépenses de la Région alloués à la formation professionnelle. Seule la Corse fait moins et nous sauve de la dernière place. Alors, j'en appelle à Laurent WAUQUIEZ et à Ségolène GUICHARD, Vice-Présidente déléguée à l'Apprentissage et à la Formation professionnelle que je rencontre lundi : changez de cap. Vous aussi investissez dans la jeunesse et dans toutes celles et ceux qui cherchent à se former. Collaborons ensemble pour apporter des réponses concrètes aux filières qui peinent à recruter.

La Région a également été la grande absente des finales nationales des WordSkills qui ont eu lieu il y a deux semaines à Eurexpo. Je regrette profondément que Laurent WAUQUIEZ tourne le dos à cet événement extraordinaire pour notre jeunesse, cette vitrine pour tant de métiers en tension, métiers d'avenir, métiers essentiels au bon fonctionnement de notre société. Car cet événement est une chance formidable pour notre territoire, pour améliorer l'attractivité de certaines filières, pour susciter des vocations, pour mettre en valeur des savoir-faire. Qu'à cela ne tienne, nous aurons encore la chance d'accueillir les nouvelles finales nationales en 2023, puis des finales mondiales en 2024 et la Ville de Lyon compte bien prendre toute sa part pour faire vivre l'événement dans nos quartiers et dans nos écoles.

Je conclus cette présentation en remerciant chaleureusement les agents, les salariés, les conseillères et conseillers de l'ensemble des associations et structures qui maillent notre territoire et œuvrent sur le terrain au quotidien en faveur de l'emploi et de l'insertion de nos concitoyennes et nos concitoyens. Je remercie également les entreprises qui ouvrent leurs portes aux jeunes et aux personnes qui peinent à trouver un emploi et qui s'engagent concrètement pour une société plus inclusive et plus solidaire, qui donne sa chance à chacune et à chacun.

Je vous invite naturellement à voter cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission et du Conseil d'arrondissement du 7^e.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame CONDEMINE, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Quelques mots rapides sur cette délibération annuelle de subvention à la Maison métropolitaine pour l'Insertion et l'Emploi que nous voterons.

Tout d'abord, une satisfaction que vous ayez choisi de poursuivre le soutien actif à ce dispositif mutualisant l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'emploi et de l'insertion professionnelle et qui fut la réponse opérationnelle aux enjeux de l'emploi et de la politique de la Ville que nous avons mise en œuvre dès 2008.

À ses débuts, la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation était exclusivement lyonnaise et la fusion de la Métropole et du Conseil général nous amena fin 2018 à en étendre son champ d'intervention à l'ensemble des communes de la Métropole. Ainsi, malgré cette nouvelle dimension et nouvelle gouvernance métropolitaine, la Ville de Lyon maintenait ce même et important soutien financier et je n'eus alors de cesse de veiller à ce que le public lyonnais continue de pouvoir bénéficier de cette offre mutualisée. Je pense ainsi souhaitable de nous communiquer cette répartition des bénéficiaires et de nous indiquer la part de Lyonnais dans les dispositifs.

Par ailleurs, les résultats positifs obtenus par la Maison de l'Emploi, ensuite par la Maison métropolitaine de l'Emploi, reposaient beaucoup sur les relations de confiance et de partenariat avec les entreprises. J'ai toujours eu coutume de dire que notre ADN était : pas d'insertion sans emploi, pas d'emploi sans les entreprises. C'est ce qui nous mena à créer le Club des 100, véritable engagement mutuel entre ces entreprises et la Ville de Lyon. Ce sont ces mêmes relations de confiance qui nous permettaient d'effectuer, aux côtés de Pôle Emploi et de ces entreprises, de grandes campagnes de recrutement, au bénéfice de tous les Lyonnais (Pôle de Loisirs de la Confluence, extension du centre commercial de la Part-Dieu, de nombreuses enseignes du centre-ville et de nombreux hôtels). Or ce partenariat, cette confiance s'entretient au quotidien. Quelles sont vos relations avec les entreprises de notre territoire ? Sont-elles toujours engagées aux côtés de la Ville de Lyon pour défendre l'emploi des Lyonnais et favoriser l'insertion professionnelle ? Là aussi, je pense qu'il serait positif de connaître la liste des entreprises, petites ou grandes, avec lesquelles vous signez des conventions au bénéfice des Lyonnais.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour les réponses que vous voudrez bien apporter à notre assemblée.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame AUGÉY, quelques éléments de réponse à ce stade.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Merci, Madame CONDEMINE.

Alors, je n'ai pas en tête la part des Lyonnais dans tous les dispositifs, mais je peux vous dire par exemple que, sur l'Atelier de l'Emploi, la part de Lyonnais qui poussent la porte est de 40 %, en sachant que cette initiative est aussi soutenue par la MMIE au sens large, donc a bien une vocation métropolitaine.

Sur les entreprises, je suis tout à fait d'accord avec vous. Je connais bien l'adage, la citation que vous citez et je souscris à ces propos. Les relations avec les entreprises, je peux vous assurer qu'elles sont pleinement encore vivantes. Vous faisiez référence à la Charte des 100, la Charte des 1 000 a été revue cette année par la MMIE. Elle va bientôt entrer en vigueur. Je peux donc vous assurer que l'idée est de continuer à booster l'engagement des entreprises en faveur de l'emploi et de l'insertion, mais ces entreprises sont aussi parties prenantes de nombreux autres dispositifs, de nombreux autres projets. Je vous parlais de l'Atelier de l'Emploi. Nombre des commerces de la Part-Dieu poussent aussi la porte, par exemple, de l'Atelier de l'Emploi pour exprimer leur intérêt afin de recruter par exemple. Je vous parlais de Territoire Zéro Chômeur, évidemment que les entreprises sont un maillon fondamental du projet. Nous avons également mené avec les restaurateurs des *jobs dating* pour pallier leurs difficultés de recrutement. Je parlais dans mon intervention des WorldSkills, les entreprises ont un rôle fondamental, au même titre que les branches professionnelles, dans la promotion de leurs métiers, dans le fait de pousser les jeunes à s'engager dans cette compétition.

Je tenais à vous rassurer, Madame CONDEMINE, nos relations avec les entreprises, avec les réseaux d'entrepreneurs sont excellentes et nous ne négligeons absolument pas ce champ de l'insertion, ce maillon indispensable pour créer des débouchés pour les jeunes et pour les personnes éloignées de l'emploi que nous accompagnons.

M. LE MAIRE : Merci, Madame AUGÉY.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(M. DUVERNOIS vote contre.)

(MM. BOSETTI, CHAPUIS, GENOUVRIER et Mme FERRARI sont non votants.)

Mise au point :

(MM. CHAPUIS, BOSETTI, GENOUVRIER et DUVERNOIS ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Chers collègues, il est 12 heures 37 et le dossier suivant amène à de nombreuses prises de parole assez longues. Je vous propose donc de lever la séance pour le déjeuner dès maintenant et de reprendre à 14 heures. Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent appétit.

(La séance est interrompue pour le déjeuner de 12 heures 37 à 14 heures.)

2022/1532 - Avis sur le projet de règlement local de publicité de la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Je donne sans plus attendre la parole à Monsieur LUNGENSTRASS. C'est à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Nous vous soumettons aujourd'hui l'avis de la Ville de Lyon concernant le projet arrêté de règlement local de publicité, porté par la Métropole de Lyon.

Je rappelle qu'il fait suite à de nombreuses concertations, des discussions en CRM, des allers-retours entre les arrondissements et la Ville et les échanges avec Philippe GUELPA-BONARO en tant que Vice-Président et avec ses services.

Les objectifs sont simples et ils sont largement partagés à Lyon, mais je crois pouvoir dire aussi dans les autres communes de la Métropole de Lyon. En bref, le fait d'améliorer le cadre de vie en diminuant la présence dans l'espace public des publicités, en améliorant la qualité des enseignes en particulier dans les cœurs de quartier et en diminuant les nuisances lumineuses. C'est ainsi que l'on réduit la taille des publicités sur les différents mobiliers, que l'on dédensifie leur présence, que l'on protège les espaces verts ou espaces classés, que l'on améliore l'insertion paysagère, via la fin des publicités sur toitures notamment, et que l'on définit des horaires d'extinction des publicités pendant la nuit.

Vous le savez, ce RLPI ne permet pas tout néanmoins. Il ne permet pas aujourd'hui de réglementer les bâches de construction des monuments historiques, non plus le contenu de la publicité ni dans l'espace public ni ailleurs.

Et pourtant, ce serait important.

Je suis choqué lorsque je vois une gigantesque bâche en Presqu'île faisant la promotion d'un village de marques, alors que nous avons des commerces de qualité en centre-ville et bien accessibles en transports en commun.

Je suis choqué lorsque des publicités avec des emplacements particulièrement visibles font la promotion d'une vision du monde sexiste, polluante, discriminante ou encore hypocrite.

Je suis choqué lorsque des opérations de distribution publicitaire, qui ont pu avoir lieu ces dernières années, c'était une majorité d'entreprises de l'ultra sucré, de l'ultra salé, de l'ultra transformé et pour finir des publicités pour des SUV thermiques.

Alors, vous allez me dire, chers élus de l'opposition, que ce sont les commerces locaux qui profitent de cette publicité avec une plus grande mise en lumière, mais non.

Je suis choqué lorsque la grande majorité des publicités ne sont pas justement des entreprises ou des commerces locaux, parce que, non, McDo n'est pas un commerce local, c'est une chaîne planétaire de fast-food, une chaîne de la malbouffe, pas un commerce local.

Vous allez me dire que cela affecte des entreprises de la publicité, de la communication. Pardon, mais je considère que notre ville n'est pas à vendre, que nos esprits ne sont pas à vendre, mais surtout que notre qualité de vie en ville et notre qualité paysagère ne sont pas des variables d'ajustement pour implanter des publicités.

Par ailleurs, remettons les choses dans l'ordre. Aujourd'hui, la quasi-totalité de la publicité est sur le Web en format numérique et un peu en format papier encore. La qualité de vie en ville, ici à Lyon et ailleurs dans la Métropole, n'est pas une variable d'ajustement. Elle doit être au centre de nos préoccupations. C'est ce que nous faisons ici avec cette majorité.

Alors, je sais, vous allez me dire que vous souhaitez garder les publicités allumées toute la nuit car elles éclairent l'espace public, mais la publicité rétroéclairée n'est pas là pour illuminer Lyon, c'est le rôle de l'éclairage public. Il se trouve que nous avons un excellent service de l'éclairage à la Ville de Lyon. Donc il se peut – je parle sous le contrôle de mon collègue Sylvain GODINOT – que certains endroits méritent un éclairage plus fort ou mieux adapté, mais dans ce cas, je vous invite à solliciter mon collègue et ses services. Ce n'est pas le parfum dernier cri rétroéclairé qui permettra de se mouvoir tranquillement et en toute sécurité dans l'espace public.

Vous l'aurez compris, parce que ce RLPI protège notre cadre de vie, parce que ce RLPI protège la santé humaine et la biodiversité, enfin parce que ce RLPI protège notre patrimoine remarquable lyonnais, nous vous proposons d'émettre un avis très favorable au projet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur LUNGENSTRASS.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame PALOMINO, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Vous nous présentez aujourd'hui la dernière mouture du Règlement local de Publicité de la Métropole de Lyon, document qui encadrera l'affichage publicitaire dans notre ville et notre agglomération pour préserver la qualité de notre cadre de vie.

Ce nouveau règlement, qui doit être définitivement validé mi-2022 a été travaillé depuis 2017 sous l'impulsion de la précédente majorité métropolitaine. Je voulais rappeler à certains membres de ce Conseil, vu les propos de ce matin, qu'ils faisaient partie de cette majorité, même s'ils sont dans la majorité actuelle. Certains semblent l'avoir oublié.

Il s'agit là d'un modèle de concertation, fait d'échanges et d'allers-retours réguliers avec des évolutions, des évaluations, des modifications et des corrections. Un certain nombre d'entre nous et d'entre vous ont pu participer à son élaboration et à la présentation des premières moutures dont s'est saisie la nouvelle majorité métropolitaine à peine installée. Et 18 mois plus tard, que peut-on constater ? Eh bien, que le texte a finalement très peu évolué. 80 à 90 % de ce qui était proposé figurait déjà dans le document et les modifications existantes se font à la marge et sans aucun cas dans les grandes orientations stratégiques et impactantes de ce document.

Je ne reviendrai pas en détail sur les différences pour les avoir déjà énumérées lors du Conseil de mars dernier. Je voudrais en revanche pointer une certaine incohérence entre, d'une part, votre volonté affichée, à laquelle nous adhérons, de limiter la publicité à destination des Lyonnaises et des Lyonnais, et d'autre part vos nouvelles méthodes de communication municipale, qui troquent de plus en plus les habits de l'information aux habitants pour ceux de la publicité à votre exécutif et à des décisions politiques. La publicité n'est pas un terme réservé aux opérations à but lucratif, elle peut se décliner à l'ensemble du spectre de la communication, y compris institutionnelle et politique. Nous pensons, pour notre part, que davantage de mesures de sobriété sur les supports municipaux seraient une bonne manière de mettre en avant notre souhait partagé de diminuer la place de la publicité dans nos vies.

Enfin, en parlant d'information pour les Lyonnaises et les Lyonnais, nous accueillons avec beaucoup d'incompréhension la suppression à venir des panneaux d'information numériques de la Ville de Lyon.

Ces derniers sont pour bon nombre d'associations et diverses institutions au service de publics un formidable outil pour faire connaître leur action, informer les Lyonnaises et les Lyonnais, comme des événements ou services nécessaires d'ordre social, culturel, éducatif, tout ce qu'a pu citer ce matin Madame AUGÉY. La période que nous connaissons, de par ses restrictions sanitaires, a un impact important sur la vie associative, la vie sociale et la visibilité des actions améliorant le quotidien de chacun et de chacune. Cette suppression est dommageable, parce que c'est un mode d'information direct dans l'espace public, bien repéré et facile d'accès qui disparaît. C'est un préjudice pour les acteurs de la Ville qui en bénéficiaient et pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Quel paradoxe, cette annonce de suppression de ces panneaux d'information lumineux de la Ville de Lyon, alors que des affiches de communication de la Ville envahissent actuellement les mobiliers publicitaires ! Aussi, je vous le demande, Monsieur le Maire, ne serait-il pas possible de revenir sur cette décision hâtive sans réelle alternative proposée actuellement ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame CONDEMINE, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

La réduction de la pollution visuelle et l'amélioration du cadre de vie sont des enjeux que nous partageons tous et la refonte du Règlement local de la Publicité, commencée en 2019, doit ou plutôt devrais-je dire devrait mener et amener plus d'harmonie dans nos communes et donc dans la Ville de Lyon. Force est de constater qu'en fait, l'objet de cette refonte n'est plus celui-là, car une fois encore le dogmatisme anticapitaliste a pris le pas sur l'intérêt général.

Pas d'étude d'impact sur les conséquences économiques de ces mesures pour les communes, avec une chute de recettes publicitaires, pas de considération sociale pour les pertes d'emploi induites, on parle de 2 500 personnes, pas d'étude d'impact de ce nouveau règlement sur le service Vélo'v pourtant plébiscité par les Lyonnais et la convention avec Jean-Charles DECAUX, pas d'étude d'impact sur le déficit en éclairage qui s'ajoutera à la réduction de l'allumage public, déjà particulièrement anxigène dans certaines rues, avec le risque que cela peut comporter de créer des zones noires.

Voilà donc encore une fois une occasion ratée à cause de votre approche partisane et de votre mantra obsessionnel de déconsommation. La publicité pousse à consommer, donc elle est mauvaise, donc il faut la supprimer de l'espace public au risque d'enrichir encore plus les GAFA, car on assiste déjà à une explosion des publicités sur Internet.

Pourtant, ces supports ont trouvé grâce à vos yeux pour faire votre propre publicité de soutien au service public notamment, stigmatisant en même temps le secteur privé. « Quand tout sera privé, on sera privé de tout », alors que c'est ce secteur qui soutient via le mécénat de nombreuses actions, de nombreuses de vos actions ou manifestations de notre Ville. Était-il utile de les opposer ? Non.

Il faut faire appel à l'innovation pour améliorer ces sources lumineuses énergivores. Il faut travailler à rendre la ville plus belle avec moins de pollutions en tous genres, s'inspirer de ce que font nos voisins européens en matière d'affichage public et commercial et d'aménagement urbain. Je pense notamment à l'Italie, où chacun peut voir combien la publicité est bien gérée. Les entrées de ville et les rues piétonnes de ses centres-villes y sont harmonieuses.

Alors, oui, voilà encore une occasion gâchée par votre dogmatisme, car il y avait une absolue nécessité à ce que la refonte de ce règlement soit véritablement un moyen d'améliorer le cadre de vie pour tous les Lyonnais. Quel gâchis ! Nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BLACHE, c'est à vous pour 8 minutes.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les orientations du RLP sont organisées autour de trois grands objectifs : garantir un cadre de vie de qualité, développer l'attractivité métropolitaine, développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités. Jusque-là, tout va bien. Sur le papier, on ne peut qu'adhérer à ces objectifs, mais dans les faits et le détail, c'est plus compliqué.

Je dois dire à Monsieur LUNGENSTRASS que je vois à l'écran, vous avez indiqué dans votre propos introductif que vous ne pouviez pas gérer le contenu des publicités et vous avez énuméré tous les domaines que vous ne voulez pas voir apparaître dans ces publicités. Enfin.

Votre objectif de réduction de l'impact de la publicité sur le cadre de vie, en limitant la taille et le nombre de dispositifs publicitaires sur le paysage urbain devient obsessionnel. Vous avez remarqué que, depuis quelques années, il y a de moins en moins de publicité et que tout le monde est assez d'accord pour cela.

Au fond, ce que vous souhaiteriez pouvoir faire, c'est contrôler le message publicitaire. Pour vous, la publicité promeut un modèle de société non compatible avec la lutte contre le dérèglement climatique et nocive par ses effets sur la santé physique et psychologique, une vision très subjective, voire infantilisante. Je vous le dis, les habitants ont la liberté et la capacité de choisir ce qui est bon pour eux.

Quelle attitude avez-vous eue à l'égard des affichages sauvages perpétrés par des mouvements proches de vos mouvements politiques, même si vous ne les cautionnez pas ?

Quand je vois des affiches qui ont été faites au printemps dernier, collées sur les murs du Théâtre Nouvelle Génération à Vaise pour la marche pour le climat du 9 mai, nous voudrions bien savoir si des poursuites ont été engagées contre eux, si vous avez émis des titres de recettes à leur endroit pour les frais de nettoyage et peinture occasionnés de manière à ce que les choses soient bien équilibrées.

Pourtant force est de constater que la publicité extérieure telle que nous la connaissons provient pour 60 % des recettes des annonceurs de clients locaux, et tant mieux.

La supprimer va favoriser la part du numérique, qui ne cesse déjà d'augmenter et dont la cible prioritaire reste plutôt les moins de 25 ans. Vous faites le jeu des GAFAs. Ce sont nos commerçants locaux qui vont pâtir de vos choix sur ce sujet.

Pour les acteurs économiques du secteur, ce RLP est catastrophique, car on a évalué à peu près à 2 500 emplois menacés et que penser du discours de Monsieur GUELPA-BONARO qui répond aux salariés de ces entreprises leur indiquant qu'ils n'ont qu'à changer de métier ? Je porte ce sujet RLP à la Métropole. Je le connais bien. Je ne serai pas trop long. Monsieur GUELPA-BONARO raisonne dans un monde qui est le sien, qui est l'écosystème digital local. Les gens qui travaillent dans ces entreprises en sont très éloignés. Je suis d'accord avec Monsieur GUELPA-BONARO et je l'invite à me contacter pour que l'on trouve des mesures d'accompagnement pour tous ces gens qui sont licenciés pour les recaser dans des emplois. À ce moment-là, on aura fait le travail complet.

Donc l'économie, ce n'est pas votre priorité. Bon. Même si le manque à gagner de TLPE (400 000 euros) est qualifié d'anecdotique par votre Adjoint, est-ce que la Métropole va compenser ? Nous n'avons pas de réponse sur ce point.

Les bâches publicitaires permettent à de nombreuses copropriétés de financer le ravalement de façade. Cela reste un soutien important pour des gens qui sont parfois un peu tendus en termes de budget. Avez-vous des solutions pour les accompagner ?

Le service Vélo'v à 31 euros l'abonnement par an est possible grâce notamment au concours de la publicité. Comment allez-vous maintenir ce montant ou y aura-t-il une augmentation forte ?

Comment allez-vous faire la promotion des postes à pourvoir dans les crèches de Lyon, bien chahutées en ce moment, car il y a de grandes difficultés pour ces intervenants dans les crèches à accéder aux crèches et à pouvoir y travailler et avec des petits revenus si vous supprimez tous les panneaux ? Actuellement, vous voulez recruter des personnels de crèche et on supprime des panneaux qui permettent d'avoir une information sur le public.

Votre autre objectif est de limiter la pollution lumineuse et bien sûr c'est une bonne réflexion. Je partage. Elle doit être engagée. Les enseignes lumineuses sur les toits n'apportent rien. On est d'accord. Tout ce qui est agressif en termes d'éclairage, on peut le supprimer. Beaucoup de choses ont été faites déjà. Pour autant, les dispositifs lumineux sont déjà très largement réglementés et ont un intérêt quand même certain pour lutter contre une insécurité de fin de journée, par exemple. De nombreuses sociétés développent des concepts innovants pour éclairer en consommant très peu d'énergie. Quel avenir pour ces entreprises ?

Lors de l'entretien de Madame HÉNOCQUE sur BFM dans l'émission « Lyon Politiques » du 2 décembre 2021 sur la Fête des Lumières, vous avez illustré mon propos. Je rappelle l'échange. À l'interrogation du journaliste Lionel FAVROT sur la cohérence entre la Fête des Lumières et la réduction des panneaux lumineux, vous répondiez : « Si ces panneaux lumineux sont pour de la publicité, il faut les réduire. » Donc nous avons bien compris, l'objectif de limiter la pollution lumineuse n'a rien à voir avec l'écologie, mais bien avec la publicité.

Je finirai cette intervention avec le retrait arbitraire des fameux 36 panneaux d'information de la Ville de Lyon, qui a déjà été évoqué tout à l'heure par les deux intervenantes précédentes.

Cela n'a rien à voir avec le RLP, je vous le concède, mais dans la méthode, nous sommes toujours un peu dans le même système. Vous enlevez, puis vous concertez, méthode encore une fois bien étrange. D'autant que ces panneaux ne diffusaient pas de publicité, mais de l'information, notamment celle des associations qui en ont vraiment besoin pour faire connaître leurs activités et qui ne pourront plus en bénéficier. Ils sont utiles pour les touristes. Je sais que vous ne voulez pas faire de promotion touristique, mais quand vous êtes un touriste, que vous venez à Lyon, vous êtes content de voir que vous pouvez visiter quelque chose d'intéressant sur ces panneaux.

Quand on vous interroge sur les solutions que vous proposez en attendant pour informer les Lyonnais, vous répondez lyon.fr. C'est une bonne réponse, à part que, sur lyon.fr, il serait utile de mettre à jour les informations. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a accessoirement des élections présidentielles et législatives cette année. Il était inscrit encore jusqu'à hier sur ces panneaux : « Pour pouvoir voter pour les élections départementales et régionales, les citoyens doivent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 14 mai 2021 avant minuit. » Je pense que, si ce n'est pas mis à jour, ce serait utile de le faire tout de suite, c'est peut-être un bug.

Pour conclure, aujourd'hui, nous sommes en pic de pollution et on le constate, je ne le nie pas. Ces panneaux auraient bien été utiles pour informer les Lyonnais. Aujourd'hui, seuls les véhicules possédant des vignettes Crit'Air 0, 1 et 2 peuvent circuler. Quel paradoxe !

Pour toutes ces raisons, et je pourrais en ajouter encore, notre groupe votera contre l'avis que vous proposez sur ce RLP, qui est l'application de votre vision doctrinaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Madame RUNEL, c'est à vous pour 7 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Si l'on dit souvent que la publicité est inutile, abêtissante, voire uniformisatrice, force est de constater qu'elle et sa déclinaison en divers modes de communication ont désormais inondé les médias de slogans, d'images et ont également envahi nos espaces géographiques, sonores et mentaux.

En effet, à bien y réfléchir, la publicité dans l'espace extérieur est en soi une atteinte à la liberté individuelle. Hors de lieux privés, où l'on a tout loisir de choisir si l'on veut ou pas consulter de la publicité, dans l'espace public, elle s'impose à nous, nous la subissons et parfois à son détriment, car l'excès lui fait perdre en visibilité. C'est en soi une ingérence dans notre sphère individuelle, au-delà du fait qu'elle nous impose avec un produit un modèle de société qui n'est pas forcément un modèle rêvé, imprimant son exigence de manière inconsciente sur nombre de publics parfois très malléables, notamment les enfants et les jeunes. Cela a été démontré, la surcharge de messages affecte, on le sait aujourd'hui, notre santé psychologique.

En décembre dernier, la Métropole de Lyon a donc adopté l'arrêt du bilan de la concertation et l'arrêt du projet de règlement local de publicité. Ce projet est aujourd'hui soumis pour avis aux communes avant son adoption fin 2022.

Un règlement local de publicité, c'est une vision de la ville. Loin d'une ville triste, sans information, sans lumière, il nous est proposé un paysage apaisé, à l'heure où les communes font nombre d'efforts pour améliorer la qualité de l'espace public offert aux habitants. Le travail préparatoire conduit par la Métropole depuis plus d'un an avec les communes a permis de mettre en avant les plus grandes difficultés rencontrées par les habitantes et les habitants directement concernés et de les lever. Pour ne citer que quelques situations particulièrement invivables, les résidents des immeubles où étaient installées des enseignes lumineuses et qui, chaque nuit, subissaient un éclairage intempestif de leur appartement.

Les propositions qui nous sont faites dans ce règlement vont plus loin que celles envisagées lors de la phase initiale d'élaboration de 2016 à 2019, avec une prise en compte très claire de la question énergétique et de la pollution lumineuse, associée à une volonté de donner la place à la communication institutionnelle et à l'expression citoyenne.

La publicité dans nos villes est devenue un véritable sujet politique, contemporain, qui se trouve être à l'origine de conséquences néfastes, à la fois écologiques et sociales, auxquelles les élus doivent faire face et répondre.

Les enjeux écologiques ont été identifiés à l'occasion du Grenelle de l'Environnement dès 2012, comme les répercussions sur le cadre de vie et la qualité paysagère, la pollution lumineuse, la pollution visuelle et nocturne, l'impact de la publicité sur le commerce local, l'omniprésence de la publicité dans l'espace public, la production de transports et de déchets supplémentaires. Autant de répercussions dangereuses pour notre planète.

Si cette dimension écologique doit nous mobiliser, et elle nous mobilise, les conséquences sociales sur notre population doivent particulièrement nous alerter. En effet, les contrecoups de la publicité retentissent particulièrement sur les plus fragiles. Les enfants et les adolescents sont les cibles privilégiées, publicités alimentaires nocives pour la santé, incitation à consommer de mauvais produits qui conduisent aux troubles alimentaires, à la malbouffe, à l'obésité ou à l'inactivité.

Mais également, que faire devant un 4x3 vous invitant le week-end prochain au salon de l'érotisme quand votre fille de 7 ans vous demande pourquoi cette dame en très grand sur l'affiche est plus que dénudée ? La publicité, on le sait, renvoie encore une fois à des clichés sexistes pour ne pas dire sexuels.

Alors, oui, Monsieur BLACHE, il y a des choses que nous ne voudrions plus voir dans l'espace public.

À l'heure où notre majorité choisit de piétonner les rues aux abords d'écoles pour sécuriser les entrées et les sorties des élèves, celles de leurs parents, à l'heure où nous discutons également de réduire la place de la voiture en ville, pour limiter la pollution de l'air bien sûr, mais aussi la pollution sonore, à l'heure où nous construisons des repas équilibrés issus d'une alimentation locale, bio et durable dans nos restaurants scolaires, il nous semble indispensable d'être en accord avec une publicité vertueuse et non agressive, voire aliénante.

Aussi, l'idée de zones blanches nous agréée aux abords des centres-villes historiques ou des écoles, notamment comme proposé dans les neuf types de zones. Ce qui ne semblait pas possible le devient.

En effet, aujourd'hui, la Métropole de Lyon entend prendre en compte cette problématique de manière responsable et volontariste dans tous ses aspects. À travers ses engagements, ses choix politiques et ce règlement, elle assume pleinement ses orientations et les attentes exprimées lors des phases de consultation, avec notamment quelques mesures concrètes, comme la mise en place d'horaires d'extinction des enseignes lumineuses, le renforcement des zones économiques ou encore le rejet des dispositifs numériques.

Toutes ces mesures s'inscrivent dans une démarche responsable et équilibrée, qui vise aussi à engager une publicité informative supérieure à celle exclusivement commerciale. Ces orientations vont dans le bon sens, elles poursuivent des avancées écologiques, sociales et de prévention, essentielles pour nos concitoyens et notre cadre de vie.

De fait, les mesures proposées dans ce règlement pour maîtriser la publicité en ville s'inscrivent dans notre volonté partagée de préparer et anticiper un avenir environnemental viable pour nous et nos enfants. À nous désormais de trouver dans le règlement les outils nécessaires et nous assurer que ce RLP soit bien respecté.

En effet, tout en garantissant le respect de la liberté d'expression, de la liberté du commerce et de l'industrie, le bon exercice de l'activité des opérateurs économiques, du secteur de la publicité extérieure et des enseignes, ce règlement nourrit l'ambition d'améliorer le cadre de vie, de lutter contre les nuisances visuelles, mais aussi de préserver le patrimoine culturel de notre ville.

Enfin et en résumé, pour reprendre un slogan bien connu et lui faire au passage un peu de pub, au collectif qui nous alertait pour nous en mettre plein la vue, à Lyon, ce que nous voulons, c'est des arbres et pas des pubs.

Nos trois groupes approuvent sans réserve cet avis et se prononceront favorablement sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur LUNGENSTRASS, je vous donne de nouveau la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Peut-être quelques mots.

Déjà, merci, Madame PALOMINO pour ce soutien. Je pense que nous partageons effectivement un certain nombre de valeurs, un certain nombre d'objectifs vis-à-vis de la publicité. Merci donc pour vos propos. Nous avons pu aller plus loin que ce qui a été préparé précédemment, mais bien évidemment cette base a pu aussi servir. Nous avons pu aller plus loin, par exemple, sur la question des panneaux numériques, sur la question des publicités sur toiture, sur une dédensification de la publicité dans l'espace public ou encore sur une simplification des zones pour avoir un système le plus lisible possible.

Un mot peut-être pour rétablir une confusion qui semblait exister. Tout comme il y a une séparation entre les enseignes et la publicité, il ne faut pas confondre non plus la publicité avec l'information communale. Je pense que ce n'était pas forcément très clair dans vos divers propos.

Quant à vos propos, Madame CONDEMINE, pour le coup, si limiter la publicité dans l'espace public, si améliorer la qualité de vie, si respecter le patrimoine qui est le nôtre et si mieux partager l'espace public aussi vis-à-vis des enjeux de publicité qui prend de l'espace dans l'espace public, mais aussi dans l'espace privé, si cela, c'est du dogmatisme anticapitaliste, je ne sais pas quoi vous dire, mais je pense que vos propos mériteraient plus de modération, en tout cas, tout comme ceux de Monsieur BLACHE qui dit que cette limitation d'impact sur le paysage urbain devient obsessionnelle. Eh bien, moi, je pense que les Lyonnaises et les Lyonnais attendent justement que leur espace urbain soit plus apaisé. C'est ce que nous faisons avec RLPI.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite Centre et Indépendants vote contre.)

(Mme BORBON et MM. HERNANDEZ et SECHERESSE votent contre.)

(Mmes BACHA-HIMEUR, CONDEMINE, et MM. BROLIQUIER, COLLOMB, CUCHERAT et LEVY sont non votants.)

Mise au point :

(Mme CONDEMINE et M. BROLIQUIER ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter contre.)

(Adopté)

Avis est donné sur le projet de règlement local de publicité de la Métropole de Lyon

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2022/1528 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 925 864 euros à la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Mme AUGÉY et MM. DRIOLI et GIRAULT ne prennent pas part au vote)

(Adopté.)

2022/1529 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 760 918 euros à l'Association Lyonnaise pour l'Insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Mme AUGÉY et M. GIRAULT ne prennent pas part au vote.)

Mise au point :

(Mme DE MONTILLE a fait savoir qu'elle avait voulu ne pas prendre part au vote.)

(Adopté.)

2022/1531 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 80 000 euros à l'association École de la Deuxième chance Rhône Lyon Métropole, sise 12 impasse des Chalets à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2022

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention pour cette Commission.

Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ils ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Si vous voulez individualiser un vote, vous êtes invités à le signaler en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE – SÛRETÉ

2022/1518 - Autorisation de signature de la nouvelle Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022-2026

Rapporteur : M. CHIHAI Mohamed

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Urbanisme, Nature en Ville et Sûreté.

Pour le premier dossier, Monsieur CHIHAI, je vous cède la parole.

M. CHIHAI Mohamed, rapporteur : Bonjour à toutes et à tous.

Je profite de cette prise de parole pour vous présenter à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Parce que la sécurité est un droit, parce que la prévention est un devoir, parce que la tranquillité des Lyonnaises et des Lyonnais est notre préoccupation quotidienne, je suis particulièrement ravi de vous présenter aujourd'hui la nouvelle Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Elle sera signée par le Maire, le Préfet, le Procureur de la République, le Président du tribunal judiciaire, le Directeur académique des services de l'Éducation nationale et le Président de la Métropole, nos partenaires du quotidien. Cette stratégie a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du mandat, soit jusqu'en 2026.

Aux côtés de Monsieur le Maire, j'ai déjà pu vous dresser les grandes orientations que nous souhaitons défendre sur les champs de la prévention et de la sécurité lors de la Commission générale à laquelle les Présidents de groupes étaient invités voilà près d'un an. Nous restons fidèles aux engagements et aux grands enjeux que nous avons alors identifiés, toujours dans une logique de prévention, d'écoute et de protection.

Le précédent cadre courait de 2014 à 2017. Il était donc temps de formaliser le partenariat renouvelé et rénové avec l'État et la Métropole, sans oublier tous les autres acteurs institutionnels ou associatifs, si précieux dans la lutte contre l'insécurité et pour la prévention de la délinquance. Car c'est bien dans la complémentarité de nos compétences et de nos actions que nous pourrions lutter plus efficacement contre la délinquance et que nous pouvons construire des politiques de prévention adaptées.

Comme vous le savez, la stratégie territoriale s'inscrit dans un cadre national et départemental. J'ai d'ailleurs moi-même assisté tout récemment à la signature du plan départemental et, sur de nombreux points, nous sommes en phase avec les priorités d'action à conduire.

Avant de les définir, nous avons bien entendu lancé une large concertation auprès de tous les partenaires et pris en compte les évolutions des territoires et les besoins des populations. Cette phase d'évaluation et de diagnostic partagé est un préalable nécessaire et indispensable pour établir des priorités d'action, des politiques locales ambitieuses et ancrées dans nos territoires.

Avant de rentrer plus en détail dans ce document de la stratégie, je souhaite attirer votre attention sur deux précautions de lecture.

Ce document ne vise en aucune manière à l'exhaustivité des actions que mènent la Ville et ses partenaires sur les volets de la sécurité et de la prévention. Il n'était en effet pas souhaitable de multiplier les fiches actions au risque de se perdre dans un écrit-fleuve. Le choix a été fait d'une approche pragmatique avec la mise en exergue des éléments principaux, nouveaux ou en profonde mutation.

Deuxième remarque que je souhaite formuler, la tranquillité publique et la prévention sont des sujets transversaux qui ne peuvent être travaillés en silo. De nombreuses politiques publiques apportent ainsi leur contribution, que ce soit au travers de l'aménagement urbain, de la politique de la Ville, de la jeunesse, des sports, de la santé, de l'égalité, de l'insertion, du commerce, etc. Toutes ces composantes font bien partie intégrante de la Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et sont travaillées au quotidien.

Sur les grands axes de cette nouvelle stratégie, nous nous sommes appuyés sur le cadre national en remettant au cœur des préoccupations la prévention. Ce n'est pas nier le besoin de sécurité, c'est agir en amont des actes de délinquance, afin d'éviter qu'ils ne se produisent en investissant sur le lien social, sur l'accompagnement, sur la transformation de nos territoires au bénéfice de toutes et tous sans exception ni exclusion.

Les jeunes tout d'abord, il s'agit de renforcer notre intervention dès le plus jeune âge, c'est-à-dire avant 12 ans, comme le préconise la stratégie nationale. Dans un contexte marqué par des difficultés sociales, le décrochage scolaire, le désœuvrement, la violence véhiculée par les réseaux sociaux, notre objectif doit être celui du renforcement de la coopération entre les professionnels, mais aussi celui de la mise à contribution de l'ensemble des acteurs sur tous les champs : sports, éducation, culture, etc., et enfin celui de l'adaptation et la diversification des dispositifs de prévention pour répondre à des passages à l'acte plus jeunes et plus graves. Nous avons d'ores et déjà augmenté notre budget de prévention, passant de 500 000 euros en 2020 à notre arrivée à plus de 700 000 euros pour cette année 2022. Sachez d'ailleurs que nous proposons au vote du Conseil ce jour trois dispositifs emblématiques de prévention que nous avons fait évoluer pour qu'ils s'ajustent aux besoins de notre jeunesse :

- L'opération Jobs d'été d'une part, qui sera renommée pour prendre en compte son fonctionnement annualisé et qui concernera cette année 100 jeunes ;
- Le dispositif Ville-Vie-Vacances et les chantiers jeunes d'autre part, qui sont recentrés sur les publics les plus en difficulté des territoires de la politique de la Ville.

Le deuxième axe de la nouvelle stratégie vise les personnes vulnérables et propose des réponses pluridisciplinaires adaptées à la diversité des publics : femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, personnes en errance, mineurs non accompagnés, personnes victimes de discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle. Nous serons particulièrement attentifs et engagés pour que les moyens dédiés à chaque situation soient à la hauteur des enjeux, et ceci, en lien étroit avec l'État et la Métropole.

Faut-il le rappeler, nous sommes fortement mobilisés dans la lutte contre les violences faites aux femmes, que ce soit sur le champ de la prévention, de la sensibilisation, de l'accompagnement des victimes, de l'hébergement, mais aussi de la communication auprès du grand public sur ce fléau.

De même, pour les jeunes en errance, polyconsommateurs de substances psychoactives, un nouveau dispositif est actuellement testé au travers de petits travaux et d'un accès aux soins en vue d'une réinsertion.

Quant au phénomène relativement nouveau des mineurs non accompagnés, cela nécessite de construire des réponses innovantes, coordonnées, pour proposer une prise en charge adaptée.

Le troisième volet de cette stratégie s'attache au renforcement de la tranquillité et de la sécurité publique et à la mobilisation des habitants. Tranquillité et sécurité sont légitimement des préoccupations fortes pour les Lyonnaises et les Lyonnais et pour l'ensemble des signataires et acteurs de la stratégie. Police municipale, Centre de Supervision urbain, Police nationale, médiateurs sociaux sont quotidiennement mobilisés pour les préserver.

Parce que les problématiques évoluent, la stratégie territoriale fixe de nouvelles priorités, expérimente de nouvelles réponses et associe de nouveaux acteurs, notamment la population. À ce titre, on peut citer notamment la mise en place d'un Conseil lyonnais de la Nuit, le développement de la justice restaurative de proximité, les moyens pour la lutte contre les comportements routiers dangereux, l'expérimentation de la vidéoverbalisation, la lutte contre le harcèlement de rue, la mise en place d'actions de rapprochement police-population, etc.

Pour recréer du lien social et apaiser les tensions, l'outil que représente la médiation sociale est indispensable sur notre territoire, que ce soit dans des secteurs en centralité avec de fortes fréquentations sur les quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville, mais également au sein des habitats collectifs. Nous renouvellerons notre confiance à l'association ALTM qui a aujourd'hui un rayonnement métropolitain et national, avec laquelle nous expérimentons de nouveaux projets, comme la médiation nocturne.

Le dernier axe concerne la gouvernance avec plusieurs éléments notables :

- La refonte de la convention de coordination entre Police nationale et Police municipale, pour que chacun agisse dans le cadre de ses compétences en pleine complémentarité et articulation ;
- La création de l'Observatoire local de la Tranquillité, abandonné par le précédent exécutif et pourtant un outil majeur de la conduite d'une politique publique. Comment prioriser, faire des choix, sans être guidé par la connaissance et l'analyse des problématiques ?
- Enfin, les points police dans les arrondissements ont évolué avec une visée préventive en résonance aux problématiques de sécurité, avec une implication plus large des partenaires.

Comme vous vous en doutez, je ne peux ici tout développer, le plan étant très riche avec une trentaine de fiches actions. Celles-ci pourront d'ailleurs faire l'objet d'adaptations, de compléments au gré des besoins, sous la forme d'avenants que nous vous soumettrons.

La richesse de ce plan nécessite aussi des moyens pour le mettre en application, le coordonner, le faire vivre. C'est la mission du service Prévention de la Délinquance, que je souhaite remercier tout particulièrement pour son professionnalisme et son engagement au quotidien au service des citoyens.

Nous bénéficions à Lyon d'un pôle de compétences étoffé, structuré, inégalé en France, pour mettre en œuvre cette nouvelle Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. C'est une vraie chance.

La prévention, c'est aussi au travers de la Police municipale et de la vidéosurveillance que nous voulons la développer. Nous n'avons pas de dogme en la matière. Nous ne faisons pas preuve d'angélisme, mais nous faisons preuve de pragmatisme. La vidéosurveillance fait partie des outils que nous mobilisons pour venir en appui et compléter les forces humaines sur le terrain. Nous disposons actuellement d'un parc de 571 caméras fixes, qui couvrent plus de 20 % du territoire de la ville et de 12 caméras nomades. Ces caméras nomades nous permettent une grande réactivité pour objectiver ponctuellement des troubles émergents. Pour mémoire, nous avons voté un budget PPI de 5 millions d'euros afin d'assurer l'entretien de ce parc, sa modernisation permanente, ce qui nous permet de disposer d'équipements de qualité et très fiables pour contribuer à l'élucidation des affaires au bénéfice des victimes. C'est d'ailleurs en ce sens que nous avons œuvré en faisant passer le temps de conservation des images de vidéosurveillance de 15 jours à 30 jours comme le prévoit la loi.

Enfin, nous avons déjà eu à de nombreuses reprises à nous exprimer sur la Police municipale. Nos objectifs de proximité, d'accroissement des effectifs, de leur fidélisation, de mise à disposition de matériel, d'équipements de qualité, de bonnes conditions de travail et de veiller à la bonne collaboration avec les forces de sécurité intérieure restent plus que jamais d'actualité. Là aussi, permettez-moi de remercier tous nos agents de Police municipale, mais aussi nos opérateurs de vidéosurveillance qui s'investissent chaque jour pour que Lyon soit une ville agréable à vivre.

Mesdames et Messieurs, voici présenté en quelques minutes le fruit d'une longue année de travail aux côtés de nos partenaires signataires et plus largement de tous les acteurs de la sécurité et de la prévention, la Police nationale, les bailleurs sociaux, les transporteurs publics, les associations d'éducation populaire, la protection judiciaire de la jeunesse, l'administration pénitentiaire, le SDMIS, les associations de prévention spécialisées, la Mission locale, les associations d'aide aux victimes et tant d'autres.

Rappelons que la démarche d'une stratégie territoriale ne vaut que si elle est partagée. Rappelons aussi que la démarche ne peut être efficace que si elle s'inscrit dans une logique de la prévention à la réparation, en passant quand cela est nécessaire par la sanction.

Avis favorable de la Commission. Avis favorable des Conseils d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHIHI.

En interventions, j'ai d'abord pour le groupe Pour Lyon, Monsieur SÉCHERESSE. C'est à vous pour 5 minutes.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Merci.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Vous nous proposez d'examiner aujourd'hui le rapport concernant ce que vous nommez la nouvelle, j'insiste le terme « nouvelle », la nouvelle Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, une étape obligée pour votre exécutif, dont la caractéristique principale saute aux yeux : elle n'a rien de nouvelle.

Pourtant vous avez lambiné pendant des mois et des mois pour nous la proposer, sachant que, dès la fin du dernier mandat, elle était déjà largement élaborée, nous livrant aujourd'hui une sorte de copié-collé de la précédente, alors que je

me souviens, bombant le torse, vous promettiez une refonte profonde de cette stratégie quand vous étiez en campagne électorale. Mais c'était bien entendu le temps des campagnes électorales.

Pendant ce temps, et les Lyonnais sont prêts à en témoigner, la situation se dégradait. Il était donc nécessaire et urgent de refaire un tour d'horizon de cette situation, de prolonger les analyses pour agir, ce que votre rapport se refuse de faire.

Des mois sont donc passés et vous n'avez pas mis à profit ce temps pour proposer une politique de sécurité et de prévention en cohérence avec ce qui se passe sur le terrain. Vous n'avez toujours pas compris que se contenter de généralités, un peu comme vient de le faire l'Adjoint, ne pouvait suffire, qu'il fallait réagir pour doter la ville d'une stratégie nouvelle faisant face aux difficultés qui sont celles de la troisième ville de France.

Bien sûr, nous savons votre peu d'appétence pour ce genre de questions, mais à partir du moment où on accepte de devenir le maire d'une grande ville, lever le capot et mettre ses mains dans le cambouis est un devoir et ne pas tenir compte de la réalité une faute.

Monsieur le Maire, contrairement à vous, les Lyonnais mesurent au quotidien la dégradation qui est à l'œuvre et leur colère est d'autant plus grande que votre négation du réel est une constante. D'ailleurs, s'ils avaient le loisir de lire le texte qui nous est proposé ce soir, ils seraient probablement effarés par certaines formules qui sont utilisées, comme « l'amélioration durable de la sécurité », alors que, depuis deux ans, malgré les confinements et une vie nocturne contrainte, ils observent la détérioration de la situation ou bien une sorte d'autoproclamation visant à dire de renforcer la tranquillité, alors que, depuis votre installation, ils constatent que vos silences méprisent leur angoisse. Chacun s'interroge donc sur vos motivations, vos intentions, votre ligne et la stratégie proposée aujourd'hui ne saurait être une réponse.

Sur les consignes données à nos policiers qui ont, je crois comprendre, un peu de vague à l'âme, rien n'est dit sur leurs missions dans le préambule de l'Adjoint.

Sur votre manque de crédibilité à l'égard de nos partenaires, je crois que vous devriez un peu réfléchir à la question du travail partenarial, qui recule et qui n'est plus qu'un mot sans grand contenu ici, à Lyon, alors que cela faisait la richesse et l'authenticité de notre politique commune.

Si votre inactivité est patente tant en matière d'occupation illicite du domaine public (on campe toujours en plein centre-ville depuis des mois et des mois, je voudrais quand même le rappeler) qu'en matière de squats, nous sommes inquiets et nous nous interrogeons sur un certain nombre de questions. Nous nous interrogeons sur votre volonté de faire de notre réseau de vidéoprotection un réseau encore plus performant, sachant qu'il existe, vous le savez bien, des trous dans la raquette. On l'a mesuré à la Duchère il y a quelque temps. Il y a nécessité à installer un certain nombre de caméras souvent de manière réduite, mais les installer. Je pense par exemple aux commerçants du quartier asiatique qui attendent depuis des mois l'installation de deux ou trois caméras compte tenu des difficultés qu'ils connaissent.

Votre refus de voir la troisième ville de France se doter d'une police municipale travaillant 24 heures sur 24 pose problème.

De vous voir baisser la garde dans des domaines sensibles, je pense aux trafics, mais aussi à votre peu de contribution à la lutte contre le terrorisme, me paraît poser problème.

En faisant de l'automobiliste l'essentiel de votre tourment, tout en vous invitant à concentrer vos efforts sur ces bolides qui nuisent à la quiétude de nos quartiers, notamment la nuit dans la Presqu'île, je veux me faire le messager, Monsieur le Maire, de nombreux Lyonnais, qui en ont également assez des vélos qui ne respectent que bien peu la réglementation, qui roulent sur les trottoirs, qui sont parfois dangereux. Et à cet égard, je vous demande de bien vouloir nous communiquer les chiffres relatifs aux verbalisations des automobiles comme des vélos et je vous invite à adresser ces données à l'ensemble des groupes politiques qui constituent notre assemblée et, tant qu'à faire, aux médias.

M. LE MAIRE : Je vous invite à conclure, Monsieur SÉCHERESSE.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Toujours au rang de nos nombreuses inquiétudes, je suis également preneur d'explications au sujet – vous verrez, c'est intéressant, Monsieur le Maire – du renvoi du commissaire de police qui, jusqu'ici, était détaché auprès de la Ville de Lyon. Cette tradition mise en œuvre depuis 2001 était utile. Et je veux également savoir si Monsieur PERNETTE-TIXIER, à qui je dois rendre hommage ici même, aura un successeur, tout en disant que la détérioration de l'image de la Ville de Lyon auprès de la Police nationale rendra probablement votre recrutement difficile.

Vous voyez, Monsieur le Maire, beaucoup de choses demeurent à faire, par exemple – Monsieur l'Adjoint en a parlé –, en ce qui concerne les discriminations. Vous parlez de deux seules discriminations, vous parlez des questions de genre. Vous parlez des mobilisations des habitants, ce que je veux bien croire, mais que je demanderais que l'on définisse un peu mieux...

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur SÉCHERESSE.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Oui, mais écoutez, écoutez.

M. LE MAIRE : Non, mais vous avez demandé un certain temps de parole, Monsieur SÉCHERESSE, et je vous demande de le respecter. Donc merci maintenant de conclure votre intervention.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : J'ai presque fini. Je vous demande de nous répondre sur ce que vous entendez en matière de politique sur l'activité prostitutionnelle, mention qui figure dans votre rapport.

Je vais en rester là, car je sens que tout ceci vous excède et je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : J'ai fait un rappel tout à l'heure à la nécessaire rigueur sur le respect des temps de parole. C'est cela que je vous rappelais à l'instant, Monsieur SÉCHERESSE.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 7 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Nous étudions aujourd'hui la Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022-2026 et, à la lecture de ce document, je tiens à vous faire, Monsieur le Maire, de ma grande crainte face à l'absence de volonté d'endiguer la délinquance sur notre Ville de Lyon.

Vous le savez, nous vous interpellons très régulièrement sur la question. À chaque Conseil, nous en parlons. Et je dois vous dire qu'il est essentiel de restaurer l'ordre républicain dans notre ville. Nos habitants subissent chaque jour des agressions, des vols, des cambriolages. Tous les indicateurs de la délinquance sont au rouge depuis votre arrivée.

Et vous nous proposez les solutions suivantes pour résoudre les problèmes. Je vous propose de les énumérer pour que l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais comprennent bien.

Tout d'abord, vous proposez d'agir contre l'absentéisme à l'école sans prévoir la moindre sanction contre les parents.

Ensuite, vous proposez de développer, je cite, des contre-discours pour prévenir la délinquance, en créant des représentations illusoire sur le mode de vie des délinquants avec des témoignages de repentis. Mais où sont les témoignages des victimes ?

Vous proposez de renforcer les groupes de traitement et de suivi individuel en signant une charte de déontologie approuvée par l'ensemble des partenaires.

Ensuite, vous proposez de prévenir les violences liées aux bandes en ayant des actions de sensibilisation sur l'utilisation des réseaux sociaux.

Vous proposez d'associer les acteurs du sport et de la culture en élaborant des réponses adaptées pour les jeunes auteurs de troubles, à l'occasion de rencontres sportives et culturelles.

Vous proposez de développer un plan de lutte contre le décrochage en consolidant les dispositifs Ville-Vie-Vacances et les chantiers éducatifs.

Vous proposez de développer le travail alternatif payé à la journée.

Vous proposez de renforcer l'accompagnement de femmes victimes de violences conjugales en mettant en place un groupe de travail. Aucun engagement précis sur le nombre de logements mis à disposition pour ces femmes.

Vous proposez de garantir la tranquillité et la sécurité des résidents de l'habitat social en organisant des groupes de travail thématiques inter-bailleurs.

Vous proposez de développer l'accueil de travaux d'intérêt général et de rappel à la loi. Là, je tiens à vous dire que nous sommes tout à fait avec vous sur cette mesure.

Vous proposez de conforter la médiation sociale en développant les groupes conflits de voisinage sur les arrondissements le nécessitant.

Vous proposez de développer la prévention situationnelle dans le cadre de projets de réaménagement en sensibilisant les concepteurs.

Vous proposez de développer des actions de rapprochement police-population, en organisant des créations théâtrales.

Vous proposez de mettre en place un Conseil lyonnais de la Nuit qui aura pour objectifs de mettre en place des marches exploratoires.

Vous proposez de lutter contre les comportements routiers à risque en formant et en sensibilisant les jeunes aux conduites routières dangereuses.

Vous proposez de lutter contre le harcèlement de rue en réalisant des campagnes de communication.

Vous proposez de lutter contre les violences LGBT-phobes en réalisant une campagne de communication.

Vous proposez de réaliser un état des lieux de la vidéoprotection en lançant une consultation que l'on attend toujours. Cela fait maintenant près d'un an et demi. Quelle efficacité !

Vous proposez de développer la vidéoverbalisation en prolongeant l'expérimentation existante jusqu'en juillet 2022. Quid de la suite ?

Vous proposez de définir un plan d'apaisement de la place Gabriel Péri en repensant les aménagements de la place, en réhabilitant les logements indignes, en luttant contre les marchands de sommeil et en participant aux marches exploratoires du SYTRAL.

Vous proposez de renforcer le lien avec la Police nationale. C'est-à-dire ? Que comptez-vous faire exactement ?

Vous proposez de rechercher une gouvernance locale équilibrée en matière de prévention de la délinquance sur l'ensemble des arrondissements.

Vous proposez d'améliorer, de promouvoir la sécurité et les échanges d'informations confidentielles. Peut-être que l'opposition aura enfin les chiffres de la délinquance.

Enfin, vous proposez de créer un Observatoire de la Tranquillité en recrutant un chargé de mission. Est-ce que le mot « sécurité » est un gros mot ? C'est bien contre l'insécurité qu'on veut lutter, alors préférons un Observatoire de la Sécurité que de la Tranquillité ?

Lyonnaises, Lyonnais, voilà précisément comment votre Mairie Europe-Écologie-Les Verts- La France insoumise, compte agir pour votre sécurité. Du théâtre, des groupes de travail, des groupes de suivi, des campagnes de communication. Les délinquants, les trafiquants de drogue et les voleurs ont de beaux jours devant eux !

Monsieur le Maire, je vous propose tout simplement de retirer cette délibération pour que vous reveniez au Conseil de février ou de mars avec une proposition sérieuse pour qu'enfin, nous luttons contre la délinquance. Je vous le dis, la sécurité est un sujet sérieux. Vous le prenez à la légère, mais croyez-moi des centaines de Lyonnais sont victimes chaque jour de la délinquance. Vous restez les bras croisés. Quand on est aux responsabilités, on se doit d'agir, même si le sujet ne vous intéresse pas.

Nous comprenons que vous n'étiez pas prêt à gouverner, mais il s'est déjà écoulé un an et demi, vous devriez enfin être en ordre de marche.

Chers collègues, Monsieur le Maire, si vous ne retirez pas ce dossier, notre groupe s'abstiendra.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, qui fait aussi partie de la majorité, je le rappelle, Monsieur PRIETO, c'est à vous pour 4 minutes.

M. PRIETO Philippe : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Notre majorité présente aujourd'hui une délibération pour approuver la Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la période 2022-2026.

En matière de sécurité, nous nous sommes inscrits tout de suite dans les pas des mandatures précédentes tout en affichant clairement l'objectif de faire plus et mieux.

Pas une seule des mesures prises auparavant, pas un seul dispositif relatif à la tranquillité et la sécurité publique n'ont été abrogés de notre fait.

Les critiques, pourtant, ne nous ont pas épargnés, au sein même de notre Conseil, parfois sans doute par petit calcul politicien. Et nous voyons aujourd'hui les tensions que cela génère dans le débat public. Les pyromanes et les « sécuritaires » se reconnaîtront. Je voudrais dire à Monsieur OLIVER en particulier que, lorsque nous recruterons notre chargé de mission de la sécurité, nous allons le recruter proprement.

Face à ces mauvaises méthodes, Mohamed CHIHAI a fait le choix de la responsabilité et notre groupe l'approuve sans réserve. Évaluer les dispositifs actuels, les adapter à la situation réelle, les compléter pour mieux combattre de nouvelles formes de délinquance et se donner plus d'efficacité, c'est bien une démarche politique responsable.

Le point de départ est donc l'évaluation de la précédente STSPD, évaluation réalisée en 2019 par un cabinet indépendant. Nous n'avons pas remis en cause la stratégie, nous avons utilisé cette évaluation pour la renforcer et la rendre plus lisible à travers 30 actions, réparties sur quatre axes, comme l'a indiqué Mohamed CHIHAI.

D'abord les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention, en privilégiant par exemple l'insertion par l'emploi, les actions contre le désœuvrement, en intégrant davantage l'impact des réseaux sociaux.

Deuxième axe, aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger. Nous voulons renforcer la prise en charge pluridisciplinaire des mineurs non accompagnés, plutôt que les désigner comme délinquants sur l'antenne de BFM, mieux accompagner les femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, mieux accompagner les publics marginaux, mieux accompagner aussi les personnes, les jeunes en particulier, pour les sortir de la prostitution ou éviter qu'ils y rentrent.

Troisième axe, renforcer la tranquillité et la sécurité publique, mobiliser les habitants, faire en sorte de mobiliser les outils et instances propres à l'habitat social, en particulier les comités de locataires, tout faire pour que le harcèlement de rue cesse, en prévenant notamment les violences LGTB-phobes qui ont augmenté en France de 33 % en un an. Augmenter les capacités d'accueil pour les peines de travail d'intérêt général et les mesures réparatrices, y compris pour les rappels à l'ordre.

Enfin, quatrième axe, adapter la gouvernance et les outils de la STSPD et du Conseil local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance au regard des obligations de secret professionnel et des principes de déontologie du RGPD.

Cher Mohamed CHIHAI, bravo pour avoir mené avec les équipes de la Ville et nos partenaires ce travail de fond à la fois innovant et sans totem ni tabou, avec des nouveautés comme la création d'un Observatoire local de la Tranquillité et d'un Conseil Lyonnais de la Nuit. Pas de totem, car nous visons l'efficacité réelle et n'hésitons pas à « questionner les évidences », c'est pourquoi nous réaliserons un état des lieux de la vidéosurveillance. Ce n'est pas irresponsable de se poser la question du retour sur le lourd investissement financier et humain que représentent ces équipements. À l'instar de l'école d'officiers de la Gendarmerie qui a lancé une très intéressante étude sur ce sujet, nous devons nous interroger sur l'effet de la vidéosurveillance en matière de taux d'élucidation, de prévention, d'ambiance sur nos espaces publics.

Pas de tabou non plus, nous sommes pragmatiques et n'éluons aucune question dès lors que la tranquillité et la sécurité des Lyonnais est en jeu : détection de la radicalisation, rodéos urbains, traitement de la place Gabriel Péri.

Nous savons aussi que les résultats escomptés reposent sur la qualité de la mise en œuvre de notre stratégie renforcée, d'abord sur la parfaite mobilisation et la coordination des acteurs institutionnels de la justice, de la police, de l'Éducation nationale et aussi des partenaires associatifs sportifs ou culturels, de médiation, d'insertion, sans oublier les collectifs d'habitants, toujours bienvenus. Nous savons pouvoir compter sur vous, Mohamed CHIHI, et sur l'engagement des élus, en particulier des Maires d'arrondissement, pour y veiller, car la sécurité est l'affaire de tous.

Ensuite, en s'appuyant un maximum sur plus de proximité et plus d'humain, plus avec les arrondissements acteurs de la première ligne, plus en termes d'actions sur des territoires particulièrement en risque, mais aussi sur celles qui sont à généraliser sur tous les arrondissements, plus en rapprochant tous les acteurs en particulier police et population.

C'est donc une stratégie qui prend en compte tous les éléments de contexte et toutes les modalités de délinquance, capable de s'adapter à de nouvelles formes, qui s'appuie sur les actions déjà menées et validées par l'expérience tout en en proposant de nouvelles, qui se donne les moyens de mobiliser toutes les synergies. Elle fera l'objet d'un suivi régulier avec les aménagements et adaptations nécessaires.

C'est donc avec conviction, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, que le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, votera ces propositions.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur PRIETO.

Pour le groupe Lyon en Commun, qui fait également partie de la majorité, Monsieur BOSETTI, c'est à vous pour 8 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Nous examinons aujourd'hui notre Stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. À entendre notre opposition, depuis notre prise de fonction, notre Ville aurait sombré dans le chaos. Pour s'en convaincre, il suffit de brandir, mois après mois, un fait divers dans tel ou tel quartier pour dépeindre l'apocalypse. Bien sûr, Lyon ne comptait aucun point de deal à notre arrivée. Bien sûr, Gabriel Péri était une place paisible et l'installation d'un faux chantier par Monsieur COLLOMB et Monsieur SÉCHERESSE, il y a 8 ans de cela, témoigne d'un passé heureux.

Aussi, à l'occasion de ce rapport, les élus Lyon en Commun souhaitent rappeler solennellement, mais aussi très tranquillement, que la sécurité publique est une liberté fondamentale de nos concitoyens, que nous sommes fondamentalement attachés à ce principe, que les habitantes et habitants les plus exposés sont souvent ceux des quartiers populaires, que les femmes sont aussi un public très exposé dans la sphère privée comme dans la sphère publique, que les agents de police chargés d'assurer notre sécurité font un boulot remarquable et difficile et qu'ils méritent notre soutien et notre considération, ainsi que des moyens à la hauteur.

Car répéter à l'envie qu'il faut faire de la sécurité, c'est très bien, mais s'en donner les moyens c'est encore mieux.

Pour mémoire, la dernière stratégie de sécurité de la Ville n'a pas été retravaillée depuis son expiration, en 2017. Monsieur SÉCHERESSE, qu'avez-vous fait en 2017, en 2018, en 2019, en 2020, quatre années où vous pouviez délibérer ?

Entre 2018 et 2020, avant notre arrivée, notre collectivité a perdu une trentaine de policiers municipaux. Monsieur SÉCHERESSE s'en souvient peut-être. Sans compter les 10 000 policiers et gendarmes supprimés par Madame PÉCRESSÉ quelques années auparavant. Monsieur OLIVER s'en souvient peut-être.

Alors, Monsieur le Maire, que fait donc notre nouvelle majorité, à la fois naïve et laxiste ?

D'abord, nous nous donnons l'ambition de renforcer comme jamais notre Police municipale. En recrutant 20 % de policiers supplémentaires sous le mandat, soit plus de 60 agents. Et, pour cela, en revalorisant les salaires avec une augmentation de plus de 1 400 euros bruts par an à compter de ce mois de janvier (soit quasiment un 14^e mois). En recentrant aussi leurs missions sur leur cœur de métier, la proximité, l'îlotage, tout en créant prochainement une équipe d'appui sur les secteurs en tension, comme à Gabriel Péri.

Aussi, à ceux qui en doutaient, nous sommes plus que jamais aux côtés de nos policiers.

Ensuite, nous outillons notre collectivité sur le volet stratégique. L'année 2021 nous aura permis de recruter de nouveaux professionnels. Nous avons pu déployer un Observatoire de la Tranquillité. Nous allons disposer d'un expert sur la prévention situationnelle (poste supprimé sous le précédent mandat). Nous avançons sur le plan d'action Gabriel Péri avec une cheffe de projet recrutée sur ce dossier prioritaire.

Enfin, notre majorité change de braquet sur les actions portées auprès des jeunes et des publics vulnérables. Nous faisons plus que doubler la subvention globale aux partenaires, en passant de 180 000 euros à 384 000 euros, du jamais vu.

Chers collègues, je ne suis pas ici dans l'incantation, je suis dans la démonstration par l'exemple. Je vous livre des éléments factuels. Jamais la Ville de Lyon n'aura affiché de telles ambitions pour la tranquillité publique. Pour autant, nous mesurons aussi combien la discipline est complexe et nous œuvrerons avec beaucoup d'humilité aux côtés des partenaires du plan d'action.

Gardons-nous par ailleurs de céder aux solutions toutes faites qui consisteraient par exemple à égrener des caméras de vidéosurveillance partout. À nos détracteurs et aux apprentis sorciers de la sécurité, au Président de notre Région, qui distribue grassement des millions d'euros aux communes comme on distribue des petits pains pour financer des caméras,

je veux dire la chose suivante : au niveau local, ayez en tête l'exemple de la place Gabriel Péri. Elle est couverte depuis des années de près d'une trentaine de caméras qui n'ont jamais rien résolu aux problématiques.

Relisez aussi le rapport d'évaluation de la vidéosurveillance lyonnaise, mis sous le tapis par Monsieur SÉCHERESSE en 2016, qui stipulait le diagnostic suivant, je cite : « *L'efficacité dissuasive de la vidéo-protection n'a plus trace aujourd'hui dans les discours de ceux qui l'utilisent au quotidien. L'expérience des acteurs-utilisateurs (...), qu'ils soient policiers, opérateurs ou membres du Parquet, amène ces derniers à remettre en cause la capacité dissuasive de la caméra. Elle est jugée dans l'ensemble sans grands effets sur les comportements malveillants, qui tendent à s'adapter rapidement ou à être commis ailleurs.* »

Prenez aussi connaissance de l'étude universitaire commandée, non pas par le groupe Lyon en Commun, mais par la Gendarmerie nationale, sur plusieurs territoires de l'agglomération grenobloise. Cette étude confirme non seulement l'inutilité de la vidéosurveillance en termes de prévention, mais elle démontre aussi son inutilité en matière judiciaire. Je cite l'édition du journal *Le Monde* du 22 décembre dernier : « *Sur 1 939 enquêtes, 22 seulement à avoir été élucidées ont pu bénéficier d'éléments tirés de l'exploitation d'enregistrements de vidéo-protection publique, soit 1,13 % du total.* »

Aussi, combien de millions d'euros nos collectivités doivent-elles encore dépenser en pure perte dans un affichage sécuritaire, pour rassurer – à tort – nos concitoyennes et concitoyens ? Le camion fou de la promenade des Anglais est malheureusement là pour nous le rappeler.

À Lyon en Commun, nous plaçons pour que ces millions d'euros dépensés en achats de caméras (un marché très juteux soit dit en passant), en maintenance annuelle ou en postes de téléopérateurs, soient redéployés utilement sur la sécurité, sur la prévention de la délinquance, mais aussi sur le traitement des causes, sociales et économiques, qui nourrissent les situations d'échec. Car il n'y a qu'en traitant les inégalités que nous ferons tomber l'économie parallèle, la ségrégation, l'échec scolaire et social. N'essayons pas de nous retrancher derrière des murs. Ce sont les murs qu'il nous faut faire tomber.

Chers collègues, nous voterons favorablement ce document d'orientation. Monsieur l'Adjoint à la Sécurité, cher Mohamed, nous plaçons dans vos mains beaucoup d'ambition et d'espoirs sur les modalités de sa mise en œuvre. Bravo pour le travail engagé !

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur BERZANE, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Bonjour.

Alors, Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Je dois vous dire quand même que je suis impressionné par la capacité de nos oppositions à penser depuis 18 mois que répéter des mensonges en boucle sur notre action en matière de sécurité pourrait finir par en faire des vérités. Eh bien non, Messieurs, des mensonges, cela reste des mensonges. Vous pouvez continuer à les dire, ce sera toujours des mensonges. Et je suis bien triste, mais vraiment triste, que des élus, qui plus est un Maire d'arrondissement, se complaisent à ce point à détruire l'image de leur Ville. Les propos tenus sont des propos de pyromane. Monsieur OLIVER d'ailleurs, un peu de logique dans votre action : si vous jugez cette délibération à ce point mauvaise pour nous demander de la retirer, votez contre, ne vous abstenez pas. Allez au bout de votre logique.

Mais venons un peu sur le sujet. La stratégie qui nous est proposée là, elle est aujourd'hui pour moi plus qu'un outil qui viserait seulement à prévenir pour ne pas avoir à réprimer. Nous devons la penser et la voir au travers de ces objectifs comme quelque chose de plus grand, comme une stratégie qui nous donne les moyens de sauver des vies en agissant au plus tôt et au plus près de notre jeunesse. Quand je parle de sauver des vies, il s'agit pour moi de tout faire pour que les enfants dans nos quartiers se construisent un avenir en dehors des circuits de délinquance et ce n'est pas en allant mettre des sanctions à leurs parents que l'on va y arriver.

Lutter contre le décrochage, effectivement, c'est nécessaire, contre la violence, contre le harcèlement, développer les actions sportives et culturelles. C'est par exemple aussi ce que nous faisons au travers des appels à projets de la politique de la Ville et, bien entendu, cela contribue aussi à ces questions de prévention. Nous devons aussi donner à nos enfants et à nos jeunes les mêmes chances partout, quel que soit leur lieu de naissance ou le quartier où ils habitent, parce que ce n'est pas exactement la situation qui se passe en ce moment. Il est anormal que, dans les quartiers par exemple les plus pauvres, et ce n'est pas la responsabilité de la Ville, mais en l'occurrence de l'État, un enfant attende 8 mois une prise en charge chez un orthophoniste ou 18 mois pour une prise en charge psychologique, mais nous essayons quand même d'y travailler, notamment en bossant sur le développement des Maisons de Santé au cœur des quartiers. Et parce qu'il est plus facile de prévenir que de réprimer, nous devons remettre les enfants au cœur de notre stratégie.

Mais, encore une fois, c'est un tout. C'est aussi ce que nous faisons en repensant les cours d'école, pour que chaque enfant y trouve sa place, en piétonnant les abords des écoles, pour que les enfants et les parents puissent y aller en toute sécurité et échanger librement, en offrant aux enfants une alimentation saine. Les petits déjeuners dans les écoles que nous expérimentons, parce que l'on étudie beaucoup mieux quand on a le ventre plein. Mais peut-être que, dans certains quartiers du 2^e arrondissement, cette question ne se pose pas. Il s'agit là aussi d'actions de prévention.

Comme une stratégie qui met en place les moyens nécessaires à protéger les plus fragiles. Quand on parle des plus fragiles, on parle souvent de personnes que l'on croise chaque jour sans les voir, de ces personnes qui sont à la rue, qui ont faim, qui ont froid, de ces femmes victimes de violences et harcelées, de ces mineurs livrés à eux-mêmes, parfois

venus chercher un avenir impossible dans leur pays. Notre devoir d'humanité est de leur porter une attention particulière, de les accompagner, d'éviter que ces victimes ne deviennent des coupables.

Là encore, la mise en place, par exemple, du baromètre du non-recours aux droits ou la Nuit de la Solidarité sont de réelles actions de prévention, car nous ne pouvons nous occuper des invisibles tant que nous ne les voyons pas. Nous ne pouvons les protéger si nous ne les connaissons pas.

Je vois cela aussi comme une stratégie qui vise à nous aider à construire une ville du vivre ensemble. Eh oui, nous n'habitons pas au milieu d'un désert, donc nous avons des règles et des lois, qui fixent le cadre du vivre ensemble. Aussi, il est de notre devoir et de celui de l'État bien entendu de veiller à ce que les comportements individuels et collectifs ne débordent pas excessivement de ce cadre. C'est justement pour permettre cela que nous avons par exemple, avec le Maire de Lyon et l'Adjoint à la Sécurité, Mohamed CHIHI, mis en œuvre sur le 8^e arrondissement et en lien avec le Procureur de la République, le rappel aux obligations légales et citoyennes, qui a déjà conduit depuis début décembre à huit comparutions en Maison de Justice et du Droit.

Je vois cela aussi comme une stratégie qui renforce la collaboration entre tous les acteurs de la prévention, parce que la sécurité et la prévention sont l'affaire de toutes et tous. Nous devons coordonner nos actions et en faire un enjeu collectif. Mais c'est aussi l'affaire des habitants et des habitantes, des structures présentes dans les quartiers, des commerçants, des associations, des entreprises, de vous et de moi. Nous avons besoin de la participation de chacune et chacun. C'est tout le sens par exemple des points de prévention par quartier que nous avons mis en place dans le 8^e depuis le début de ce mandat.

Et je termine. Vous l'avez compris, cette Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est un outil au service du territoire. Je pense pour ma part que la sécurité et la prévention relèvent d'une action globale. Cette action globale, c'est celle que nous menons actuellement sur notre ville, c'est celle qui redonne le pouvoir d'agir aux habitants et aux habitantes, c'est celle qui renforce la citoyenneté, c'est celle qui place les enfants en structures pour mieux construire les citoyens de demain, c'est celle qui fait du vivant et du climat sa priorité, c'est celle qui fait de l'action sociale un déterminant de la lutte contre les inégalités.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BERZANE.

Monsieur CHIHI, quelques éléments de réponse.

M. CHIHI Mohamed, rapporteur : Beaucoup de choses ont été abordées.

Je remercie Monsieur PRIETO, Monsieur BOSETTI et Monsieur BERZANE pour leurs apports respectifs. J'en profite pour remercier l'ensemble des Adjointes et des Adjointes qui ont contribué à cette Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, bien entendu les Maires d'arrondissement et les Adjointes d'arrondissement qui ont également participé à son élaboration.

Je rappelle tout de même qu'il s'agit d'un document partenarial, qui répond à un cadre, qui est un cadre national, puis départemental. Je vous l'avais indiqué d'ailleurs dans ma présentation. Ce que vous qualifiez comme étant complètement décalé, Monsieur OLIVER, en réalité, est du domaine de la prévention de la délinquance.

À ceci, je rajouterai qu'il ne s'agit pas pour nous d'avoir une approche manichéenne, comme celle qui est la vôtre, à savoir qu'il n'y a pas des cowboys et des Indiens, il n'y a pas des méchants et des gentils, il y a tout simplement en face de nous des individus qui répondent à leur contexte. À nous d'agir sur le cadre, sur le contexte, pour faire en sorte de réduire les effets de la délinquance. Ne jamais nier qu'il est nécessaire de réprimer certains comportements, mais dire qu'une grande partie d'entre eux peuvent être évités tout simplement par une politique publique volontariste. C'est cela le cœur de notre action, c'est cela le cœur de notre approche, qui est une approche partagée bien entendu. Donc, de nombreuses caricatures.

Je me plais en tout cas à entendre que vous me qualifiez comme étant un Adjoint à la Sécurité qui ne prend pas la mesure de la délinquance. Vous répondez à Monsieur SÉCHERESSE qui dit que c'est un copié-collé de son travail. Donc merci pour le compliment pour lui et pour nous. Vos critiques sont complètement polémiques, à visée polémique.

Je veux rendre hommage à l'ensemble des acteurs qui concourent à la prévention de la délinquance. Je veux rappeler encore une fois que le lien police-population, comme à chaque fois dans votre bouche, n'est pas un gadget et nécessite une action forte de notre part. D'ailleurs, j'en veux pour preuve les différentes actions que nous avons montées, certes, avec les ateliers de théâtre, mais aussi avec Raid Aventure, cette association de la Police nationale, avec qui nous avons agi dans le 8^e arrondissement. Avoir cette approche qui, quelque part, nie l'importance de chacune et chacun n'est pas de nature à produire de la sécurité ou à lutter contre l'insécurité pour toutes et tous.

J'aimerais revenir sur trois points, sur la prostitution d'abord. Simplement vous dire que nous considérons que notre action doit viser à mieux protéger et mieux accompagner les personnes en situation de prostitution. Nous sommes un acteur important de la Commission départementale d'Aide à la Sortie de la Prostitution. Bien entendu, nous prenons en compte l'ensemble des doléances, celles des riverains, des usagers, des entreprises. C'est un enjeu fort. Nous devons absolument avec la police lutter contre les réseaux, les réseaux de traite d'êtres humains, tout en faisant un travail pour protéger les personnes qui sont en situation de prostitution, parce que leur situation est extrêmement alarmante.

Sur les initiatives de contre-discours, encore une fois caricaturées, nous accompagnons des jeunes à développer un esprit critique. C'est cela qui compte. Nous souhaitons leur permettre de déconstruire les représentations qui valorisent la délinquance. Ce travail est absolument important. C'est le sens de l'éducation. En tant qu'ancien enseignant, je tiens à vous dire qu'au sein de l'Éducation, c'est aussi ce travail que nous faisons. Nous valorisons le vivre ensemble. Nous

valorisons l'ensemble des éléments qui nous permettent de construire des dynamiques positives. Cela passe bien entendu par ce travail autour des représentations. La Ville finance des actions de sensibilisation et nous intervenons dans les écoles et les collèges pour lutter contre les violences et pour lutter contre le basculement dans la délinquance.

Je pourrais vous faire état de toute une série de réponses, mais je me mettrai en lien, en direct en tout cas pour les demandes qui ont été celles de Monsieur SÉCHERESSE sur les verbalisations, nous vous les transmettrons, autos et vélos, c'est bien noté.

Je rejoins Monsieur BERZANE. Soit vous allez au bout de votre raisonnement et vous votez contre cette stratégie, soit votre position est incompréhensible.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHIH.

J'ai noté la main levée de Monsieur SÉCHERESSE.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Quelques secondes, Monsieur le Maire, puisque j'ai dû terminer mon intervention de manière accélérée, pour vous dire que notre attachement à la prévention est connu, que tout ce qui a été dit sur la prévention, ce sont bien entendu des choses que nous faisons et que, par respect à la fois pour la justice, pour la police et pour l'État, bien entendu, nous voterons ce rapport relatif à la stratégie que vous proposez.

M. LE MAIRE : Merci pour cette précision sur la consigne de vote. Je ne vois pas d'autres mains levées. Je vais donc me permettre de conclure.

Je regrette bien évidemment que, sur ce sujet si essentiel de la sécurité et de la prévention, nous ne puissions échapper aux caricatures et à des excès dont j'imagine bien qu'ils trouvent leur origine dans les campagnes électorales nationales, auxquelles vous prenez part. Mais comme nous sommes menacés d'abstention, je souhaitais réagir et conclure.

Monsieur SÉCHERESSE, vous nous interrogez sur notre absence de stratégie, mais où était votre stratégie quand vous étiez dans la majorité sur le secteur Péri pendant les trois derniers mandats ? Où était votre stratégie, comme l'a rappelé Laurent BOSETTI tout à l'heure, pour rompre avec les difficultés de recrutement dans la Police municipale ? Que n'avez-vous enfin proposé quand vous étiez encore Adjoint en responsabilité il y a 18 mois des évolutions sur les amplitudes horaires de la Police municipale, ce que vous avez évoqué tout à l'heure ? Attendre que nous fassions plus en 19 mois que vous en 19 années, c'est nous attribuer des capacités, je regrette de le dire, que nous n'avons pas.

Pour autant et grâce à l'action de mon Adjoint à la Tranquillité publique, à la Sécurité et à la Sûreté, je revendique, nous revendiquons un volontarisme, un pragmatisme, mais aussi une humilité face à des phénomènes dont les origines sont souvent multifactorielles et qui appellent des réponses multiples et coordonnées. C'est l'objet de cette délibération et de cette stratégie que nous vous proposons aujourd'hui. L'approche partenariale sur les phénomènes de délinquance est clé. Nous le savons, vous le savez.

Quant à vous, Monsieur OLIVER, vos responsabilités désormais nationales auprès de Madame PÉCRESSE et de Monsieur CIOTI colorent évidemment votre intervention, mais j'aimerais vous dire, Monsieur OLIVER, la naïveté, elle est bien du côté des discours extrêmes, qui veulent faire croire qu'un discours dogmatique sur la sécurité s'avérerait performant et créerait comme par magie de la tranquillité publique. Ce n'est pas le cas. Le pragmatisme doit l'emporter, encore une fois, comme je le disais tout à l'heure, teinté de volontarisme et d'humilité. C'est comme cela que nous avons décidé avec mon Adjoint, Mohamed CHIH, de faire face aux différents phénomènes de délinquance, dans un esprit de partenariat extrêmement constructif avec les différents acteurs de la sécurité. Ils ont été cités. Ils sont dans ce document, je ne vais pas revenir dessus.

Je profite de cette délibération pour féliciter Mohamed CHIH publiquement pour le travail patient d'écoute, d'analyse, qu'il a réalisé sur ces 18 premiers mois pour justement mettre à jour cette stratégie territoriale, faire en sorte qu'elle soit teintée du plus grand pragmatisme et réalisme qui soit. Comme il l'a très justement expliqué tout à l'heure, on n'y trouve pas tout dans cette stratégie territoriale, on y trouve un certain nombre d'éléments. Il y a d'autres politiques publiques que nous portons en parallèle, notamment en matière de prévention, que Mohamed porte bien évidemment, qui viennent compléter cette stratégie territoriale. Sachez, puisque vous vous êtes vous-même un peu plus tôt adressé aux Lyonnaises et aux Lyonnais, donc sachez, chères Lyonnaises et chers Lyonnais, que nous prenons ce sujet à bras-le-corps et qu'il est bien sûr l'une de nos préoccupations premières.

Sur ces éléments, je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite Centre et Indépendants s'abstient.)

(Mme AUGÉY est non votante.)

Mise au point :

(Mme AUGÉY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1524 - Lyon 8e - ZAC Mermoz Sud - Approbation du projet de programme des équipements publics - Autorisation de la signature d'une convention de participation au déficit de la ZAC et de perception des recettes pour la Ville de Lyon - Lancement de l'opération n° 08MERSUD « ZAC Mermoz Sud - Participation au déficit de la ZAC » - Affectation partielle de l'AP 2015-1 - Programme 00016

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Nous passons au dossier suivant, dont Monsieur MICHAUD est le rapporteur. Cher Raphaël, je vous cède la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

La délibération 1524 concerne la zone d'aménagement concerté Mermoz Sud. Comme annoncé lors du Conseil municipal de décembre, la délibération concerne donc cette zone d'aménagement concerté et l'engagement des premières dépenses sur ce quartier où les habitants, comme vous le savez, sont patients.

Avis favorable de la Commission Urbanisme, Nature en Ville, Sécurité et je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. LE MAIRE : Merci.

Je note le retrait de l'intervention du groupe Progressistes et Républicains. Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BILLARD, c'est à vous pour 4 minutes.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

Avant de commencer l'intervention, vous avez peut-être vu dans le chat quelque chose qui m'a fait réagir par rapport à Monsieur BOSETTI. Vous êtes vigilant sur l'utilisation des mots. Moi aussi, je le suis et nous devons tous l'être. Utiliser l'expression « camion fou » sur la promenade des Anglais pour décrire un acte terroriste, je trouve que cela le minimise et que ce n'est pas forcément respecter les victimes que d'utiliser cela. Le camion n'était pas en pilote automatique.

Alors, concernant cette délibération, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération nous donne l'opportunité d'évoquer ce quartier en pleine mutation qu'est le quartier de Mermoz. Cela fait déjà plusieurs années, pour ne pas dire une décennie qu'un vaste programme de rénovation et de requalification urbaine est lancé et déjà livré, notamment sur la partie Nord. Votre majorité prend donc la suite.

Entrée Est de la Ville de Lyon, ce quartier de Mermoz a donc une dimension stratégique qui nécessite ambition, cohérence et mixité. Le manque de hauteur et de relief des immeubles actuels des rues de Narvik et Joseph Chalié notamment, ainsi que la mauvaise répartition des espaces publics, offre en effet l'opportunité foncière de le faire.

En effet, le quartier de Mermoz, par sa requalification urbaine, reconstruit son image et son avenir pour lui, mais aussi pour la Ville de Lyon. Ce vaste projet doit raccorder ce quartier avec Mermoz Nord bien sûr, mais aussi avec le reste de la Ville de Lyon et les villes périphériques notamment Bron.

De tout social, la mixité de Mermoz se fait a contrario d'autres quartiers qui, eux, sont en insuffisance de logements aidés. Cette mixité doit aussi conforter d'autres fonctions et une diversité de ces fonctions dans le quartier.

C'est dans la délibération. Il y a en parallèle de la démolition et reconstruction de logements l'investissement de la Ville et la Métropole avec la démolition et reconstruction du groupe scolaire Pasteur, la restructuration du groupe scolaire Olympie de Gougues et la construction d'un équipement sportif et culturel qui sera sur l'avenue Mermoz. Ces équipements publics témoignent donc que la Ville de Lyon investit et anticipe au mieux, nous l'espérons, les besoins de ce futur quartier. C'est une bonne chose.

Dans l'ensemble, nous sommes favorables à ce projet d'importance pour le 8^e arrondissement et la Ville. Donc nous voterons pour. Nous serons en revanche particulièrement vigilants par la suite sur les rendus esthétiques de ce futur quartier, sur son architecture, ses aménagements, ses espaces publics et aussi son identité. Peut-être pouvons-nous regretter le manque de quelques objets architecturaux de grande hauteur, qui aurait permis de symboliser un peu mieux cette entrée de ville. Des transports lourds comme le métro et le tramway permettaient à mon sens de densifier un peu plus ce quartier avec ce respect, comme je l'ai dit tout à l'heure, d'ambition, de cohérence et de mixité.

Ce quartier a tout pour accueillir cette ambition, faisons-le, n'ayons pas peur et donnons-lui une identité urbaine forte et cohérente.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur BERZANE, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Le 19 novembre dernier, nous avons ensemble, Monsieur le Maire, fait montre de nos talents de maçons en posant la première pierre du bâtiment O.

Ce geste a marqué le démarrage réel de la rénovation urbaine de la partie Sud du quartier Mermoz.

Alors, je suis régulièrement, et notamment en Conseil d'arrondissement, questionné sur nos intentions sur ce projet et le devenir de ce quartier, me reprochant même des retards de calendrier. Ce qui est drôle d'ailleurs, c'est que les mêmes personnes parfois dans la même intervention m'expliquent que, finalement, nous n'avions rien à faire puisque tout était prêt à être lancé avant notre arrivée. Allez comprendre. Il y a quand même des logiques qui parfois m'échappent.

Eh bien non, si les grandes lignes étaient bien actées, tout n'était pas prêt et c'était bien heureux, puisque cela nous a permis de réorienter ce qui pouvait encore l'être. Le réorienter pour mieux prendre en considération la parole des habitants, pour penser le devenir des structures du quartier avec elles et pas contre elles, nous différenciant en cela de pratiques dépassées où l' élu seul décide et impose son point de vue sans concertation, pour construire un quartier qui soit vivable, respirable et à hauteur d'enfants.

C'est ainsi que nous avons revu les coefficients de stationnement dans un quartier extrêmement bien desservi par les transports en commun, et ce, pour libérer au maximum l'espace public de la voiture.

C'est ainsi que nous avons repensé les aménagements de cet espace public pour supprimer le stationnement ventouse des non-résidents qui utilisent le quartier comme un parking d'entrée de ville au détriment de la qualité de vie des résidents.

C'est ainsi que nous avons pensé un plan de circulation en logique de super-bloc pour mettre fin aux circulations traversantes que vivent chaque matin et chaque soir les habitants de ce quartier.

C'est ainsi également que nous avons décidé d'aménager le mail et la rue de Narvick, ainsi que la rue Latarjet, en zone de rencontre, afin d'apaiser pleinement ces axes et redonner la priorité aux piétons et aux enfants.

C'est ainsi que nous avons renoncé, après avoir pris soin d'entendre ces structures, à la destruction du Centre social de Mermoz Sud et de la MJC de Mermoz Nord en vue de les fusionner de force dans un même équipement socioculturel. Je note au passage l'abandon total depuis plusieurs mandats de l'entretien du bâtiment de la MJC Mermoz Nord, excepté la réfection des gradins de la salle Genton.

Nous avons donc fait le choix de réorienter ce programme vers les besoins réels du quartier, le sport et la culture. Un quartier en plein renouveau d'ailleurs avec de nombreuses constructions en cours tout autour, qui ne disposent, par exemple, d'aucun équipement sportif. Ce volet sportif sera donc constitué d'un gymnase et le programme du volet culturel est en cours de définition, au moyen, encore une fois, d'une concertation avec la MJC, le Centre social, la médiathèque du Bachut, Ébullisciences, l'Université, le Conseil citoyen, le collectif Item, l'école Pasteur, l'association Vivre ensemble et le Conservatoire. Le choix donc de prendre le temps d'une vraie concertation pour construire un équipement utile aux acteurs du quartier, à ses habitants et habitantes et qui leur propose une nouvelle offre culturelle.

Alors, quand j'entends dire, en Conseil d'arrondissement notamment, ou que je lis que nous manquons d'ambition, que nous n'avons pas de stratégie pour nos quartiers et que notre arrondissement est le « parent pauvre » de la PPI de la Ville, permettez-moi, à défaut d'en rire, d'apporter une précision. Sur ce mandat, la Ville de Lyon va investir 50 millions d'euros sur le quartier Mermoz. C'est un tiers de la PPI du 8^e arrondissement, qui elle-même est le double de celle du précédent mandat.

Alors si manque d'ambition il y a eu, il est à voire dans le retard accumulé sur le 8^e, même si ces investissements ont bien été faits par le passé, mais pas à hauteur des besoins d'un arrondissement en pleine croissance.

Notre stratégie est simple, faire que les quartiers les plus éloignés du cœur de ville soient traités avec la même attention que les autres quartiers de la ville et bénéficient d'équipements d'un haut niveau de qualité, notamment environnementale. En ce sens, le quartier de Mermoz est sur la bonne voie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BERZANE.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1525 - Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 3 du Plan local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour le dossier suivant, Monsieur MICHAUD, je vous cède la parole de nouveau.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Pendant ce Conseil, nous avons beaucoup parlé construction et la délibération 1525 en est une autre très belle occasion.

Sur la quantité de logements autorisés et livrés, nous sommes régulièrement interpellés sur ce sujet. Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je vais donc prendre un temps pour répondre en préambule.

Je partage donc avec vous le bilan.

Oui, avec 1 622 logements neufs achevés, nous avons connu une chute du nombre de logements livrés en 2021, car la crise sanitaire a engendré une année exceptionnellement basse en 2020. Rappelons-nous que les acteurs de l'immobilier ne pouvaient plus faire de visites, ne pouvaient plus prospecter et ne pouvaient donc plus négocier avec les propriétaires.

Oui, depuis 2017, la Ville a été confrontée à une baisse de la production de logements, accentuée par une année particulière en 2020 qui s'est répercutée sur les livraisons en 2021.

Oui, la production de logements sociaux a également marqué le pas, avec, hélas, 1 300 logements sociaux agréés en 2020 et seulement 1 427 en 2021.

Mais la reprise est là. Nous mettons tout en œuvre pour permettre la réalisation de logements, et de logement sociaux.

J'ai autorisé, par la signature de permis de construire, la réalisation de 3 095 logements neufs en 2020, puis 2 895 logements neufs en 2021. Nous revenons dans l'épure des engagements de planification établis dans le PLU-H.

J'ai déjà pu partager ce constat avec les acteurs de la construction, et je sais que la Métropole l'a fait aussi. Nous allons donc nous revoir régulièrement pour vérifier ensemble que cette reprise se concrétise.

Par ailleurs, l'État publie sur Internet les chiffres annuels de la construction par commune, personne ne cache rien.

Mais au-delà de la quantité, il y a deux sujets que l'on évoque trop peu et qui méritent qu'on les rappelle.

Tout d'abord, le prix des logements : + 1 500 euros par mètre carré durant le précédent mandat. La précédente majorité n'a pas cherché à lutter contre la hausse faramineuse des prix du foncier liée à la spéculation qu'elle a elle-même accompagnée. Monsieur COLLOMB, ce sont clairement vos politiques qui ont créé cette ville hors de prix. Vous êtes l'origine de ce que vous dénoncez aujourd'hui. Ce sont autant de familles qui ne peuvent plus se loger. De votre fait, ils sont en effet contraints de quitter Lyon aujourd'hui.

Pour répondre aux besoins des Lyonnais, la production de logement social et abordable est notre priorité.

Je ne reviendrai pas ici, Monsieur COLLOMB, sur l'absence d'une politique de logement ambitieuse durant ce quinquennat de votre gouvernement et de votre parti politique. Le choc de l'offre a surtout été le choc des alloc' (avec les APL). Les bailleurs sociaux ont été ponctionnés jusqu'à la moelle (avec la réduction de loyer de solidarité), alors que, pendant ce temps, l'impôt de solidarité sur la fortune (l'ISF) a été supprimé. Cherchez l'erreur !

Depuis le début du mandat, nous avons mobilisé tous les leviers pour augmenter cette production de logement social :

- Dans les grandes opérations d'aménagement à la Part-Dieu et à la Confluence ;
- Via la mobilisation des fonciers publics (collège Serin, collège Scève) ;
- Via des acquisitions-améliorations ;
- Via l'appui aux bailleurs sociaux pour construire sur leurs terrains ;
- La mobilisation également des constructions privées pour une quote-part de logement social dans chaque projet ;
- Les emplacements réservés dans le plan local de l'urbanisme.

Ce changement de braquet a été reporté dans le prévisionnel pluriannuel établi par les services.

J'ai prévu de partager ce prévisionnel avec les Maires d'arrondissement dans les semaines à venir, pour permettre son appropriation sur le terrain et atteindre rapidement le rythme de croisière annoncé.

Second sujet que vous évoquez peu, la qualité des logements.

La faible qualité des logements, c'est aussi un dommage collatéral de cette folle course à la spéculation. Manque d'espaces extérieurs, baisse de la taille des logements, absence de rangements : les Lyonnais en viennent à rejeter les constructions neuves.

Nous devons tous collectivement nous engager pour produire des logements de meilleure qualité. Pour une ville qui ne donne pas seulement envie d'y investir, mais une ville qui donne envie d'y habiter et d'y vivre !

Bref, comptez sur mon énergie et ma mobilisation pour mettre en œuvre toutes les conditions favorables à la construction d'une ville vivable.

« J'aime les gens qui doutent. » Souvenez-vous, il y a quelques mois, nous rendions hommage à Anne SYLVESTRE et à ses mots. Ces mots me reviennent chaque semaine.

Chaque semaine le doute m'assaille, lorsque je signe les permis de construire. Ce bâtiment de belle hauteur, dont j'ai autorisé hier la construction à la Part-Dieu, participe-t-il assez à la transition sociale et écologique ? Les discussions avec les équipes de projet ont-elles été assez minutieuses ? Ai-je le droit de demander un bâtiment encore meilleur ?

Certes, le bilan 2021 de la construction est doublement prometteur (zéro artificialisation nette, mais aussi respect des objectifs de planification métropolitains, avec 2 895 logements neufs autorisés), mais ce bilan repose sur une énergie démesurée déployée par les services et moi-même. Trop de doute nuit à l'action.

Les compléments au PLU métropolitain présentés aujourd'hui chassent une large part de ce doute. Les attentes politiques sont retranscrites dans le droit. Et quel soulagement ! Soulagement personnel évidemment, mais surtout soulagement pour la fabrique sereine de la ville.

De façon très pragmatique, nos grandes ambitions politiques se déclinent très concrètement dans le droit à travers trois thématiques principales : logement abordable, biodiversité, mobilité.

30 000 personnes en attendent un logement social à Lyon. La modification 3 du PLU-H prévoit une quote-part de logement social par opération avec un taux adapté aux réalités du territoire.

La biodiversité dans Lyon s'effondre. Les habitants ont besoin d'îlots de fraîcheur pour que la ville reste désirable. La modification 3 redonne plus de place à la nature.

On suffoque, la France est condamnée pour son incapacité à protéger ses citoyens contre la pollution de l'air. La modification 3 double les espaces de stationnement pour les vélos et réduit les obligations de stationnement pour les voitures.

La modification 3 donne à ce PLU-H un cadre simple et clair afin de permettre à tous les acteurs de travailler avec un cadre commun.

Les Adjointes à l'Urbanisme, tant à l'arrondissement qu'à la Ville, ont désormais le droit avec eux pour aider les citoyens, aider les citoyens à adapter les bâtiments au dérèglement climatique et permettre à toutes et tous de se loger.

Vu le doute que je vous ai exprimé précédemment, vous allez me dire, comment cela a-t-il été possible ? Depuis 18 mois, nous travaillons d'arrache-pied pour décliner notre ambition politique au niveau réglementaire.

La présente délibération est la clé de voute de la modification numéro 3 du PLU-H. C'est l'aboutissement d'un travail partenarial de longue haleine mené par les élus et les services, aussi bien en Mairie centrale, dans les arrondissements, qu'à la Métropole, afin que cette mise en cohérence du droit puisse voir le jour.

L'ambition démocratique n'est pas en reste. Pour la première fois à Lyon, une modification de PLU a fait l'objet d'une concertation.

Je suis particulièrement fier du texte soumis au vote et je tiens à saluer le travail colossal réalisé par toutes et tous pour faire en sorte que cette évolution soit à la hauteur des défis à relever. Désormais, le droit apaise le doute, pour que chaque bâtiment participe à la transition sociale et écologique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur MICHAUD.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Béatrice GAILLIOUT, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le PLU-H est un document-cadre qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement, de construction et de développement de notre territoire à l'échelle de notre Ville, comme de la Métropole, avec un réel souci de cohérence entre les différents territoires concernés. Il s'inscrit dans une histoire longue, coconstruite et partagée de nos enjeux d'urbanisme à l'échelle intercommunale.

Il est important de le rappeler, car cette capacité à faire ensemble est une des grandes forces de la Métropole de Lyon. Elle a souvent été prise en exemple et mise en avant à l'échelle nationale. Or c'est ce faire ensemble, ce fameux modèle lyonnais qui est aujourd'hui remis en cause, à la Métropole tout d'abord par un exécutif écologiste vertical et autocratique qui refuse le dialogue au point d'élire un Conseil d'administration SYTRAL sans opposition, à la Ville de Lyon ensuite où l'exécutif semble sciemment faire le choix de mettre en place des politiques excluant pour les habitants des villes situées en dehors de ses frontières, comme si notre ville était une île détachée de son agglomération, des territoires qui l'entourent et avec qui elle a pourtant de forts liens d'interdépendance et d'interdéveloppement.

Il serait bien de remettre en cause ces logiques qui impactent l'avenir de notre ville et de notre territoire, car le PLU-H est un document qui nous engage sur une période longue, bien au-delà de la durée de nos mandats, et pour cela aussi, il doit être le reflet d'une vision partagée et collective.

Or depuis votre élection, au-delà de ces politiques excluant que nous constatons, nous n'arrivons pas à percevoir une vision du territoire et encore moins de quelle manière vous souhaitez nous associer à vos réflexions. À l'image de l'exécution de vos projets et de votre PPI, nous ne découvrons vos points de vue, vos axes de réflexion que par bribes, détachées les unes des autres, sans lien apparent, sans structuration globale, sans qu'il ne nous soit possible d'en déterminer les contours ni les enjeux.

Cette absence de visibilité nous inquiète, élus comme habitants, car nous commençons à nous demander si derrière tout ce flou, si derrière cette impression d'effet silo que nous constatons, il serait possible que vous n'ayez en réalité tout simplement pas de vision globale à nous proposer, ce qui serait à la fois une première et un risque grave pour notre ville et notre agglomération.

Alors, que nous apprend la modification du PLU-H que vous nous proposez aujourd'hui ? Trois choses principalement, dont des injonctions paradoxales et des intentions risquées.

Premièrement, on y réaffirme la volonté de certains élus de la majorité de déployer une politique très volontariste de développement de l'offre du logement social, mais à ce sujet, je vous le rappelle, le mieux est souvent l'ennemi du bien. En érigeant des exigences trop importantes, on prend le risque de bouleverser l'équilibre financier des opérations

immobilières. Ainsi, augmenter la part de logements sociaux dans les programmes neufs jusqu'à 50 % aura deux conséquences, soit empêcher d'atteindre l'équilibre des opérations et donc d'amener les promoteurs à renoncer à leurs projets, soit de rendre la compensation financière portée par les accédants à la propriété tellement forte que les prix des logements ne seront accessibles qu'aux plus aisés. Cela contribuera à exclure de notre ville une classe moyenne qui n'aura plus les moyens de se loger dans le parc privé et n'aura pas pour autant accès au logement social. Notre exécutif métropolitain précédent soutenait une production forte composée d'une grande diversité de logements pour répondre au plus grand nombre. Les 6 000 logements sociaux promis en année pleine nous apparaissent dès lors illusoire et tenter tout de même de les réaliser aux forceps sera très complexe. Nous avons réussi pendant des années à obtenir des taux de 30 % de logements sociaux dans les constructions neuves avec de bons résultats en bout de course. Pourquoi prendre le risque de bouleverser un équilibre qui a fait ses preuves ?

Deuxièmement, nous avons trouvé dans cette modification ce qui ressemble fort à une contradiction avec le premier point évoqué en plus de s'avérer en opposition totale avec la protection de l'environnement. En effet, on lit ainsi dans cette modification numéro 3 que 643 hectares perdront leur vocation constructible tant pour les zones urbaines qu'économiques. Ce chiffre peut vous paraître abstrait, mais il représente à peu près la superficie du 3^e arrondissement de Lyon. Comprenons-nous bien, une telle diminution implique deux effets complémentaires. Le premier est de ralentir le développement de notre Métropole, notamment le développement économique, dont dépendent les conditions de vie de nombreux Grands-Lyonnais, notamment en termes de limitation des déplacements. Une Métropole sans capacité de développement, c'est une Métropole qui se condamne au déclin sur le moyen terme. Or vous vous défendez pourtant d'être décroissants. Le second est que notre agglomération demeurant pour l'heure attractive, les constructions qui ne parviendront pas à s'y implanter le feront aux limites de cette dernière, accélérant du même coup le mitage urbain pourtant cause importante d'artificialisation des sols et de destruction de la biodiversité. Parce que d'un point de vue global il vaut mieux pour notre environnement un immeuble supplémentaire en cœur d'agglomération qu'un lotissement pavillonnaire en lointaine périphérie.

Troisièmement, nous nous interrogeons sur l'ampleur de cette modification du PLU-H. Il s'agit à nos yeux ni plus ni moins que d'une révision générale déguisée, puisqu'elle comporte plus de 1 000 points revus, dont 60 points du règlement. Pourquoi dès lors ne pas avoir assumé une vraie révision du document ? Ce ne serait tout de même pas pour éviter le nécessaire débat qu'apporte une révision. Ce serait mal venu de la part des défenseurs de la concertation et de la co-construction. Ce ne serait tout de même pas pour éviter d'avoir à présenter, expliciter et justifier une vision globale dont vous semblez manquer. Ce serait mal venu pour les défenseurs de la transparence en politique et les promoteurs de la politique autrement.

En tout état de cause et à la lecture de ce document, nous concluons que vous allez à l'encontre de toutes vos promesses. Vouloir plus de logements sociaux tout en diminuant les capacités de construction de logements, c'est mettre en péril la construction de logements abordables pour tous. Moins de construction de logement, c'est créer de la rareté et donc renchérir les prix alors qu'elle dit publiquement vouloir limiter les loyers. Moins de construction de logements, c'est freiner la jeunesse dans son émancipation, car c'est elle qui a le plus besoin de décohabiter et je ne parle pas des logements étudiants, qui ne semblent pas non plus être une priorité.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Madame GAILLIOUT.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Je vais conclure. Moins de construction de logements abordables en Métropole, c'est rejeter des foyers dans le périurbain et la ruralité et donc augmenter l'artificialisation des sols dans les espaces périphériques. Moins de construction vouée à l'économie, c'est aller à l'encontre du besoin de centralité pour limiter les besoins de déplacement entre le domicile et le travail.

À l'aune de ces différents points, nous considérons que ce PLU-H va à l'encontre des enjeux écologiques globaux de limitation des déplacements et de non-artificialisation des sols que vous prétendez pourtant défendre.

Aussi, pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous pour 8 minutes et j'ai bien noté la demande de prise de parole également de Monsieur COLLOMB. Nous allons d'abord aller au bout des prises de parole, si vous le voulez bien, et ensuite, je vous passerai la parole, Monsieur COLLOMB.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Au fur et à mesure de nos Conseils, j'essaie de comprendre votre vision et celle de votre majorité pour notre Ville et j'en arrive à ce constat. Vous avez certainement la volonté de bien faire, mais je constate qu'avec les mesures que vous prenez, vous êtes en train de tout faire à l'envers.

Ce projet de modification du PLU-H que vous nous présentez aurait pu nous faire espérer que la rationalité ne vous avait pas totalement quittés, mais vous nous avez réservé encore une belle surprise avec cette nouvelle méthode : loger plus mais construire moins. Et il n'y a pas besoin d'être un spécialiste de la construction pour comprendre que votre politique de logement est un non-sens comparé aux objectifs que vous vous êtes fixés.

Vous voulez baisser le prix du logement, mais vous allez créer moins d'offre. C'est en tout cas le résultat que vous allez avoir si on en croit ce qui est expliqué dans cette délibération et je vais vous prendre quelques exemples.

Commençons par les secteurs de mixité sociale. Vous allez abaisser de 1 000 à 500 mètres carrés de surface plancher pour le 1^{er} et le 4^e arrondissement et de 1 000 à 800 mètres carrés pour les 2^e, 3^e, 5^e, 6^e et 7^e arrondissement, ce qui veut dire que les pourcentages de surface plancher demandés pour le logement social dans chaque opération seront donc augmentés et passeront de 30, 35, 40 ou 45 % selon les arrondissements et la nature des opérations – Raphaël MICHAUD le rappelait tout à l'heure. On va donc contraindre les constructeurs à augmenter significativement la part pour le logement social dans les nouvelles constructions. Quelles conséquences cela va avoir ?

Premièrement, pour trouver un équilibre économique – Madame GAILLIOUT le rappelait –, les constructeurs vont devoir reporter le coût des logements sociaux supplémentaires sur les logements accessibles à la propriété, ce qui augmentera de facto le coût du mètre carré pour les futurs acquéreurs de ces logements, sans compter que les constructeurs subissent déjà l'augmentation du coût des matières premières et des matériaux écologiques imposés.

Deuxièmement, les nouveaux accédants à la propriété vont se retrouver avec moins d'offres sur le marché. Sachant que c'est l'offre et la demande qui font le marché et sachant qu'il y a de plus en plus de demandes, les prix des logements vont continuer de flamber.

Troisièmement, si les promoteurs n'arrivent pas à trouver un équilibre économique qui semble être inatteignable au vu des nouvelles exigences de ce PLU-H, ils abandonneront tout bonnement les projets dans notre ville.

Voilà les premiers constats qui ne laissent présager rien de bon pour vos grandes promesses sur les 6 000 logements sociaux annuels que vous ambitionnez et sur la garantie d'accès au logement à toutes les étapes pour reprendre votre expression.

Continuons avec l'abaissement des normes pour le stationnement automobile où là on y retrouve le vice inhérent de votre majorité qui est celui du volontarisme. Pour que tout le monde comprenne bien, vous allez abaisser les normes de stationnement automobile pour les opérations de logements dans trois secteurs, qui concernent bien sûr majoritairement Lyon. Dans le secteur A, Part-Dieu, le nombre de places par logement est ramené de 0,6 à 0,1 minimum. Dans le secteur B, donc la majorité du territoire, le nombre de places par logement est ramené de 0,9 à 0,6. Dans le secteur C, donc la frange de Lyon, le nombre de places par logement est ramené de 1 à 0,7. Dans les secteurs A et B, donc la majorité du territoire, Presqu'île et Part-Dieu, le nombre de places est ramené à zéro pour les commerces, l'artisanat, l'hébergement, l'hôtellerie, le tourisme et l'industrie.

A contrario une augmentation des surfaces pour le stationnement vélo situé en rez-de-chaussée des opérations de construction et accessibles de plain-pied passeront de 1,5 à 3 mètres carrés pour 60 mètres carrés de surface plancher. C'est-à-dire que même propre, la voiture n'a plus sa place dans notre ville. Cela, on avait déjà bien compris, mais bon, c'est votre rêve, votre idéal, votre Graal, la réalité en est tout autre. Car, s'il est vrai que les vélos sont utiles et ont toute leur place, les voitures le sont également. Les ventes de véhicules électriques explosent et il serait totalement utopique de croire que celles-ci disparaîtront soudainement de notre quotidien par la simple volonté d'idéalistes radicalisés à la bicyclette. Vous ne cessez de supprimer des places de stationnement en surface. On constate d'ailleurs le grand succès de vos emplacements désertiques dédiés au covoiturage quai Gailleton. Vous réduisez les places dans les parkings LPA au profit des vélos et maintenant, vous allez abaisser drastiquement les places de stationnement dans les nouvelles constructions.

Alors, quel impact auront ces mesures ? Je vais vous le dire. Une hausse indécente des prix des garages qui feront le bonheur de leurs propriétaires et le malheur des automobilistes moins fortunés, qui ne pourront plus stationner leurs véhicules.

Alors, à vouloir vous obstiner à changer les choses par la contrainte, vous allez créer de la rareté. Cela sera favorable aux plus aisés et défavorable aux classes moyennes qui ne pourront plus se loger et devront déménager. Ces personnes expulsées de Lyon iront se réfugier en deuxième et troisième couronne où mécaniquement, les prix continueront là aussi de grimper.

Ce qui est désolant, c'est de voir déjà les conséquences de votre politique. Le prix du mètre carré à Lyon a augmenté de 10,5 % en glissement annuel, soit 2 points de plus qu'à Paris, qui enregistre 8,6 % d'augmentation sur un an, et cela, Monsieur MICHAUD, c'est dans votre mandat et pas dans celui de Monsieur COLLOMB – chiffres mis à jour le 25 janvier 2022. Cet embrasement des prix n'est donc pas près de s'arrêter. Et bien sûr, les classes populaires arriveront de moins en moins à se loger et les projets de construction vont se figer.

Monsieur le Maire, en continuant de la sorte, vous et votre majorité allez faire de Lyon la ville la plus inaccessible de France.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame CROIZIER, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Juste avant de rentrer dans le cœur de mon intervention, j'avoue que je suis un peu interpellée par les doutes et les explications du doute de Monsieur MICHAUD et plutôt par sa conclusion, sur le fait que le doute fait perdre du temps. Je comprends mieux pourquoi vous ne souhaitez pas finalement perdre du temps avec votre opposition. Le doute, c'est sain parfois. Descartes dit que cela fait même tendre vers la certitude. Alors, peut-être effectivement qu'il faut réinterroger cette notion de doute qui est aussi parfois le commencement de la sagesse.

Revenons à notre délibération.

La révision générale du Plan local d'Urbanisme et d'Habitat a donc été approuvée au Conseil de la Métropole en date du 13 mai 2019. Cette modification cache, et mes collègues l'ont dit, en fait une révision, car elle va bien au-delà de la définition, c'est-à-dire un simple ajustement technique n'entraînant ni changement d'économie générale ni élément structurant.

Un mot pour regretter encore une fois sur ce sujet comme sur d'autres l'absence de réunion globale des neuf arrondissements et non des sept, pour échanger, partager ou pas, questionner, comprendre, peut-être même avoir des doutes, Monsieur MICHAUD, bref, avoir comme nous l'avions souhaité une présentation des politiques des arrondissements, car il est évident que ce qui se passe sur un arrondissement peut avoir des conséquences sur un autre, que cela permet d'avoir une vision globale de l'ensemble de la ville.

Revenons donc à cette modification-révision.

Tout d'abord, plusieurs outils de la politique de l'habitat sont modifiés ou introduits avec l'objectif d'accroître la production de logements sociaux dans la ville. Le premier levier concerne les seuils de déclenchement d'obligation d'inclure du logement social dans les opérations de construction, réhabilitation. Désormais, comme on l'a indiqué, les seuils d'exigence sont supprimés ou abaissés, de 1 000 mètres carrés à 800 mètres carrés, voire 500 mètres carrés pour certains arrondissements. En parallèle, les pourcentages de surface de plancher demandés pour le logement social dans chaque opération sont augmentés.

Concernant le logement social, bien sûr que nous devons nous y atteler, mais plus généralement comme 70 % des habitants sont éligibles au logement social, c'est sur la question globale du logement qu'il faut se pencher. Le logement social ne peut pas être l'Alpha et l'Omega d'une politique. Dans l'approche de construction de logements et la volonté commune d'atteindre les objectifs fixés, le raisonnement ne peut pas s'établir sur la seule méthode comptable, que ce soit au niveau de la ville ou des arrondissements, d'autant que le seul critère SRU ne prend pas en compte la part du parc privé qui a des loyers similaires à ceux du parc social, et nous en avons dans le 6^e.

Diminuer les seuils de déclenchement des secteurs de mixité sociale, ces fameux SMS, en augmentant les pourcentages de programmation va empêcher la réalisation de programmes immobiliers ou bien va inciter les porteurs de projets, notamment pour ceux qui sont près du seuil de déclenchement de ces SMS à les réviser, pour remplacer, par exemple, un niveau de logements par un niveau de bureaux. Sinon l'équilibre économique ne pourra se faire. Il faut rappeler que le logement social diffus est financé en partie par les logements libres, dont les prix de vente vont donc augmenter, donc un double effet négatif final : une diminution de l'offre de logement et un renforcement du coût de l'immobilier et le déplacement des populations vers la seconde couronne.

Il faut tenir compte du fait que le déficit de logements sociaux dans certains quartiers s'explique par leur histoire urbaine et le manque de foncier et non par manque de volonté. D'ailleurs, il suffit d'examiner les taux extrêmement variables quel que soit l'arrondissement pour comprendre qu'ils sont justement en partie le fruit de cette histoire urbaine.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux vont avoir à gérer des appartements en diffus, à raison d'un ou deux logements par immeuble. Si les habitudes, comme dit Monsieur l'Adjoint, peuvent évoluer, la gestion des bailleurs va se complexifier et coûter là aussi plus cher.

La modification numéro 3 introduit aussi l'outil « secteur de taille minimale de logement sur l'existant », qui est censé favoriser des typologies de logements variées pour les opérations à partir de deux logements. Là aussi, cette stratégie veut être une réponse à une vraie question, le découpage à l'excès d'appartements lors des reventes, sauf qu'imposer 70 % de surface de logement en T2 et plus ou 80 % en T3 et plus sur des bâtiments existants peut être juste impossible, d'une part à cause de la structure même du bâtiment, mais aussi par la configuration des lieux.

Deuxième point que vous abordez, la modification de certains éléments de l'écriture du règlement de construction et, en l'espèce, l'abaissement des normes pour le stationnement automobile avec, comme il a été rappelé, un abaissement du nombre de places par logement de 0,9 à 0,6, par exemple – vous savez très bien qu'au moment de l'instruction, réglementairement, un minimum va se transformer en maximum – et zéro place en ce qui concerne les bureaux, les commerces, l'artisanat, l'hébergement hôtelier, touristique et l'industrie.

Si l'objectif de diminuer la place de la voiture en ville peut être partagé et que notre groupe est conscient des évolutions sociétales, la baisse drastique du nombre de stationnements automobiles n'est pas compatible avec la politique d'amélioration et de végétalisation de l'espace public, par exemple dans mon arrondissement, le 6^e, qui est déjà très minéral, avec un bâti ancien, sans possibilité de stationnement en sous-sol. Cette mesure va conduire inexorablement à une augmentation du coût des garages accessibles, uniquement à une partie de la population et donc une sélection par l'argent dont nous ne voulons pas. La suppression d'obligation de construction de stationnement pour les bureaux quant à elle dans le quartier de la Part-Dieu, voulue par la Métropole, va par ailleurs induire des difficultés sur le secteur de Bellecombe.

Quant au doublement des surfaces demandées pour le stationnement vélo, situées en rez-de-chaussée des opérations de construction, accessibles de plain-pied, avec un dimensionnement compatible avec la circulation de vélos cargos, là aussi, l'objectif est louable, mais leur réalisation va devenir un vrai problème, que ce soit vis-à-vis des alignements commerciaux ou des logements qui sont des surfaces commercialisables.

Cette modification numéro 3 comporte également une augmentation des coefficients de pleine terre, qui sont les pourcentages d'espace de pleine terre demandés pour chaque projet de construction, de 10 à 15 %. Là aussi, l'objectif est louable et nous pouvons même le partager, mais vous auriez pu compenser cette augmentation en prenant en compte, par exemple, les cheminements piétons et autres aménagements perméables.

Autre question, comment sera gérée l'incidence sur la hauteur des bâtiments de la possibilité de construire des lieux de stockage de matériel sur les toits-terrasses, des substrats supérieurs à 40 centimètres ? Bel objectif que la végétalisation des terrasses et nous regrettons d'ailleurs que ce point ne soit pas abordé dans le PLU-H de 2019, mais l'introduction de la notion de substrat fertile avec une profondeur minimale de 40 centimètres pour les aménagements sur dalle, combinée avec l'augmentation constante des épaisseurs d'isolant, amène à augmenter singulièrement l'épaisseur des hauteurs du dernier étage habité, sans parler des surcharges et donc des dalles et poutres plus épaisses.

Par ailleurs, une végétalisation intensive des terrasses implique beaucoup d'entretien, des surcoûts de charge et le développement racinaire est un problème pour les étanchéités.

Vous souhaitez une priorisation donnée au recours aux matériaux renouvelables, biosourcés, sains et recyclables et au emploi des matériaux issus notamment de la démolition pour permettre de diminuer l'empreinte carbone des constructions, là où la réglementation est pourtant déjà en place avec la RE 2020. Quant à indiquer que cette utilisation sera privilégiée, excusez-moi, mais cela ne veut rien dire.

L'intérêt d'un PLU-H métropolitain et non limité à la Ville de Lyon est qu'il paraît le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement de l'agglomération. Malheureusement, nous continuons à ne pas comprendre où va enfin se créer ce logement dont nous avons tant besoin. Pour l'instant, les différentes mesures prises dans la modification 3 du PLU-H contribuent sans exception au renchérissement des coûts constructifs et donc des coûts de vente. La baisse de densité augmente cette pénurie et contribue elle aussi à la hausse des prix. Vous allez ainsi écarter les classes moyennes et les foyers modestes, car ils ne pourront pas se loger et il ne restera que les classes aisées et les classes à faibles revenus et bien entendu, cela aura un effet important sur l'étalement urbain et l'artificialisation des sols de notre agglomération, alors même que la loi climat et résilience fixe très clairement et très judicieusement un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. Les métropolitains iront habiter plus loin, se déplaceront davantage avec des transports qui ne seront encore pas à la hauteur.

Cette question de la densité est d'ailleurs centrale, mais ne nous caricaturez pas. Il ne s'agit pas de construire des tours sur toute la ville, mais pourquoi ne pas rehausser, par exemple, d'un étage les constructions ? Cette mesure ne s'oppose pas à une amélioration du cadre de vie, bien au contraire, si elle est pensée, maîtrisée et végétalisée.

Bien sûr, d'autres voies sont possibles. Il est important de travailler sur les logements vacants, en particulier en ciblant les propriétaires qui n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour réaliser les travaux ou qui sont dans des situations de blocage administratif ou d'indivision, d'étudier la flexibilité difficile de bureaux en logements, de réhabiliter au mieux, mais tout cela restera à la marge au regard du besoin criant de logements. La seule réponse est un effort accru de construction sur la Métropole, une vision de la politique foncière que nous ne voyons pas.

En résumé, les propres contraintes que vous ajoutez à l'acte de construire s'ajoutent à des réglementations déjà lourdes qui se mettent en place, telles que la RE 2020 et la future loi REP applicable au 1^{er} janvier 2023. Bien sûr que nous devons construire mieux, décarboner, végétaliser, mais pour l'instant, malheureusement, cette ville n'est pas abordable et nous devons choisir entre loger les personnes qui en ont besoin, les loger mieux, mais pas utopiquement mieux, ou poursuivre avec de belles intentions la course à la pénurie et au renchérissement des coûts, ce que vous nous proposez.

Nous voterons contre cette modification-révision.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, Monsieur GIRAUD, c'est à vous pour 6 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cher Raphaël,

Cette délibération portant sur la modification de l'actuel PLU-H était attendue de nous tous :

- Attendue de notre majorité, pour enfin ancrer de nouvelles orientations et les inscrire dans ce paquebot réglementaire qu'est le PLU-H et qui fabrique la ville de demain ;
- Attendue de notre opposition politique, qui attendait ce moment pour exprimer pour la énième fois tout le mal que produiraient ces ajustements à cette belle et harmonieuse cité qu'ils avaient conçue.

Vos interventions ont tenu toutes leurs promesses, les arguments déployés étaient connus d'avance avec une vision partielle – c'est bien normal –, mais lorsqu'elle est combinée à une analyse très partielle des effets des ajustements proposés, cela mérite un peu de controverse.

Pour notre groupe Socialistes, les objectifs poursuivis par cette modification du PLU-H sont tout à fait conformes avec le programme en matière d'urbanisme et d'habitat que nous avons porté en 2020 durant la campagne électorale et particulièrement ceux visant à :

- Maintenir un haut niveau de production en garantissant une répartition solidaire de l'effort de construction ;
- Développer l'offre de logements à prix abordables, selon un principe de mixité sociale ;
- Améliorer la qualité du parc de logements et du cadre de vie ;
- Garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie.

Dans le cadre de cette modification, l'adaptation des règles se fonde sur une palette d'outils déjà existante au sein du PLU-H approuvé sous l'ancienne mandature en mai 2019. Il n'y a pas donc de nouveaux outils. Ce sont bien ces outils existants que nous adaptons aujourd'hui pour mettre en œuvre nos objectifs politiques. Comme je le dis souvent dans cette assemblée, tout est question de positionnement du curseur. Nous assumons à travers cette modification le choix de pousser ces curseurs sans frilosité, mais sans dogmatisme ni idéologie non plus, mais bien pour faire bouger les lignes, pour mieux négocier une meilleure offre de logements et de services en quantité et en qualité avec les acteurs qui fabriquent la ville, pour le seul intérêt des actuels et futurs Lyonnais.

Sans entrer de trop dans le détail de ces outils modifiés, notre groupe retient particulièrement les évolutions suivantes :

- Abaisser les seuils d'exigence de logement social au sein des SMS au sein des quartiers déficitaires ? Augmenter les emplacements réservés pour le logement social ? Tout comme augmenter les SDP pour le logement social ? Introduire du BRS ? Tout ceci pour apporter enfin une réponse à cette demande, sans cesse croissante et pour honorer les engagements triennaux ? Nous approuvons !

- Introduire des « secteurs de taille minimale de logement » pour favoriser la livraison de logements adaptés à l'accueil de familles – outil d'ailleurs développé au moment du PLU-H déjà à Villeurbanne que nous reproduisons aujourd'hui sur Lyon –, dans un contexte où elles ont tendance à quitter le centre-ville ? Nous approuvons !

- Abaisser les normes de stationnement automobile dans les opérations, afin de diminuer le coût de la construction et par conséquent, les coûts des produits mis à la vente ? Nous approuvons !

- Adapter les « Orientations d'Aménagement et de Programmation » sur des sites particulièrement à enjeux et permettre de fabriquer une « Ville du bien vivre », qui vise la santé des futurs habitants et pas le seul objectif comptable ? Nous approuvons !

Donc il est inutile d'agiter le chiffon rouge face à ces évolutions qui visent à rendre la Ville de Lyon plus accessible pour tous ceux qui souhaiteraient s'y installer.

Il est inutile d'agiter le chiffon rouge face à ces évolutions qui feraient soi-disant fuir promoteurs et autres aménageurs. Les agences lyonnaises de promoteurs parisiens créées en nombre dans les années 2010 n'ont toujours pas baissé leur rideau. C'est bien méconnaître cette profession qui sait s'adapter et attend d'être challengée, suite à une décennie où le tapis, rouge lui aussi, leur a été déroulé sans contreparties flagrantes.

Enfin, on en a beaucoup parlé et Raphaël, tu en as parlé dans ton introduction, il est inutile aussi d'agiter le chiffon rouge sur l'actualité de la construction neuve sur la Ville de Lyon qui serait en chute libre. En témoignent encore les propos tenus par les uns et les autres depuis ce matin. Ces propos demeurent partiels et sans données sourcées. Pourtant, ces chiffres sur une période récente, nous en disposons aujourd'hui, ceux qui concernent la délivrance des permis de construire que vous pouvez trouver toutes et tous sur le très sérieux site du ministère de la Transition écologique.

Rappelons tout d'abord que cette baisse du nombre de permis accordés est une problématique nationale. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises. Mais, pour ce qui concerne Lyon et sa Métropole, tu nous l'as indiqué, Raphaël, nous n'avons pas à rougir. Lyon continue à assumer son rôle de cœur de chauffe dans la production de logements au sein de la Métropole, puisqu'en termes de nombre de permis accordés, il y en a eu 2 300 en 2019, plus de 3 000 en 2020 et plus de 2 500 en 2021. Donc je vous laisse désormais à vos analyses comparatives pour pointer qui seraient les « coupables », mais il me semble que ces chiffres transcrits ici témoignent d'une extrême régularité contrairement aux « coups de boutoir » que nous entendons depuis plusieurs Conseils municipaux et encore plus depuis ce matin. Finalement, à défaut de justifications, ces interventions deviendraient-elles de simples témoignages, des histoires, des fables ou la tactique de la « petite musique » que l'on joue pour convaincre l'opinion ? Il s'agit là de basse propagande.

Ces informations désormais objectives, basées sur des données officielles, étant désormais transmises, notre groupe tient à réaffirmer son soutien à cette modification qui est apportée au PLU-H et votera très favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GIRAUD.

Pour le groupe les Écologistes et Lyon en Commun, Madame FRÉRY, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme FRÉRY Marie-Noëlle : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

J'entends depuis ce matin un certain nombre de propos qui peuvent quand même surprendre.

J'ai entendu que nous n'avions pas de vision sociale – Madame CROIZIER, Madame GAILLIOUT. J'ai entendu le mot « politique excluante », l'absence de visibilité et j'ai entendu que l'on écartait les classes moyennes. Mais où vivons-nous, chers collègues ?

Aujourd'hui, le PLU-H prévoit quelques modifications qui vont répondre justement à ces préoccupations sociales et je précise que notre équipe n'est en place que depuis 19 mois, pas 19 ans.

Le souci de la cohésion sociale passe par le respect et l'équilibre entre les exigences écologiques, sociales et politiques. Et nous visons à travers ces modifications la qualité du logement, logement social ou logement privé, l'environnement extérieur, la pleine terre, les espaces protégés, l'accessibilité aux services et le coût maîtrisé du logement. Nous devons répondre à une urgence sociale, l'accès au logement, la mutation.

Or la Ville de Lyon, si elle est attractive, fait déjà fuir les classes moyennes et les plus modestes de plus en plus en périphérie et ce n'est pas d'aujourd'hui, cette question. Les récents logements édifiés dans le 4^e ou le 5^e arrondissement de Lyon s'élevaient à des prix au mètre carré démesurés. Mais les nouveaux policiers municipaux, les personnels des crèches, les petits salaires, les classes moyennes, l'ensemble de ces invisibles ne peuvent déjà plus s'installer sur Lyon. Nous devons donc répondre à ces familles, à ces célibataires qui gagnent entre 10 000 et 50 000 euros par an. Oui, nous devons répondre à quasiment 70 % des citoyens, qui peuvent prétendre à un logement social ou à un logement abordable. Je rappellerai rapidement que nous avons des familles avec quatre enfants, en attente depuis des années d'un F5 et qui vivent actuellement dans un F3. Nous avons sur Lyon Saint-Jean une personne veuve victime d'un AVC, locataire d'un appartement et qui ne peut plus bouger dans cet appartement, il n'y a pas d'ascenseur, et qui attend une mutation depuis trois ans. Il y a tant d'autres exemples.

Oui, il faut des signaux forts pour indiquer notre priorité de créer des logements sociaux et de favoriser l'accès à ces logements pour plus de 30 000 ménages en attente sur Lyon comme l'a rappelé Raphaël MICHAUD.

Oui, il y a une augmentation prévue dans ce PLU-H de la production des logements sociaux et de la création de logements abordables avec un certain nombre de dispositifs qui ont été rappelés par tous.

Rappeler également que, dans ce PLU-H, il y a des emplacements réservés pour des groupes scolaires publics qui ont bien été abandonnés sous l'ancienne équipe municipale lorsque l'on voit l'état de certaines de nos écoles publiques primaires, mais également l'état de certains de nos gymnases. Et si certains ne sont pas encore convaincus, nous pouvons organiser des visites. Dans le PLU-H, il y a un emplacement réservé pour l'extension d'un équipement sportif sur la rue Paul Bert dans le 3^e.

Le PLU-H répond à des objectifs sociaux, écologiques et ce n'est pas une politique excluante, c'est une politique volontariste. Il s'agit pour les citoyens qui croient peu en l'action politique de réaliser nos promesses et de permettre avec ces outils d'accéder à cette responsabilité morale et sociale d'offrir une ville qui ne soit pas à deux vitesses. Et cette fracture sociale qui favorise les extrêmes, nous essayons de la réduire sur Lyon.

Alors, j'ai entendu les propos de ce matin et de toute la journée de certains des élus. Je les regrette, parce qu'ici, il s'agit d'agir, d'influer réellement sur des objectifs sur lesquels nous devrions tous être d'accord : une ville partagée entre tous les citoyens et non réservée aux catégories sociales supérieures. C'est pourquoi les groupes Lyon en Commun et Écologistes voteront en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame FRÉRY.

Comme je l'ai annoncé un peu plus tôt, ayant eu cette demande de parole complémentaire de Monsieur COLLOMB, vous avez la parole pour 2 minutes, Monsieur COLLOMB.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire, je ne comptais pas intervenir, mais je dois dire que j'ai été mis en cause par Monsieur Raphaël MICHAUD.

Monsieur Raphaël MICHAUD, ce ne sont pas les mots qui comptent, ce sont les résultats. Quand on fait passer les constructions sur la Métropole de Lyon de 10 000 à moins de 5 000, alors on ne peut pas se permettre de donner des leçons. Faites d'abord vos preuves et faites en sorte que les gens, les vraies gens, pas ceux qui tiennent des discours comme vous, puissent trouver effectivement un logement. Nous en construisons 10 000 sur la Métropole, 2 000 à 3 000 sur la Ville de Lyon, combien en construisez-vous aujourd'hui ? Et vos modifications du PLU-H entraînent encore, et c'est dans la modification, une baisse de la constructibilité, un renchérissement des matériaux et donc des coûts encore plus élevés ! Cela veut dire que nous faisons, nous, 4 500 logements sociaux sur l'agglomération, combien allez-vous en faire ? Nous en faisons 60 % sur Lyon, combien allez-vous en faire ?

Alors, nous en avons assez de vos grands discours moralisateurs. Vous savez, il y a un mot de Charles Péguy sur Kant. Il disait : « *Le kantisme a les mains pures, le problème, c'est qu'il n'a pas de mains.* » Vous, vous êtes pareils ! Vous ne savez pas faire passer des discours dans la réalité concrète et c'est pour cela qu'aujourd'hui, les Lyonnais sont en train de saturer de votre gestion.

M. LE MAIRE : Bon, je constate que l'on est loin de l'appel à la bienveillance de Monsieur CUCHERAT de ce matin, mais bon.

Monsieur MICHAUD, je vous cède la parole pour revenir sur les différents éléments qui ont été soulevés.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci.

N'étant, hélas, qu'élu à la Ville, je vais répondre sur les questions qui concernent la Ville.

Mes chers collègues,

Je vous remercie tous pour cette lecture attentive des évolutions du droit face aux défis du siècle. Avec ce PLU-H, je le redis, le quotidien est simplifié, la mobilité est facilitée, mais je m'inquiète de savoir si nous habitons dans la même ville. Dans quel déni êtes-vous ? Le pic de pollution en cours, cela vous parle ? Les Accords de Paris ? La stratégie nationale bas carbone ? L'épuisement des ressources ? Les terres rares ? Est-ce un mythe ? Non, la baisse annuelle du taux de motorisation des Lyonnais que donne l'INSEE, ce n'est pas une vision.

Nous facilitons la mobilité des Lyonnais. Pouvoir garer son vélo en sécurité, conserver un plancher de stationnement pour répondre aux besoins incompressibles de véhicules individuels, mais, par ricochet, faire baisser le coût des constructions. En évitant le recours systématique à des sous-sols, on débloque des opérations.

À Lyon, nous avons déjà un gisement de plus de 300 000 places de stationnement, à ramener, par exemple, et à comparer aux 200 000 véhicules possédés par les Lyonnais.

Madame CROIZIER, ne vous inquiétez pas, il subsiste du doute, car oui, dans cette période de transition de la mobilité, dans cette ville où les vides sont si rares, le défi du partage des parkings est devant nous, nous, élus, nous, Lyonnais, le partage des véhicules, le partage des stationnements, le partage des sous-sols, l'opportunité de retrouver des caves, des zones de logistique.

Les opérateurs de mobilité ont déjà démontré leur savoir-faire prometteur, notamment LPA&Co qui développe sa politique, mais aussi tous ses concurrents. À nous de faire connaître ces solutions et de les multiplier ensemble pour que cette transition se fasse dans la simplicité et dans la bienveillance.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur MICHAUD.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

*(Les groupes Droite Centre et Indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains votent contre.)
(MM. CHEVALIER, BLACHE, SECHERESSE et Mmes DE LAURENS et NUBLAT-FAURE sont non votants.)*

Mise au point :

(Mmes DE LAURENS, NUBLAT-FAURE et M. CHEVALIER ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter POUR.)

(M. BLACHE a fait savoir qu'il avait voulu voter contre)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1526 - Lyon 4e - Participation financière de la Ville de Lyon au projet Collège Serin - Opération n° 04SESERI - Affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de convention

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur MICHAUD, vous avez de nouveau la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Pour la délibération 1526 sur le collège Serin, la vente de ce bien municipal a été organisée par la précédente majorité. Je vous rappelle que ce bâtiment a été ainsi vendu 1,250 million d'euros, un patrimoine remarquable, délabré, vendu à un opérateur pour loger des étudiants sans aucune amélioration thermique. N'y avez-vous vu aucun souci ? Imaginez si nous avions laissé se faire l'opération initiale avec une population, les étudiants, qui subissent la précarité énergétique.

Nous, nous ne sommes pas dans le déni. La Ville facilite l'adaptation des bâtiments patrimoniaux pour rendre confortables des bâtiments vétustes été comme hiver.

Ce projet a fait l'objet d'une subvention de la Métropole dans le cadre du dispositif Écoréno'v. Le bâtiment est un patrimoine municipal remarquable, ce qui justifie un traitement exceptionnel. Cette subvention ne peut constituer un précédent. En revanche, cela va permettre à des étudiants de bénéficier d'un système de chauffage performant.

Ce foncier municipal va permettre la réalisation de 47 logements étudiants pérennes et je suis très heureux de pouvoir le faire aboutir pour la justice sociale et pour le climat.

Ce projet de délibération montre une fois encore que ce n'est pas la justice sociale ou le climat, mais que justice sociale et climat vont de pair.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur MICHAUD.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame PALOMINO, vous avez la parole pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Datant de 1885, l'ancien collège Serin est un bâtiment emblématique sur le 4^e arrondissement, un bâtiment qui a marqué de son empreinte patrimoniale l'histoire du quai Gillet.

Sa transformation pour lui permettre de répondre aux nouveaux besoins de notre ville, de ses habitants, était une condition sine qua non pour en assurer la préservation et le renouveau.

Le projet que vous nous demandez de valider aujourd'hui est celui que nous avons engagé lors du précédent mandat, en travaillant dans la proximité avec les habitants et les habitantes du quai Gillet, à savoir une résidence sociale étudiante qui

réponde à un réel besoin, comme vous l'avez évoqué, une microcrèche qui complétera l'offre des familles du quartier, ainsi qu'un local d'activités que nous avons à l'époque imaginé en espace de coworking pour favoriser la proximité entre le lieu de vie et le lieu de travail des habitants. De même, vous conservez à l'identique le projet de préservation des espaces verts végétalisés à l'arrière et à l'avant du bâtiment, qui apportent au bâtiment une part bienvenue de respiration et de tranquillité.

Alors, variation constatée – vous vous en vantez et je l'entends – concerne la rénovation énergétique du bâtiment, qui est mise effectivement au goût du jour, sur laquelle vous avez renforcé et actualisé les exigences. C'est un point sur lequel nous nous accordons également. La qualité énergétique du bâtiment est aussi un gage de sa durabilité dans le temps et un facteur d'économie d'énergie important.

Tout cela pour dire, Monsieur le Maire, chers collègues, que si nous saluons la réalisation de ce projet, que nous avons voulu rendre possible lors du précédent mandat, mais nous avons été retardés, nous apprécions un peu moins vos déclarations, comme en témoigne encore ce matin votre introduction sur le budget primitif concernant une supposée inaction de notre part quant à la préservation de notre patrimoine et de la nature de notre ville, comme si des projets comme celui-ci n'existaient pas avant votre arrivée.

Comme évoqué dans nos débats précédents, nous espérions après vos déclarations concernant le fait de faire de la politique autrement que vous seriez davantage attaché à reconnaître les mérites de ceux qui ont lancé les projets que vous accomplissez aujourd'hui.

Nous voterons favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(MM. BLACHE, CHEVALIER, COLLOMB, CUCHERAT, SECHERESSE, SOUVESTRE et Mme DE LAURENS sont non votants.)

Mise au point :

(Mme DE LAURENS et MM. BLACHE, CHEVALIER et SOUVESTRE ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1527 - Lyon 5e - Convention d'étude sur la valorisation du quartier Sœur Janin, entre l'Institut d'Urbanisme de Lyon et la Ville de Lyon

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur MICHAUD, vous avez la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Sur le rapport 1527, face aux défis de l'urbanisme, de la mobilité et de la sécurité, la Ville de Lyon profite de toutes les énergies. Cette délibération permet de mobiliser la jeunesse, de profiter de l'expertise des équipes enseignantes. Cette délibération est l'occasion de souligner la vivacité de la recherche lyonnaise en urbanisme et je me réjouis de la mise en service de cette vivacité au service d'un quartier de politique de la Ville, la transition pour tous.

Avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Madame FRÉRY, c'est à vous pour 2 minutes.

Mme FRÉRY Marie-Noëlle : Après le début de ce mandat, nous avons appris, toute l'équipe du 5^e, le projet de la Maison de la Métropole et la construction de logements sur le quartier politique de la Ville du 5^e arrondissement, le quartier Janin.

Ce projet immobilier initialement conçu sans concertation pendant la période Covid visiblement ou depuis de très nombreuses années dans les cartons a heurté notre équipe, mais également, je le précise, les services de police et la population en général qui s'est exprimée un peu vivement notamment en Conseil de Quartier en présence du délégué du Préfet.

Mais l'intelligence des différents intervenants, et vous me pardonnerez de ne pas tous les citer, de la Métropole, de la Mairie centrale ou de l'arrondissement, de GrandLyon Habitat, bailleur social important, a permis d'organiser des consultations et d'avoir un projet immobilier déjà plus adapté, qui a été déjà évoqué et examiné par la population samedi 22 janvier au matin en présence de Kaléido'scop, des élus et de nombreux habitants qui se sont exprimés sur la sécurité, le stationnement et la perte éventuelle d'espaces verts dans le quartier Janin.

Et oui, le travail de cette équipe universitaire est le bienvenu. Rien ne se fait sans les habitants, sans échange et respect. Monsieur SÉCHERESSE évoquait tout à l'heure en matière de sécurité la négation du réel. Nous le rassurerons s'il peut

ou s'il accepte d'entendre, mais nous avons entendu en premier les services de police et nous avons entendu leurs inquiétudes sur le projet initial. Nous ne sommes pas virtuels, nous sommes pratiques.

Merci ici à Monsieur CHIHI, Monsieur MICHAUD, Monsieur GIRAULT et tant d'autres qui travaillent et de concert avec l'ensemble des intervenants pour permettre à un quartier politique de la Ville avec des étudiants en urbanisme de réaliser un projet intéressant et respectueux de tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(MM. CHEVALIER, GIRAUD, PRIETO, SECHERESSE et SOUVESTRE sont non votants.)

Mise au point :

(MM. GIRAUD, PRIETO, CHEVALIER et SOUVESTRE ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2022/1520 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2022 pour un montant total de 25 800 euros

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

(Adopté.)

2022/1521 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2022 pour un montant total de 50 800 euros

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

(Mme GOUST ne prend pas part au vote)

(Adopté.)

2022/1522 - Jobs d'été - Opération 2022

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

(Adopté.)

2022/1523 - Sainte-Euphémie (01600) - Intervention de la Ville de Lyon à l'acte de cession de la parcelle cadastrée ZB 74 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au profit de la communauté de communes Dombes Saône Vallée - EI 99007

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

Mise au point :

(M. OLIVER a fait savoir qu'il avait voulu ne pas prendre part au vote.)

(Adopté.)

2022/1519 - Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat intercommunal Pompes funèbres intercommunales de l'Agglomération lyonnaise (PFIAL) - Exercice 2020

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(M. BOSETTI ne prend pas part au vote.)

Mise au point :

(M. DUVERNOIS a fait savoir qu'il avait voulu ne pas prendre part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE – VIE ÉTUDIANTE

2022/1428 - Opérations de désherbage de la Bibliothèque municipale - Approbation des modalités d'organisation d'une braderie et de tarifs et d'une convention de type de don

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante.

Pour ce premier dossier, je cède la parole à Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Parallèlement à sa mission essentielle de conservation de documents et de collections, qui fondent notre patrimoine commun, notre réseau de bibliothèques municipales exerce une mission de diffusion et de circulation d'ouvrages diversifiés auprès de ses abonnés.

Pour mener cette mission et répondre aux attentes des adhérentes et adhérents de nos bibliothèques, nous ne cessons d'acquérir de nouveaux titres, de nouveaux supports, de nouveaux ouvrages. Et pour accueillir ces nouvelles acquisitions, il nous faut faire de la place.

Aussi, nos bibliothécaires font régulièrement le tri, retirant des rayons de nos bibliothèques des ouvrages qui se sont légèrement abîmés à force d'être prêtés et d'autres qui sont moins empruntés.

Ces documents, nous ne les jetons pas, nous leur donnons une seconde vie. Des dons sont faits aux crèches et écoles, bibliothèques d'hôpitaux, structures d'éducation populaire, Maison d'arrêt de Corbas via le Bibliobus, par exemple. En moyenne, environ 10 000 documents sont ainsi donnés chaque année.

Parallèlement, nous allons mettre en place des braderies où ces livres, revues, CD, DVD seront vendus à prix symbolique au grand public. Nous comptons organiser deux grandes braderies par an, l'une à la Bibliothèque de la Part-Dieu, l'autre dans une bibliothèque d'arrondissement par roulement chaque année.

Monsieur le Maire, la Commission Culture a émis un avis unanimement favorable sur ce projet de délibération qui détaille tout cela.

M. LE MAIRE : Et bien sûr, tout cela sans glyphosate, chère Nathalie.

Intervention retirée du groupe Pour Lyon.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(MM. CHEVALIER, OLIVER, SECHERESSE et SOUVESTRE sont non votants.)

Mise au point :

(MM. OLIVER, CHEVALIER et SOUVESTRE ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1463 - Approbation d'une convention de dépôt de fonds d'archives privées établie entre la Ville de Lyon- Archives municipales et Monsieur Michel CHOMARAT

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame PERRIN-GILBERT, c'est à vous de nouveau.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur Michel CHOMARAT, natif et éditeur à Lyon, écrivain, très engagé dans la défense du patrimoine lyonnais et la collecte des archives LGBTQ, a produit et rassemblé dans le cadre de ses actions associatives et militantes, de ses fonctions d'éditeur, ainsi qu'au cours de son parcours politique, des documents qui témoignent de ses différents engagements.

Fidèle à son souci de constituer, préserver et restituer la mémoire collective, il souhaite déposer à la Ville de Lyon le fonds qu'il a ainsi constitué, pour qu'il soit conservé aux Archives municipales à des fins de recherche historique et de témoignage.

C'est avec beaucoup de plaisir et en adressant des remerciements publics à Monsieur Michel CHOMARAT que je vous invite à voter ce projet de délibération qui a par ailleurs reçu un avis unanimement favorable de la Commission Culture.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, Madame RUNEL, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Le fait de disposer dans nos institutions, Archives municipales, Bibliothèques, Musées, de ces différents fonds vient renforcer la richesse qui fait de Lyon à la fois une capitale culturelle, mais aussi un carrefour culturel, culturel et politique.

Le fonds Michel CHOMARAT est le résultat d'autant de recherches que de combats menés pour qu'existe enfin dans l'espace public, à Lyon mais bien au-delà, l'histoire de certains oubliés puis réhabilités, comme lui-même l'a rappelé dans son travail. Je ne citerai par exemple que les gays et les lesbiennes, les francs-maçons, les Algériens, les personnes à la rue, sans identité.

Après avoir été ignoré de l'histoire collective, le travail de Michel CHOMARAT a consisté à redonner place et vie à l'ensemble de ces luttes pour ne pas les voir mourir une deuxième fois.

À l'heure où certains parlent de liquider les héritages, je me pose la question, non pas du sens des archives, mais bien de notre histoire. Que serions-nous devenus sans les luttes féministes, écologistes, pour les droits humains et les droits sociaux ? Que serions-nous devenus sans les femmes et les hommes qui les ont menées ?

Loin de la morale et des interdits, la transmission de ces documents devient un bien commun, un bien durable accessible à tous. Très attaché à ce que la transmission s'effectue dans l'institution, c'est-à-dire dans nos musées, nos archives, les bibliothèques, les médiathèques et les autres lieux publics, dans le service public finalement, ce travail bien particulier va nous permettre désormais de venir enrichir et compléter la mémoire de notre ville. Et s'il existe une résonance à Lyon, elle va bien au-delà désormais.

Encore une fois, nous parlons souvent dans cette assemblée de la transmission aux générations futures, je ne peux que vous inviter à découvrir ou redécouvrir ces archives et faire vivre cette mémoire pour rendre dignité aux oubliés où, comme avec beaucoup de provocation lors des cérémonies instituées par Michel CHOMARAT des morts sans toit à l'Hôtel de Ville, il parlait des morts sans sépulture. C'est à la fois une reconnaissance pour son travail et, s'il en était besoin, un réel enjeu, une histoire particulière qui se transforme en histoire collective. Cela permet donc de conserver une mémoire active, comme le titre de sa collection.

Notre groupe votera bien évidemment favorablement ce rapport et je tenais à vous remercier personnellement Madame l'Adjointe, chère Nathalie, de poursuivre et maintenir ce travail.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(MM. SECHERESSE et SOUVESTRE sont non votants.)

Mise au point :

(M. SOUVESTRE a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1434 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 63 500 euros à l'association CinéDuchère, sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9e - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

M. LE MAIRE : Pour le dossier suivant, Monsieur GIRAULT, c'est à vous la parole.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

L'association CinéDuchère gère un cinéma associatif de proximité classé Art et Essai, assorti des labels Jeune Public et Patrimoine et Répertoire. Elle propose également des animations en direction des jeunes du quartier et des établissements scolaires et touche un public très large grâce à une programmation éclectique.

Ainsi, même si le contexte 2020-2021 a permis paradoxalement à la structure d'améliorer sa situation financière, sa trésorerie moins tendue reste fragile. C'est pourquoi je vous propose de voter, comme nous l'avons fait en 2021, une

subvention de 63 500 euros avant la programmation des actions du Contrat de Ville 2022, qui vous sera proposée au Conseil municipal de mai. La subvention de 1 100 euros pour l'action Passeurs d'images sera examinée lors de cette séance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je note le retrait de la prise de parole du groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique.

Je mets donc directement ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mmes FRERY, GEORGEL et MM. SOUVESTRE et SECHERESSE sont non votants.)

Mise au point :

(Mmes FRERY, GEORGEL et M. SOUVESTRE ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1457 - Adoption du règlement du budget participatif lyonnais

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame VIDAL, c'est à vous la parole.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et à tous.

Permettez-moi à mon tour de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que 2022 soit portée, comme j'ai eu l'occasion de le dire à un certain nombre d'entre vous par l'imagination créatrice, l'enthousiasme, le courage, l'agir collectif, pour que nous puissions faire vivre une démocratie ouverte, une démocratie tissée des liens de la culture et de la solidarité.

Je suis très heureuse de vous présenter aujourd'hui le règlement du premier budget participatif lyonnais et je remercie vivement toutes celles et ceux qui ont participé à sa construction.

33 ans après sa création à Porto Alegre, la Ville de Lyon se dotera donc à son tour, le 14 mars prochain, d'un instrument original, efficace, qui permet de rapprocher les habitantes et les habitants des décisions qui les concernent, autrement dit d'expérimenter de nouvelles façons de travailler au sein de la collectivité et de faire non plus seulement pour les habitantes et les habitants, mais aussi avec les habitantes et les habitants.

Alors, si le budget participatif a évolué, évidemment, depuis 1989, nous avons la chance de pouvoir bénéficier des expériences passées et, à l'instar de près de 200 collectivités aujourd'hui qui ont lancé leur budget participatif, de travailler modestement, mais toujours plus sûrement, au renouvellement des pratiques de démocratie locale dans le sens d'une démocratie continue, plus impliquante et plus inclusive.

Expérimenter, c'est aussi comparer. Vous l'avez rappelé justement Monsieur KÉPÉNÉKIAN. De fait, le règlement que nous avons construit et que nous nous sommes attachés à adapter à la Ville de Lyon s'est appuyé sur un premier travail de parangonnage lancé dès 2020 et, en parallèle, un autre parangonnage a été réalisé pour participer à l'élaboration de la plateforme d'information et d'initiative citoyenne Oyé, qui sera ouverte au moment du lancement du budget participatif et qui en constituera l'outil principal permettant aux participantes et participants de déposer des idées et de voter pour les projets qui auront leurs préférences.

Forts de ces éléments de comparaison, nous avons entrepris la définition du règlement du budget participatif via différents groupes de travail, des réunions mensuelles des Adjointes d'arrondissement à la Démocratie locale, associant – dois-je le préciser – l'ensemble des Mairies d'arrondissement, des réunions du Comité de Pilotage, du Comité technique, un *ristretto* des directeurs, le tout sous la houlette de l'équipe du budget participatif au sein de la nouvelle Mission Démocratie ouverte.

Je tiens également à préciser que le règlement finalisé a d'ores et déjà fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des Mairies d'arrondissement, aux différents groupes politiques et dans l'ensemble des Commissions thématiques pour avis ou pour information.

Le budget participatif s'inscrit dans une politique large de développement de la participation citoyenne, qui inclut l'ensemble des acteurs concernés, les habitants ou collectifs d'habitants, les élus et bien entendu les agents de la collectivité.

Son premier principe fondamental est simple. Il est le premier des principes fondamentaux du budget participatif en France, tel que présenté notamment lors de la déclaration de clôture des Rencontres nationales des budgets participatifs en novembre 2019 à Paris. Ce principe est le suivant : il s'agit de concerter largement pour l'orientation d'une part de l'investissement public, comme cela a été rappelé par Monsieur le Maire en début de séance.

Le budget participatif doit être délibératif et donner aux citoyens le pouvoir effectif de présenter des propositions et de décider à travers un vote des projets qui seront réalisés par les collectivités.

Les collectivités qui mettent en œuvre cet outil s'engagent à respecter le résultat du vote et à réaliser les propositions citoyennes dans le cadre d'un règlement clair et public indiquant les critères de sélection des projets.

Il s'agit donc avant toute chose de donner du pouvoir d'agir aux citoyens. Le budget participatif est également conçu comme un moyen de transformation de la relation entre élus, agents et habitants, en reconstruisant de nouveaux espaces de dialogue, en renforçant la confiance entre les habitants, l'Administration et les élus.

La stimulation entre habitants, élus et services municipaux est, à l'heure d'une grande défiance démocratique, plus que jamais essentielle. Je pense que vous le reconnaîtrez.

Quid donc du règlement et des critères de sélection des projets ?

Le principe de transparence et de sincérité nous oblige notamment à définir et rendre public le montant alloué au budget participatif et nous avons annoncé en début de mandat le montant que nous souhaitons pouvoir dédier au budget participatif. Ce mandat comptera donc deux éditions engageant une enveloppe totale de 25 millions, répartis donc en deux éditions, 12,5 millions d'euros consacrés à la première édition pour réaliser les idées proposées et votées. Une répartition s'opère encore entre des projets qui bénéficieront à l'ensemble de la ville, donc des projets transversaux, non localisés, touchant plusieurs arrondissements, ou relatifs à de grands équipements de la Ville, à hauteur de 2 millions. 10,5 millions d'euros seront divisés par arrondissement au prorata du nombre de résidentes et de résidents.

Répondant au principe fondamental d'égalité d'accès et d'inclusion, rappelant que le budget participatif doit permettre la participation du plus grand nombre possible d'habitantes et d'habitants sans se limiter aux personnes inscrites sur les listes électorales, nous nous sommes attachés à développer un dispositif ouvert à toutes et tous.

Le dépôt des idées et le vote des projets seront donc ouverts aux habitants, ainsi qu'aux collectifs d'habitants, Conseils de Quartier, Conseils citoyens, associations, etc., étant entendu que le terme d'habitant renvoie non seulement au résident, mais également à celui qui exerce une activité professionnelle ou étudiante ou encore des loisirs à Lyon, sans condition d'âge ou de nationalité. C'est donc bien une citoyenneté active, une citoyenneté en actes que nous souhaitons promouvoir.

Une telle ouverture appelle un dispositif le plus simple d'accès. Voilà pourquoi nous avons fait le choix de l'usage d'une plateforme numérique dédiée, nommée Oyé, en référence à la charte graphique de la participation citoyenne à Lyon, plateforme d'information et d'initiative citoyenne qui permettra aux habitantes et habitants de déposer et de voter donc pour les projets qui auront leurs préférences.

Pour travailler à l'accompagnement des habitants de l'idée au projet, à sa formalisation, des actions spécifiques d'inclusion des publics, ne participant pas spontanément à ce type de processus, vont être mises en œuvre. Lutter contre les obstacles liés à l'électronisme ou à la fracture numérique par une médiation numérique, lutter contre les risques d'autocensure de publics se tenant éloignés des démarches participatives par des dispositifs d'aller vers, notamment issues de l'éducation populaire. Bien sûr, une attention sera portée à l'émergence de projets dans les quartiers dits populaires de la ville, les quartiers politique de la Ville en particulier.

Pour ce faire, le budget participatif lyonnais procédera d'un principe fort de proximité et, tout au long de la démarche, nous pourrons compter sur l'implication forte des Mairies d'arrondissement, de l'ensemble des relais de quartier (les bibliothèques, les MJC, les centres sociaux notamment) et bien entendu des instances de dialogue citoyen existantes qui constituent la colonne vertébrale de notre démocratie de proximité. Je pense bien sûr aux Conseils de Quartier, aux Conseils citoyens et probablement aux Comités d'Intérêt locaux. Ils pourront toujours pleinement jouer leur rôle à la fois de relais d'information et de mobilisation et de formalisation et portage de projets collectifs.

Des dispositifs présentiels seront mis en place pour d'une part informer en déployant une communication accessible et impliquer les habitantes et les habitants et d'autres part pour rencontrer et accompagner les porteurs d'idées dans la construction de leurs projets. Des stands d'information visibles dans l'espace public, des ateliers d'émergence qui seront organisés dans les arrondissements de mars à juin (27 ateliers au total, 3 minimum par arrondissement) pour aider les habitantes et les habitants à structurer leurs idées, un forum qui sera un temps d'accompagnement pendant la phase d'analyse par les services de la Ville pour les porteurs d'idées pour formaliser leurs projets, un accompagnement numérique, que j'ai déjà évoqué, pour l'utilisateur en particulier de la plateforme Oyé dans les espaces numériques des bibliothèques. Autant de dispositifs qui s'efforceront de répondre au principe fondamental d'émancipation du budget participatif.

Le budget participatif doit être l'occasion d'un apprentissage de la citoyenneté et de l'exercice démocratique. L'objectif à long terme est bien de favoriser l'autonomie des habitants en leur permettant, par exemple, mieux faire entendre leur voix, de concevoir un projet réaliste, de savoir le chiffrer, de savoir retrouver les informations dont ils ont besoin pour les mettre en œuvre.

Dans le respect de l'autonomie des habitants, de leurs capacités au sens précisément des capacités théorisées par l'économiste Amartya Sen, renvoyant à la liberté de choisir sa vie, dans le respect de l'autonomie des habitants donc, le budget participatif lyonnais n'est pas orienté vers une thématique particulière. Carte blanche est donnée aux habitantes et habitants en cohérence également avec le principe de confiance et de délégation.

Pour qu'elles soient recevables, les idées déposées devront seulement répondre à un certain nombre minimal de critères : relever de l'intérêt général, ne concerner que des dépenses d'investissement, être techniquement et juridiquement faisable, être lié aux compétences de la municipalité.

Et si aucun montant maximum n'a été fixé pour les projets en sorte de pouvoir permettre l'émergence de projets structurants, en revanche, ces projets devront être réalisables en deux ans à compter de la validation définitive du projet.

Nous pourrions voir émerger une grande diversité de projets, des projets dans les écoles (végétalisation, toilettes, auvent), des projets d'amélioration des équipements publics (espace ludique dans une piscine, fablab dans une bibliothèque), des projets dans les parcs et squares (des plantations comestibles, des équipements sportifs de plein air, des aires de jeux inclusives), des projets d'embellissement et d'éclairage (des parcours lumineux, des jardins de rue), des projets culturels (des rénovations de fontaine, de l'art dans la rue), des projets sociaux, de santé (des frigos solidaires, par exemple).

Concernant le calendrier de cette première édition, il débutera avec l'ouverture du dépôt des projets du 14 mars au 17 juin, période pendant laquelle auront lieu les 27 ateliers d'émergence évoqués. Chevauchera un tout petit peu la période d'analyse, qui commencera le 9 mai pour s'achever le 4 novembre, donc phase d'analyse technique, juridique et financière par les services de la Ville. Puis viendra la période du vote et de la sélection, vote des habitantes et des habitants pour les projets qui auront leurs préférences. Ils seront bien sûr accompagnés pendant tout ce temps jusqu'à la sélection des projets. La réalisation des projets débutera après l'annonce des lauréats début 2023, avec des projets qui pourront se réaliser jusqu'à fin 2024. Bien sûr, nous aurons un temps important d'évaluation au premier trimestre 2023 pour trouver des pistes d'amélioration pour la deuxième édition.

Avec 25 millions d'euros inscrits à la PPI pour l'organisation des éditions du budget participatif pendant la durée de notre mandat, la Ville de Lyon se situe dans la fourchette haute des collectivités en dédiant 8 euros par habitant et par an pour des projets à leur initiative contre 6,5 euros en moyenne en France, cela sans compter les 25 millions supplémentaires qui sont prévus pour la mise en œuvre d'un dispositif de concertation territorialisée sur des sites choisis en lien avec les Mairies d'arrondissement.

Je formule le vœu que les habitantes et habitants de Lyon se saisissent de l'ensemble de ces opportunités pour initier des projets structurants et pour s'affirmer non seulement comme les acteurs, mais aussi comme les auteurs de la ville de demain.

Et parce que je ne doute pas que, comme l'a dit Madame CROIZIER, nous pouvons travailler ensemble dans l'intérêt des Lyonnais, parce que nous avons à défendre la qualité de vie de toutes les Lyonnaises et de tous les Lyonnais, comme l'a souligné Monsieur KÉPÉNÉKIAN, parce que nous aimons notre ville, comme l'a aussi rappelé Monsieur CUCHERAT, parce qu'il nous revient en ce sens de porter tous ensemble le budget participatif et de travailler à son amélioration au fil des éditions, au nom d'un dernier principe de continuité et de régularité, je vous invite à voter pour l'adoption de ce règlement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Chloë.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame PALOMINO, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Après nous l'avoir longtemps annoncé, puis présenté, vous nous proposez aujourd'hui de voter un budget participatif pour permettre aux habitants de notre ville de participer plus directement à la proposition et l'élaboration de projets pour améliorer notre quotidien à tous. Il s'agit là d'un point important de votre programme, de votre vision, un point qui faisait également partie de nos projets pour notre ville et dont nous soutenons le principe de fond.

Néanmoins, lecture après lecture, présentation après présentation, nous avons compris en quoi nous divergeons, vous et nous, sur la manière de déployer un projet de ce type, qui impactera à terme notre ville.

En effet, vous commettez à nos yeux un certain nombre d'erreurs qui transforment une belle idée en un projet beaucoup moins souhaitable qu'il ne le devrait l'être.

Premièrement, sur la forme, vous nous présentez une expérimentation dont vous nous annoncez d'ores et déjà qu'elle sera concluante. C'est problématique, car, lorsque l'on expérimente, c'est justement pour tester les limites, pour étudier la viabilité d'un tel projet. En biaisant d'emblée cette expérimentation, vous biaisez de fait le résultat final et vous empêchez de tirer tous les enseignements qu'elle aurait dû nous apporter.

Deuxièmement, et c'est beaucoup plus grave à nos yeux, vous créez par la forme que vous donnez à ce budget participatif une concurrence mal venue entre les citoyens et leurs représentants, une concurrence qui affaiblit à la fois la légitimité des arrondissements au profit d'un dialogue direct avec les citoyens et la Mairie centrale, mais qui affaiblit aussi la pluralité politique de notre ville en diluant la légitimité de vos oppositions dans le processus décisionnaire. En effet, vous mettez dès lors en place un système dont vous renforcez les extrémités, d'un côté, votre exécutif central qui prend les décisions dans un entre-soi qui exclut les oppositions. C'est le cas par exemple de la Commission Mécénat dans laquelle nous ne sommes pas conviés. Et, de l'autre, le dialogue direct avec les citoyens entre guillemets, car je reviendrai sur ce point plus tard, excluant à nouveau les représentants intermédiaires.

De notre côté, nous avons toujours défendu et nous continuerons à le faire un renforcement des arrondissements dans leurs moyens et leurs missions pour assurer le plus nécessaire que jamais travail de proximité qui est le leur. À ce titre, ils devraient être l'échelon de discussion avec les citoyens pour la mise en place des budgets participatifs. Ils ne devraient pas en être les spectateurs.

Troisièmement, sur le fond, concernant la représentativité des élus et l'implication directe des citoyens, nous le savons, tous les citoyens ne sont pas égaux devant la participation directe aux prises de décisions politiques. C'est le cas aussi pour les budgets participatifs. Tous n'ont pas les moyens, notamment en termes d'accès, en termes de capital socioculturel, en termes de connaissance des enjeux, pour pouvoir pleinement participer.

Alors, vous avez cité le pouvoir d'agir, l'éducation populaire, un secteur que je connais bien. Vous allez vous appuyer sur ces associations. Est-ce que cela sera suffisant ?

Aussi pouvons-nous constater dans de nombreux cas l'apparition de groupes relativement homogènes de participants aux concertations et aux prises de décisions, groupes qui, malheureusement, excluent de fait un certain nombre de citoyens moins habitués, moins formés à l'exercice, moins à l'aise dans les débats. Et c'est justement pour garantir que ces citoyens aussi soient entendus, soient considérés, qu'il est important que tous les élus locaux conservent des prérogatives représentatives, car nous sommes les élus de tous les Lyonnais, pas seulement de ceux qui pourront répondre à ce que vous proposez. À ce titre, nous devons accompagner les invisibles, ceux qui ne peuvent pas participer à ces instances.

Enfin, nous nous interrogeons sur le choix que vous faites de laisser les Conseils de Quartier, organes traditionnels de la concertation citoyenne, en dehors de votre spectre de travail sur ce budget participatif. En termes de méthode, de connaissance de territoire et de mécanismes locaux, ils sont pourtant une ressource de premier ordre pour accompagner un tel travail. Au lieu de cela, cette mise à l'écart pourrait très bien sonner le glas de nos Conseils dont la substance serait en partie vidée par cette initiative nouvelle. Nous y perdrons alors un relais qui a su faire ses preuves et qui mériterait d'être davantage considéré.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je dirais simplement que pour qu'un projet participatif puisse se mettre en place dans de bonnes conditions, il faut en même temps que vous renforciez de manière importante les prérogatives, les moyens et les missions des Mairies d'arrondissement, que vous favorisiez l'implication des élus et de tous les élus, et pas seulement de votre exécutif dans ces démarches, et qu'enfin vous permettiez aux Conseils de Quartier de trouver leur place dans l'accompagnement de ce processus.

En tout état de cause, il nous paraît dangereux de faire s'opposer de la sorte démocratie directe et démocratie représentative.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame BORBON, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme BORBON Delphine : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui de voter pour le budget participatif. La démocratie locale évolue, cela ne date pas d'aujourd'hui. Depuis les élections municipales de 2014, le nombre de communes mettant en place un budget participatif a considérablement augmenté. Cela va dans le sens de l'évolution de nos systèmes démocratiques. Les collectivités publiques souhaitent de plus en plus encourager les démarches visant à associer les citoyens aux processus de décisions politiques.

Cela permet de fournir une réponse, un peu floue parfois, à la défiance des citoyens à l'égard des autorités publiques, mais aussi à la montée de l'abstention électorale selon certains.

Nous pensons que la participation citoyenne est souhaitable d'un point de vue pragmatique pour un souci d'information et de savoir d'usage de la part des citoyens, mais aussi d'un point de vue normatif, car dans une société démocratique le débat doit être ouvert à tous. Mais il faut être conscient des conditions particulières et claires de mise en œuvre que cela implique.

La démocratie participative est liée à la démocratie représentative. Elle ne peut pas s'y substituer, ce n'est pas son sens. Pour que la démocratie participative puisse générer l'effet attendu, il est indispensable d'associer, voire d'aller chercher, tous ceux qui restent éloignés du dispositif. La démocratie participative ne peut pas être celle de vos seuls militants ni même celle d'autres militants.

En effet, force est d'admettre que ce type de fonctionnement profite d'abord aux associations et aux citoyens très organisés, politiquement et financièrement, et pas aux citoyens les plus modestes et éloignés des politiques locales.

Donc il ne faut pas uniquement ouvrir le dispositif à tous et accompagner ceux qui le demanderont, mais aller au-devant de tous les publics et les intégrer réellement dans le dispositif. Pour exemple, le tout numérique ne suffit pas, car il ne permet pas l'accès à tous.

Il ne s'agit pas de renforcer des mécanismes inégalitaires déjà présents dans nos sociétés. N'ajoutons pas de l'exclusion à l'exclusion.

Pour ce qui nous concerne à la Ville de Lyon, 50 millions de la PPI seront consacrés au budget participatif. 50 millions, on peut faire beaucoup avec cette somme. Rappelez-vous, une de vos promesses était une dotation financière et de gestion aux arrondissements plus importante. Il n'en est rien. La part du budget participatif consacrée à chaque arrondissement

est plus élevée que le budget dont les arrondissements disposent. Une promesse non tenue, c'est exactement ce qui éloigne les citoyens de la vie démocratique.

Derrière ce processus qui semble très ouvert et qui pourrait véritablement l'être, nous nous interrogeons. Malgré des critères précis indiqués dans le règlement, il peut exister parfois des filtres ou des limites qui ne portent pas ce nom. Nous ne souhaiterions pas que des choix s'opèrent pour ne sélectionner que les projets qui vous plaisent tant au niveau politique que technique et administratif. Vous auriez pu prévoir, une fois les projets retenus, de les proposer et de les soumettre aux élus des Conseils d'arrondissement et de cette assemblée, non pas pour les limiter ou les empêcher, mais plutôt pour les intégrer aux politiques menées par ces mêmes élus, vous ne l'avez pas souhaité. Le fait également d'avoir exclu du COPIL les élus du 2^e et du 6^e arrondissement ne nous rassure pas.

En fait, vous nous proposez une démocratie participative pas très démocratique ni très participative sauf à faire partie de votre majorité. Le projet est séduisant, notre groupe est très attaché à l'idée de proximité et de concertation avec les citoyens, mais compte tenu des éléments que je viens de vous exprimer, et notamment des manquements en matière de méthode et de fonctionnement démocratique, nous ne pouvons l'approuver.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BROLIQUIER, c'est à vous pour 8 minutes.

M. BROLIQUIER Denis : Si vous autorisez le groupe les Écologistes à parler d'abord, je peux m'organiser différemment.

M. LE MAIRE : J'accepte votre proposition, Monsieur BROLIQUIER. Je propose donc à Fanny DUBOT de prendre la parole au nom des groupes les Écologistes, Socialistes, la Gauche sociale et écologique, et Lyon en Commun. Madame DUBOT, c'est à vous.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Je m'exprime donc au nom des trois groupes de la majorité.

Depuis plusieurs semaines, le règlement du budget participatif lyonnais est présenté dans diverses instances. Nous l'avons eu en Commissions, en groupes de travail, en réunion des Présidents et Présidentes de groupe, en Conseil d'arrondissement, etc. Cela permet, comme ce qui vient d'être fait dans les interventions précédentes, de recueillir les avis des uns et des autres.

Je ne pourrai pas m'appuyer sur les avis de Monsieur BROLIQUIER en Conseil municipal, puisque nous n'avons pas eu l'occasion de l'entendre. Néanmoins, j'ai retenu ses propos en Commission. Monsieur BROLIQUIER a qualifié le budget participatif d'usine à gaz démagogique et même de recul pour la démocratie, rien que cela.

Ce n'est pourtant pas une lubie étrange qui aurait gagné la nouvelle majorité lyonnaise, mais bien une politique éprouvée, née en 1989 à Porto Alegre et appliquée en France depuis le début des années 2000, notamment à Grenoble, Paris, Rennes, Villeurbanne, Grigny, Montreuil, Bobigny, Morsang-sur-Orge et j'en passe.

Ce soi-disant recul pour la démocratie est même depuis deux ans appliqué par la Région Île-de-France, qui en est déjà à sa troisième session. Il a été qualifié par une certaine Valérie PÉCRESE, que l'on cite souvent dans ce Conseil municipal, d'accélérateur de changement, un qualificatif bien plus approprié en effet.

Ce budget participatif amène tout de même certaines craintes légitimes, mais faisons-nous confiance. Certes, nous ne demandons pas les adresses postales, les coordonnées bancaires et le duplicata du livret de famille aux votants et aux votantes, mais faisons-nous confiance. Une démarche simple et accessible à tous est la condition de la réussite du dispositif.

Chaque habitant, habitante, travailleur, travailleuse, étudiant, étudiante de notre ville aura son mot à dire, même les personnes les plus éloignées du numérique, pour qui de nombreux moyens d'accompagnement seront mis en place.

Je rassure ici aussi Madame BORBON, il n'est aucunement question de vérifier l'appartenance politique des votants et des votantes.

C'est le choix de l'ouverture et de la simplicité qui a été fait, un choix inclusif, bien plus judicieux que des barrières administratives dissuasives pour éviter une forme de triche tout à fait hypothétique.

Certes ces 25 millions ne sont pas directement entre les mains des Conseils de Quartier ou Comités d'Intérêt locaux comme certains le regrettent, mais ces instances sont bien au cœur du dispositif et aucunement spectatrices comme cela a été dit. Qui de mieux qu'un Conseil de Quartier, un collectif local, pour animer un atelier d'émergence, fédérer les idées et les énergies et déposer une idée construite localement et collectivement sur la plateforme ?

Certes les élus d'arrondissement ne seront pas à l'origine des projets proposés ni dans la maîtrise de ceux-ci, mais c'est bien là tout le sens et la portée de cette politique. Ces 25 millions d'euros sont mis entre les mains des citoyennes et des citoyens.

Et non, Madame PALOMINO, l'expérimentation n'est pas biaisée, puisqu'une phase d'évaluation est bien prévue à l'issue de la première phase de 12,5 millions d'euros.

Inédit à Lyon, mais éprouvé ailleurs, cet exercice va nous permettre de compléter la démocratie représentative, structurante dans notre République, par des processus de démocratie continue. La démocratie représentative s'épuise. On s'adresse de moins en moins aux citoyens et de plus en plus aux électeurs, à coup de marketing électoral segmenté.

Doit-on se résoudre à voir lors de chaque élection le taux de participation s'effondrer et le désintérêt des citoyens pour la chose publique augmenter ? Je ne pense pas. Alors, oui, sans attendre 2026, osons à travers ce budget participatif renouveler le rapport des citoyens à l'engagement pour les affaires publiques et la gestion des biens communs.

Ce budget participatif donne l'opportunité à chacun et à chacune de participer à la fabrique de la ville.

Au nom des trois groupes de la majorité, je remercie Mesdames VIDAL et HÉNOCQUE, ainsi que toutes les personnes qui ont travaillé sur le dispositif, et souhaite longue vie au budget participatif lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame DUBOT.

Monsieur BROLIQUIER, êtes-vous de nouveau parmi nous ?

M. BROLIQUIER Denis : Oui, Monsieur le Maire. Merci de votre compréhension.

M. LE MAIRE : Je vous en prie, c'est à vous.

M. BROLIQUIER Denis : Je m'exprime donc au nom du groupe Droite, Centre et Indépendants sur le budget participatif.

Le budget participatif, vous le savez, il est à la mode dans notre pays. C'est incontestable. Dans le mandat précédent, les expériences se sont multipliées. De 6 en 2014, on est passé à 170 en 2020 et on s'attend à une hausse encore plus significative dans le mandat en cours. Dans des régions, des départements, de grandes agglomérations, comme dans de gros villages, cette méthode de décision est en plein essor. Aujourd'hui, 8 millions de Français sont concernés, à 60 % à l'initiative de la gauche, à 15 % du centre, à 25 % de la droite et on trouve aussi niveau international sur quatre continents des budgets participatifs dans plus de 3 000 collectivités. Une récente analyse universitaire affirme même que le budget participatif est devenu un marqueur du renouvellement des pratiques du pouvoir.

Alors, faut-il pour autant, sous prétexte d'être dans le « mouv' », se précipiter pour applaudir des deux mains à votre proposition ? Rien n'est moins sûr. Nous voyons plusieurs limites à l'exercice.

La première, la plus importante, c'est l'affaiblissement, le risque d'affaiblissement de la démocratie. Eh oui, contrairement à toutes les apparences, votre projet imagine renforcer la démocratie, alors qu'on peut se demander si, dans la réalité, il ne la dessert pas.

Cette délibération a été produite par un Comité de Pilotage mis en place au début du mandat, Comité qui exclut dès le départ deux Mairies d'arrondissement de ce Comité, mauvais présage.

Toute la démarche est et sera pilotée par la Ville. Or la démocratie participative, elle, c'est la loi qui le dit, est une compétence des Conseils d'arrondissement. Alors, pourquoi avoir voulu contrôler tout là-haut à l'Hôtel de Ville ce qui aurait pu naturellement et juridiquement être conduit en proximité au niveau des arrondissements ?

À aucun moment le mot « élu » n'apparaît dans votre délibération. Nous avons été élus pour assumer et on pourrait avoir l'impression que vous n'assumez pas bien ou seulement les fondamentaux de votre programme. Pensez-vous sérieusement que le meilleur moyen de faire face à la crise de la démocratie, c'est de dire aux électeurs que leur vote d'il y a deux ans n'a pas servi à grand-chose, puisqu'on leur repose régulièrement des questions importantes ? On pourrait même avoir l'impression que vous niez la démocratie représentative. Nous, à droite et au centre, nous pensons au contraire qu'il faut articuler démocratie représentative et démocratie participative et soyez certains que nous avons le plus grand respect pour cette dernière.

Le CICA en 1983, puis la démocratie participative avec notamment les Conseils de Quartier à partir de 2002, ont été mis en place pour renforcer l'expression des citoyens et leur participation à la décision publique. Mais à Lyon, ces conseils ont depuis 20 ans été largement instrumentalisés plutôt que respectés. Au début de chaque mandat, ils ont accueilli chacun des centaines de citoyens volontaires. Quelques mois plus tard, ils n'étaient plus que quelques-uns, tous les autres étant partis en ayant vraiment eu l'impression, passez-moi l'expression, mais c'est celle qui est revenue le plus souvent, « d'être pris pour des cons ». Pourquoi ne pas faire confiance pour une fois à ces citoyens engagés, responsables et volontaires ?

Enfin, dernière remarque sur ce thème, pensez-vous sincèrement qu'un énième dispositif, au moment où certaines Mairies d'arrondissement ne respectent même pas la loi PLM en invitant un CICA par trimestre comme le veut la loi ou n'arrivent pas à faire vivre correctement leurs Conseils de Quartier, va faire grandir la démocratie et résoudre la crise de légitimité de l'action publique ? Je n'y crois pas une seconde. Si vous voulez réellement faire grandir la participation citoyenne, appuyez-vous sur l'échelon de proximité que sont les Mairies d'arrondissement.

Deuxième limite, appelons un chat un chat, le système proposé est compliqué et coûteux. Vous avez décidé de mettre une somme importante sur cette ligne budgétaire, signe que vous prenez ce sujet au sérieux. Quitte à s'engager, vous avez raison, autant le faire bien. Cela nous semble cohérent. Nous sommes cependant obligés de vous faire remarquer que les investissements qui seront issus de ce budget auront un coût supérieur à ceux décidés de façon classique par la municipalité. Une étude universitaire estime à plus de 10 % le coût de fonctionnement de l'investissement public local. Une autre étude, réalisée par des élus d'opposition parisiens, nous annonce que, dans la capitale, le coût de fonctionnement est de l'ordre de 15 % pour le budget participatif. Ce n'est pas neutre 5 % de 25 millions d'euros.

Cela représente quand même plus de 1 million d'euros supplémentaires. Est-ce que vous vous rendez compte de tout ce que l'on peut réaliser de plus avec 1,25 million d'euros ?

De plus, le corps électoral, la proposition des projets, le parcours des dossiers, le processus de décision sont, reconnaissez-le, hyper complexes. Je comprends bien qu'il faille mettre en place un processus sécurisé et fiable, respectueux de tous, le plus juste possible, mais franchement, excusez cette prétention, s'il m'a fallu quatre lectures attentives pour commencer à comprendre le système proposé, je doute que les Lyonnais par dizaines de milliers se lèvent pour proposer des projets et les soutenir. Ou alors ils seront guidés par des associations et des relais d'opinion. Ou alors on utilisera leur nom pour participer au soutien et au choix d'un projet.

Bref, les projets choisis ne risquent-ils pas d'être non pas ceux des citoyens, mais plutôt ceux de lobbies, de groupes de pression organisés, de ceux qui ont une forte capacité de mobilisation ? On sera alors loin sur le fond comme sur la forme d'une véritable démocratie participative.

En Commission, à trois reprises au moins, l'exemple pris pour expliquer des projets qui pourraient être proposés par les citoyens dans le cadre du budget a été un auvent dans une école. J'espère que c'est une blague, parce que mettre en place ce système complexe, coûteux, pour une désillusion de ce type friserait le scandale. Des agents à plein temps, une mobilisation générale, du temps, des moyens, pour un choix qui relevait jusqu'à maintenant d'un budget de maintenance, de l'entretien courant, d'une demande d'un conseil d'école ou d'un directeur d'école, quelle serait la valeur ajoutée, je vous le demande ?

Attention aussi au risque de démobiliser fortement les agents de la Ville dans ce nouveau processus de décision. Jusqu'à maintenant, on faisait confiance à leurs capacités de jugement, d'appréciation, d'écoute, de proposition pour orienter le budget de leur direction. Si demain vous leur demandez uniquement d'être des chargés d'étude de propositions citoyennes, j'en connais et des bons qui iront chercher du travail ailleurs.

Enfin, dans le désordre, les villes qui ont mis en place ce projet se sont heurtées à différents problèmes. Je ne vois rien dans la délibération qui anticipe ces difficultés, notamment la difficulté d'informer tous les publics, la difficulté d'accès au dispositif pour un habitant non acculturé à l'engagement citoyen, la difficulté à toucher le particulier, la difficulté à réunir largement les citoyens, ce qui pose la question de la légitimité à délibérer.

Autant nous croyons qu'il est essentiel de réinterroger nos pratiques de politique, autant nous pensons que mettre en route une usine à gaz de ce type complexifiera le débat et n'apportera pas aux citoyens de notre ville un sentiment de réappropriation de la sphère publique.

Et je vais dépasser très légèrement mon temps pour expliquer en dix lignes quelle est la troisième et dernière limite. C'est le risque de l'incohérence. Ce n'est pas le point le moins important. Vous ne fixez pas de limites au projet présenté. Et si un projet vous demandait de défaire ce que vous aviez fait précédemment ? Et si une proposition était anti-écologique ? Je connais des habitants du secteur Gailleton organisés en association qui vont vous demander de défaire la zone de covoiturage installée sur le quai. S'ils sont suffisamment nombreux, vous dites oui ? Attention à ne pas gaspiller l'argent public. Attention à ne pas faire et défaire. Vous vous engagez aujourd'hui dans une réforme risquée, risquée pour vous, pour la cohérence de votre action, pour les finances publiques, pour la démocratie.

Ces limites nous conduisent aujourd'hui à l'abstention sur ce rapport. Nous vous laissons donc mettre en œuvre votre idée de budget participatif à votre guise, en nous demandant quand même s'il ne s'agit pas pour vous d'un outil de marketing politique. Et nous jugerons sa réalisation sur pièces sur le terrain. Sur le fond comme sur la forme, nous serons surtout attentifs à deux aspects, votre respect réel de la parole des citoyens d'une part, est-ce que vous allez chercher à faire pression sur la décision ou est-ce que vous accepterez les projets retenus ?

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur BROLIQUIER.

M. BROLIQUIER Denis : Les projets à venir seront-ils cohérents avec la politique conduite par ailleurs par la Ville ou non ? Rendez-vous, si j'ai bien compris, dans un peu plus d'un an, pour un premier bilan. En attendant, nous nous abstenons.

Merci de m'avoir laissé terminer mon propos.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame VIDAL, quelques mots de réponse.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Merci de vos remarques et de vos questions.

Je remercie tout particulièrement Fanny DUBOT qui apporte un soutien bienvenu à ce budget participatif, s'il en est besoin.

Alors, avant de m'attacher à répondre, permettez-moi de relever quelques incohérences dans les propos de Monsieur BROLIQUIER. Monsieur BROLIQUIER, vous nous reprochez de faire de la démagogie en soi, de ne pas être sincères dans notre démarche. Je ne sais pas comment on peut recevoir de telles critiques d'un élu qui refuse lui-même le débat démocratique. Vous aviez l'opportunité, comme l'a rappelé Madame DUBOT, de nous faire part de vos désaccords quant à la mise en œuvre d'un budget participatif à Lyon en Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante, où son règlement a été présenté pour avis. Vous vous êtes contenté de formuler une critique sans appel, rappelée par Fanny DUBOT, « usine à gaz démagogique », que vous venez de réitérer en parlant d'effet de mode sans plus de développement alors. Quand je vous ai invité à étayer votre critique pour engager la discussion, vous avez refusé prétextant la réserver au Conseil municipal. Mais de quelle démagogie parle-t-on ?

Lors de la première Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante, que j'ai l'honneur de préciser, j'avais bien souligné le fait que, tout au long de ce mandat, j'aurai à cœur de veiller à ce que cette Commission soit un temps d'information, de préparation active du Conseil municipal et un lieu d'expressions plurielles et d'écoute, de dialogue et de débat, un temps fort en soi de nos pratiques de démocratie locale. Encore une fois, je regrette vraiment que vous ne vous soyez pas saisi de cette opportunité.

La démocratie échappe à la démagogie quand elle s'exerce pleinement, quand elle fait place à la controverse et aux conflits. Elle s'étiole dès lors que le débat ne trouve plus sa place.

Mais revenons au débat. En début de séance, Monsieur KÉPÉNÉKIAN évoquait son scepticisme non sur la démarche, mais sur la manière de la mettre en œuvre et sur les impacts sur notre institution. Madame PALOMINO, vous avez évoqué à votre tour un accord sur un principe de fond, mais un profond désaccord sur la démarche proposée. Je crois que l'on ne peut pas se prononcer en faveur d'une démarche et en critiquer les principes qui la sous-tendent et leur mise en œuvre. Si vous pensez, comme vous avez eu l'occasion de le répéter, avoir déjà eu l'idée d'un budget participatif, Monsieur KÉPÉNÉKIAN, nous pouvons nous féliciter finalement aujourd'hui de sa mise en œuvre. Nous avons bien transformé la pensée en action pour reprendre vos termes. Nous serions donc bien d'accord sur l'urgence de démocratiser la chose publique, la fabrique et la gestion du bien commun sur le nouveau mode d'intervention des citoyens dans la décision publique que représente le budget participatif en un temps où celle-ci est plus que jamais nécessaire.

Le budget participatif est en effet un des seuls outils qui permet au citoyen d'intervenir sur une question cruciale, qui est le budget de la collectivité. Comme le rappelaient dans leur tribune collective parue dans *Le Monde* en novembre 2019 Sandra LAUGIER, Loïc BLONDIAUX, Yves SINTOMER et Antoine BÉZARD, le budget participatif est en ce sens le symbole même de l'entrée des habitantes et des habitants dans les politiques publiques.

Encore une fois, nous ne sommes pas des précurseurs, mais nous profitons de l'expérience de centaines de collectivités dans le monde, vous l'avez rappelé, Monsieur BROLIQUIER. Nous prenons appui sur la diversité des expériences menées et nous entendons participer à notre tour, modestement, à un processus d'amélioration continue de ce dispositif.

Il s'agit donc bien de comprendre les principes fondamentaux du budget participatif, pour mieux comprendre le choix même de ce dispositif par la Ville de Lyon et les modalités choisies pour sa mise en œuvre.

Monsieur KÉPÉNÉKIAN, vous appeliez à donner aux arrondissements le pouvoir d'être maître d'œuvre, mais là n'est précisément pas, comme le disait très bien Fanny DUBOT, le principe fondamental du budget participatif. Pour autant, le dispositif reconnaît bien les arrondissements, pour vous citer encore, comme des acteurs de première ligne car proches des habitants. Leur rôle nous semble essentiel depuis la co-construction du dispositif. Je rappelle que les Mairies d'arrondissement ont été associées dans la construction du règlement et de manière directe ou indirecte, puisque j'ai organisé également des réunions du réseau des Adjoints Démocratie locale, où toutes les Mairies d'arrondissement sont représentées.

Dans la mise en œuvre même du dispositif, nous aurons un Comité de Pilotage pour la mise en œuvre auquel l'ensemble – et j'ai déjà eu l'occasion de le répéter plusieurs fois – des Mairies d'arrondissement seront associées. Au sein des instances d'arbitrage technique et politique que nous sommes en train de mettre en place, à travers l'organisation aussi d'ateliers d'émergence en lien avec le prestataire choisi par la Ville.

Donc le dialogue avec les Mairies d'arrondissement et leurs élus sera constant, pour s'assurer que les idées portées au budget participatif soient bien complémentaires aux projets déjà mis en œuvre ou programmés à la PPI ou encore dans les budgets sectoriels. Un suivi technique et politique sera mis en place à cette fin, donc des process techniques qui ne sont pas directement, effectivement, mentionnés dans le règlement, qui n'a pas vocation à les stipuler.

Plus généralement, il n'est pas juste de dire non plus que la notion d'arrondissement n'existe pas dans notre majorité, mais je n'irai pas jusqu'à détailler ce point-là. Je souhaite juste rappeler qu'il faut vraiment considérer ce qui est en jeu dans le cadre du budget participatif et donc rappeler que ce qu'il implique, c'est d'abord de bien prendre la mesure des aspirations démocratiques des habitantes et des habitants, d'accepter aussi l'idée d'une compétence politique de tous les habitants, indépendamment de leur statut social. C'est ce qui est intéressant dans le budget participatif. Il ouvre le droit de vote à des habitants qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales. C'est vraiment l'un des seuls dispositifs qui leur permet de participer à la gestion de leur ville en déposant des projets et en votant en faveur de la réalisation. Donc le dispositif reconnaît bien l'expertise d'usage et le droit à la ville, pour reprendre une expression d'Henri Lefebvre.

Autrement dit, on reconnaît une citoyenneté qui se définit à travers ses pratiques, à travers ses pratiques de production de l'espace, de production de l'urbain. Et en donnant des clés de compréhension de la fabrique de la ville en termes de finances publiques, de contraintes de la réalisation des projets notamment, le budget participatif permet potentiellement à des citoyens éloignés des institutions de participer au processus de décision. C'est donc une véritable école de la démocratie.

Je pourrais citer un exemple, comme celui de Grenoble, avec un exemple emblématique, qui est celui d'Apache, un sans-abri qui a déposé un projet de création d'un lieu qui regroupait des permanences sociales et juridiques pour les personnes précaires. Il y en aurait d'autres à citer. Il n'y a pas que les auvents dans les écoles.

Plus généralement, il devient possible en continu pour les habitants de mettre à l'agenda leurs priorités. Le budget participatif peut participer aux travaux d'une démocratie continue, comme l'a dit Fanny DUBOT, qui dépasse donc le seul moment électoral, une démocratie plus impliquante et plus inclusive.

Alors bien entendu, seul un dialogue de qualité entre les habitants, les élus et les agents peut permettre de concrétiser cette possibilité et développer la confiance. Transparence et sincérité, redevabilité vont devoir nous guider.

Un retour des services de la Ville sur la faisabilité technique et juridique de l'idée ou du projet déposé par l'habitant doit être garanti. C'est ce qui est mentionné dans le règlement. Seront précisés si nécessaire les motifs d'infaisabilité du projet et bien les modalités de sa mise en œuvre, les contraintes potentielles, via la plateforme Oyé, qui sera vraiment une interface d'échange tout au long de la démarche.

De même que, concernant les projets lauréats, les habitantes et les habitants seront informés du nombre de suffrages recueillis, des modalités choisies pour leur mise en œuvre et du niveau d'avancement des projets.

Le dialogue constant avec les porteurs d'idées et de projets aura avant toute chose vocation à informer sur les critères de recevabilité et à inciter les porteurs d'idées à s'engager dans le dispositif et à travailler à leur formalisation en projets.

Cet enjeu fort de pédagogie, d'accompagnement, se double de la nécessité de lever d'autres obstacles administratifs qui sont susceptibles de décourager la participation du plus grand nombre. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'une grande ouverture en termes de participation, en privilégiant la confiance au contrôle, dans l'esprit même du budget participatif. Et cela a été dit, une simple adresse mail, en plus de renseigner nom et prénom, va permettre aux habitantes et habitants de participer, soit de déposer des idées et de voter. Il y a évidemment des précisions qui sont données à ce sujet dans le règlement, je ne vais pas y revenir.

On pourrait voter depuis Strasbourg ou Nantes, mais pensez-vous sérieusement que les Strasbourgeois ou les Nantais se préoccupent de l'installation d'une aire de jeux inclusive dans le 2^e arrondissement de Lyon ? On pourrait voter pour la rénovation d'une fontaine dans le 5^e arrondissement depuis le 2^e arrondissement, mais je vous le demande : quel risque au regard du bénéfice démocratique ?

Au-delà de la reconnaissance des capacités des habitants, c'est aussi une nouvelle posture de l'élu qui se dessine. Vous y faites allusion, une posture d'écoute, qui ne remet pas en question sa légitimité électorale, mais qui le dispose au dialogue, qui lui permet de mieux recueillir les attentes et besoins des habitants et d'enrichir ses décisions futures.

Dans un budget participatif, le rôle des élus n'est pas en effet de sélectionner les projets, mais bien d'être les garants d'une démarche ouverte et innovante, en établissant les règles du jeu et en veillant à ce qu'elles soient bien respectées sans favoritisme. En aucune façon, le budget participatif ne procède d'un contournement du mandat des élus, d'un dénigrement de leur légitimité démocratique, d'un affaiblissement de la démocratie représentative. Il contribue tout au contraire à son renforcement. Monsieur BROLIQUIER, vous parlez d'affaiblissement potentiel de la démocratie, mais vous ne parlez que de démocratie représentative.

Le budget participatif enfin prend part à une transformation de l'Administration. Il renouvelle l'ingénierie traditionnelle de la production urbaine de fait. L'Administration met son expertise à la disposition des habitantes et habitants pour approfondir, chiffrer, trouver des solutions à des problèmes et mettre en place les projets proposés par les habitants. C'est la fabrique de l'action publique qui se transforme avec la reconnaissance de l'exercice du droit à la ville des habitants.

Avec les services de la Ville et de ses arrondissements, avec la Métropole et ses services, nous travaillons aujourd'hui activement sur de nouveaux processus pour en assurer la plus grande fluidité. Autrement dit, sur la meilleure opérationnalité des circuits d'analyse, incluant des instances d'arbitrage technique et politique pour trancher des questions pratiques sur les typologies de projets validés, sur le cheminement financier ou encore sur la future réalisation des projets votés.

Enfin, le dispositif de budget participatif ne signe pas la disparition d'autres formes d'appels à projets, je tiens à le rappeler, qui s'adressent de manière privilégiée aux associations. Je peux citer à ce titre l'appel à projets en faveur des initiatives étudiantes, qui s'adresse aux associations étudiantes, ou encore des appels à projets qui intéressent les instances de proximité et je pense en particulier à l'APIC. Il convient d'offrir avec ce budget participatif de nouvelles opportunités à ces collectifs, tout en ouvrant ces opportunités au plus grand nombre, vous l'aurez compris.

J'ai aussi évoqué la place accordée aux instances de proximité, qui ne sont absolument pas tenues à l'écart du dispositif. Les Conseils de Quartier ont été informés, formés d'ailleurs, à travers une université citoyenne et ils sont appelés à prendre pleinement part dans le dispositif, je l'ai dit, en termes d'information, de mobilisation et de dépôt de projets et de vote s'ils le souhaitent.

Enfin, si le budget participatif lyonnais se révélait décevant, le temps de l'évaluation serait là pour nous aider à tirer des leçons de cette première édition expérimentale et nous appuyer sur les pistes d'amélioration dégagées pour réaliser une seconde édition qui soit à la hauteur de nos espérances.

Oui, les attentes sont fortes, à la hauteur de la désespérance qui nous guette, dans le moment critique que nous connaissons et qui, comme vous l'avez justement rappelé, Monsieur KÉPÉNÉKIAN, doit nous conduire à questionner les évidences. C'est une crise démocratique que nous devons aussi considérer. Oui, une crise, du grec *krisis*, qui renvoie au verbe *krinaim*, qui signifie précisément juger, faire le tri. Une période de crise est un moment décisif, où le jugement doit s'exercer, où un tri peut être fait pour opérer un profond changement. Toute crise est aussi l'opportunité de libérer des nouvelles forces, des idées novatrices, susceptibles de renforcer nos institutions et attitudes démocratiques.

Saisissons-nous donc de notre droit à l'expérimentation (loi 2003) pour mieux concerter, développons des dispositifs transformateurs qui mettent à l'honneur les citoyens experts et leur imagination créatrice, qui démocratisent la République pour faire advenir des projets concrets et pour créer du commun.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, chère Chloë.

Je vois une main levée, celle de Monsieur BROLIQUIER, puis celle de Monsieur KÉPÉNÉKIAN. Rapidement, s'il vous plaît.

M. BROLIQUIER Denis : Je viens d'entendre beaucoup de mots, de concepts et nous jugerons sur les faits, sur les réalisations. C'est ce que je vous ai dit.

Deux éléments cependant. J'ai parlé d'usine à gaz. Je le maintiens, le système, reconnaissez-le est extrêmement complexe. Je n'ai pas prononcé ici aujourd'hui le mot « démagogie ». Je ne pense pas que ce soit un projet démagogique, j'ai pesé les mots.

La deuxième chose, vous avez l'air de me reprocher de ne pas avoir pris la parole pour expliquer longuement pendant 10 minutes, un quart d'heure ou 20 minutes. En Commission, j'ai l'habitude d'être relativement efficace, c'est-à-dire qu'à partir du moment où vous n'auriez pas changé en quoi que ce soit un mot de la délibération, cela ne servait à rien de passer beaucoup de temps et de perdre du temps à exposer tous les arguments que nous avons, toutes les craintes que nous avons contre ce budget participatif.

Vous remarquez que nous n'avons pas voté contre, nous nous sommes abstenus en disant, vous voulez tenter l'expérience, tentez l'expérience. Nous, nous avons simplement attiré votre attention sur les risques et sur les limites de l'exercice. Que l'on n'aille pas croire que ce système est la panacée. S'il fonctionne, tant mieux, mais nous avons de fortes craintes qu'il ne fonctionne pas ou pas bien.

M. LE MAIRE : Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : J'ai hésité à prendre la parole, mais puisque j'ai été cité plusieurs fois, très brièvement, Madame l'Adjointe, nous avons déjà eu un échange assez riche pendant une des Commissions. Je vous ai clairement énoncé, au nom du groupe, ce que je pensais. Un des points était que c'est parce que j'accorde en tout cas à titre personnel, c'est une de mes convictions profondes, une importance majeure à la concertation et je pense que cela a été une de mes convictions et une pratique dans beaucoup de mes actions, que je crains beaucoup la déception. C'est ce que je vous ai dit. Justement, il faut que cela fonctionne.

Je vous ai proposé que ce concept, tout ce que vous dites là, puisse s'énoncer en quelques phrases. Vous voyez, vous êtes obligée de tellement rajouter de mots et de références, que je respecte, mais ici, je ne suis pas sûr que ce sera cela qui convaincra. Par moments, et ce que vient de dire Monsieur BROLIQUIER, je vous l'ai dit d'ailleurs pendant notre entretien, on a l'impression que c'est l'eau comme sur les plumes du canard. Vous êtes dans votre méthodologie. Je dis simplement que les villes ont chacune une identité, une manière de faire et je pense qu'on ne peut pas juste appliquer de manière un peu standardisée la méthode. À Lyon, je pense que nous pourrions imaginer des choses un peu différentes compte tenu de l'histoire.

Maintenant, une fois que l'on a dit cela, cela ne vous fera pas bouger un pouce. Je redis que l'expérimentation, pour qu'elle soit juste, ce n'était pas utile de dire que l'on mettrait 50 millions d'ici la fin. C'est quelque chose qui me trouble. Quand on fait une expérimentation en labo, on ne sait pas justement ce que cela va donner. Donc, dont acte. Nous discuterons de philosophie dans d'autres espaces. J'y trouverai sûrement un grand plaisir à échanger. Vous avez des convictions et je pense que je suis aussi un homme de convictions.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Chère Chloë, un dernier mot pour conclure sur le budget participatif, je crois que c'est un énorme sujet, c'est une très grande avancée démocratique. En tout cas, c'est ce que nous portons dans cette majorité. C'est pour cela que, si vous aviez un dernier mot, je vous cède volontiers la parole.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Merci beaucoup.

Effectivement, Monsieur BROLIQUIER, vous n'avez peut-être pas prononcé aujourd'hui le mot de démagogie, vous avez parlé de marketing aujourd'hui. Je pense qu'effectivement, c'est un dispositif nouveau qu'il convenait de décrire correctement. Beaucoup d'imprécisions subsistent. Madame BORBON a évoqué encore 50 millions dédiés au budget participatif et on parle de 25 millions. Je vois qu'à nouveau, il est important de repréciser un certain nombre de choses.

Je ne cherche pas à m'étendre, mais plutôt à engager le dialogue avec vous et c'est un dialogue que j'entends maintenir tout au long de la démarche comme je vous ai dit que nous nous y étions engagés, en vous invitant aussi à participer activement à l'amélioration continue de ce dispositif.

Nous ne ferons pas plumes de canard, puisque vous serez associés à la démarche. Je tenais simplement à le souligner à nouveau.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, chère Chloë.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Les groupes Droite Centre et Indépendants, Pour Lyon, et Progressistes et Républicains s'abstiennent.)

(MM. BLACHE, SOUVESTRE et SECHERESSE sont non votants.)

Mise au point :

(M. BLACHE a fait savoir qu'il avait voulu s'abstenir.)

(M. SOUVESTRE a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté. Félicitations. Nous mettons en œuvre ce dispositif de budget participatif lyonnais et je vous en félicite.

2022/1466 - Attribution d'une subvention de 45 000 euros au journal Le Monde pour l'organisation de l'événement « Place de La République » - 22 janvier 2022 - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant pour lequel Madame VIDAL, je vous donne à nouveau la parole.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention de 45 000 euros au journal *Le Monde* pour l'organisation de l'événement « Place de la République », qui s'est tenu samedi dernier.

Avec « Place de la République », *Le Monde* avait souhaité créer à Lyon un rendez-vous gratuit, grand public et fédérateur, qui permet dans la continuité d'un travail réalisé au quotidien par la Ville de Lyon, que ce soit dans les écoles à travers le projet éducatif ou dans les établissements universitaires et culturels du territoire, un travail qui est celui d'interroger ce que sont la République et la démocratie au XXI^e siècle et de redonner goût et intérêt à la chose publique.

Ce travail évidemment fait plus globalement écho à l'ambition portée par notre exécutif en son entier, plus particulièrement encore par la délégation que je porte de participer aux travaux d'une démocratie continue, plus inclusive et impliquante.

C'est avec des invités de qualité, issus de différents horizons institutionnels et disciplinaires, parmi lesquels Catherine LARRÈRE, Michel AGIER, Cynthia FLEURY, Yves CITTON, Sandra LAUGIER et j'en passe, c'est avec des panélistes de qualité donc, avec des étudiants également, des lycéens qu'ont été abordées différentes problématiques transversales liées au devenir de la République et de la démocratie.

Je ne serai pas beaucoup plus longue pour vous dire qu'il y a eu beaucoup de prolongements en amont et en aval de la tenue de ce grand temps d'échange. Samedi dernier, nous avons pu participer à de riches et stimulants échanges avec l'ensemble des intervenants, qui ont ouvert des perspectives pour penser la nécessaire démocratisation de la République.

S'il n'y avait qu'une grande idée à retenir de cette journée, je me permets peut-être de l'introduire ici, ce serait celle-ci, portée par la philosophe Sandra LAUGIER, qui était grand témoin de la matinée, que, face à une conception restrictive, il s'agit de faire de la République un droit inconditionnel.

La délibération 1466 a reçu un avis favorable en Commission et je vous invite à voter favorablement son adoption.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BILLARD, c'est à vous pour 3 minutes.

M. BILLARD Romain : Merci.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

En effet, il s'agit aujourd'hui, donc le 27 janvier, d'attribuer 45 000 euros à un événement qui s'est déroulé il y a déjà cinq jours dans les salons de l'Hôtel de Ville. Par le passé, nous avons pu avoir le « Forum de Libé ». Les majorités changent. Aujourd'hui, c'est « Place de la République » par *Le Monde*. Nous ne doutons pas de l'intérêt d'espaces de discussion et, en effet, il s'agit aussi bien du *Monde* qu'à l'époque de *Libération* de médias de qualité.

Nous avons aussi pu noter que Monsieur DAVIDENKOFF avait pris la précaution de préciser en fin de la journée de samedi que la majorité n'était pas intervenue ni dans le déroulé ni dans le choix des intervenants.

Cependant nous nous abstenons sur cette délibération, plutôt sur la forme, car nous estimons qu'un événement de cette nature ne se réalisant pas en un jour et que nous votons après l'événement cette subvention. *Le Monde* avait, sur son site Internet, annoncé l'événement dès le 17 décembre. Nous ne comprenons donc pas pourquoi cette délibération est présentée en janvier, alors qu'elle aurait pu l'être en décembre.

Cela a déjà été le cas dans le passé, sur d'autres Conseils, de voter postérieurement des subventions, nous le regrettons.

Seconde raison, lors de la Commission, j'avais demandé des éléments budgétaires qui m'ont en effet été transmis seulement avant-hier soir, donc après, une fois de plus là aussi, l'événement, et avec l'absence de mention des apports en nature que la Ville a fournis. Je tiens à préciser par rapport à Madame VIDAL, rien n'est gratuit. C'est offert à la rigueur, mais rien n'est gratuit. La moindre des choses est peut-être aussi de nous préciser les apports en nature mis à disposition par l'Hôtel de Ville.

Donc une abstention plus sur la forme que sur le fond, mais la forme a son importance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BILLARD.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite Centre et Indépendants s'abstient.)

(MM. CHEVALIER, COLLOMB, CUCHERAT, PRIETO et SECHERESSE sont non votants.)

Mise au point :

(MM. PRIETO et CHEVALIER ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1430 - Approbation d'une convention de dépôt établie entre l'association des rescapés de Montluc et la Ville de Lyon/CHRD

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1465 - Approbation d'une convention d'objectifs multipartite entre l'État, la Ville de Lyon et l'association Marché-Gare – 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Mme GOUST ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

2022/1426 - Approbation d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'association Allies-Pôle Culture pour tous afin de faciliter l'accès aux musées municipaux dans le cadre de projets d'insertion sociale ou professionnelle

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Mme AUGÉY et M. GIRAULT ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

2022/1429 - Approbation d'une convention de dépôt établie entre le Centre hospitalier Le Vinatier et la Ville de Lyon/CHRD

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1431 - Approbation d'une convention de don établie entre les ayants droits de Monsieur Daniel CORDIER et la Ville de Lyon/CHRD

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1432 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse établie entre l'association CMTRA et la Ville de Lyon-Archives municipales pour l'organisation d'une journée d'étude

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1433 - Adhésions et cotisations à des associations et divers organismes œuvrant dans le secteur culturel - année 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1436 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon-Auditorium-Orchestre national de Lyon, et la société EG-Active Jazz Radio, la société France TV - France 3 AURA, la société Vialma et l'association RCF Lyon, dans le cadre de la saison 2021-2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1437 - Approbation de conventions de partenariat et de subvention entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la commune de Saint-Genis-Laval, la commune de Vaulx-en-Velin ainsi que le Syndicat mixte de Gestion de l'École de Musique de Villeurbanne, le Centre social Saint-Jean et le Centre social des Buers, la Métropole de Lyon et la Préfecture du Rhône dans le cadre du projet Démos 2

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1438 - Approbation d'un partenariat tarifaire entre la Ville de Lyon/CHRD et le Théâtre de la Croix-Rousse dans le cadre de la présentation du spectacle « Ce que vit le Rhinocéros »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1439 - Approbation de tarifs supplémentaires pour la saison 2021-2022 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1440 - Approbation d'une convention-cadre de partenariat pédagogique et scientifique et de son avenant n° 1 entre la Ville de Lyon-Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et l'Établissement public de Coopération culturelle/École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon (ENSBA)

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Mise au point :

(Mme DE MONTILLE a fait savoir qu'elle avait voulu ne pas prendre part au vote.)

(Adopté.)

2022/1441 - Approbation d'une convention de dépôt d'une monoplace au Musée de l'Automobile Henri Malartre établie entre le Musée de la Monoplace française/circuit de Nevers Magny et la Ville de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1442 - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 239 000 euros sur les enveloppes fonds d'intervention culturel et fonds d'intervention musicales actuelles - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Mme DUBOIS-BERTRAND ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

2022/1443 - Approbation d'une convention d'objectifs entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et le Théâtre Nouvelle Génération pour 2022-2024

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Mise au point :

(M. OLIVER a fait savoir qu'il avait voulu ne pas prendre part au vote)

(Adopté.)

2022/1444 - Approbation d'une convention d'objectifs entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Maison de la Danse SCIC SA pour 2022-2023

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Mme PERRIN-GILBERT ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

2022/1445 - Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association Théâtre de la Croix-Rousse pour 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1446 - Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et la SCOP SARL Les Trois Huit - Compagnie de théâtre jusqu'au 31 août 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1447 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 36 000 euros au Centre dramatique national - Théâtre Nouvelle Génération dans le cadre de l'accueil à Lyon d'une troupe de théâtre afghane en exil

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1448 - Approbation d'une convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon-Bibliothèque municipale et la Métropole de Lyon-Musée Lugdunum

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1449 - Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres établie entre la Ville de Lyon-Musée des Beaux-Arts et le CNAP

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1450 - Approbation d'une convention de dépôt de la correspondance des frères Flandrin établie entre la Ville de Lyon-Musée des Beaux-Arts et un descendant

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1451 - Approbation d'une convention établie entre la Ville de Lyon et le Van Gogh WorldWilde pour la diffusion sur la plateforme numérique dédiée aux œuvres du peintre de l'œuvre appartenant au Musée des Beaux-Arts

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1452 - Approbation de conventions de parrainage et de partenariat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, Clear Channel, France TV, Arte et Transfuge, dans le cadre de la saison 2021-2022 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1453 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon-Théâtre des Célestins et la fondation Terre d'Initiatives Suez

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1454 - Approbation d'une convention de groupement entre la Ville de Lyon - Service archéologique et l'INRAP et d'un contrat de fouille entre la Ville de Lyon - Service archéologique et la société Marignan Résidences SNC pour la réalisation de fouilles archéologiques situées au 3 place Dumas de Loire à Lyon 9e

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1455 - Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 16e édition du festival Les Chants de Mars du 16 au 26 mars 2022 - Approbation d'une convention d'application

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1456 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association Quais du Polar pour l'organisation de la 18e édition du festival Quais du Polar du 31 mars au 3 avril 2022 - Approbation d'une convention-cadre

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1458 - Approbation d'un avenant à la convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon-Musée des Beaux-Arts et le World Monuments Fund pour la formation de personnels du complexe du Musée de Ta'izz dans le cadre de la reconstruction des musées détruits pendant des conflits

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1459 - Approbation de nouveaux tarifs concernant les médiations en visio pour les scolaires et les ateliers de pratiques artistiques pour adultes au Musée des Beaux-Arts de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1461 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon de l'événement Week-end Musées Télérama du 19 au 20 mars 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1462 - Désignation de personnalités qualifiées au sein du Conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1464 - Délégation de service public pour l'exploitation de la salle du Transbordeur - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2020

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention.

Au regard de l'importance de leurs enjeux, j'ai souhaité que Madame PERRIN-GILBERT nous présente particulièrement les rapports relatifs au CHRD et au Marché-Gare.

Chère Nathalie, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Quatre projets de délibération sont présentés à notre Conseil aujourd'hui, qui concernent le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, qui célèbre en 2022 ses 30 ans, et qui témoignent de sa forte implication dans notre ville.

À l'occasion de cette année anniversaire, nous avons inauguré hier l'exposition « Visage », dans laquelle le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation présente des portraits, photographies, dessins, objets également, organisés autour de la thématique du visage. Les visages de cette exposition nous guident à travers les collections du musée, des années de guerre aux années contemporaines, depuis les vies quotidiennes jusqu'aux souffrances historiques.

Visages du quotidien qui disent les bouleversements des conditions de vie par la guerre et l'occupation. Visages du pouvoir qui donnent à lire la propagande. Visage de l'icône qui parfois sauve, guide et permet à nouveau d'espérer. Visages des absents, ces disparus auxquels il faudra constamment rendre la présence par-delà la déportation et l'anéantissement. Visages clandestins, ces indispensables doubles visages, les fausses identités. Visages du passé, d'un passé très enfoui des camps de concentration de France, que font ressurgir les photos des Tziganes internés, photos réalisées par Mathieu PERNOT. Visages de l'attente, celle des prisonniers de guerre, dont Jean BILLON trace respectueusement le portrait pendant ses deux premières années de détention au stalag. Visages des témoins, résistants, déportés, enfants cachés, qui ont fait l'histoire et porté la création même du CHRD il y a 30 ans et dont les portraits réalisés par Frédéric BELLAY témoignent à leur tour.

Alors, vous l'avez compris, en ce temps de propagation de thèses, idées, propos haineux, je vous invite à célébrer le trentième anniversaire du CHRD en nous rendant à cette exposition et en parlant autour de nous.

Je vous y invite aussi parce que dans cette exposition sont visibles quatre remarquables pièces de collection qui témoignent de l'activité du résistant Daniel CORDIER. Par le projet de délibération 1431, nous allons officialiser ce soir l'entrée dans les collections du CHRD des archives de Daniel CORDIER relatives à la Seconde Guerre mondiale. Pour mémoire, Daniel CORDIER est décédé récemment, le 20 novembre 2020 à l'âge de 100 ans. Un hommage national lui a alors été rendu dans la cour des Invalides avant son inhumation au cimetière du Père-Lachaise. Hommage national pour celui qui a rejoint l'Angleterre le 21 juin 1940, la veille de l'entrée en vigueur de l'Armistice et qui s'engageait alors dans les forces françaises libres. Il est aux côtés de Jean MOULIN, entre 1942 et 1943 et jusqu'à son arrestation, en tant que secrétaire particulier.

Il organise les réunions, code et décode les messages, recrute de nouveaux agents, ainsi qu'il en fait le récit dans son ouvrage « Alias Caracalla ». Fait compagnon de la Libération en novembre 1944, Daniel CORDIER fonde en 1958 avec Stéphane HESSEL, le Club Jean Moulin, cercle de réflexion pour un nouveau civisme citoyen.

À la fin des années 70, il se lance dans la rédaction d'une vaste biographie de son ancien patron, « Jean Moulin, l'inconnu du Panthéon », en se fondant uniquement sur des archives et non sur des témoignages. Les trois volumes de l'ouvrage seront publiés en 1983. C'est à la fin de sa vie que Daniel CORDIER s'est livré plus facilement sur sa vie intime, évoquant notamment son homosexualité assumée. « *Je me suis battu pour la liberté et la liberté, c'est aussi d'aimer qui on veut et faire ce que l'on veut avec son corps* », avait-il notamment déclaré.

C'est en souvenir du fort attachement que Daniel CORDIER avait conservé pour notre ville de Lyon que ses deux petites-filles, filles de son fils adoptif, Souki SIVALAX CORDIER, ont fait le choix de remettre au CHRD les archives de leur grand-père relatives à la Seconde Guerre mondiale. C'est une donation exceptionnelle, qui est aussi le fruit du travail sans relâche mené par la directrice du CHRD, Isabelle DORÉ-RIVÉ et ses équipes. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite au nom de notre Conseil les remercier pour ce travail et cet engagement qui permet au CHRD de Lyon d'être un grand musée d'histoire de la Résistance, reconnu partout en France et en Europe.

Voilà donc pour cette délibération 1431 qui concerne le CHRD et qui est accompagnée de trois autres délibérations.

La délibération 1465, et nous changeons là complètement de sujet, est également importante. Par cette délibération, nous réaffirmons notre soutien à deux lieux de diffusion de musiques actuelles, le Périscope et le Marché-Gare, lieux reconnus eux aussi nationalement et qui ont obtenu en 2018 le label SMAC du ministère de la Culture.

Ce soutien veut se faire l'écho de la qualité des programmations artistiques de ces deux lieux, de leur accompagnement envers la scène locale, des médiations également assurées avec les publics.

Depuis notre élection en 2020, nous avons augmenté notre soutien à ces salles. Soutenu à hauteur de 70 000 euros en 2020, le Péricope le sera à hauteur de 100 000 euros en 2022. Quant au Marché-Gare, il bénéficiait d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 85 000 euros en 2020 et en 2021. Cette aide passe également à 100 000 euros en 2022.

Le Marché-Gare joue un rôle clé dans la professionnalisation des groupes, leur permettant de passer le cap entre les cafés-concerts et les salles de plus grande capacité.

Nous en parlions dans le cadre de la PPI, le Marché-Gare va pouvoir rouvrir ses portes après la rénovation complète du bâtiment Porsche dans le quartier de la Confluence, La salle de concert sera agrandie et pourra désormais accueillir 400 spectateurs et spectatrices. Un deuxième espace scénique sera également installé et créé au rez-de-chaussée. Je tenais à souligner que la Ville de Lyon a financé ces travaux à hauteur de 2 030 000 euros TTC et la Métropole à hauteur de 1 950 000 euros TTC.

La fin des travaux du nouveau Marché-Gare est prévue pour le mois de juin 2022, donc très prochainement et l'équipement ouvrira enfin au public en septembre 2022, complétant ainsi le réseau de salles de diffusion des musiques actuelles.

Pour cette délibération également, je vous propose un avis favorable.

Merci, Monsieur le Maire, merci, mes chers collègues, de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Nathalie. Je sais qu'il y aurait beaucoup d'autres délibérations concernant notre politique culturelle sur la Ville dont vous auriez aimé nous parler. Merci d'avoir su retenir votre passion sur le sujet.

2022/1427 - Autorisation de signature d'un marché de services d'études, de recherches et de développement avec le bureau d'études CartoDébat sis Pôle LYVE du Sud lyonnais, 321 avenue Georges Charpak à Givors, en application de l'article L. 2512-5-2 du Code de la commande publique

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Adopté.)

2022/1435 - Projet GaïaMundi sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision - Autorisation de signature d'un contrat de coopération horizontal avec l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), attribuant un financement dans le cadre du Plan France Relance - ITN7 Transformation numérique des Collectivités territoriales, axe 1 « Co-construction de services numériques »

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2022/1460 - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives étudiantes première phase - 2022 »

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à le signaler en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adoptés.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

2022/1507 - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur Rue pour son programme d'action 2022, pour un montant de 17 500 euros - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application financière

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Transition écologique et Mobilités. Pour ce premier dossier, Monsieur LUNGENSTRASS, vous avez la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Avis favorable de la Commission et du 3^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame CROIZIER, c'est à vous pour 2 minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire, juste une explication de vote. En Commission, nous avons demandé le budget prévisionnel de cette association afin de juger les 17 500 euros de subvention que vous souhaitez accorder à cette association et nous n'avons toujours pas eu de réponse à une question qui, somme toute, nous paraissait bien simple. Nous nous abstenons donc.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Bien noté.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite Centre et Indépendants s'abstient.)

(MM.COLLOMB, CUCHERAT et SECHERESSE sont non votants.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1499 - Lancement de l'opération n° 60026865 « Éclairage public par détection - poursuite du déploiement » à Lyon 4e, 8e et 9e arrondissements et affectation d'une partie de l'AP n° 2 020-1, programme 00013

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant, pour lequel, Monsieur GODINOT, je vous cède la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons aujourd'hui le plaisir d'étudier quatre délibérations concernant la politique lumière de la Ville de Lyon.

La première concerne la généralisation du dispositif d'éclairage par détection de véhicules aux quartiers résidentiels des 4^e, 8^e et 9^e arrondissements. J'y reviendrai dans un instant, mais je tiens à la relier aux trois autres présentées par la Direction de l'Éclairage urbain, qui n'ont pas fait l'objet de demande de prise de parole et qui participent tout autant au plan lumière. Il s'agit de la rénovation de l'éclairage public des quatre ponts Georges Clemenceau, Maréchal Juin, Morand et La Fayette, de la rénovation des illuminations des trois ponts Université, Guillotière et passerelle du Palais de Justice et enfin de la rénovation et de l'amélioration de l'ambiance lumineuse des trois ponts-rails Paul Bert, Verguin et Stalingrad.

Vous le savez, le plan Lumière avance sur deux jambes.

La première, peut-être la plus visible, consiste à mettre en valeur des sites remarquables, des monuments historiques ou emblématiques, comme l'Hôtel de Ville, le Grand Hôtel-Dieu, les églises, mais aussi les ponts. Le premier plan Lumière a 33 ans, ses premières illuminations arrivent donc en fin de vie et c'est pourquoi nous vous proposons ici la rénovation des illuminations de trois ponts.

Nous poursuivons aussi la mise en lumière de nouveaux sites et j'ai le plaisir de vous annoncer que la chapelle de l'Hôtel-Dieu en bénéficiera bientôt, mais avec 370 sites il semble que nous approchions d'un plateau et la Ville sera amenée à traiter de plus en plus de rénovations, qui seront autant d'occasions de réinventer la lecture de ces sites au regard des nouvelles possibilités offertes par l'évolution technologique.

La deuxième jambe du plan Lumière, c'est celle de l'éclairage fonctionnel, moins évidente pour le grand public mais essentielle pour l'ambiance lumineuse nocturne. Quelques lieux pâtissent encore d'un éclairage insuffisant. C'est le cas des trois passages sous voies ferrées qui vous sont proposés ici. Cette amélioration de l'éclairage fonctionnel facilitera l'apaisement de la ville, la sensation de sécurité et les mobilités douces.

Pour les rues, nous poursuivons à travers la dernière délibération le déploiement de l'éclairage par détection de véhicules dans les quartiers résidentiels des 4^e, 8^e et 9^e arrondissements. Après une phase de test dès 2013 dans le 5^e arrondissement, puis une extension dans les 3^e et 5^e arrondissements au mandat précédent et au début du présent mandat, nous généralisons cette solution rentable, sûre et efficace pour réduire la pollution lumineuse, comme l'a montré la photo aérienne de la ville la nuit faite en 2021. Les quartiers Croix-Rousse Ouest du 4^e, Mermoz, Santy et Charmilles dans le 8^e, Vaise, Industrie et Saint-Rambert dans le 9^e en bénéficieront et cette lumière tamisée contribuera au meilleur sommeil des habitants et à la biodiversité nocturne. D'autres seront étudiés dans les 6^e et 7^e arrondissements.

Cet axe sur la réduction de la pollution lumineuse, qui avait été préfiguré dans le précédent plan Lumière piloté par Gilles BUNA, sera bien inscrit dans le nouveau plan Lumière actuellement en phase de diagnostic et qui vous sera présenté début 2023.

Et vous voyez, chers collègues, que nous savons faire preuve de pragmatisme, faire de l'écologie réaliste, utiliser les nouvelles technologies, y compris de détection de présence, à bon escient.

Nous savons aussi engager les investissements nécessaires au rythme prévu, lorsque les études ont été lancées à temps.

Je vous remercie.

L'avis de la Commission est favorable pour ces quatre délibérations.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GODINOT.

Pour ce dossier, donc le 1499, une demande de prise de parole pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Merci, je serai plus court.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Les professionnels l'affirment, l'éclairage public comme l'urbanisme dans son ensemble est la résultante d'une vision sociétale et de fonctionnement effectif de la ville. Il apporte aussi une perception différente de la ville. Les pleins et les vides du tissu urbain prennent une nouvelle dimension sous l'éclairage urbain. Le jeu des ombres que dessine la volumétrie des constructions crée une ambiance qui peut accentuer les perceptions des espaces et susciter le bien-être ou l'inquiétude.

Nous le savons bien, l'éclairage public est surabondant dans nos villes, au point qu'il perturbe l'écosystème, vous l'avez rappelé. Des zones d'ombre peuvent générer un sentiment d'insécurité qui décourage les utilisateurs des modes doux. Ainsi, l'éclairage de nuit est une nécessité, mais il doit aussi être maîtrisé. Pour les noctambules, il est source de vie. Pour ceux qui travaillent la nuit, c'est aussi une garantie de sécurité. L'éclairage, c'est un facteur de sécurité tant vis-à-vis des risques d'agression à la personne que d'accident matériel pour le piéton et le cycliste. Éviter un poignet, une jambe cassée est dans l'intérêt de tous et permet de surcroît d'alléger les prises en charge hospitalières.

Alors, aujourd'hui, très clairement, la lisibilité a diminué dans nos rues et je regrette que nous n'ayons pas obtenu de bilan des expérimentations. Il n'y a pas d'échange apparemment avec les Conseils de Quartier et les CIL. Concrètement, la ville doit rester sûre et praticable sans tomber dans des excès d'éclairage saturé. C'est pour cette raison, Monsieur le Maire, que nous nous abstenons sur ce dossier.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mmes BACHA-HIMEUR, BORBON et M. LEVY s'abstiennent.)

(Mme PRIN et MM. COLLOMB, CUCHERAT et SECHERESSE sont non votants.)

Mise au point :

(Mme PRIN a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1506 - Groupe scolaire Nérard - Acquisition et Construction - Opération n° 09350001 - 15 rue Nérard à Lyon 9e - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur GODINOT, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Avis favorable de la Commission pour le rapport suivant, numéro 1506.

M. LE MAIRE : Pour lequel pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Franck LÉVY, je vous donne la parole également pour 2 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme PRIN et MM. CHEVALIER, COLLOMB, CUCHERAT, HERNANDEZ et SECHERESSE sont non votants.)

Mise au point :

(Mme PRIN et M. CHEVALIER ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1516 - Lyon 1er - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif au profit de la Compagnie de Phalsbourg du tènement situé 29 rue de la Martinière, couramment dénommé salle Rameau - Avenant à la promesse de BEA - EI 01015 - N° inventaire 01045 A 000 et 01015 T 001

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur GODINOT, pour le rapport suivant, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

Cette délibération est pour moi l'occasion de vous faire part de ma grande joie de vous annoncer le renouveau d'un lieu de culture et de convivialité. Un lieu bien connu des Lyonnaises et des Lyonnais, particulièrement de la Presqu'île, un lieu patrimonial emblématique de l'Art nouveau à Lyon, construit par deux architectes de renom, François CLERMONT et Eugène RIBOUD, un lieu culturel renommé pour son acoustique initiée par le compositeur et chef d'orchestre Georges Martin WITKOWSKI. Ce lieu, vous l'avez reconnu, est la salle Rameau.

Fermée en 2016, elle a fait l'objet d'une consultation en vue de sa mise à disposition par bail emphytéotique administratif de 60 ans, à vocation culturelle, en 2017. La Compagnie de Phalsbourg, associée aux architectes Perrot & Richard et Cécile Rémond, et au groupe Scintillo, désormais intégré au groupe SOS pour la programmation culturelle, a été retenue par le comité d'examen en 2018. Le Conseil municipal a approuvé le projet de promesse de bail emphytéotique en 2019. Le permis de construire a été délivré en 2020.

Compte tenu de la crise sanitaire et de son impact sur l'économie du spectacle vivant, la Compagnie de Phalsbourg s'est rapprochée de la Ville de Lyon en vue d'ajuster des paramètres du projet. Elles aboutissent aujourd'hui à une proposition faisant l'objet d'un avenant à la promesse de bail, soumis à votre délibération. Les adaptations portent sur les aspects programmatiques pour renforcer l'orientation culturelle du site, les conditions financières du contrat, les conditions suspensives et les délais de validité de la promesse.

Les conditions financières de la promesse de BEA engendrent une baisse du droit d'entrée de 3 à 2 millions d'euros, dont un payé sur ce mandat et l'autre lissé sur la durée du bail, et une réduction du montant de travaux de 14,3 à 12,5 millions d'euros.

S'il peut sembler à première vue moins-disant, ce nouveau projet est, nous en sommes convaincus, mieux-disant. Mieux-disant, car la programmation révisée tient mieux compte de son insertion dans l'environnement culturel déjà dense du 1^{er} arrondissement et le « culture court » a laissé la place à un projet moins commercial, un tiers lieu culturel ouvert avec un espace d'animation, une petite scène tremplin et une cantine. Le restaurant « Les Verrières » au dernier étage propose une restauration plus accessible. La grande salle de spectacle enfin reste dans sa configuration originelle, tout en bénéficiant de tous les travaux nécessaires pour la moderniser, avec notamment un acousticien de renom, Lamoureux Acoustics, qui garantit la qualité sonore de la salle de spectacle tout en assurant la tranquillité des immeubles riverains.

Pensée comme un lieu de diffusion et de création, la salle de spectacle est dédiée au spectacle vivant et plus particulièrement à la musique : musique de chambre, chanson française, musiques actuelles, stand-up, jazz. L'Orchestre de Chambre de Lyon, accueilli en résidence, profitera d'une programmation transversale de la salle pour se confronter aux plus grands artistes contemporains.

L'ambition architecturale du projet reste intacte, avec la restauration des façades d'origine et le projet de surélévation de toiture. Les baies sont démurées. La coupole est traitée de façon contemporaine à partir du gabarit initial, elle crée un signal, un phare qui symbolise le renouveau du lieu. À l'intérieur du volume, le projet se recentre dans une logique de sobriété au plus près de l'esquisse originelle et permet une plus grande mise en valeur patrimoniale du bâtiment. Ces travaux intègrent la rénovation énergétique, avec isolation de toutes les parois et la recherche d'une certification de qualité environnementale du bâtiment.

Le promoteur prévoit de démarrer les travaux dès le premier semestre 2022 pour une livraison mi-2024.

En conclusion, il s'agit d'un projet ambitieux, alliant culture, convivialité, proximité et ouverture sur la vie culturelle lyonnaise.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Retrait de l'intervention du groupe Pour Lyon.

Monsieur BILLARD, pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BILLARD Romain : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La salle Rameau fait en effet partie des symboles de notre ville et notamment du quartier de la Martinière aux lignes Art nouveau que vous avez soulignées.

Avec la consultation d'opérateurs entamée fin 2017, c'est une nouvelle vie que le bâtiment se cherche. Heureusement, cette nouvelle vie ne s'est finalement pas matérialisée par la vente du bâtiment par la Ville de Lyon, chose qui était loin d'être évidente. L'action de plusieurs citoyens, associations et élus de l'époque, dont Madame PERRIN-GILBERT, pour l'éviter a été déterminante. Je tiens à les remercier.

Nous souhaitons donc que cette flamme d'améliorer le projet et de maximiser les intérêts du patrimoine de la Ville de Lyon et des Lyonnais perdure. Pour cela, nous comptons sur la continuité d'engagement de votre Adjointe et le vôtre, Monsieur le Maire.

Avec cet avenant, nous regrettons que les intérêts de la Ville ne soient pas préservés et que le projet de bail emphytéotique administratif entre la Ville de Lyon et la Compagnie de Phalsbourg, approuvé par le Conseil municipal du 20 mai 2019 soit aujourd'hui remis en cause sur certains points de son objet.

Un droit d'entrée de 3 millions d'euros avait été accepté et l'engagement de réalisation par le preneur de travaux à hauteur de 14,3 millions d'euros hors frais et honoraires avait été pris. Ces deux points ne seront finalement pas repris et tenus dans ce projet d'avenant au bail soumis ce jour à notre vote.

Les nouvelles conditions financières de la promesse de bail emphytéotique administratif sont les suivantes :

- Versement d'un droit d'entrée d'un montant égal à 1 million d'euros, payés selon trois échéances à compter de l'année 2024, comme suit : 300 000 euros à l'ouverture de la salle et au plus tard le 30 septembre 2024, 300 000 euros au plus tard le 28 février 2025, 400 000 euros au plus tard le 28 février 2026 ;
- Ensuite paiement d'une redevance annuelle de 18 182 euros, revue à compter de la sixième année du bail et pendant les 55 années restantes indexée annuellement dès le premier versement ;
- Enfin réalisation par le preneur de travaux à hauteur de 12,5 millions d'euros hors frais et honoraires.

Bien que nous comprenons que le contexte sanitaire ait chamboulé le calendrier et la dynamique initiale pour le repreneur, nous ne pouvons pas parcourir et voter tête baissée cet avenant qui fait clairement perdre 1 million d'euros à la Ville de Lyon et aux Lyonnais.

Arrêtons, par pitié, de manipuler les millions comme s'il s'agissait de centimes. Les citoyens en ont marre de voir l'argent public aussi maltraité et considéré avec autant de légèreté.

Même si en Commission vous vous êtes repris, Monsieur GODINOT, vous avez employé la tournure « il ne s'agit que d'un million », similaire à Monsieur LUNGENSTRASS qui, dans la presse, parle d'anecdote pour évoquer 400 000 euros. Voyons, un peu de respect pour l'argent du contribuable.

Toutes ces sommes, ces subventions, ces recettes qu'élus et services manipulent au quotidien méritent d'être envisagées comme s'il s'agissait de nos euros ou gonettes personnelles.

Même si vous avez expliqué que l'abandon de certains travaux justifiait la baisse de 1,8 million d'euros de budget travaux, nous sommes assez sceptiques au moment où les prix des matières premières s'emballent et que les coûts de travaux ont forcément augmenté depuis 2017, que l'enveloppe de 12,5 millions d'euros soit respectée.

Si cette dernière n'est pas tenue, qui paiera le dépassement ? La Ville de Lyon ? Merci de nous répondre sur ce point.

De même, comment pouvez-vous accepter que la Ville de Lyon perde 1 million d'euros dans ce dossier, quand on sait qu'il s'agit par exemple quasiment de deux fois le budget du 6^e arrondissement sur le mandat ?

De même, est-ce que ces modifications d'importance ne remettent pas en cause la consultation ?

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce dossier. Le besoin d'avancer pour le bien de ce bâtiment et du quartier, ainsi que la qualité du projet que vous avez soulignée et que nous partageons dans son ensemble évitent un vote contre de notre groupe.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur GODINOT, rapidement.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Je vais répondre sur deux points.

Le premier point, c'est qu'évidemment, la Ville de Lyon, par ce bail emphytéotique, ne prendra pas de coût supplémentaire à charge. Le cadre légal d'un bail emphytéotique est que le preneur assume tous les travaux et les éventuels dépassements de coûts qui pourraient avoir lieu.

Le deuxième point, sur la remarque que vous formuliez sur le million, je vous invite à remettre en proportion ce million d'euros consenti effectivement sur le droit d'entrée accordé par la Ville au regard des 18 millions globaux du projet total. Je fais très attention aux millions d'euros de la Ville et je ne vous laisserai pas dire le contraire, mais il faut le remettre en proportion du projet complet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur BILLARD.

M. BILLARD Romain : Je comprends bien. Après, 1 million d'euros sur 3 millions, on est d'accord que cela fait un tiers, donc ce n'est pas rien en termes de réduction, c'est tout.

M. LE MAIRE : Monsieur GODINOT, vous avez répondu.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite Centre et Indépendants s'abstient.)

(Mmes BACHA-HIMEUR, GAILLIOUT, GEORGEL, FRERY PERRIN et MM. COLLOMB, CUCHERAT, LEVY, PRIETO et SECHERESSE sont non votants.)

Mise au point :

(Mmes GEORGEL, FRERY, PERRIN et M. PRIETO ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1517 - Candidature de la Ville de Lyon auprès de la mission 100 Villes européennes climatiquement neutres et intelligentes en 2030

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le dossier suivant, Monsieur GODINOT, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Mesdames et Messieurs,

Atteindre la neutralité climatique du territoire de la Ville de Lyon dès 2030, tel est le défi que nous lance l'Europe, tel est le défi que nous vous proposons de relever.

Atteindre la neutralité climatique du territoire, cela signifie réduire à zéro toutes nos émissions de gaz à effet de serre, pas juste le gaz carbonique, induites par tous les acteurs de notre territoire, et pas seulement celles de la Ville de Lyon en tant qu'administration.

C'est un immense changement d'échelle : les émissions sous maîtrise totale ou partielle de la Ville pèsent 91 000 tonnes équivalent CO2 selon notre bilan de gaz à effet de serre de 2019, contre 5 millions de tonnes émises directement ou indirectement par les citoyens lyonnais et les autres parties prenantes (entreprises, associations, etc.).

Pourquoi cet élargissement de périmètre ? Parce que notre ambition, si nous voulons arrêter le changement climatique, n'est pas seulement de donner l'exemple. Bien sûr, nous voulons le faire, par nos achats publics avec notre SPASER, par nos constructions bas carbone, nos rénovations de bâtiments à basse consommation d'énergie. Mais cela ne suffira pas.

Si nous voulons arrêter le changement climatique, et c'est bien l'une des raisons de notre engagement en politique, nous devons changer tous ensemble, mobiliser toutes les parties prenantes de la Ville, tous nos partenaires et les fédérer. Nous voulons bâtir ensemble une vision de la Ville de Lyon post-carbone, post-pétrole et autres énergies fossiles.

Je ne reviendrai pas sur les impacts du changement climatique à Lyon, les canicules chaque été, comme en 2019 avec des températures record de 40,4 degrés, à un dixième de degré seulement des 40,5 degrés de la canicule de 2003. Avec ces sept dernières années qui sont aussi les sept plus chaudes jamais enregistrées, le réchauffement climatique accélère, nous le constatons tous les jours.

Et c'est pourquoi nous voulons accélérer aussi et rejoindre ainsi les autres villes déjà engagées dans cet objectif. Copenhague vise la neutralité climatique dès 2025, en réduisant de 80 % ses émissions par le recours aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables et en visant seulement 25 % de part modale des déplacements en voiture. Amsterdam vise une mobilité neutre en 2030 et zéro gaz fossile en 2040, Glasgow, le net zéro émission en 2030 et Helsinki en 2035. Stockholm a une stratégie zéro fossile en 2040. Melbourne et Sydney sont certifiées organisations climatiquement neutres depuis 2011.

Par cet appel à manifestations d'intérêt, nous nous engageons à rendre en fin d'année 2022 notre plan d'action territorial, le contrat Lyon pour le Climat, que nous avons appelé Lyon 2030, Inspirons le changement.

Notre candidature propose quatre grandes orientations, volontairement très ouvertes :

- Construire la transition écologique dans la justice sociale ;
- Favoriser les achats publics comme levier pour embarquer les entreprises dans la transition écologique ;
- Faire de Lyon une ville « marchable », une ville de la mobilité durable ;
- Promouvoir les modes de consommation et de production durables.

Ce contrat pour le climat sera construit avec tous les partenaires qui souhaiteront nous rejoindre. Il s'inscrira pleinement dans le plan Climat Air Énergie territorial de la Métropole de Lyon, dont nous sommes signataires depuis le début et dont nous relayerons et amplifierons les actions à Lyon.

Ils sont déjà plus de 80 à avoir répondu présents, acteurs publics, réseaux d'entreprises, grands comptes du bâtiment, de la mobilité, de l'énergie, de la finance, associations citoyennes ou d'environnement, acteurs de l'enseignement et de la recherche. Nous élargirons ces catégories à nos partenaires culturels, sportifs, de l'éducation populaire, de l'enfance, de la jeunesse, etc.

Il s'agira de construire ensemble, localement, les consensus et les dissensus pour une vision la plus partagée possible de la transition écologique à la lyonnaise, qui donne une place à chacune et chacun et permette de dépasser certaines craintes légitimes et de partager un élan, un enthousiasme pour vaincre l'inertie et la résistance au changement.

Une vision qui soit désirable : ville apaisée, plus verte, plus saine, plus résiliente, plus en coopération avec ses territoires voisins, plus porteuse de sens et d'avenir.

Une vision qui combine l'innovation technologique, notamment autour de la gestion intelligente des données, à l'innovation sociale, que nous voyons émerger partout et notamment dans les quartiers populaires qui combinent bénéfices sociaux et environnementaux, comme ces achats de bio en commun ou ces entreprises à but d'emploi proposant des services de réparation.

Par cette délibération, la Ville de Lyon propose d'imaginer 2030, une ville qui inspire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GODINOT.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur ODIARD, c'est à vous pour 4 minutes.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cher Sylvain GODINOT,

Oui, il est temps de changer de modèle.

Cette mission des 100 villes européennes neutres pour le climat et intelligentes, que nous espérons rejoindre, nous permettra d'orienter Lyon encore plus vers la transition écologique et ainsi de réduire les inégalités et de permettre à toutes et tous une meilleure qualité de vie.

Changer de modèle est impératif, car l'actuel ne fonctionne que pour une partie, la plus privilégiée, de la population. Le système économique et financier est profondément injuste et non soutenable. L'actualité nous le fait remarquer une fois de plus avec :

- L'augmentation du prix de l'énergie (gaz, électricité, carburants). On dépense plus pour se chauffer et se déplacer. Le 1^{er} février, le prix de l'électricité va augmenter de 4 %. Cela aurait été 10 fois plus sans l'intervention de l'État. Cela montre bien le rôle que doivent endosser les pouvoirs publics.

- L'augmentation du prix de la tonne de blé dur multiplié par trois en un an et donc de denrées alimentaires de base (près de 50 % pour les pâtes en 2021) à cause des aléas climatiques.

- Enfin, la fortune des milliardaires qui a plus augmenté depuis le début de la pandémie qu'en dix ans comme le démontre le dernier rapport de l'association OXFAM.

Pour nous, Écologistes, la transition écologique est une alternative socialement juste qui permet aux habitants et aux habitantes de mieux se chauffer grâce à la rénovation thermique de leurs logements, de se déplacer par différents moyens grâce à une offre de transports variée et des infrastructures adaptées (marche, vélo, transports en commun, autopartage ou voiture quand on n'a pas d'alternative), d'accéder à une alimentation saine et locale grâce à une agriculture soutenable, de meilleurs revenus pour les agriculteurs et un lien renforcé avec ces derniers, d'avoir un meilleur cadre de vie grâce à la végétalisation de nos villes et à l'amélioration de la qualité de l'air en particulier pour les personnes vivant le long des grands axes de circulation ou du périurbain.

Dès le début du mandat, vous l'avez annoncé, Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe, chère Audrey HÉNOCQUE, nous faisons et ferons le choix de financements innovants pour porter nos politiques de transition écologique. Notre groupe, les Écologistes, manifeste pour cela son entière confiance envers notre collègue Sylvain GODINOT bien sûr et envers l'ensemble de l'exécutif pour entraîner toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais dans la transition écologique.

Oui, c'est un objectif ambitieux, mais faire de la politique, c'est aussi fixer des caps. Celui-ci est clair, car la dégradation de notre niveau de vie, milieu de vie, est source d'inégalités sociales et territoriales. Pollution de l'air, passoires thermiques, alimentation de mauvaise qualité, déficit d'intermodalité touchent davantage les milieux modestes. Si nous avons conscience que l'objectif est ambitieux, prendre le bon chemin est une nécessité pour plus de justice sociale et écologique.

En prenant part à cette mission, Lyon sera observée et nous serons fiers que cette ville rayonne pour ses actions vers la neutralité climatique, qu'elle soit source d'inspiration. Il est donc temps de changer de modèle et de prendre le chemin de la transition écologique. On le répétera tant que nécessaire, en agissant pour le climat, on agit pour un monde plus juste.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur ODIARD, et merci, cher Sylvain, de porter cette candidature dans ce Conseil municipal, candidature qui nous tient tous évidemment très à cœur.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mmes BORBON, CONDEMINE et M. HERNANDEZ s'abstiennent.)

(Mmes FRERY, GEORGEL et MM. COLLOMB, CUCHERAT et SECHERESSE sont non votants.)

Mise au point :

(Mmes BORBON, FRERY et GEORGEL ont fait savoir qu'elles avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté. Je vous remercie de votre soutien à cette candidature.

2022/1509 - Lyon 4e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'un bâtiment et de 14 lots de copropriété situés 4 quai Joseph Gillet dans le cadre de la relocalisation d'un service de proximité de la DGTB (secteur 5/9) - Désignation d'un représentant - EI 04232 - N° inventaire 04232A001 et 04232B001 à 0014 - Opération 04232001 - Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00008

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, dont vous êtes le rapporteur, Monsieur GODINOT, je préciserais simplement qu'il y a eu avis favorable de la Commission. Il s'agit de l'acquisition d'un bâtiment et de 14 lots de copropriété quai Joseph Gillet. Pas besoin de présentation en détail.

Je mets directement ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mmes CROIZIER et DE MONTILLE s'abstiennent.)

(Mmes FRERY, GEORGEL et MM. COLLOMB, CUCHERAT et SECHERESSE sont non votants.)

Mise au point :

(Mmes CROIZIER, DE MONTILLE, FRERY et GEORGEL ont fait savoir qu'elles avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

Pour ce même rapport, l'acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'un bâtiment quai Joseph Gillet, nous devons procéder à la désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'Association syndicale libre.

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur GODINOT.

Y a-t-il d'autres candidats ? Le plus simple étant de lever la main. Il n'y en a pas d'autres.

En l'absence d'autre candidature, Monsieur GODINOT est élu. Félicitations.

2022/1508 - Augmentation de l'opération n° 60051002 Véhicules LAPI, et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4, programme 00012

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

(Le groupe Droite Centre et Indépendants vote contre.)

(Adopté.)

2022/1493 - Lyon 1er - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation par la Ville de Lyon de la société Bagel Debois pour défaut de jouissance des locaux commerciaux situés 6 rue du Président Édouard-Herriot à Lyon 1er - EI 01013

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1494 - Lyon 1er - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel relatif au remboursement par la Ville de Lyon d'une partie des dépenses liées aux consommations des fluides indues à l'association diocésaine de Lyon pour les locaux de l'Église Saint-Polycarpe situés 25 rue René Leynaud à Lyon 1er - EI 01020

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1495 - Lyon 1er - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel relatif au remboursement par la Ville de Lyon des coûts relatifs au remplacement des menuiseries extérieures indues à la société Maison Villemanzuy SARL pour les locaux commerciaux situés 25 montée Saint-Sébastien à Lyon 1er - EI 01093

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1496 - Charbonnières-les-Bains - Avenant au bail emphytéotique au profit de l'association Capso pour la propriété sise 38-39 chemin des Brosses à Charbonnières-les-Bains - EI 99010

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1497 - Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG) - Exercice 2020

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1498 - Lyon 8e - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23, rue des Serpollières en faveur de la régie de quartier États-Unis Eurequa pour l'action Pause Amitié - EI 08267

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1500 - Lancement de l'opération n° 60026867 « Rénovation de l'éclairage public des ponts Georges Clemenceau, Maréchal Juin, Morand et La Fayette » à Lyon 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 9e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1501 - Lancement de l'opération n° 60026866 « Rénovation des illuminations des ponts Université, Guillotière et passerelle du Palais de Justice » à Lyon 2e, 3e, 5e et 7e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20013

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1502 - Lancement de l'opération n° 60026868 « Rénovation et amélioration de l'ambiance lumineuse des ponts-rails Paul Bert, Verguin et Stalingrad » à Lyon 3e, 6e et 7e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1503 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 26 rue Saint-Pierre de Vaise à Lyon 9e au profit de l'association Espace Emplois familiaux - Ensemble immobilier n° 09026

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1504 - Approbation d'une convention de mise à disposition d'espaces établie entre la Ville de Lyon-Musée des Beaux-Arts et l'association les Amis du Musée des Beaux-Arts de Lyon

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1505 - Groupe scolaire Berthelier - Rénovation toitures et façades - 181 rue Marcel Mérieux à Lyon 7e - Opération n° 07002547 - Lancement des études de l'opération et autres prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1510 - Lyon 7e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie au profit de l'association Arbralégumes relative à la mise à disposition une fois par semaine d'un espace situé sous le porche du Centre Berthelot pour la distribution de paniers de légumes - EI 07075

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1511 - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie des locaux situés 92 place Joannès Ambre à Lyon 4e au profit des associations Union sportive et familiale, Maison de l'Enfance et de la jeunesse et Graines électroniques - EI 04 010

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1512 - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de locaux situés à l'angle de la rue Denuzière et de la place Renée Dufourt à Lyon 2e consentie à la Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence pour permettre la mise en œuvre de ses activités - EI 02259

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1514 - Approbation et autorisation de la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 41 rue Smith à Lyon 2e au profit de l'association AJ2 Permanence Emploi - Ensemble immobilier n° 02058

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1515 - Lyon 7e - Zone d'aménagement concerté du quartier central de Gerland - Approbation de l'avenant n° 1 au bail à construction consenti initialement à la société SODES - EI 07261

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1513 - Convention d'occupation temporaire à titre onéreux consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Les Restaurants du Cœur pour les locaux situés 143 bis, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9e - EI 09007

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demande d'intervention.

Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adoptés.

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS – SANTÉ ET PRÉVENTION

2022/1490 - Renouvellement de la convention concernant la gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social (Maisons de la Métropole de Lyon) et la mise à disposition de services du Centre communal d'Action sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML)

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Solidarités, Vie des Aînés, Droits et Égalités, Santé et Prévention. Pour ce premier dossier, Madame RUNEL, je vous cède la parole.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter rapidement ce rapport qui concerne donc le renouvellement de la convention concernant la gestion des espaces d'accueil et d'accompagnement social, plus connus désormais sous le nom de Maisons de la Métropole de Lyon.

Dans le cadre du Pacte de Cohérence de 2015, la Ville de Lyon avait proposé une expérimentation au travers du rapprochement des Antennes Solidarité du CCAS de la Ville et des MDM sur le territoire lyonnais, puisque leurs missions étaient complémentaires, les MDM au titre de l'action sociale, de la PMI, de la protection de l'enfance, du RSA, et le CCAS au titre notamment de l'accès aux droits, de la domiciliation ou des aides facultatives.

En 2018, un espace d'accueil et d'accompagnement social commun au CCAS et à la Métropole a donc été créé et est porté par une convention qui doit être renouvelée.

Le principe de ce fonctionnement des espaces est double, à la fois simplifier et optimiser, simplifier le parcours de l'utilisateur en offrant un seul lieu d'accueil (cela permet d'éviter à l'utilisateur d'expliquer plusieurs fois sa situation, d'assurer une meilleure coordination et une complémentarité des interventions), et optimiser en mutualisant les moyens et notamment les équipes administratives et sociales, à la fois des Antennes Solidarité du CCAS et des MDM.

Les principales missions du CCAS dans ces structures sont l'information, l'orientation vers des structures spécialisées, l'accès aux droits, la domiciliation, l'aide alimentaire, la lutte contre les difficultés également financières.

Très rapidement, pour rappeler l'activité du CCAS en quelques chiffres, les dernières données à disposition concernent notamment l'accueil physique, plus de 210 000 accueils physiques pour le CCAS, 169 000 accueils téléphoniques, 880 000 euros d'aides facultatives et 2 500 domiciliations.

La première convention qui a pris fin a donc fait l'objet d'une évaluation, qui a établi que les objectifs prioritaires avaient été atteints, l'intégration réussie des équipes du CCAS, le maintien de la qualité de l'accueil reconnue par les usagers eux-mêmes, la pertinence de l'accueil inconditionnel et enfin l'appropriation des dispositifs sociaux entre le CCAS et la Métropole. La gouvernance est également partagée et structurée en différents niveaux, un COPIL politique avec les élus, un COPIL stratégie avec les cadres de direction, un Comité technique et des Comités de Suivi par territoire.

Concernant le volet financier, un principe général de solidarité entre le CCAS et la Métropole est prévu, avec une répartition des coûts et des gains selon une clé prédéfinie : 26,1 % pour le CCAS et 73,9 pour la Métropole. Cette répartition bien sûr s'applique aux coûts de mise en œuvre du projet et également aux coûts de fonctionnement annuels.

Sur les aspects RH, un mot, 300 postes sont concernés, 224 pour la Métropole et 76 pour les équipes du CCAS.

Ce renouvellement de convention offre donc de nombreuses et de nouvelles perspectives : améliorer l'accès aux services, tendre vers une harmonisation RH avec la création de formations communes, qui répond aux demandes des agents notamment du CCAS, et l'évolution de huit postes administratifs vers des postes de gestion administrative, le renforcement également du partenariat territorialisé, le déploiement d'une logique de développement local et le déploiement de nouvelles prestations attachées notamment au nouveau projet social du CCAS, Faire solidarité.

En conclusion, s'il y a trois ans, ce modèle d'accueil commun représentait un pari, il constitue aujourd'hui un succès grâce à l'investissement de nos équipes sur le terrain pour toujours rendre un meilleur service à l'utilisateur. Cette nouvelle convention renforce encore la qualité de l'accueil tout en proposant aux agents de meilleures modalités de fonctionnement. De ce fait, il m'a semblé légitime en tant que Vice-Présidente du CCAS d'accompagner les équipes, et notamment le CCAS, sur un changement de nom, afin que Lyon soit reconnue aujourd'hui à sa juste valeur dans notamment l'action sociale de proximité qui est réalisée à l'intérieur de ces Maisons. Désormais, et nous avons validé cette appellation à l'unanimité au Conseil d'administration du CCAS, nous appellerons ces Maisons les MDM de Lyon.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission et des Conseils d'arrondissement et je les en remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame PALOMINO, vous avez la parole pour 3 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Cette délibération qui nous est présentée vient renouveler le rapprochement des Centres communaux d'Action sociale et des Maisons de la Métropole, possible dans le cadre du Pacte de Cohérence républicaine de 2015 et acté lors du Conseil municipal du 20 novembre 2017.

Cette fusion, que j'ai alors défendue en tant que conseillère municipale et en tant que membre du CCAS, aboutit. Elle a été rendue possible par la volonté conjointe de la Ville de Lyon et de la Métropole de renforcer la qualité de service rendu à la population en favorisant l'émergence d'un guichet social unique, comme vous l'avez dit, Madame l'Adjointe, de proximité à l'échelle des arrondissements de Lyon. Ce guichet social unique permet de simplifier les démarches d'accompagnement pour un certain nombre de Lyonnaises et de Lyonnais. La crise que nous vivons ne peut que confirmer l'importance des réponses efficaces que nous pouvons proposer en termes de droits sociaux.

L'expérience a désormais montré que la théorie s'est confirmée dans la pratique et que désormais ces démarches sont plus simples, plus lisibles que par le passé.

Cela n'a pas été effectivement sans difficulté. Rassembler des équipes qui n'étaient pas dans les mêmes services, ne partageaient pas la même culture ni le même cadre institutionnel n'a pas été aisé. Je rends ici hommage aux agents, aux travailleurs sociaux, qui ont permis la réussite de ce rapprochement. Je salue l'important travail mené par les équipes du CCAS et des Maisons de la Métropole pour rendre ce résultat possible. C'est grâce à eux et grâce à leur énergie, à leur détermination et à leur capacité à faire face aux difficultés rencontrées que l'on a pu atteindre les résultats que nous connaissons aujourd'hui.

Ce renouvellement en tant que tel s'inscrit dans la continuité de ce Pacte pour favoriser, fluidifier les échanges, régler un certain nombre de blocages et de frictions et ainsi renforcer la qualité du service rendu. À ce titre, favoriser des formations communes est à nos yeux une très bonne initiative pour renforcer un nécessaire esprit d'équipe entre des personnels qui sont amenés à coopérer au quotidien.

De même, nous ne pouvons qu'approuver le renforcement des capacités d'accueil et d'accompagnement des usagers rendu possible par les retours d'expérience de terrain.

Cette délibération va donc dans le bon sens et prouve que nous avons eu raison de tenter ce pari audacieux, d'acter un rapprochement entre les CCAS et les Maisons de la Métropole.

Nous voterons bien sûr très favorablement cette reconduction.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame PALOMINO.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(M. DRIOLI et Mme PERRIN-GILBERT s'abstiennent.)

(Mmes GEORGEL, FRERY et MM. COLLOMB, CUCHERAT et SECHERESSE sont non votants.)

Mise au point :

(Mmes GEORGEL et FRERY ont fait savoir qu'elles avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1491 - Reconduction de la convention-cadre entre la Ville de Lyon et le Centre communal d'Action sociale de Lyon

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame RUNEL, c'est à vous.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Je vous remercie.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la prolongation par avenant de la convention-cadre régissant les relations entre la Ville de Lyon et le CCAS.

Cette convention fixe les dispositions générales qui régissent les modalités des concours et moyens apportés par la Ville de Lyon pour participer au fonctionnement du CCAS, notamment en matière de ressources humaines, informatique, travaux, immobilier et logistique.

Cette prolongation pour une durée d'un an permet d'engager sereinement en 2022 un travail technique de bilan, d'actualisation et d'amélioration de la convention et de ses annexes.

Ce chantier s'appuiera sur un travail partenarial et un dialogue de gestion avec les différentes directions concernées.

Si cette convention-cadre n'emporte pas de conséquences sur les niveaux de la subvention d'équilibre du CCAS, elle peut susciter quelques interrogations au sujet des évolutions récentes de cette subvention et de la situation budgétaire du CCAS. Je souhaite dès lors vous apporter des précisions sur ces deux points.

Concernant l'évolution de la subvention d'équilibre au CCAS, elle s'est rétractée entre 2014 et 2020 de 2 millions d'euros. Cette évolution est liée à des fermetures d'établissements pour cause de sous-occupation chronique, mais également à des excédents annuels réguliers. Par ailleurs, la sous-consommation du budget d'aides sociales, du fait d'un règlement d'attribution très contraignant, a permis pendant cette période des transferts internes vers le secteur gérontologie. Pour mémoire, le budget consolidé du CCAS s'établit à 32 millions d'euros.

En revanche, s'agissant de la période récente, la subvention d'équilibre connaît une hausse dynamique depuis fin 2020. Je vous laisse faire le rapprochement. L'augmentation de 630 000 euros de la subvention d'équilibre au BP 2021 est pour partie liée aux conséquences de la crise sanitaire avec une augmentation notamment de 370 000 euros côté gérontologie, liée bien évidemment au renforcement de la masse salariale post-Covid, avec également des impacts sur les mesures du Ségur de la santé que nous ne pouvons bien sûr que remercier et féliciter. Côté solidarité, plus 260 000 euros avec de nouveaux projets portés par l'exécutif.

Concernant le BP 2022, l'augmentation de la subvention d'équilibre, nous l'avons vu ce matin, est de 939 000 euros, portant ainsi la subvention de la Ville à plus de 13 millions d'euros. Cette nouvelle hausse est principalement tirée par la création des postes qui sont liés aux extensions des EHPAD, la hausse des dépenses d'aides facultatives réduisant le disponible pour compenser une hausse de l'intérim dans les établissements, le changement de prestataire pour les repas en résidences autonomie aussi du fait d'une mise en conformité réglementaire plus coûteuse également du fait de la fin du bénévolat et le déploiement des projets solidarité, avec une épicerie sociale, une laverie solidaire et un tiers lieu alimentaire.

D'autres facteurs expliquent la dégradation de la trajectoire budgétaire du CCAS, en particulier la stagnation des recettes de l'ARS avec une absence de rebasage du forfait soins et également le retard dans la renégociation du CPOM. L'impact de mesures réglementaires, notamment la loi EGALIM, la hausse des dépenses énergétiques expliquent également la revalorisation de la subvention d'équilibre.

En synthèse, vous constatez donc que notre gestion rigoureuse est impactée par des facteurs exogènes, essentiellement liés à la crise sanitaire. Néanmoins, elle ne doit pas non plus nous faire renoncer à notre ambition sociale et solidaire, parce que c'est justement dans ces moments de crise que nos concitoyennes et nos concitoyens ont besoin de la collectivité publique et du service public.

Je vous propose donc de voter favorablement cette reconduction de la convention entre la Ville de Lyon et le CCAS. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 8 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je serai bien sûr beaucoup plus court.

Monsieur le Maire, tout à l'heure, dans votre introduction, ce matin, pour présenter les vœux au Conseil municipal, vous avez évoqué la montée des inégalités et, outre les inégalités, de nombreuses lignes de fracture affaiblissent le ciment de notre société.

Dans un récent baromètre, seulement 38 % de nos concitoyens pensent que la société française offre à chacun la place qu'il mérite. Ainsi, les pouvoirs publics demeurent en première ligne. Quand on demande à nos concitoyens de désigner les acteurs les plus légitimes pour intervenir pour améliorer la cohésion sociale, ils citent d'abord l'État, puis les collectivités locales, au premier rang desquelles les communes.

Nous sommes déjà intervenus en Conseil municipal pour expliquer les raisons pour lesquelles nous approuvons les précédents rapports liés au CCAS, mais aussi à quel point nous regrettons au-delà, par exemple, de l'opération de communication de la semaine dernière, votre manque d'ambition. Je relèverais l'absence de création d'EHPAD et une politique confuse et peu lisible.

Par ailleurs, quel membre du Conseil municipal est capable de me donner une des priorités du CCAS ?

Lors de la première réunion justement du CCAS, Monsieur le Maire, vous aviez donné comme grande priorité une attention particulière, et vous aviez raison, sur la situation des mineurs non accompagnés. Pour autant, vous n'apportez pas de réponse en ce qui concerne leur intégration par l'éducation, la formation et le travail. Nous avons eu plusieurs rapports jusqu'à maintenant sur ces thématiques-là et, à aucun moment, cette thématique n'a été abordée par vos Adjoints.

Tout d'abord, nous savons que le nombre de décisions de justice afin de confier les jeunes ou enfants à la Protection de l'Enfance a fortement augmenté. Le chiffre annuel de 16 760 en France, dont près de 1 100 sur l'agglomération, a presque doublé en l'espace de trois ans. Je cite là le dernier rapport de la Mission nationale des mineurs non accompagnés. Dans des documents de la Métropole, ils étaient 613 en 2016, 685 majeurs pris en charge. Aujourd'hui, on atteindrait le nombre à peu près de 1 113 sur les huit premiers mois de 2021.

Pour autant, la Métropole a diminué son budget en étant à 29 millions contre les 35,2 millions l'an dernier. Cette baisse de crédits nous surprend. Nous avons presque peur que la Ville de Lyon se substitue au désengagement de la Métropole.

Par ailleurs, on nous dit que plusieurs MNA actuellement sur Lyon pourraient se retrouver prochainement dans d'autres départements. Je voulais savoir si vous pouviez nous en dire plus. Et nous sommes surpris, car nous nous rendons compte finalement de la réalité de la campagne de communication sur une ville accueillante et bienveillante, la réalité est bien tout autre. Nous voulions donc avoir des éclaircissements, Monsieur le Maire, sur ce point ou en tout cas si vous l'avez travaillé, vous ou vos équipes, avec la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame RUNEL, quelques mots en réaction.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Monsieur LÉVY, je ne vous ferai pas l'injure ici de vous répondre que les mineurs non accompagnés relèvent d'une prise en charge de la Métropole lorsqu'ils sont reconnus mineurs et, de fait, de l'État lorsqu'ils ne le sont pas.

Pour autant, et vous le savez, je ne vous ferai pas non plus l'injure de vous rappeler les quatre axes du projet social qui ont été votés à l'unanimité à la fois par le Conseil d'administration du CCAS et par le dernier Conseil municipal, puisqu'en tant qu'administrateur assidu du CCAS, je sais que vous les connaissez. Aussi, vous connaissez quels sont à la fois nos axes, nos objectifs et nos ambitions. Je ne cesse de le répéter.

Sur cette question des mineurs non accompagnés, ils sont aujourd'hui effectivement entre 150 et 180 à arriver chaque mois sur le territoire métropolitain. Je pense que vous serez en capacité de demander les chiffres exacts à notre collègue Vice-Présidente à la Métropole, Lucie VACHER, via des intermédiaires de vos groupes politiques respectifs et Monsieur PELAEZ ne manquera sûrement pas de l'interpeller lors de la prochaine séance de la Métropole.

Nous avons effectivement souhaité à la Ville prendre notre part dans l'accompagnement, l'hébergement des jeunes en situation d'exil. Depuis le mois de juin dernier, nous pouvons héberger un certain nombre de jeunes et, sur les 37 places qui sont aujourd'hui mises à disposition par la Ville pour l'accompagnement de ces jeunes, plus de 76 sont passés dans nos établissements, qu'il s'agisse de la résidence Paul Bert ou des places en résidence autonomie sur Marius Bertrand.

Ces jeunes, lorsqu'ils sont reconnus par le juge des enfants mineurs, sont via une OPP pris en charge dans un temps restreint par la Métropole de Lyon et ensuite accompagnés par des professionnels, scolarisés également en fonction du projet professionnel, de leur âge et de leur niveau d'apprentissage de la langue.

Aujourd'hui, il y a une zone d'ombre et nous ne sommes pas le seul département, la seule métropole à en souffrir, sur ces jeunes qui ne sont pas reconnus en premier niveau par le département ou la métropole comme mineurs et qui, en conséquence, font des recours auprès du juge des enfants. Il existe aujourd'hui un vide juridique sur le point de savoir de qui relève cette prise en charge. Dans l'attente que le juge ou le législateur puisse statuer, la Ville de Lyon prendra sa part aux côtés de la Métropole sur la prise en charge de ces jeunes qui sont aujourd'hui en exil. Un certain nombre sont effectivement aujourd'hui accompagnés par la Ville de Lyon, un certain nombre de jeunes par la Métropole de Lyon notamment à la Station. En tout état de cause, à l'heure actuelle, nous ne disposons pas d'informations qui nous permettraient de dire que ces jeunes pourraient être orientés sur d'autres départements, puisque ces jeunes, une fois qu'ils sont pris en charge par la Métropole, ont l'accompagnement nécessaire qu'ils méritent sur notre territoire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL.

Je crois que la réponse a été extrêmement précise, circonstanciée. Je me permettrais à mon tour de rappeler à Monsieur LÉVY que c'est quand même sous un gouvernement d'une majorité que, me semble-t-il, vous soutenez, que le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté a augmenté sur les cinq dernières années. Je crois qu'en matière d'investissement dans le domaine social, la Ville de Lyon actuellement, en tout cas depuis 18 mois, prend sa part et on aimerait bien que ce gouvernement en fasse autant. Puisque vous nous interpellez, je suis sûr que vous ne manquerez pas de faire la même chose auprès de vos amis du gouvernement.

Sur ce, je mets donc ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme TOMIC ne prend pas part au vote.)

(Mmes GEORGEL, FRERY, PERRIN-GILBERT et MM. COLLOMB, HERNANDEZ et SECHERESSE sont non votants.)

Mise au point :

(Mmes GEORGEL, FRERY, PERRIN-GILBERT et TOMIC ont fait savoir qu'elles avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1492 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2022-2024 entre la Ville de Lyon et l'Association de Promotion des Maisons médicales de Garde libérale lyonnaises (APMMGLL) sise 7 quai de Serbie à Lyon 6e

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

(Mmes GEORGEL, FRERY, PERRIN-GILBERT, VIDAL et MM. COLLOMB, HERNANDEZ, PRIETO et SECHERESSE sont non votants.)

Mise au point :

(Mmes GEORGEL, FRERY, VIDAL, PERRIN-GILBERT et M. PRIETO ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter POUR.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demande d'intervention. Il n'y a qu'un seul dossier, le rapport 1492, qui n'a pas fait donc l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents et qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

2022/1470 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs au titre de la saison 2021-2022 - Approbation de conventions-cadres et de conventions d'application avec ces associations

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Petite Enfance, Éducation, Sports, Jeunesse et Vie associative. Pour le premier dossier, Madame NUBLAT-FAURE, je vous cède la parole.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je suis ravie de pouvoir vous présenter cette délibération d'attribution d'une subvention, qui est le résultat d'une démarche que nous avons initiée depuis presque une année avec l'ensemble des Adjointes d'arrondissement, la Direction des Sports.

Bien sûr, nous avons à cœur de faire évoluer l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant de 2 914 990 euros en direction des clubs sportifs amateurs.

Un constat s'était imposé après la dernière campagne de subventions. Il était difficile d'attribuer un montant de subvention par club, même en ayant d'importantes données relatives aux différentes associations sportives. Nous avons estimé qu'il y avait vraiment une nécessité d'objectivation qui se faisait jour et nous avons porté une attention très particulière sur de nouveaux critères, qui étaient partagés par l'ensemble des Adjointes aux Sports, concernant notamment la féminisation du sport, l'inclusion avec des thématiques telles que le handisport, les projets sociaux des clubs, les luttes contre les discriminations, le sport santé et les enjeux d'écoresponsabilité.

Nous avons réfléchi à la création d'un procédé qui pourrait intégrer toutes les données qualitatives et quantitatives et qui finalement serait un outil d'aide à la décision afin d'éclairer l'arbitrage des subventions.

Nous avons fait évoluer la méthode d'attribution de subvention en envoyant un mailing adressé aux 500 clubs, et plus seulement aux clubs qui étaient déjà subventionnés.

Le dossier de demande de subvention a été également adapté aux nouveaux critères, afin que les associations puissent expliciter davantage leurs différents projets.

Un référentiel présentant nos nouveaux critères a été bien sûr envoyé aux clubs en amont et il y a même eu un temps de formation qui a été dispensé conjointement par la Direction des Sports et l'OLS en direction des clubs, avec l'objectif d'accompagner ces clubs dans une volonté d'évolution de leurs pratiques.

Cette volonté, nous continuons de l'avoir, puisque l'idée est d'accompagner le changement des clubs et de les aider à se former.

Cette nouvelle façon de procéder, nous l'avons expérimentée et elle nous a permis de récolter des données importantes sur le dynamisme de nos clubs, sur leurs spécificités, la mise en valeur aussi de leur travail, leurs envies aussi de déployer des actions, que ce soit sur la lutte contre les discriminations, l'écoresponsabilité, les solidarités, mais également l'égalité femmes-hommes, le sport santé et bien d'autres thématiques.

Au final, ce sont 147 clubs que nous soutenons, contre 129 en 2021, dont 21 nouveaux entrants. Ces clubs représentent 50 disciplines sportives et 28 clubs ont vu une augmentation de leur subvention de 500 à 2 500 euros.

Pour terminer, je tiens à remercier chaleureusement les Adjointes de tous les arrondissements aux Sports qui se sont mobilisés sur ce chantier, l'Office des Sports de Lyon également et je tiens à saluer particulièrement la Direction des Sports pour son remarquable travail, ainsi que le Contrôle de Gestion.

Monsieur le Maire, cette délibération a reçu un avis favorable lors de son passage en Commission.

M. LE MAIRE : Merci, chère Julie.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Mesdames et Messieurs,

J'aimerais faire un bref aparté sur votre dernière observation, Monsieur le Maire, notamment par rapport à la pauvreté. Je vous rappelle que la plupart des dispositifs, y compris pour beaucoup de la Ville de Lyon qu'on a pu évoquer aujourd'hui, que ce soit les cités éducatives, que ce soit les petits déjeuners dans les écoles, que ce soit les Territoires Zéro Chômeur, sont des dispositifs accompagnés par l'État et je ne vous ferai pas l'injure, pour reprendre les propos qu'on a eus tout à l'heure, de reprendre les 8,5 milliards investis par l'État dans le domaine de la petite enfance, de l'emploi, des aides sociales et du logement, dont les Lyonnais ont pu également bénéficier. Mais, comme vous le savez, ce n'est pas suffisant, c'est pour cela qu'il faudra cinq ans de plus.

Pour revenir sur la délibération qui nous occupe aujourd'hui, vous avez décidé, Madame l'Adjointe, d'appliquer de nouveaux critères d'attribution de subventions. Ces nouveaux critères, finalement, vous êtes bien persuadée de leur utilité et vous les avez rappelés en Commission.

Cela dit, comme vous le savez, Madame l'Adjointe, la plupart des clubs sont membres d'une ligue, d'une fédération, d'un DOSS, d'un CROSS, et ils ont signé déjà des chartes régionales de développement du sport, ils se sont inscrits dans des dispositifs comme les plans Sport et Territoire. Tous ces objectifs d'éducation et même d'éducation populaire, les clubs travaillent aussi sur ces questions de citoyenneté, de professionnalisation, de santé et bien-être.

Alors, dans les prérequis des clubs sportifs, les questions d'inclusion, de mixité, de laïcité, que vous oubliez souvent de citer, figurent déjà et un chiffre. Souvenez-vous en Commission lorsque vous avez présenté le PowerPoint, très bien réalisé d'ailleurs, vous avez rappelé que plus de 40 % des clubs Lyonnais pratiquent déjà des politiques d'inclusion. Vous voyez donc bien que, finalement, ils ne vous ont pas attendus.

Dès lors, on a le sentiment que votre approche apparaît comme coercitive. Vous souhaitez manier à la fois la carotte et le bâton. En demandant aux associations sportives de répondre à vos critères, vous privilégiez par moments le fait de contraindre plutôt que de convaincre.

Ce qui va se passer, c'est simple, c'est que les associations vont passer un temps fou à travers un outil d'ailleurs de saisie de subvention assez inadapté pour remplir les bonnes cases.

Alors, vous souhaitez renforcer l'égalité hommes-femmes, notamment dans les instances sportives, c'est un objectif qui est important et que nous soutenons. En revanche, quand il s'agit de l'Office des Sports de Lyon et comme ce fut le cas encore dans un débat récent, à l'occasion d'un changement dans les instances, c'est un homme qui est désigné. Et la

parité dans une instance lyonnaise, soutenue fortement par la Ville de Lyon, est loin d'être respectée avec deux femmes et neuf hommes. Ainsi, on ne comprend pas comment l'exécutif peut demander un certain nombre de points aux associations sportives et ne pas l'appliquer dans ses instances. Là encore, nous sommes dans le « faites ce que je dis et ne faites pas ce que je fais ». Nous vous invitons donc à revoir cette situation, Madame l'Adjointe.

Cependant, ces objectifs étant en théorie louables, nous soutiendrons la délibération d'aujourd'hui.

Merci.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame VERNEY-CARRON, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme VERNEY-CARRON Florence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

À la suite de l'intervention de notre collègue LÉVY, je voulais revenir effectivement sur la délibération et sur les critères. Nous avons lu avec attention les objectifs que vous mettez en avant et nous ne pouvons qu'être d'accord avec un certain nombre de ces objectifs, même s'ils sont toujours rédigés dans votre champ lexical.

Il y a néanmoins une chose sur laquelle nous avons été très surpris, Monsieur le Maire, puisqu'il a été bien souligné, Madame l'Adjointe vient de le reprendre à l'instant, la volonté d'évolution des pratiques des différents clubs, de l'absence totale de référence à la disposition introduite par la loi d'août 2021, qui conforte les respects des principes de la République.

Un contrat, dont le décret est paru le 21 décembre 2021, s'appelle le contrat d'engagement républicain et l'ensemble des clubs doivent intégrer ce contrat d'engagement républicain.

Alors, bien sûr, il y a un certain nombre de vos objectifs qui vont bien entendu dans ce sens, mais je voudrais rappeler les sept engagements de ce contrat d'engagement républicain. C'est bien, je crois, que l'on puisse effectivement répéter les choses.

Sur les sept engagements du contrat d'engagement républicain, il y a le respect des lois de la République et je reviens sur ce que notre collègue LÉVY disait sur la laïcité, la liberté de conscience, la liberté des membres de l'association, l'égalité et la non-discrimination, la fraternité, la prévention de la violence, le respect de la dignité de la personne humaine, le respect des symboles de la République, son drapeau et l'ensemble des symboles que nous connaissons. Il y a un des principes qui est le plus important, c'est de ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République auquel nous sommes tous attachés.

Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame l'Adjointe, je voulais savoir pour quelles raisons effectivement cela n'avait pas été rajouté dans la convention et, si vous en étiez d'accord, si cela pouvait être rajouté dans les conventions avec une référence explicite à la signature de ce contrat républicain, parce que cela me paraît totalement essentiel aujourd'hui que ces principes soient respectés.

Vous le savez, cette enquête qui a été faite par la LICRA, où nous avons ce chiffre terrible de 40 % des lycéens interrogés qui pensaient que les normes édictées par leur religion (et cela montait quelquefois à 65 %) étaient plus importantes que la République.

Nous sommes toujours engagés dans ce pacte républicain, parce que nous souhaitons tous une République solidaire et apaisée. Je voulais simplement vous poser la question, Monsieur le Maire, pour quelle raison cela ne figurait pas dans les conventions ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur BOSETTI, c'est à vous pour 3 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Dans ce rapport, il est question de l'association du LOU Rugby qui voit sa subvention diminuer cette année.

Alors, je veux d'abord insister sur une chose : les élus du groupe Lyon en Commun réaffirment leur attachement à la pratique du sport amateur et professionnel, et bien sûr à la pratique du rugby. Nous soutenons évidemment le LOU Rugby, notre club officiel, qui porte bien haut les couleurs de notre ville. Mais nous ne voulons plus le faire à n'importe quelles conditions. Nous voulons le faire en toute transparence et surtout à travers un traitement tout à fait équitable.

Lors des précédents mandats, dans le domaine du sport, la Ville de Lyon et le Grand Lyon ont déroulé le tapis rouge aux grands groupes économiques, en arrosant là où c'était déjà mouillé. On se rappelle des terrains agricoles vendus à des prix scandaleusement bas à l'OL pour son Grand Stade, qui induisait par ailleurs des frais d'aménagements colossaux aux alentours, portés par le contribuable.

De la même manière, nos prédécesseurs à la Ville cédaient l'exploitation du stade de Gerland au LOU Rugby dans un montage financier plus que hasardeux dénoncé par la Chambre régionale des Comptes à l'époque, qui nous expliquait que la Ville avait joué contre ses intérêts et qu'elle avait bradé au passage une piscine municipale, alors que notre collectivité en manque encore cruellement.

Depuis notre prise de fonctions, nous nous réjouissons à Lyon en Commun que ce positionnement politique ait pu enfin évoluer sous la houlette de notre Adjointe aux Sports. Nous avons par exemple diminué à notre arrivée par deux l'achat de places en loges auprès du LOU Rugby.

Nous négocions actuellement avec le LOU pour ne pas porter budgétairement le coût de rénovation de la piscine de Gerland, celle-là même que nous serons demain obligés de louer pour nos scolaires lorsqu'elle aura été rénovée, compte tenu du montage opéré par nos prédécesseurs. Je parle ici de plusieurs millions d'euros en jeu.

Dans le présent rapport, nous réduisons de 150 000 euros notre soutien à l'association du LOU, non pas parce que leur implication n'est pas bonne, je le souligne, elle est même excellente, mais parce que cette association bénéficiait d'un ratio de subvention par adhérent totalement disproportionné par rapport aux autres clubs sportifs. Je vous rassure, évidemment, son équilibre économique n'est pas remis en question.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, nous poursuivons notre engagement aux côtés du LOU Rugby tout en revenant à un soutien raisonné, équitable et qui nous permet en cascade – c'est l'apport de cette délibération – de soutenir de nouveaux clubs sportifs et d'accentuer notre soutien à des plus petits.

Nous ferons par ailleurs en sorte que Lyon s'affirme de plus en plus comme une terre de rugby, en investissant 800 000 euros en 2023 pour accueillir la Coupe du Monde de Rugby sur notre commune et pour que cet événement soit vraiment une grande fête populaire.

Vive le rugby ! Vive le LOU !

Nous voterons, Madame l'Adjointe, favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI.

Pour le groupe les Écologistes, Madame PERRIN, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme PERRIN Marielle : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Comme cela vous avait été présenté, les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs amateurs ont fait l'objet d'une reconduction pour certains, d'une bonification pour d'autres pour leurs innovations autour des axes énoncés par Madame NUBLAT-FAURE que je tiens à remercier, ainsi que les services, au nom du groupe Écologistes pour tout le travail réalisé.

Car oui, l'objectif aujourd'hui est bien d'accompagner toutes les bonnes volontés, sans pénaliser les clubs qui ne sont pas encore engagés dans les démarches autour des trois grands axes d'égalité hommes-femmes, d'écoresponsabilité et d'inclusion.

Il nous importe aussi d'être plus transparents sur les critères de sélection et le montant des subventions allouées par la Ville. L'accès à ce type d'informations fait partie de la redevabilité.

Les temps de crise ne doivent pas nous empêcher d'avancer sur ces sujets, bien au contraire. C'est l'occasion pour les clubs de faire évoluer leurs pratiques, de se demander comment attirer des citoyens et citoyennes en proposant de nouvelles choses, en innovant, en sachant s'adresser à d'autres publics. C'est prouvé, le sport est vecteur de cohésion et d'inclusion sociale, d'intégration et de bonne santé. Il nous permet de partager des valeurs fortes, de la confiance en soi et parfois même un engagement pour une cause.

À titre d'exemple, laissez-moi vous citer quelques clubs locaux engagés et ils sont nombreux. Par exemple, le Football Club de Lyon qui s'est engagé dans la transition écologique en questionnant sa gouvernance, ses modes de consommation, tout en associant les enfants à la démarche avec le concours de l'association Football Écologie France. L'association Kabubu qui a déployé son antenne lyonnaise et œuvre pour l'intégration de réfugiés par le sport.

21 nouveaux clubs sont nouvellement aidés, tels l'école de karaté No Kachi. Ce club propose des cours à destination de tout adolescent ou adulte désireux de pratiquer le karaté de manière adaptée. Il concerne aussi bien ceux qui n'ont jamais fait de sport que les jeunes mamans, les seniors ou des personnes convalescentes.

Oui, les clubs sportifs, comme de nombreuses autres organisations prennent leur part pour une société non cloisonnée, une société du lien, une société qui prend soin de l'autre et de ce qui nous entoure.

J'aimerais aujourd'hui remercier ces clubs et notamment tous les bénévoles de ces clubs qui s'investissent sans compter et que nous sommes très fiers de soutenir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame PERRIN.

Madame NUBLAT-FAURE, je vous laisse reprendre la parole.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Alors, d'abord pour répondre à Monsieur LÉVY sur la féminisation des instances sportives, des gouvernances d'association et de l'OSL particulièrement, puisque c'est de l'OSL dont vous avez parlé, effectivement, on voit bien la difficulté d'arriver à avoir des femmes qui prennent des responsabilités dans les clubs sportifs, dans des instances importantes comme l'OSL. À l'OSL, nous avons une Vice-Présidente et cela a été très compliqué d'avoir des femmes dans cette instance. C'est bien pour cela qu'avec les Adjointes aux Sports, nous travaillons sur la féminisation et que c'est un axe prioritaire de notre politique pour avancer sur ces sujets.

L'autre réponse que je peux apporter sur vos références à la laïcité et aux sept engagements réglementaires pour les clubs sportifs, je crois que vous vous trompez de sujet. Là, nous sommes sur l'attribution de subventions et non sur des conventions.

Nous sommes là sur des axes qui ont été partagés par les Adjointes pour faire avancer l'écosystème lyonnais, les clubs sportifs, pour les engager sur des voies qui sont celle de la féminisation, celle de l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, l'écoresponsabilité, le handisport. En réalité, tout cela, c'est la laïcité également. La laïcité, c'est aussi pratiquer un sport, être au sein d'une association.

Si votre question me paraît un peu étrange, c'est parce que je ne sais pas si vous imaginez que la laïcité est l'absence de convictions religieuses. Ce n'est pas cela. C'est la liberté de croire ou de ne pas croire. Il existe des principes et des valeurs, vous les avez rappelés, liberté de conscience, liberté de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques des institutions religieuses, l'égalité devant la loi de toutes et tous, etc. Je ne sais pas, j'imagine que vous êtes pour exclure un joueur qui se signe avant de tirer un pénalty ou un cycliste qui dédie sa victoire au ciel comme on le voit souvent à l'arrivée du Tour de France. Pardonnez-moi, j'ai vraiment l'impression que l'on se trompe de rapport. Ici, nous parlons d'un rapport d'attribution de subventions. Nous ne subventionnons pas ici des clubs sportifs culturels, si ?

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Julie

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(M. DEBRAY ne prend pas part au vote.)

(Mmes GEORGEL, FRERY, GAILLIOUT, PERRIN-GILBERT, VERNEY-CARRON et MM. BILLARD, BLANC, CHEVALIER, COLLOMB, DEBRAY, SECHERESSE et SOUVESTRE sont non votants.)

Mise au point :

(Mmes GEORGEL, FRERY, PERRIN-GILBERT, VERNEY-CARRON et MM. BILLARD, BLANC, CHEVALIER, DEBRAY et SOUVESTRE ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1471 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 15 287 329 euros aux MJC, Centres sociaux, Maisons de l'Enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres avec chacune des associations

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Chère Julie, c'est de nouveau à vous pour le rapport suivant.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 15 287 329 euros aux MJC, Centres sociaux, Maisons de l'Enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire d'une part et d'autre part l'approbation et la signature des conventions-cadres.

Cette délibération vient concrétiser un travail de fond d'un renouvellement, celui de notre partenariat avec les structures d'éducation populaire, qui a débuté à l'automne 2021, entre ma délégation, les Maires et Adjointes d'arrondissement et les Adjointes centraux qui sont concernés par ces questions, mais aussi bien sûr les associations.

Nous avons voulu une démarche de co-construction, de concertation. Cette démarche a été entamée avec le secteur associatif afin que nous puissions définir des enjeux partagés pour construire un nouveau cadre partenarial pour les années 2022 à 2025.

Nous avons dégagé cinq enjeux prioritaires que nous avons travaillés avec nos partenaires. Il y avait bien sûr l'accompagnement de la transition écologique et sociale, la participation des habitants et habitantes, l'exercice de la citoyenneté, l'engagement et le soutien à la vie associative locale, les solidarités, l'accès aux droits et l'inclusion, l'accueil et l'accompagnement des enfants et de leurs familles dans une démarche d'éducation globale et enfin l'animation de la vie sociale et culturelle locale.

Ces priorités ont été également vues par le prisme d'autres priorités qui étaient davantage transversales. Elles étaient au nombre de trois, je vous les rappelle : une politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie, une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale comme vecteur d'émancipation et de revitalisation démocratique et enfin le soutien à la liberté associative, avec des associations qui sont entendues comme véritable outil de transformation sociale.

Suite à cette première étape de réflexion commune au printemps dernier, nous avons lancé un appel à initiatives associatives pour la période 2022 à 2025 à destination de ces associations et autour de ces enjeux prioritaires avec des critères de sélection dans le cadre d'une procédure ouverte à publication large.

46 projets ont été déposés à la Direction du Développement territorial et les services ont pu travailler à une analyse fine, qui a été réalisée à partir d'une dizaine de critères qui vous étaient d'ailleurs précisés dans la délibération.

Le 9 juin dernier, nous avons eu une commission composée d'élus de différentes délégations, de l'ensemble des arrondissements. Elle s'est réunie pour statuer sur l'éligibilité de chacun de ces dossiers.

42 associations ont été présélectionnées pour une audition. D'ailleurs, je tenais à remercier chaque Maire, chaque Adjoint d'arrondissement, pour leur présence. Nous avons rencontré les associations entre le 14 juin et le 19 juillet 2021. Je tiens réellement également à souligner la qualité des projets qui ont été déposés pour leurs valeurs et pour la connaissance et l'analyse des territoires qu'ils nous ont amenés.

Je vous propose donc par cette délibération de formaliser le partenariat entre la Ville de Lyon et ces associations, dont les projets ont été retenus, par l'approbation de conventions-cadres d'une durée de quatre ans et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Je précise simplement que, pour chaque convention, nous avons en annexe le projet initié par l'association avec un descriptif précis, que l'on peut retrouver dans l'espace élus ou auprès de la Direction des Assemblées.

La formalisation de ce partenariat est complétée par l'attribution d'une première tranche de subventions. Il s'agit de subventions de fonctionnement d'un montant de 15 287 329 euros aux MJC, Centres sociaux, Maisons de l'Enfance et à différentes associations d'éducation populaire qui y sont rattachées.

Ce projet, Monsieur le Maire, de délibération a reçu un avis favorable lors de son passage en Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, Madame LÉGER, c'est à vous pour 7 minutes.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe,

Mesdames et Messieurs les élus,

La délibération présentée par Julie NUBLAT-FAURE est l'aboutissement d'un travail dont je tiens à souligner la qualité.

Il s'agit d'abord d'une démarche de concertation et de co-construction. Et oui, notre majorité fait le choix d'ouvrir ses réflexions, ses politiques publiques à la co-construction et au dialogue avec les citoyens et les acteurs du territoire.

Entre autres exemples, je citerais, allez, au hasard, le projet éducatif ou encore le Conseil consultatif lyonnais Covid ou le budget participatif.

Cette démarche essentielle à notre majorité porte ses fruits. La délibération présentée en est le résultat.

Cette concertation, à travers l'appel à initiatives associatives publié au printemps dernier, a permis de dégager des enjeux, des priorités, partagés par l'ensemble des acteurs. Ces priorités s'inscrivent dans une transversalité politique avec les délégations de notre exécutif. Ces priorités permettent aussi une cohérence sur les territoires dans nos approches et répondent aux besoins, aux envies, exprimés par nos concitoyens. Le lien social, la transition écologique et sociale, l'engagement citoyen, l'engagement démocratique sont autant d'outils d'émancipation et de transformation sociale.

Par ce partenariat, la Ville de Lyon reconnaît publiquement l'expertise et la qualité du travail des réseaux lyonnais d'éducation populaire. En termes de diagnostic de territoire, dans leur adaptation à la crise sanitaire, ces associations ont toujours maintenu un lien fondamental avec les Lyonnaises et les Lyonnais, même en temps de crise. Elles ont su et sauront proposer encore des actions solidaires au plus près des besoins et des propositions des habitants, tout en portant les thématiques de demain : la nature, l'alimentation, l'intergénérationnel, l'engagement, la citoyenneté, autant de valeurs que nous retrouvons dans le Projet éducatif que nous avons voté en décembre dernier et auquel ces associations d'éducation populaire ont fortement contribué.

Car dans l'éventail des actions portées par ces partenaires de l'éducation populaire figure la mise en œuvre d'une partie des activités et temps périscolaires dans nos écoles publiques. Le périscolaire lyonnais fonctionne dans un esprit de polyvalence, richesse et complémentarité. Nos associations d'éducation populaire sont des partenaires précieux, indispensables dans l'accueil et l'éducation des enfants lyonnais. Depuis deux ans et le début de cette crise sanitaire, elles n'ont pas failli.

Je conclurai donc en saluant le dévouement de leurs équipes salariées, bénévoles, des administrateurs et toutes celles et ceux qui font la force du collectif. En tant qu'Adjointe déléguée à l'Éducation, je me réjouis donc de ce renouvellement, voire de cette rénovation de partenariats et de l'attribution de ces subventions de fonctionnement aux associations d'éducation populaire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame LÉGER.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(MM. SOUVESTRE, DRIOLI et Mme ALCOVER ne prennent pas part au vote.)

(Mmes GEORGEL, FRERY, PERRIN-GILBERT et MM. COLLOMB et SECHERESSE sont non votants.)

Mise au point :

(Mmes GEORGEL, FRERY et PERRIN-GILBERT ont fait savoir qu'elles avaient voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1473 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 1 745 327 euros à l'association Fédération Léo Lagrange - Centre Est, sise 2 rue Maurice Moissonnier à Vaulx-en-Velin - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention-cadre 2018-2021

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Madame NUBLAT-FAURE, c'est de nouveau à vous la parole pour le rapport suivant.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal du 24 septembre 2018 a approuvé une convention-cadre 2018-2020 avec l'association Fédération Léo Lagrange Centre-Est. Toutes les conventions-cadres signées avec les associations d'éducation populaire partenaires de la Ville de Lyon ont fait l'objet d'un avenant de prorogation d'un an approuvé lors du Conseil municipal du 17 décembre 2020.

Afin de renouveler le cadre partenarial pour la période 2022-2025, la Ville de Lyon a lancé comme je viens de vous le préciser dans la délibération précédente un appel à initiatives associatives.

La Fédération Léo Lagrange n'a pas répondu à cet appel à initiatives associatives. Nous héritons de cette situation avec l'installation d'une association sans ancrage territorial, avec pour conséquence le non-renouvellement de son partenariat avec la Ville de Lyon.

Toutefois, la Fédération Léo Lagrange a proposé de poursuivre son activité à nos côtés. Lors de nos derniers rendez-vous, l'association nous a assurés de sa pleine collaboration dans l'évolution de la gestion périscolaire des écoles concernées, afin d'organiser au mieux la continuité des services et des activités proposés aux familles et à leurs enfants, mais aussi pour laisser le temps aux services de poser des nouveaux cadres dans les secteurs d'intervention de la Fédération Léo Lagrange.

Cette nouvelle organisation sera effective au 1^{er} janvier 2022. En effet, depuis que l'association n'a pas répondu à l'appel à initiatives associatives, nous avons eu des échanges avec les réseaux des MJC, des Centres sociaux, pour qu'il y ait une éventuelle proposition associative sur le périscolaire. Nous attendons ces propositions. Et, en l'absence d'initiative associative, d'autres solutions ont été réfléchies en lien avec la Délégation de l'Éducation. Je remercie Stéphanie LÉGER avec qui nous travaillons de concert pour trouver les réponses les plus adaptées, afin de préserver le bien-être et l'épanouissement des plus jeunes.

Au printemps, nous aurons pris une décision.

Je vous propose donc d'approuver un dernier avenant de prorogation d'un an de la convention-cadre signée le 5 novembre 2018, soit jusqu'au 31 décembre 2022, ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement général de 1 745 327 euros à la Fédération Léo Lagrange Centre-Est.

Monsieur le Maire, cette délibération a reçu un avis favorable en Commission.

M. LE MAIRE : Merci, chère Julie.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur DUVERNOIS, c'est à vous pour 5 minutes.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Mes chers collègues,

Quelques mots sur cette délibération qui concerne 25 écoles sur la Ville de Lyon, puisque c'est cette Fédération qui assure le périscolaire dans ces établissements.

Nous avons noté que la Fédération Léo Lagrange n'avait pas voulu répondre à l'appel à initiatives associatives que vous avez fait et qui s'est déroulé entre le 23 mars et le 14 mai 2021.

Ce qui signifie que, dès le 15 mai 2021, vous saviez que la Fédération Léo Lagrange ne souhaitait plus continuer à assurer des prestations pour le compte de notre Ville.

Malgré nos interrogations en Commission ou dans différents Conseils d'arrondissement, nous n'avons pas eu réellement de réponse sur les raisons qui ont poussé cette association à se désengager.

Alors, Madame NUBLAT-FAURE nous a donné quelques éléments dans la présentation, mais ce n'est pas satisfaisant. Certes il y a bien eu le défaut de surveillance qui, on se souvient, a eu lieu en septembre dernier à la maternelle Françoise Héritier dans le 7^e, qui a vu un garçonnet de 4 ans s'en aller de l'accueil périscolaire sans que quiconque s'en aperçoive et cet accueil périscolaire était géré par Léo Lagrange. Ils se sont peut-être aperçus de leurs limites. Mais cet événement est intervenu postérieurement à la fin de votre appel à projets. Donc ce n'est pas la motivation principale de ce revirement.

Si nous pouvons comprendre que, pour l'année scolaire 2021-2022, il était logique de continuer avec Léo Lagrange, parce que vous n'aviez pas trop le temps de vous retourner, là, vous nous proposez un avenant qui va jusqu'au 31 décembre 2022, ce qui semble incohérent, d'autant plus que Madame l'Adjointe nous a dit que, d'ici le printemps, une décision devait être prise. Il faut vous caler sur l'année scolaire et proposer une nouvelle offre au 1^{er} septembre 2022 soit avec d'autres partenaires associatifs soit en gestion municipale.

Avec votre délibération, nous ne servons pas l'intérêt de l'enfant, car ils vont être accueillis du 1^{er} septembre au 31 décembre par la Fédération Léo Lagrange et puis, à partir du 1^{er} janvier 2023, changement de structure et peut-être changement d'animateurs. Avec une organisation pareille, permettez-nous de douter d'une ville à hauteur d'enfants.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

Et puis, cette histoire repose la question sur la mise en concurrence du périscolaire, comme le pensent la Chambre régionale des Comptes et les services de la Préfecture, sur laquelle, Monsieur le Maire, vous n'avez pas donné de réponse.

Je souhaitais témoigner de notre inquiétude concernant la gestion des accueils de loisirs sans hébergement par la Fédération Léo Lagrange après le 1^{er} septembre 2022.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DUVERNOIS.

Je propose que Madame LÉGER, vous puissiez apporter quelques éléments d'éclairage sur la situation évoquée à l'instant.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, cet avenant prolonge la convention jusqu'à la fin de l'année 2022. Nous travaillons actuellement sur un système mixte de modalités de gestion. C'est en cours d'élaboration, avec l'appui d'une mission d'assistance juridique et celle-ci prend du temps.

La date de janvier 2023 permet de tenir un calendrier en adéquation avec la mise en place de ce système hybride, de sécuriser aussi une éventuelle procédure de marché avec un lotissement et un pilotage du périscolaire renforcé, d'anticiper aussi les transferts de personnel et la communication aux familles.

La transition serait alors effectuée sur le premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023 et permettra de déployer une communication adaptée aux familles, d'accompagner les équipes et d'assurer une transition sérieuse et aboutie.

Je rappelle, la mise en place du périscolaire en 2014 entre juin et septembre avait engendré une rentrée chaotique et l'arrivée de Léo Lagrange en 2018, sans avoir préparé des modalités sérieuses de suivi a engendré la situation actuelle et le mécontentement légitime de certaines familles dans des périscolaires.

De plus, cela nous permet aussi de laisser passer la préparation de la rentrée, qui est souvent très chargée pour la Direction de l'Éducation, mais également pour la Direction du Développement du Territoire.

Enfin, en janvier, le turnover de personnel est beaucoup moins prégnant et donc c'est un gage de continuité d'accueil des enfants et des familles.

Aujourd'hui, pour avoir interrogé aussi les partenaires associatifs qui pourraient répondre à cette gestion hybride, le basculement en janvier n'a pas été remonté comme une contrainte.

Nous avons pris connaissance du terrain pour pouvoir répondre et remplacer éventuellement Léo Lagrange sur les 25 écoles.

M. LE MAIRE : Merci pour cette réponse, Madame LÉGER.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite Centre et Indépendants s'abstient.)

(Mme BACHA-HIMEUR et M.LEVY votent contre.)

(Mmes FERRARI, FRERY, GAILLIOUT et PALOMINO s'abstiennent.)

(Mme BRUVIER HAMM et MM.COLLOMB, HERNANDEZ et SECHERESSE sont non votants.)

Mise au point :

(Mme BRUVIER-HAMM a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention pour terminer cette Commission. Monsieur LÉVY voudrait poser une question, me signale-t-on. Monsieur LÉVY, je vais vous laisser la parole, on ne sait jamais, peut-être que c'est sur l'un des rapports.

M. LÉVY Charles-Franck : C'était sur le rapport précédent, Monsieur le Maire, mais sans changer bien sûr les votes.

Par rapport à l'intervention de Madame LÉGER, je voulais savoir si vous envisagiez le passage en délégation de service public du périscolaire.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Nous étudions une gestion hybride, c'est-à-dire que nous étudions le passage des périscolaires de ces 25 écoles en îlotement et avec une gestion soit municipale soit avec des acteurs associatifs de

l'éducation populaire avec qui nous travaillons déjà. S'il n'y a pas suffisamment de reprise sur les 25 écoles, nous irions vers un marché.

M. LE MAIRE : Merci.

2022/1469 - Renouvellement de la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local sis 73 rue Vauban à Lyon 6e au profit de l'association Comité du Rhône pour l'UNICEF - EI 06 071

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/1475 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association Ébulliscience, sise 12 rue des Onchères à Vaulx-en-Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/1481 - Attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif Ambassadeurs du Livre au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 (période de janvier à juillet 2022)

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/1482 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/1483 - Approbation de la convention 2022 entre la Ville de Lyon et l'Inspection académique du Rhône relative à la mise en œuvre du dispositif des petits déjeuners au sein d'écoles primaires publiques REP/REP + du 8e et 9e arrondissement de Lyon

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/1484 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Maison de la Danse relative à la mise à disposition à titre gratuit d'une installation ludique et interactive La Cabane de la Danse dans le cadre des ateliers de danse des accueils périscolaires à Lyon 8e

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/1467 - Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat intercommunal à Vocation unique (SIVU) Aquavert - Exercice 2020

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1468 - Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat intercommunal Centre nautique intercommunal de Lyon Saint-Fons Vénissieux (CNI) - Exercice 2020

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

Mise au point :

(Mme DE MONTILLE a fait savoir qu'elle avait voulu ne pas prendre part au vote.)

(Adopté.)

2022/1472 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Mme ALCOVER ne prend pas part au vote)

(Adopté.)

2022/1474 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2022-2024 entre la Ville de Lyon et le Centre régional Information Jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes (CRIJ), 66 cours Charlemagne à Lyon 2e

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1476 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 14e édition de Lyon Urban Trail du 26 au 27 mars 2022 - Approbation d'une convention mixte

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1477 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 41e édition de l'événement Traversée de Lyon à la nage avec palmes le 23 janvier 2022

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1478 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Comité départemental de Course d'orientation du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation de la 5e édition de l'événement Lugd'O Night le 22 janvier 2022

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1479 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 221 350 euros à la SAS Lyon ASVEL féminin - Approbation de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SAS Lyon ASVEL féminin - Saison 2021-2022

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1480 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 209 000 euros au LOU Rugby SASP - Approbation de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et le LOU Rugby SASP - Saison 2021-2022

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1485 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'association Club sportif Charcot Sainte-Foy-Lès-Lyon Tennis de Table pour l'organisation du 3e tour de Nationale 1 Handisport en individuel de préparation aux Championnats du Monde 2022 et des Jeux paralympiques de Paris 2024

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1486 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'athlétisme pour l'organisation du 1er Meeting national Élite Indoor de Lyon le 21 janvier 2022 à la Halle Diagana de Lyon

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1487 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 13 461 736 euros - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

2022/1488 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 6 110 euros en faveur de l'association AGDS, gestionnaire du relais petite enfance Baby Loup, sis 53 bis rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9e, pour le remplacement de la porte d'entrée - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Adopté.)

2022/1489 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux et d'une occupation d'occupation précaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous en étions aux dossiers sans demande d'intervention, je vous le rappelle, qui ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adoptés.

M. LE MAIRE : Chers collègues, nous avons étudié l'ensemble des rapports qui étaient présentés à cette séance de notre Conseil municipal. Je ne vois plus de main levée. Nous pouvons donc le clôturer. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée. À bientôt.

(La séance est levée à 19 heures 30.)